

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Montant total et ventilation par commission scolaire/centre de services scolaire, par école privée subventionnée et par organisme (le cas échéant) des sommes accordées dans le cadre des plans ou programmes suivants en 2019-2020 :

- a) Plan d'action pour prévenir et traiter la violence;
- b) Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaire;
- c) Plan d'action contre la violence à l'école;
- d) Plan d'action sur la lecture à l'école;
- e) Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- f) Écoles en forme et en santé;
- g) La culture à l'école;
- h) Plan d'action pour l'amélioration de l'apprentissage du français au primaire et secondaire;
- i) Plan d'action éducation, emploi et productivité;
- j) Agir Autrement;
- k) Programme d'intervention pour favoriser la réussite scolaire dans les milieux défavorisés.

RÉPONSE

a) *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence*

Pour les commissions scolaires, le Ministère n'a pas d'information relative aux sommes accordées pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 dans le cadre du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence* puisque les certifications finales des allocations budgétaires ne sont pas disponibles. Les montants pour l'année scolaire 2017-2018 sont présentés en annexe a) 1.

Pour les établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions, les sommes accordées pour l'année scolaire 2019-2020 dans le cadre du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence* ne peuvent être précisées. À compter de l'année scolaire 2019-2020, les éléments de la mesure de soutien aux actions visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école seront financés par la mesure 30340 – Accompagner et soutenir vers la réussite.

b) *Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires*

La majorité des actions prévues dans la Stratégie l'école j'y tiens ont été réalisées et d'autres s'échelonnent dans le temps.

Le lancement de la Politique de réussite éducative ainsi que la mise en place de diverses actions découlant de celle-ci permettront de poursuivre la lutte au décrochage scolaire et de favoriser la réussite éducative de tous.

Le Ministère ne détient pas les coûts ventilés par commission scolaire ni par école privée subventionnée ni par organisme.

c) *Plan d'action contre la violence à l'école*

Voir le point a)

d) *Plan d'action sur la lecture à l'école*

Les sommes accordées pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 ne sont pas disponibles pour le Plan d'action sur la lecture à l'école (PALE), car les certifications finales des allocations budgétaires ne sont pas disponibles.

La ventilation détaillée des sommes allouées pour l'année scolaire 2017-2018 pour :

- l'embauche de bibliothécaires en milieux scolaires est disponible à l'annexe d) 1; et
- l'achat de livres de fiction et de documentaires pour les bibliothèques scolaires est disponible à l'annexe d) 2.

e) Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

Les sommes allouées par région et par commission scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 sont présentées à l'annexe e) 1.

Le Plan d'action ne s'applique pas aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions.

f) Écoles en forme et en santé

Depuis 2014, la mesure 15022 – Saines habitudes de vie regroupe les anciennes mesures Écoles en forme et en santé (30250) et Activités parascolaires au secondaire (30262). Pour l'année scolaire 2019-2020, plusieurs mesures, dont la mesure 15022, ont été fusionnées pour la création de la mesure 15025 – Seuil minimal de services pour les écoles.

g) La culture à l'école

Les sommes distribuées en 2017-2018 dans le cadre des actions liées à l'Alliance Culture-Éducation apparaissent en annexe g) 1. Les données pour 2018-2019 seront disponibles à la certification finale des allocations budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019.

Les sommes distribuées aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions apparaissent aussi en annexe g) 1 pour l'année scolaire 2018-2019, puisque la certification finale est disponible.

h) Plan d'action pour l'amélioration de l'apprentissage du français au primaire et secondaire

Les allocations accordées dans le cadre du Plan d'action pour l'amélioration de l'apprentissage du français pour l'année scolaire 2017-2018 totalisent 13,2 M\$.

La répartition des sommes par commission scolaire est présentée en annexe h) 1. Les données pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 seront disponibles lors de la certification finale des allocations budgétaires de chaque année scolaire, soit respectivement au printemps 2020 et 2021.

À ces montants s'ajoute une somme de 1,2 M\$ annuellement pour le Programme de recherche en littératie (PREL).

i) Plan d'action éducation, emploi et productivité

Le Plan d'action éducation, emploi et productivité est venu à échéance en juin 2013.

j) Agir Autrement

Pour l'année scolaire 2019-2020, le Ministère alloue 41,1 M\$ pour la mise en œuvre de la SIAA.

Le détail des sommes allouées aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 est présenté à l'annexe j) 1. La liste des écoles identifiées pour l'année scolaire 2019-2020 dans le cadre de la SIAA est disponible à l'annexe j) 2.

k) Programme d'intervention pour favoriser la réussite scolaire dans les milieux défavorisés

Voir le point j)

ALLOCATION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA
VIOLENCE¹ PAR COMMISSION SCOLAIRE POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2017-2018
711	des Monts-et-Marées	33 803
712	des Phares	51 730
713	du Fleuve-et-des-Lacs	36 929
714	Rivière-du-Loup	97 726
721	du Pays-des-Bleuets	43 059
722	du lac-Saint-Jean	39 374
723	des Rives-du-Saguenay	147 383
724	De la Jonquière	37 607
731	de Charlevoix	23 895
732	de la Capitale	106 254
733	des Découvreurs	154 462
734	des Premières-Seigneuries	113 036
735	de Portneuf	33 580
741	du Chemin-du-Roy	82 387
742	de l'Énergie	170 803
751	des Hauts-Cantons	46 304
752	de la Région-de-Sherbrooke	199 101
753	des Sommets	50 543
761	de la Pointe-de-l'Île	142 026
762	de Montréal	440 791
763	Marguerite-Bourgeoys	206 144
771	des Draveurs	76 988
772	des Portages-de-l'Outaouais	156 779
773	au Coeur-des-Vallées	35 358
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	21 124
781	du Lac-Témiscamingue	17 447
782	de Rouyn-Noranda	28 040
783	Harricana	25 753
784	de l'Or-et-des-Bois	109 346
785	du Lac-Abitibi	23 849
791	de l'Estuaire	74 299
792	du Fer	50 128
793	de la Moyenne-Côte-Nord	8 238
801	de la Baie-James	14 767
811	des Îles	8 573
812	des Chic-Chocs	25 226
813	René-Lévesque	112 345
821	de la Côte-du-Sud	64 942
822	des Appalaches	29 832
823	de la Beauce-Etchemin	97 089
824	des Navigateurs	105 402
831	de Laval	184 759
841	des Affluents	157 162
842	des Samares	119 590
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	166 148
852	de la Rivière-du-Nord	209 868
853	des Laurentides	38 525
854	Pierre-Neveu	26 365
861	de Sorel-Tracy	24 221
862	de Saint-Hyacinthe	69 892
863	des Hautes-Rivières	92 664
864	Marie-Victorin	144 992
865	des patriotes	148 554
866	Val-des-Cerfs	80 135
867	des Grandes-Seigneuries	111 266
868	de la Vallée-des-Tisserands	46 251
869	des Trois-Lacs	74 814
871	de la Riveraine	39 139
872	des Bois-Francis	67 650
873	des Chênes	63 626
881	Central Québec	30 242
882	Eastern Shores	11 465
883	Eastern Townships	141 554
884	Riverside	44 446
885	Sir-Wilfrid-Laurier	70 754
886	Western Québec	43 767
887	English-Montréal	86 406
888	Lester-B.-Pearson	93 854
889	New Frontiers	22 694
TOTAL		5 753 265

(1) Ces montants correspondent à la somme des montants accordés aux commissions scolaires pour le soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour la prévention et le traitement de la violence et les groupes-relais régionaux.
Source : Certification finale des allocations budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018.

N°: QOP_EDUC-96_Annexe d) 1

**ALLOCATION POUR L’EMBAUCHE DE
BIBLIOTHÉCAIRES EN MILIEU SCOLAIRE¹ PAR
COMMISSION SCOLAIRE POUR L’ANNÉE
SCOLAIRE 2017-2018**
(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2017-2018
711	des Monts-et-Marées	40 048
712	des Phares	80 096
713	du Fleuve-et-des-Lacs	40 048
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	80 096
721	du Pays-des-Bleuets	—
722	du Lac-Saint-Jean	—
723	des Rives-du-Saguenay	80 096
724	De la Jonquière	80 096
731	de Charlevoix	40 048
732	de la Capitale	40 048
733	des Découvreurs	80 096
734	des Premières-Seigneuries	160 192
735	de Portneuf	80 096
741	du Chemin-du-Roy	120 144
742	de l’Énergie	80 096
751	des Hauts-Cantons	40 048
752	de la Région-de-Sherbrooke	120 144
753	des Sommets	40 048
761	de la Pointe-de-l’Île	240 288
762	de Montréal	400 480
763	Marguerite-Bourgeoys	160 192
771	des Draveurs	40 048
772	des Portages-de-l’Outaouais	40 048
773	au Coeur-des-Vallées	40 048
774	des Hauts-Bois-de-l’Outaouais	—
781	du Lac-Témiscamingue	—
782	de Rouyn-Noranda	80 096
783	Harricana	—
784	de l’Or-et-des-Bois	40 048
785	du Lac-Abitibi	—
791	de l’Estuaire	—
792	du Fer	—
793	de la Moyenne-Côte-Nord	—
801	de la Baie-James	—
811	des Îles	—
812	des Chic-Chocs	40 048
813	René-Lévesque	80 096
821	de la Côte-du-Sud	40 048
822	des Appalaches	40 048
823	de la Beauce-Etchemin	80 096
824	des Navigateurs	120 144
831	de Laval	160 192
841	des Affluents	80 096
842	des Samares	—
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	200 240
852	de la Rivière-du-Nord	120 144
853	des Laurentides	80 096
854	Pierre-Neveu	40 048
861	de Sorel-Tracy	80 096
862	de Saint-Hyacinthe	120 144
863	des Hautes-Rivières	80 096
864	Marie-Victorin	160 192
865	des patriotes	80 096
866	Val-des-Cerfs	160 192
867	des Grandes-Seigneuries	200 240
868	de la Vallée-des-Tisserands	80 096
869	des Trois-Lacs	120 144
871	de la Riveraine	—
872	des Bois-Francs	40 048
873	des Chênes	40 048
881	Central Québec	40 048
882	Eastern Shores	40 048
883	Eastern Townships	80 096
884	Riverside	80 096
885	Sir-Wilfrid-Laurier	80 096
886	Western Québec	80 096
887	English-Montreal	200 240
888	Lester-B.-Pearson	80 096
889	New Frontiers	40 048
TOTAL		5 206 240

(1) : Ces montants correspondent à la somme des montants accordés aux commissions scolaires pour l’embauche de nouveaux bibliothécaires et les bibliothécaires embauchés au cours des années scolaires précédentes.
Source : Certification finale des allocations budgétaires pour l’année scolaire 2017-2018.

N°: QOP_EDUC-96_Annexe d) 2

**ALLOCATION POUR L’ACHAT DE LIVRES DE FICTION ET
DE DOCUMENTAIRES POUR LES BIBLIOTHÈQUES
SCOLAIRES PAR COMMISSION SCOLAIRE POUR
L’ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**
(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2017-2018
711	des Monts-et-Marées	57 258
712	des Phares	110 660
713	du Fleuve-et-des-Lacs	45 477
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	82 173
721	du Pays-des-Bleuets	89 188
722	du Lac-Saint-Jean	84 275
723	des Rives-du-Saguenay	139 465
724	De la Jonquière	97 170
731	de Charlevoix	40 036
732	de la Capitale	299 863
733	des Découvreurs	148 307
734	des Premières-Seigneuries	307 645
735	de Portneuf	72 917
741	du Chemin-du-Roy	206 580
742	de l’Énergie	116 225
751	des Hauts-Cantons	79 514
752	de la Région-de-Sherbrooke	236 471
753	des Sommets	104 822
761	de la Pointe-de-l’Île	411 520
762	de Montréal	963 038
763	Marguerite-Bourgeoys	584 082
771	des Draveurs	215 969
772	des Portages-de-l’Outaouais	197 509
773	au Coeur-des-Vallées	79 181
774	des Hauts-Bois-de-l’Outaouais	33 184
781	du Lac-Témiscamingue	26 094
782	de Rouyn-Noranda	65 961
783	Harricana	43 092
784	de l’Or-et-des-Bois	70 221
785	du Lac-Abitibi	37 274
791	de l’Estuaire	59 125
792	du Fer	56 871
793	de la Moyenne-Côte-Nord	9 551
801	de la Baie-James	24 419
811	des Îles	14 901
812	des Chic-Chocs	39 618
813	René-Lévesque	58 935
821	de la Côte-du-Sud	100 213
822	des Appalaches	61 216
823	de la Beauce-Etchemin	207 762
824	des Navigateurs	270 964
831	de Laval	531 399
841	des Affluents	444 595
842	des Samares	279 889
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	465 225
852	de la Rivière-du-Nord	283 893
853	des Laurentides	98 936
854	Pierre-Neveu	48 163
861	de Sorel-Tracy	65 288
862	de Saint-Hyacinthe	161 400
863	des Hautes-Rivières	229 676
864	Marie-Victorin	421 203
865	des patriotes	411 437
866	Val-des-Cerfs	203 026
867	des Grandes-Seigneuries	298 964
868	de la Vallée-des-Tisserands	104 871
869	des Trois-Lacs	191 990
871	de la Riveraine	63 014
872	des Bois-Francs	148 552
873	des Chênes	159 942
881	Central Québec	60 779
882	Eastern Shores	17 398
883	Eastern Townships	69 505
884	Riverside	117 300
885	Sir-Wilfrid-Laurier	171 086
886	Western Québec	97 236
887	English-Montreal	255 418
888	Lester-B.-Pearson	265 630
889	New Frontiers	47 453
TOTAL		11 662 014

PLAN D’ACTION POUR LA RÉUSSITE POUR LES ÉLÈVES HDAA
RÉPARTITION DES SOMMES PAR RÉGION ET PAR COMMISSION SCOLAIRE POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020
(en dollars)

Nom de la région administrative	Nom de la commission scolaire	Libération des enseignants (mesure 6) 2019-2020	Projets recherche MEES-MSSS 2019-2020 ¹
Bas-Saint-Laurent	des Monts-et-Marées	22 151	n.d.
Bas-Saint-Laurent	des Phares	43 079	n.d.
Bas-Saint-Laurent	du Fleuve-et-des-Lacs	15 677	n.d.
Bas-Saint-Laurent	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	25 771	n.d.
Total région		106 678 \$	0 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	des Îles	5 786	n.d.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	des Chic-Chocs	17 308	n.d.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	René-Lévesque	19 424	n.d.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Eastern Shores	7 494	n.d.
Total région		50 012 \$	0 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	du Pays-des-Bleuets	26 000	n.d.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	du Lac-Saint-Jean	33 520	n.d.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	des Rives-du-Saguenay	45 220	n.d.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	De La Jonquière	36 273	n.d.
Total région		141 013 \$	0 \$
Capitale-Nationale	de Charlevoix	13 586	n.d.
Capitale-Nationale	de la Capitale	124 675	n.d.
Capitale-Nationale	des Découvreurs	47 515	n.d.
Capitale-Nationale	des Premières-Seigneuries	88 809	n.d.
Capitale-Nationale	de Portneuf	32 042	n.d.
Capitale-Nationale	Central Québec	21 361	n.d.
Total région		327 988 \$	0 \$
Chaudière-Appalaches	de la Côte-du-Sud	24 955	n.d.
Chaudière-Appalaches	des Appalaches	19 475	n.d.
Chaudière-Appalaches	de la Beauce-Etchemin	54 932	n.d.
Chaudière-Appalaches	des Navigateurs	83 890	n.d.
Total région		183 252 \$	0 \$
Mauricie	du Chemin-du-Roy	84 680	n.d.
Mauricie	de l'Énergie	44 507	n.d.
Total région		129 187 \$	0 \$
Centre-du-Québec	de la Riveraine	26 281	n.d.
Centre-du-Québec	des Bois-Francs	53 989	n.d.
Centre-du-Québec	des Chênes	73 107	n.d.
Total région		153 377 \$	0 \$
Estrie	des Hauts-Cantons	30 767	n.d.
Estrie	de la Région-de-Sherbrooke	73 158	n.d.
Estrie	des Sommets	36 044	n.d.
Estrie	Eastern Townships	38 924	n.d.
Total région		178 893 \$	0 \$
Laval	de Laval	218 684	n.d.
Total région		218 684 \$	0 \$
Lanaudière	des Affluents	141 626	n.d.
Lanaudière	des Samares	105 506	n.d.
Total région		247 132 \$	0 \$
Laurentides	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	161 101	n.d.
Laurentides	de la Rivière-du-Nord	89 396	n.d.
Laurentides	des Laurentides	32 934	n.d.
Laurentides	Pierre-Neveu	17 053	n.d.
Laurentides	Sir-Wilfrid-Laurier	48 560	n.d.
Total région		349 044 \$	0 \$
Montérégie	de Sorel-Tracy	19 934	n.d.
Montérégie	de Saint-Hyacinthe	70 074	n.d.
Montérégie	des Hautes-Rivières	63 930	n.d.
Montérégie	Marie-Victorin	140 326	n.d.
Montérégie	des Patriotes	157 583	n.d.
Montérégie	du Val-des-Cerfs	68 672	n.d.
Montérégie	des Grandes-Seigneuries	92 327	n.d.
Montérégie	de la Vallée-des-Tisserands	43 156	n.d.
Montérégie	des Trois-Lacs	50 166	n.d.
Montérégie	Riverside	50 956	n.d.
Montérégie	New Frontiers	17 894	n.d.
Total région		775 018 \$	0 \$
Montréal	de la Pointe-de-l'Île	122 916	n.d.
Montréal	de Montréal	298 852	n.d.
Montréal	Marguerite-Bourgeoys	187 789	n.d.
Montréal	English-Montréal	97 272	n.d.
Montréal	Lester-B.-Pearson	118 022	n.d.
Total région		824 851 \$	0 \$
Outaouais	des Draveurs	107 443	n.d.
Outaouais	des Portages-de-l'Outaouais	104 282	n.d.
Outaouais	au Coeur-des-Vallées	38 363	n.d.
Outaouais	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	16 416	n.d.
Outaouais	Western Québec	52 307	n.d.
Total région		318 811 \$	0 \$
Abitibi-Témiscamingue	du Lac-Témiscamingue	7 647	n.d.
Abitibi-Témiscamingue	de Rouyn-Noranda	21 004	n.d.
Abitibi-Témiscamingue	Harricana	13 765	n.d.
Abitibi-Témiscamingue	de l'Or-et-des-Bois	28 600	n.d.
Abitibi-Témiscamingue	du Lac-Abitibi	13 281	n.d.
Total région		84 297 \$	0 \$
Nord-du-Québec	de la Baie-James	8 871	n.d.
Total région		8 871 \$	0 \$
Côte-Nord	de l'Estuaire	15 804	n.d.
Côte-Nord	du Fer	18 022	n.d.
Côte-Nord	de la Moyenne-Côte-Nord	3 696	n.d.
Total région		37 522 \$	0 \$
		4 134 630 \$	0 \$

(1) Les montants alloués aux commissions scolaires seront connus lors de la certification des allocations budgétaires de l'année scolaire 2019-2020

Source : Paramètres initiaux des commissions scolaires pour l’année scolaire 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

Mise en œuvre d'actions liées à l'alliance Culture-Éducation (mesure 30091)¹
Ventilation des sommes accordées par commission scolaire²
(en dollars)

Données de l'année scolaire 2017-2018				
Nom de la commission scolaire				Montant total accordé
Bas-Saint-Laurent				
de Kamouraska-Rivière-du-Loup				60 367
des Monts-et-Marées				39 517
des Phares				96 915
du Fleuve-et-des-Lacs				31 252
Saguenay - Lac-Saint-Jean				
De La Jonquière				58 561
des Rives-du-Saguenay				60 658
du Lac-Saint-Jean				81 860
du Pays-des-Bleuets				40 537
Capitale-Nationale				
de la Capitale				121 997
de Portneuf				36 199
des Découvreurs				57 172
des Premières-Seigneuries				99 526
de Charlevoix				37 105
Central Québec				27 845
Mauricie				
de l'Énergie				67 140
du Chemin-du-Roy				60 850
Estrie				
de la Région-de-Sherbrooke				140 050
des Hauts-Cantons				35 279
des Sommets				44 370
Eastern Townships				24 433
Montréal				
de la Pointe-de-l'Île				121 708
de Montréal				517 646
Marguerite-Bourgeoys				291 638
English-Montréal				114 913
Lester-B.-Pearson				135 869
Outaouais				
au Cœur-des-Vallées				40 680
des Draveurs				76 960
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais				15 198
des Portages-de-l'Outaouais				46 097
Western Québec				45 040
Abitibi-Témiscamingue				
de l'Or-et-des-Bois				44 682

¹ Cette somme comprend le soutien financier aux comités culturels de commissions scolaires, les ateliers culturels dans les écoles du programme *La culture à l'école*, Une école accueille un artiste, la réalisation de projets culturels en milieu scolaire avec des clientèles spécifiques et les sorties scolaires en milieu culturel.

² Allocations du Ministère. Sources : certification finale des allocations budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018.

Données de l'année scolaire 2017-2018				
Nom de la commission scolaire				Montant total accordé
de Rouyn-Noranda				96 734
du Lac-Abitibi				31 055
du Lac-Témiscamingue				29 554
Harricana				38 870
Côte-Nord				
de la Moyenne-Côte-Nord				11 948
de l'Estuaire				66 466
du Fer				35 793
du Littoral				12 826
Nord-du-Québec				
de la Baie-James				33 729
crie				2 035
Kativik				18 521
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine				
des Chic-Chocs				43 437
des Îles				77 154
René-Lévesque				69 927
Eastern-Shores				39 524
Chaudière-Appalaches				
de la Beauce-Etchemin				48 176
de la Côte-du-Sud				46 684
des Appalaches				22 851
des Navigateurs				60 667
Laval				
de Laval				215 467
Lanaudière				
des Affluents				85 774
des Samares				89 455
Laurentides				
de la Rivière-du-Nord				68 717
de la Seigneurie-des-Mille-Îles				101 691
des Laurentides				58 680
Pierre-Neveu				11 651
Sir-Wilfrid-Laurier				67 696
Montérégie				
de la Vallée-des-Tisserands				48 796
de Saint-Hyacinthe				35 808
des Grandes-Seigneuries				64 300
des Hautes-Rivières				43 993
de Sorel-Tracy				28 704
des Patriotes				80 791
des Trois-Lacs				51 186
du Val-des-Cerfs				52 459
Marie-Victorin				169 613
CS New Frontiers				17 422
CS Riverside			0	3 050
Centre-du-Québec				
de la Riveraine				29 679
des Bois-Francis				47 767

Données de l'année scolaire 2017-2018				
Nom de la commission scolaire				Montant total accordé
des Chênes				37 631
TOTAL ACCORDÉ				4 841 822

**Programme *La culture à l'école* (mesure 30210)
(*Ateliers culturels à l'école (volet 1)*, et
Une école accueille un artiste (volet 2))**
**Ventilation des sommes accordées pour les établissements d'enseignement privé
(en dollars)**

Données de l'année scolaire 2018-2019 ³				
Code de l'établissement	Nom de l'établissement	Ateliers culturels à l'école (volet 1)	Une école accueille un artiste (volet 2)	Total des montants accordés
001500	Académie Antoine Manseau	0	2 084	2 084
003500	L'Académie Beth Rivkah pour filles	0	1 626	1 626
004500	Académie Chrétienne Rive Nord	0	54	54
006500	Académie Francois-Labelle	0	2 488	2 488
007500	Académie Ibn Sina	0	1 188	1 188
016500	Académie Lafontaine	0	10 449	10 449
017500	Collège Laurentien	0	1 193	1 193
019500	Académie Louis-Pasteur	3 110	2 084	5 194
026500	Académie Michèle-Provost	0	4 009	4 009
027500	ACADEMIE ST-LOUIS (QUEB	3 509	9 320	12 829
029500	L'ACADÉMIE STE-THÉRÈSE INC.	2 980	9 597	12 577
030500	ACADÉMIE SOLOMON SCHECHTER	0	2 084	2 084
034500	Centre académique de Lanaudière	0	1 646	1 646
035500	CTRE AC. FOURNIER (PRIMAIRE)	0	1 305	1 305
037500	Centre d'intégration scolaire inc.	0	346	346
044500	CENTRE FRANÇOIS-MICHELLE	0	1 928	1 928
046500	École Montessori des 4 Vallées	0	336	336
053500	Centre psycho-pédagogique de Québec	0	784	784
056500	Collège Beaubois	2 407	6 549	8 956
057500	Collège Bourget	0	7 541	7 541
058500	Collège Champagneur	1 374	1 023	2 397
059500	Collège Charlemagne	3 408	6 617	10 025
065500	COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE	0	10 483	10 483
066500	Collège Clarétain de Victoriaville	0	1 617	1 617
069500	Coll. de Champigny	0	3 204	3 204
074500	Coll. de L'Assomption	1 455	4 504	5 959
075500	Collège de l'ouest de l'île	0	1 948	1 948
076500	Coll. de Lévis	1 539	4 236	5 775
077500	Coll. de Montréal	2 132	6 792	8 924
079500	Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière	0	2 118	2 118
085500	Collège Dina-Bélanger	2 381	774	3 155
086500	Collège du Mont-Sainte-Anne	0	1 242	1 242
087500	Coll. du Sacré-Coeur	1 065	1 295	2 360
088500	COLLÈGE DUROCHER SAINT-LAMBERT	4 053	11 248	15 301

³ Sources : Certification finale des allocations budgétaires pour les établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2018-2019.

Données de l’année scolaire 2018-2019 ³				
Code de l'établissement	Nom de l'établissement	Ateliers culturels à l'école (volet 1)	Une école accueille un artiste (volet 2)	Total des montants accordés
089500	Coll. Esther Blondin	7 223	6 047	13 270
096500	LE COLLÈGE FRANÇAIS (1965) INC	263	6 788	7 051
097500	Collège Français	0	3 788	3 788
098500	Coll. François-Delaplace	0	516	516
099500	Collège Héritage de Châteauguay	0	2 381	2 381
106500	Collège Jean-de-Brébeuf	0	5 653	5 653
107500	Collège Jean de la Mennais	0	7 138	7 138
114500	Coll. Jean-Eudes	0	8 575	8 575
115500	Collège Jésus-Marie de Sillery	1 475	5 035	6 510
116500	Coll. Laval	19 960	9 845	29 805
117500	Coll. intern. Marie de France	0	7 473	7 473
118500	Collège Marie-de-l'Incarnation	0	3 248	3 248
119500	Collège Mont Notre-Dame	710	2 191	2 901
123500	Collège Mont-Sacré-Coeur	0	3 374	3 374
124500	Coll. Mont-Royal	0	2 099	2 099
125500	Coll. Mont-St-Louis	0	6 909	6 909
126500	Collège Notre-Dame	1 037	8 443	9 480
127500	Coll. N.-D.-de-l'Assomption	0	1 461	1 461
128500	Coll. N.-D.-de-Lourdes	0	4 947	4 947
129500	Collège Servite	0	599	599
138500	Collège Citoyen	6 041	1 850	7 891
139500	Coll. Regina Assumpta	13 217	10 644	23 861
144500	Collège Rivier	0	463	463
145500	Collège Saint-Alexandre	0	4 918	4 918
147500	Collège Saint-Bernard	897	5 775	6 672
148500	Coll. Saint-Charles-Garnier	6 119	2 547	8 666
149500	Collège Saint-Hilaire	0	2 970	2 970
157500	Collège St-Jean-Vianney	2 407	4 796	7 203
158500	Coll. Saint-Maurice	0	2 980	2 980
159500	Coll. Saint-Paul	4 475	3 939	8 414
164500	Collège Sainte-Marcelline	2 750	4 514	7 264
165500	COLLÈGE STANISLAS	388	12 416	12 804
166500	Coll. Ville-Marie	635	2 766	3 401
168500	ÉCOLE AKIVA	0	1 451	1 451
184500	ÉcolACTion	0	954	954
185500	École Alex Manoogian	0	1 334	1 334
187500	École Augustin Roscelli	0	2 021	2 021
188500	ÉCOLE BETH JACOB	0	2 011	2 011
195500	École Buissonnière	6 106	1 738	7 844
196500	École Charles-Perrault (Pierrefonds)	0	1 675	1 675
204500	ÉCOLE COMMUNAUTAIRE BELZ	0	4 781	4 781
208500	Académie internationale Zig Zag	0	579	579
209500	ÉC.FORM.HÉBRAÏQUE BETH TIKVAH	0	1 173	1 173
219500	École Miss Edgar et Miss Cramp	0	837	837
226500	Éc. Jésus-Marie Beauceville	0	1 870	1 870
227500	ÉCOLE LE SOMMET	0	3 000	3 000
228500	École Les Mélèzes	2 049	2 444	4 493
229500	ÉCOLE MAÏMONIDE	0	2 805	2 805
237500	Éc. Marcelle-Mallet	6 900	2 113	9 013

Données de l’année scolaire 2018-2019 ³				
Code de l'établissement	Nom de l'établissement	Ateliers culturels à l'école (volet 1)	Une école accueille un artiste (volet 2)	Total des montants accordés
239500	École Marie-Anne	0	662	662
244500	ÉCOLE MARIE-CLARAC	0	6 237	6 237
249500	École Montessori de l'Outaouais	0	935	935
254500	École Montessori de Québec	0	623	623
266500	École Notre Dame de Nareg	0	847	847
268500	ÉCOLE ORALE DE MTL POUR SOURDS	0	219	219
269500	ÉCOLE PASTEUR	0	3 520	3 520
278500	ÉCOLE PETER HALL INC.	0	2 390	2 390
279500	École Plein Soleil (Association coop.)	0	901	901
288500	École première Mesifita du Canada	0	716	716
304500	École Les Trois Saisons	0	1 500	1 500
305500	ÉCOLE PRIMAIRE SOCRATES	1 939	5 906	7 845
306500	École Rudolf Steiner de Montréal	0	521	521
308500	École St-Georges de Montréal	0	1 285	1 285
311500	École Saint-Joseph (1985)	5 353	2 303	7 656
312500	École Sainte-Anne	2 538	1 066	3 604
314500	Éc. sec. de Bromptonville	1 103	2 323	3 426
315500	Éc. sec. du Verbe Divin	0	2 308	2 308
317500	École secondaire privée François-Bourrin	407	1 446	1 853
321500	Collège Boisbriand 2016	316	984	1 300
322500	Collège Letendre	4 013	8 404	12 417
323500	Éc. sec. Marcellin-Champagnat	3 091	5 638	8 729
324500	Collège d'Anjou	1 812	3 496	5 308
326500	École secondaire Mont-Saint-Sacrement	1 897	4 110	6 007
327500	Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup	0	2 430	2 430
335500	Coll. St-Joseph de Hull	0	3 579	3 579
336500	Éc. sec. St-Joseph St-Hyac.	0	5 171	5 171
337500	Coll. Saint-Sacrement	904	7 547	8 451
338500	L'ÉCOLE SELWYN HOUSE	1 702	1 514	3 216
345500	ÉCOLE VANGUARD QUÉBEC LIMITÉE	0	5 872	5 872
347500	Écoles musulmanes de Montréal	0	648	648
349500	Externat Mont-Jésus-Marie	0	2 045	2 045
350500	Externat Sacré-Coeur	675	5 410	6 085
351500	Externat St-Jean-Berchmans	0	2 970	2 970
352500	Saint-Jean-Eudes	3 067	4 981	8 048
365500	Institut d'enseignement de Sept-Îles	0	1 105	1 105
367500	Collège Reine-Marie	5 784	5 181	10 965
368500	Institut Saint-Joseph	3 556	1 904	5 460
374500	Institut secondaire Keranna	872	2 985	3 857
377500	Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent	1 217	4 158	5 375
380500	L'Académie Centennial	0	767	767
382500	ACADÉMIE HEBRAÏQUE INC.	0	2 430	2 430
384500	L'École Ali Ibn Abi Talib	0	1 315	1 315
385500	L'École arménienne Sourp Hagop	4 098	3 817	7 915
386500	L'ÉCOLE DES URSULINES DE QC	3 324	2 863	6 187
388500	L'École Sacré-Coeur de Montréal	0	1 018	1 018
394500	École à pas de géant	0	428	428
395500	École Lucien-Guilbault inc.	0	1 315	1 315
398500	La Petite Académie	0	847	847

Données de l’année scolaire 2018-2019 ³				
Code de l'établissement	Nom de l'établissement	Ateliers culturels à l'école (volet 1)	Une école accueille un artiste (volet 2)	Total des montants accordés
401500	Collège François-de-Laval	0	3 452	3 452
403500	LES ÉC.COMMUNAUTAIRES SKVER	0	1 208	1 208
404500	LES ÉC.JUIVES POP.ET PERETZ	0	2 327	2 327
407500	Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	0	1 334	1 334
408500	Le Collège Lower Canada	876	2 362	3 238
410500	École secondaire Loyola	0	3 486	3 486
426500	Académie des Sacrés-Coeurs	4 113	3 530	7 643
434500	Pens. du St-Nom de Marie	15 241	5 682	20 923
435500	Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	0	3 019	3 019
436500	Externat Saint-Coeur de Marie	4 277	2 230	6 507
444500	Séminaire de Chicoutimi	0	2 167	2 167
445500	Collège Trinité	0	3 988	3 988
446500	Sém. de Sherbrooke	0	3 993	3 993
447500	Sém. des Pères Maristes	0	3 087	3 087
448500	Séminaire du Sacré Coeur	769	1 271	2 040
449500	Collège des Hauts Sommets	0	497	497
454500	Sém. Saint-François	0	5 506	5 506
455500	Sém. St-Joseph Trois-Rivières	3 827	3 749	7 576
456500	Le Séminaire Sainte-Marie	0	828	828
457500	Le Salésien	0	3 257	3 257
464500	TALMUD TORAHS UNIS DE MTL INC.	0	3 564	3 564
467500	Collège Trafalgar pour filles	0	531	531
468500	École Val Marie	0	2 152	2 152
469500	Villa Maria	1 516	6 904	8 420
477500	Villa Sainte-Marcelline	281	2 449	2 730
478500	Académie Yéshiva Yavné	0	1 953	1 953
479500	Yeshiva Gedola-Merkaz Hatorah	0	1 149	1 149
507500	École nationale de cirque	0	107	107
508500	L'École des Premières Lettres	0	774	774
509500	Collège Jacques-Prévert	0	1 821	1 821
512500	École internationale des Apprenants	0	1 748	1 748
515500	L'École l'Eau-Vive	789	1 782	2 571
523500	Éc. oraliste de Québec enf. sourds	632	205	837
524500	Collège Nouvelles Frontières	262	4 343	4 605
640500	Collège Sainte-Anne	0	9 519	9 519
Total accordé		192 316	538 200	730 516

ALLOCATIONS ACCORDÉES POUR LE PLAN D’ACTION
POUR L’AMÉLIORATION DE L’APPRENTISSAGE DU
FRANÇAIS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE PAR
COMMISSION SCOLAIRE POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2017-
2018
(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2017-2018
711	des Monts-et-Marées	111 154
712	des Phares	149 836
713	du Fleuve-et-des-Lacs	100 960
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	128 217
721	du Pays-des-Bleuets	134 637
722	du Lac-Saint-Jean	129 822
723	des Rives-du-Saguenay	172 827
724	De La Jonquière	137 040
731	de Charlevoix	92 641
732	de la Capitale	300 073
733	des Découvreurs	176 510
734	des Premières-Seigneuries	293 802
735	de Portneuf	119 698
741	du Chemin-du-Roy	229 104
742	de l’Énergie	156 651
751	des Hauts-Cantons	126 098
752	de la Région-de-Sherbrooke	252 801
753	des Sommets	146 967
761	de la Pointe-de-l’Île	391 041
762	de Montréal	851 340
763	Marguerite-Bourgeoys	531 339
771	des Draveurs	227 628
772	des Portages-de-l’Outaouais	214 473
773	au Cœur-des-Vallées	124 912
774	des Hauts-Bois-de-l’Outaouais	90 552
781	du Lac-Témiscamingue	82 739
782	de Rouyn-Noranda	114 804
783	Harricana	96 390
784	de l’Or-et-des-Bois	118 420
785	du Lac-Abitibi	92 330
791	de l’Estuaire	110 691
792	du Fer	108 085
793	de la Moyenne-Côte-Nord	71 126
801	de la Baie-James	80 499
811	des Îles	73 172
812	des Chic-Chocs	95 460
813	René-Lévesque	114 640
821	de la Côte-du-Sud	144 697
822	des Appalaches	111 641
823	de la Beauce-Etchemin	226 432
824	des Navigateurs	264 512
831	de Laval	482 756
841	des Affluents	392 556
842	des Samares	285 985
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	407 136
852	de la Rivière-du-Nord	279 127
853	des Laurentides	138 221
854	Pierre-Neveu	102 061
861	de Sorel-Tracy	113 850
862	de Saint-Hyacinthe	189 758
863	des Hautes-Rivières	242 183
864	Marie-Victorin	400 941
865	des Patriotes	358 967
866	Val-des-Cerfs	217 357
867	des Grandes-Seigneuries	285 915
868	de la Vallée-des-Tisserands	150 187
869	des Trois-Lacs	206 483
871	de la Riveraine	112 621
872	des Bois-Francs	176 931
873	des Chênes	185 974
881	Central Québec	93 423
882	Eastern Shores	69 613
883	Eastern Townships	99 022
884	Riverside	125 075
885	Sir-Wilfrid-Laurier	154 927
886	Western Québec	113 359
887	English-Montréal	200 297
888	Lester-B.-Pearson	206 397
889	New Frontiers	86 855
TOTAL		13 173 738

(1) Ces montants correspondent à la somme des montants accordés aux commissions scolaires pour les conseillers pédagogiques, la libération des enseignants pour des sessions de perfectionnement et pour la correction d’épreuves d’écriture obligatoires pour les élèves des 2^e et 3^e cycles du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire.
Source : Certification finale des allocations budgétaires pour l’année scolaire 2017-2018.

ALLOCATION POUR LA MESURE D’AIDE À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ PAR COMMISSION SCOLAIRE POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (en dollars)		
Code	Nom de la commission scolaire	2019-2020
689	du Littoral	199 661
711	des Monts-et-Marées	465 446
712	des Phares	113 268
713	du Fleuve-et-des-Lacs	148 748
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	55 361
721	du Pays-des-Bleuets	251 341
722	du Lac-Saint-Jean	142 735
723	des Rives-du-Saguenay	113 710
724	De La Jonquière	48 021
731	de Charlevoix	29 088
732	de la Capitale	787 399
733	des Découvreurs	4 825
734	des Premières-Seigneuries	20 541
735	de Portneuf	7 905
741	du Chemin-du-Roy	1 287 669
742	de l’Énergie	1 056 460
751	des Hauts-Cantons	489 455
752	de la Région-de-Sherbrooke	1 156 622
753	des Sommets	595 598
761	de la Pointe-de-l’Île	2 807 750
762	de Montréal	6 755 347
763	Marguerite-Bourgeoys	1 889 540
771	des Draveurs	300 843
772	des Portages-de-l’Outaouais	243 515
773	au Coeur-des-Vallées	583 867
774	des Hauts-Bois-de-l’Outaouais	539 066
781	du Lac-Témiscamingue	254 406
782	de Rouyn-Noranda	71 733
783	Harricana	382 227
784	de l’Or-et-des-Bois	699 763
785	du Lac-Abitibi	298 872
791	de l’Estuaire	332 224
792	du Fer	538 670
793	de la Moyenne-Côte-Nord	83 140
801	de la Baie-James	57 320
811	des Îles	18 382
812	des Chic-Chocs	370 417
813	René-Lévesque	552 048
821	de la Côte-du-Sud	188 223
822	des Appalaches	7 674
823	de la Beauce-Étchemin	396 363
824	des Navigateurs	23 621
831	de Laval	1 304 159
841	des Affluents	146 224
842	des Samares	3 176 915
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	235 238
852	de la Rivière-du-Nord	1 029 076
853	des Laurentides	357 042
854	Pierre-Neveu	722 778
861	de Sorel-Tracy	603 373
862	de Saint-Hyacinthe	1 129 520
863	des Hautes-Rivières	239 152
864	Marie-Victorin	1 731 077
865	des Patriotes	5 469
866	Val-des-Cerfs	1 083 482
867	des Grandes-Seigneuries	131 889
868	de la Vallée-des-Tisserands	1 000 376
869	des Trois-Lacs	25 597
871	de la Riveraine	174 337
872	des Bois-Francs	223 186
873	des Chênes	889 329
881	Central Québec	148 276
882	Eastern Shores	148 656
883	Eastern Townships	292 597
884	Riverside	44 921
885	Sir-Wilfrid-Laurier	202 343
886	Western Québec	398 567
887	English-Montréal	859 222
888	Lester-B.-Pearson	190 563
889	New Frontiers	272 646
TOTAL		41 134 874

LISTE DES ÉCOLES IDENTIFIÉES POUR LA MESURE AGIR AUTREMENT EN 2019-2020

Code CS	Nom de la commission scolaire	Code écoles	Écoles
711	des Monts-et-Marées	711021	École Secondaire Armand-Saint-Onge
711	des Monts-et-Marées	711029	École Assomption
711	des Monts-et-Marées	711039	Polyvalente de Sayabec
711	des Monts-et-Marées	711059	Polyvalente de Matane
711	des Monts-et-Marées	711002	École Lac-au-Saumon
711	des Monts-et-Marées	711007	École St-Vianney - St-Tharcisius
711	des Monts-et-Marées	711009	École Victor-Côté
711	des Monts-et-Marées	711015	École Sr-Rachel-Fournier
711	des Monts-et-Marées	711016	École Saint-Damase - La Volière
711	des Monts-et-Marées	711019	École Bon-Pasteur
711	des Monts-et-Marées	711027	École Saint-Victor
711	des Monts-et-Marées	711030	École Sainte-Marie
711	des Monts-et-Marées	711032	École Noël-Fortin
711	des Monts-et-Marées	711033	École Émile-Dubé
711	des Monts-et-Marées	711037	École Zénon-Soucy
711	des Monts-et-Marées	711040	École Sainte-Ursule
711	des Monts-et-Marées	711042	École Le Marinier
711	des Monts-et-Marées	711046	École Sainte-Félicité
711	des Monts-et-Marées	711053	École Saint-Léandre
712	des Phares	712005	École du Mistral
712	des Phares	712036	École des Hauts-Plateaux
712	des Phares	712032	École des Cheminots
712	des Phares	712034	École du Portage
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713009	École de Saint-Jean-de-Dieu
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713013	École de la Vallée-des-Lacs
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713020	École secondaire de Dégelis
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713127	École secondaire de Trois-Pistoles
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713132	École secondaire du Transcontinental
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713002	École Gérard-Collin
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713004	École du Jall
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713005	École Chanoine-Côté
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713006	École primaire de Dégelis
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713007	École des Jolis-Vents
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713010	École de Beaucourt - Saint-Eusèbe
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713022	École primaire du Transcontinental
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713100	École Georges-Gauvin
713	du Fleuve-et-des-Lacs	713108	École La Source
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714003	École Vieux-Moulins et Saint-Modeste
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714022	École secondaire Chanoine-Beaudet
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714001	École M-d'Arts, la Chant., N.D.S., Riou
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714006	École La Croisée
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714007	École N.D.-du-Portage / Pèlerins
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714008	École Lanouette
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714010	École H.-F.,Ste-Hélène,St-Louis
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714011	École Mgr-Boucher, St-Louis, St-Bruno
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714012	École St-Ph.,N.-D.,J.-C.-Chapais
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714015	École M.-Mont.,Orée-Bois, Étoi.F
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	714016	École Vents-M.,Pruchière, Amitié
721	du Pays-des-Bleuets	721016	École Cité étudiante
721	du Pays-des-Bleuets	721085	Polyvalente Jean-Dolbeau
721	du Pays-des-Bleuets	721086	École Secondaire Des Chutes
721	du Pays-des-Bleuets	721006	École Boisjoli/des Deux-Lacs
721	du Pays-des-Bleuets	721009	École de la Rivière
721	du Pays-des-Bleuets	721011	École Benoît-Duhamel
721	du Pays-des-Bleuets	721014	École Jolivent/L'Arbrisseau
721	du Pays-des-Bleuets	721035	École Jeanne-Mance/Pie XII
721	du Pays-des-Bleuets	721053	École Jean XXIII/Saint-Lucien
721	du Pays-des-Bleuets	721056	École Sainte-Lucie/Notre-Dame-de-Lourdes
721	du Pays-des-Bleuets	721078	École Bon-Pasteur
721	du Pays-des-Bleuets	721080	École N.-Dame-des-Anges/St-Louis-de-Gonz
721	du Pays-des-Bleuets	721083	École La Source/Les Prés Verts
722	du Lac-Saint-Jean	722004	École Curé-Hébert
722	du Lac-Saint-Jean	722009	École Jean-Gauthier
722	du Lac-Saint-Jean	722111	École Saint-Sacrement
722	du Lac-Saint-Jean	722203	École Bon-Pasteur
722	du Lac-Saint-Jean	722204	École Saint-Léon
722	du Lac-Saint-Jean	722206	École Notre-Dame-de-Lorette
722	du Lac-Saint-Jean	722207	École Sainte-Hélène
722	du Lac-Saint-Jean	722208	École Notre-Dame-du-Rosaire
722	du Lac-Saint-Jean	722210	École primaire Garnier
722	du Lac-Saint-Jean	722240	École Jean XXIII
722	du Lac-Saint-Jean	722243	École Saint-Gérard
722	du Lac-Saint-Jean	722245	École du Bon Conseil
722	du Lac-Saint-Jean	722248	École Monseigneur Victor
723	des Rives-du-Saguenay	723145	École secondaire Charles-Gravel
723	des Rives-du-Saguenay	723172	École primaire et secondaire Fréchette
723	des Rives-du-Saguenay	723173	École secondaire des Grandes-Marées
723	des Rives-du-Saguenay	723108	École Antoine-de-Saint-Exupéry
723	des Rives-du-Saguenay	723136	École Saint-Gabriel
723	des Rives-du-Saguenay	723137	École Du Vallon
723	des Rives-du-Saguenay	723140	École Saint-Félix
723	des Rives-du-Saguenay	723141	École Marie-Médiatrice
723	des Rives-du-Saguenay	723142	École Jean-Fortin, La Source
723	des Rives-du-Saguenay	723144	École Saint-David
723	des Rives-du-Saguenay	723148	École Sainte-Thérèse
724	De La Jonquière	724035	École Saint-Jean-de-Bégin
724	De La Jonquière	724044	École Sainte-Marie-Médiatrice
731	de Charlevoix	731002	École secondaire du Plateau
731	de Charlevoix	731005	École de la Rose-des-Vents
731	de Charlevoix	731003	École Les Marées montantes
731	de Charlevoix	731004	École L'Écho des trois montagnes
731	de Charlevoix	731006	École Valléemont
732	de la Capitale	732159	École Jean-de-Brébeuf
732	de la Capitale	732162	École secondaire de la Cité
732	de la Capitale	732167	École secondaire Vanier
732	de la Capitale	732003	École Sans-Frontière

Code CS	Nom de la commission scolaire	Code écoles	Écoles
732	de la Capitale	732010	École de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure
732	de la Capitale	732012	École Dominique-Savio
732	de la Capitale	732015	École du Buisson
732	de la Capitale	732026	École Marguerite-Bourgeoys
732	de la Capitale	732031	École Notre-Dame-du-Canada
732	de la Capitale	732033	École Sacré-Coeur
732	de la Capitale	732039	École Saint-Fidèle
732	de la Capitale	732040	École de la Grande-Hermine
732	de la Capitale	732043	École Saint-Malo
732	de la Capitale	732045	École Saint-Paul-Apôtre
732	de la Capitale	732047	École des Jeunes-du-Monde
732	de la Capitale	732048	École des Berges
732	de la Capitale	732051	École Sainte-Odile
734	des Premières-Seigneuries	734034	École des Beaux-Prés et de la Pionnière
734	des Premières-Seigneuries	734036	École Caps-des-Neiges
735	de Portneuf	735212	École primaire de la Grande-Vallée
735	de Portneuf	735215	École Saint-Coeur-de-Marie
741	du Chemin-du-Roy	741017	École Avenues-Nouvelles
741	du Chemin-du-Roy	741108	École secondaire l'Escale
741	du Chemin-du-Roy	741110	École secondaire des Pionniers
741	du Chemin-du-Roy	741022	École primaire de l'Académie-Sportive
741	du Chemin-du-Roy	741030	École Dollard
741	du Chemin-du-Roy	741040	École Mond'Ami
741	du Chemin-du-Roy	741050	École Marie-Leneuf
741	du Chemin-du-Roy	741054	École Curé-Chamberland
741	du Chemin-du-Roy	741058	École Cardinal-Roy
741	du Chemin-du-Roy	741062	École Sainte-Thérèse
741	du Chemin-du-Roy	741064	École Saint-Philippe
741	du Chemin-du-Roy	741068	École Saint-Paul
741	du Chemin-du-Roy	741074	École Saint-François-d'Assise
741	du Chemin-du-Roy	741078	Éc. St-Dominique-Ste-Catherine-Sienne
741	du Chemin-du-Roy	741092	École primaire de Louiseville
741	du Chemin-du-Roy	741098	École Belle-Vallée
741	du Chemin-du-Roy	741122	École de Yamachiche-Saint-Léon
742	de l'Énergie	742006	École des Boisés
742	de l'Énergie	742059	École Notre-Dame-de-l'Assomption
742	de l'Énergie	742100	École secondaire des Chutes
742	de l'Énergie	742105	École secondaire Paul-Le Jeune
742	de l'Énergie	742106	École secondaire du Rocher
742	de l'Énergie	742118	École secondaire Champagnat
742	de l'Énergie	742008	Éc. Vallons-N-D Joie-N-D Neiges
742	de l'Énergie	742010	Éc Petite-Rivière - Villa-de-la-Jeunesse
742	de l'Énergie	742028	École Laflèche
742	de l'Énergie	742031	École de Sainte-Flore - Saint-Paul
742	de l'Énergie	742036	École Dominique-Savio
742	de l'Énergie	742039	École Jacques-Cartier - Notre-Dame
742	de l'Énergie	742047	École Jacques-Buteux
742	de l'Énergie	742063	Éc. Passer.-Sablon d'Or-Masson
742	de l'Énergie	742064	École La Croisière-Soleil-Primadel
742	de l'Énergie	742067	École La Providence
742	de l'Énergie	742076	École St-Charles-Garnier, Saint-Joseph
742	de l'Énergie	742083	École Immaculée-Conception
742	de l'Énergie	742093	École Saint-Jacques
742	de l'Énergie	742101	École Antoine-Hallé
742	de l'Énergie	742104	École Centrale
751	des Hauts-Cantons	751006	Polyvalente Montignac
751	des Hauts-Cantons	751007	Polyvalente Louis-Saint-Laurent
751	des Hauts-Cantons	751008	M.F.R. du Granit
751	des Hauts-Cantons	751036	Éc. Notre-Dame-de-Toutes-Aides/St-Pie-X
751	des Hauts-Cantons	751041	École Monseigneur-Durand
751	des Hauts-Cantons	751047	École du Parchemin
751	des Hauts-Cantons	751055	École Saint-Paul
751	des Hauts-Cantons	751058	École des Trois-Cantons
751	des Hauts-Cantons	751063	École Notre-Dame-de-Lorette
751	des Hauts-Cantons	751068	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
751	des Hauts-Cantons	751079	École d'Audet
751	des Hauts-Cantons	751080	École des Monts-et-Lacs
751	des Hauts-Cantons	751082	École de Sainte-Cécile
751	des Hauts-Cantons	751084	École des Sommets
751	des Hauts-Cantons	751088	École de Saint-Romain
751	des Hauts-Cantons	751089	École de la Rose-des-Vents
751	des Hauts-Cantons	751091	École de la Source
751	des Hauts-Cantons	751094	École des Monts-Blancs
751	des Hauts-Cantons	751095	École de la Voie-Lactée
752	de la Région-de-Sherbrooke	752148	École internationale du Phare
752	de la Région-de-Sherbrooke	752005	École Desjardins
752	de la Région-de-Sherbrooke	752010	École Jean-XXIII
752	de la Région-de-Sherbrooke	752013	École LaRocque
752	de la Région-de-Sherbrooke	752016	École Marie-Reine
752	de la Région-de-Sherbrooke	752023	École Pie-X - de l'Assomption
752	de la Région-de-Sherbrooke	752027	École des Quatre-Vents
752	de la Région-de-Sherbrooke	752031	École des Avenues
752	de la Région-de-Sherbrooke	752033	École Sylvestre
753	des Sommets	753012	École secondaire de l'Escale
753	des Sommets	753057	École secondaire du Tourmesol
753	des Sommets	753003	École de la Passerelle
753	des Sommets	753004	École Christ-Roi
753	des Sommets	753006	École de la Tourelle
753	des Sommets	753007	École Masson
753	des Sommets	753022	École Saint-Jean-Bosco
753	des Sommets	753025	École du Jardin-des-Frontières
753	des Sommets	753028	École du Baluchon
753	des Sommets	753030	École des Deux-Soleils
753	des Sommets	753036	École du Val-de-Grâce
753	des Sommets	753051	École de l'Arc-en-Ciel
753	des Sommets	753062	École Notre-Dame-du-Sourire
753	des Sommets	753063	École Notre-Dame-des-Érables
753	des Sommets	753065	École Saint-Gabriel
753	des Sommets	753066	École Saint-Laurent
753	des Sommets	753067	École Saint-Philippe

Code CS	Nom de la commission scolaire	Code écoles	Écoles
761	de la Pointe-de-l'Île	761058	École Marc-Laflamme/Le Prélude
761	de la Pointe-de-l'Île	761070	École secondaire Daniel-Johnson
761	de la Pointe-de-l'Île	761071	École secondaire Pointe-aux-Trembles
761	de la Pointe-de-l'Île	761072	École Le Tournesol
761	de la Pointe-de-l'Île	761075	École secondaire Antoine-de-St-Exupéry
761	de la Pointe-de-l'Île	761083	École secondaire Jean-Grou
761	de la Pointe-de-l'Île	761087	École secondaire La Passerelle
761	de la Pointe-de-l'Île	761089	École Amos
761	de la Pointe-de-l'Île	761090	École secondaire Calixa-Lavallée
761	de la Pointe-de-l'Île	761092	École secondaire Henri-Bourassa
762	de Montréal	762127	École Face
762	de Montréal	762208	École Dominique-Savio
762	de Montréal	762217	École de la Lancée
762	de Montréal	762218	École Rosalie-Jetté
762	de Montréal	762221	École Irénée-Lussier
762	de Montréal	762226	École Henri-Julien
762	de Montréal	762242	École Espace-Jeunesse
762	de Montréal	762247	École Eurêka
762	de Montréal	762248	École Le Vitrail
762	de Montréal	762252	École Louise-Trichet
762	de Montréal	762253	Académie Dunton
762	de Montréal	762254	École Louis-Riel
762	de Montréal	762256	École Édouard-Montpetit
762	de Montréal	762258	École Marguerite-De Lajemmerais
762	de Montréal	762259	École Chomedey-De Maisonneuve
762	de Montréal	762260	École Eulalie-Durocher
762	de Montréal	762262	École Joseph-François-Perrault
762	de Montréal	762263	École Louis-Joseph-Papineau
762	de Montréal	762264	École Pierre-Dupuy
762	de Montréal	762265	École Jeanne-Mance
762	de Montréal	762267	Académie De Roberval
762	de Montréal	762268	École Père-Marquette
762	de Montréal	762269	École Georges-Vanier
762	de Montréal	762271	École Sophie-Barat
762	de Montréal	762274	École Robert-Gravel
762	de Montréal	762276	École Marie-Anne
762	de Montréal	762278	École Lucien-Pagé
762	de Montréal	762281	École Évangéline
762	de Montréal	762282	École La Dauversière
762	de Montréal	762286	École Saint-Henri
762	de Montréal	762287	École Honoré-Mercier
762	de Montréal	762288	École La Voie
763	Marguerite-Bourgeoys	763041	École Saint-Laurent
763	Marguerite-Bourgeoys	763042	École Pierre-Laporte
763	Marguerite-Bourgeoys	763139	École Dalbé-Viau
763	Marguerite-Bourgeoys	763142	École Monseigneur-Richard
763	Marguerite-Bourgeoys	763238	École Rose-Virginie-Pelletier
771	des Draveurs	771035	Polyvalente Le Carrefour
771	des Draveurs	771008	École de la Colline
771	des Draveurs	771010	École Le Tremplin
771	des Draveurs	771013	École du Nouveau-Monde
771	des Draveurs	771017	École La Source
771	des Draveurs	771051	École de la Traversée
771	des Draveurs	771057	École des Trois-Saisons
771	des Draveurs	771060	École La Sablonnière
772	des Portages-de-l'Outaouais	772005	École Jean-de-Brébeuf
772	des Portages-de-l'Outaouais	772013	École Saint-Paul
772	des Portages-de-l'Outaouais	772017	École Notre-Dame
772	des Portages-de-l'Outaouais	772019	École Saint-Rédempteur
772	des Portages-de-l'Outaouais	772027	École de la Vallée-des-Voyageurs
773	au Coeur-des-Vallées	773004	École Providence/J.-M.-Robert
773	au Coeur-des-Vallées	773010	École secondaire Louis-Joseph-Papineau
773	au Coeur-des-Vallées	773017	École Sainte-Famille/aux Trois-Chemins
773	au Coeur-des-Vallées	773027	École Saint-Michel
773	au Coeur-des-Vallées	773001	École Adrien-Guillaume
773	au Coeur-des-Vallées	773002	École Saint-Coeur-de-Marie
773	au Coeur-des-Vallées	773018	École Maria-Goretti
773	au Coeur-des-Vallées	773019	École Saint-Jean-de-Brébeuf
773	au Coeur-des-Vallées	773033	École de la Montagne
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774001	École secondaire Sieur-de-Coulonge
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774003	École du Coeur-de-la-Gatineau
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774005	École de la C.E.H.-G.
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774002	École des Petits-Ponts
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774004	École Le Rucher
781	du Lac-Témiscamingue	781069	École Du Carrefour
781	du Lac-Témiscamingue	781036	École Béarn-Fabre
781	du Lac-Témiscamingue	781043	École Le Triolet
781	du Lac-Témiscamingue	781048	École Saint-Isidore
781	du Lac-Témiscamingue	781053	École Saint-Joseph
781	du Lac-Témiscamingue	781056	École Notre-Dame-de-Liesse
782	de Rouyn-Noranda	782001	École de Bellecombe
782	de Rouyn-Noranda	782003	École Clérico - Mont-Brun
782	de Rouyn-Noranda	782004	École Notre-Dame-de-Grâce
782	de Rouyn-Noranda	782007	École Notre-Dame-de-Protection
782	de Rouyn-Noranda	782015	École Le Prélude
782	de Rouyn-Noranda	782016	École Kinojévis
783	Harricana	783006	École secondaire Natagan
783	Harricana	783003	Écoles primaires St-Paul Ste-Gertrude
783	Harricana	783009	École de Berry
783	Harricana	783011	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
783	Harricana	783015	École Christ-Roi
783	Harricana	783017	École Saint-Félix - Saint-Dominique
783	Harricana	783020	École Notre-Dame-de-Fatima
784	de l'Or-et-des-Bois	784022	École secondaire Le Transit
784	de l'Or-et-des-Bois	784023	École secondaire La Concorde
784	de l'Or-et-des-Bois	784024	École secondaire Le Tremplin
784	de l'Or-et-des-Bois	784025	Polyvalente Le Carrefour
784	de l'Or-et-des-Bois	784001	École Saint-Sauveur
784	de l'Or-et-des-Bois	784002	École alternative Papillon-d'Or
784	de l'Or-et-des-Bois	784003	École Charles-René-Lalande

Code CS	Nom de la commission scolaire	Code écoles	Écoles
784	de l'Or-et-des-Bois	784005	École Louis-Querbes
784	de l'Or-et-des-Bois	784006	École Notre-Dame-de-Fatima
784	de l'Or-et-des-Bois	784007	École Chanoine-Delisle
784	de l'Or-et-des-Bois	784008	École Notre-Dame-du-Rosaire
784	de l'Or-et-des-Bois	784011	École Saint-Joseph
784	de l'Or-et-des-Bois	784012	École Sainte-Lucie
784	de l'Or-et-des-Bois	784013	École Sainte-Marie
784	de l'Or-et-des-Bois	784015	École Des Explorateurs
785	du Lac-Abitibi	785002	École Boréale
785	du Lac-Abitibi	785003	Cité étudiante Polyno
785	du Lac-Abitibi	785004	École du Royal-Roussillon
785	du Lac-Abitibi	785001	École Dagenais
785	du Lac-Abitibi	785005	École de l'Envol
785	du Lac-Abitibi	785008	École Bellefeuille
791	de l'Estuaire	791041	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
791	de l'Estuaire	791044	École secondaire Serge-Bouchard
791	de l'Estuaire	791046	Polyvalente des Rivières
791	de l'Estuaire	791059	Polyvalente des Berges
791	de l'Estuaire	791002	École Monseigneur-Bouchard
791	de l'Estuaire	791006	École Saint-Coeur-de-Marie
791	de l'Estuaire	791008	École Notre-Dame-du-Bon-Conseil
791	de l'Estuaire	791011	École Richard
791	de l'Estuaire	791015	École Sainte-Marie
791	de l'Estuaire	791016	École Monseigneur-Labrie
791	de l'Estuaire	791018	École Saint-Joseph
791	de l'Estuaire	791026	École Trudel
791	de l'Estuaire	791027	École Monseigneur-Bélanger
791	de l'Estuaire	791032	École Père-Duclos
791	de l'Estuaire	791036	École Dominique-Savio
791	de l'Estuaire	791037	École Saint-Joseph
791	de l'Estuaire	791039	École Marie-Immaculée
791	de l'Estuaire	791068	École Saint-Luc
792	du Fer	792047	École Jean-du-Nord / Manikoutai
792	du Fer	792049	Centre éducatif l'Abri
792	du Fer	792004	École du Boisé
792	du Fer	792015	École Mère-d'Youville
792	du Fer	792018	École Saint-Alexandre
792	du Fer	792019	École Dominique-Savio
792	du Fer	792026	École Maisonneuve
792	du Fer	792030	École Monseigneur-Blanche
792	du Fer	792033	École Jacques-Cartier
792	du Fer	792034	École Gamache
792	du Fer	792039	École Marie-Immaculée
792	du Fer	792051	École Camille-Marcoux
793	de la Moyenne-Côte-Nord	793001	École Monseigneur-Labrie
793	de la Moyenne-Côte-Nord	793003	École Roger-Martineau
793	de la Moyenne-Côte-Nord	793004	École Hunault
793	de la Moyenne-Côte-Nord	793005	École Leventoux
793	de la Moyenne-Côte-Nord	793009	École des Riverains
793	de la Moyenne-Côte-Nord	793010	École Lestrat
801	de la Baie-James	801008	École Le Filon
801	de la Baie-James	801014	École Le Delta
801	de la Baie-James	801015	École Jacques-Rousseau
801	de la Baie-James	801005	Saint-Dominique-Savio
801	de la Baie-James	801012	École Galinée
801	de la Baie-James	801019	École Beauvalois
811	des Îles	811006	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
811	des Îles	811009	École aux Iris
812	des Chic-Chocs	812001	École de l'Escabelle
812	des Chic-Chocs	812006	École de Gabriel-Le Courtois
812	des Chic-Chocs	812015	École Saint-Maxime
812	des Chic-Chocs	812021	École des Prospecteurs
812	des Chic-Chocs	812025	Ecole Esdras-Minville
812	des Chic-Chocs	812034	École Antoine-Roy
812	des Chic-Chocs	812005	École de l'Anse
812	des Chic-Chocs	812009	École des Bois-et-Marées
812	des Chic-Chocs	812013	École Notre-Dame-des-Neiges
812	des Chic-Chocs	812017	École Saint-Antoine
812	des Chic-Chocs	812027	École Notre-Dame
812	des Chic-Chocs	812029	École Saint-Paul
812	des Chic-Chocs	812031	École aux Quatre-Vents
812	des Chic-Chocs	812036	École Saint-Joseph-Alban
812	des Chic-Chocs	812038	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
812	des Chic-Chocs	812041	École Saint-Rosaire
812	des Chic-Chocs	812044	École Notre-Dame-de-Liesse
813	René-Lévesque	813007	École du Littoral
813	René-Lévesque	813012	École polyvalente Mgr Sévigny
813	René-Lévesque	813022	École polyvalente de Paspébiac
813	René-Lévesque	813032	École Le Bois-Vivant
813	René-Lévesque	813042	École des Deux-Rivières
813	René-Lévesque	813004	École Sainte-Marie
813	René-Lévesque	813005	École Bon-Pasteur ST
813	René-Lévesque	813006	École Bon-Pasteur GR
813	René-Lévesque	813011	École Saint-Paul
813	René-Lévesque	813015	École Saint-Joseph
813	René-Lévesque	813017	École Sacré-Coeur
813	René-Lévesque	813018	École Saint-Bernard
813	René-Lévesque	813019	École Le Phare
813	René-Lévesque	813021	École La Source
813	René-Lévesque	813029	École des Découvertes
813	René-Lévesque	813030	École Cap Beau-Soleil
813	René-Lévesque	813031	École aux Mille-Ressources
813	René-Lévesque	813040	École des Quatre-Temps
813	René-Lévesque	813041	École Père-Pacifique
813	René-Lévesque	813045	École du Plateau Saint-François
821	de la Côte-du-Sud	821216	École secondaire de Saint-Anselme
821	de la Côte-du-Sud	821237	École secondaire de Saint-Damien
821	de la Côte-du-Sud	821247	École secondaire Louis-Jacques-Casault
821	de la Côte-du-Sud	821261	École secondaire de Saint-Paul
821	de la Côte-du-Sud	821277	École secondaire de la Rencontre

Code CS	Nom de la commission scolaire	Code écoles	Écoles
821	de la Côte-du-Sud	821110	École Provencher
821	de la Côte-du-Sud	821114	École aux Quatre-Vents
821	de la Côte-du-Sud	821115	École des Méandres
821	de la Côte-du-Sud	821130	École Belle-Vue
821	de la Côte-du-Sud	821131	École des Échos-de-la-Forêt
821	de la Côte-du-Sud	821132	École du Bon-Vent
821	de la Côte-du-Sud	821145	École Saint-Nicolas
821	de la Côte-du-Sud	821146	École Saint-Pie-X
821	de la Côte-du-Sud	821148	École Monseigneur-Sirois
821	de la Côte-du-Sud	821155	École de Saint-Cyrille
821	de la Côte-du-Sud	821160	École de la Colline-Sainte-Apolline
821	de la Côte-du-Sud	821162	École Chanoine Ferland-St-Just-Ste-Lucie
821	de la Côte-du-Sud	821170	École de Saint-Marcel
821	de la Côte-du-Sud	821171	École de Sainte-Félicité
821	de la Côte-du-Sud	821174	École Saint-Joseph
821	de la Côte-du-Sud	821175	École des Hauts-Sommets
822	des Appalaches	822040	Polyvalente de Disraeli
822	des Appalaches	822010	École Saint-Nom de Jésus
822	des Appalaches	822011	École Dominique Savio
822	des Appalaches	822012	École Sainte-Luce
822	des Appalaches	822014	École Sainte-Bernadette
822	des Appalaches	822034	École la Passerelle et la Pierre-Douce
822	des Appalaches	822036	École Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie
823	de la Beauce-Etchemin	823045	Polyvalente des Abénaquis
823	de la Beauce-Etchemin	823095	Polyvalente Bélanger
823	de la Beauce-Etchemin	823027	École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse
823	de la Beauce-Etchemin	823032	École de la Camaraderie
823	de la Beauce-Etchemin	823034	École Petite-Abeille
823	de la Beauce-Etchemin	823043	École des Sommets
823	de la Beauce-Etchemin	823044	École Jouvence
823	de la Beauce-Etchemin	823065	École Aquarelle de Saint-Georges
823	de la Beauce-Etchemin	823069	École la Source
823	de la Beauce-Etchemin	823080	École Kennebec
823	de la Beauce-Etchemin	823081	École Grande-Coudée
823	de la Beauce-Etchemin	823084	École Sainte-Thérèse
823	de la Beauce-Etchemin	823089	École du Sud-de-la-Beauce
823	de la Beauce-Etchemin	823093	École de la Haute-Beauce
823	de la Beauce-Etchemin	823097	École Curé-Beaudet
824	des Navigateurs	824120	École du Chêne, la Berge, la Falaise
824	des Navigateurs	824170	École Étienne-Chartier, de l'Amitié
831	de Laval	831114	École Mont-de-La Salle
831	de Laval	831054	École Saint-Julien
831	de Laval	831055	École Saint-Gilles
831	de Laval	831062	École De l'Arc-en-ciel
831	de Laval	831064	École Léon-Guilbault
831	de Laval	831068	École Simon-Vanier
831	de Laval	831077	Les Quatre-Vents/Monseigneur-Laval
831	de Laval	831082	École L'Harmonie
831	de Laval	831083	École Saint-Paul
841	des Affluents	841055	École Saint-Guillaume
841	des Affluents	841106	École Saint-Joachim
841	des Affluents	841107	École Saint-Louis
841	des Affluents	841137	École de l'Aubier
842	des Samares	842009	Pavillon du Havre-Jeunesse
842	des Samares	842012	École de la Rive
842	des Samares	842098	École de l'Achigan
842	des Samares	842100	Pavillon de l'Espace-Jeunesse
842	des Samares	842103	École Thérèse-Martin
842	des Samares	842104	École Pierre-de-Lestage
842	des Samares	842105	École Barthélemy-Joliette
842	des Samares	842107	École des Montagnes
842	des Samares	842108	École Bermon
842	des Samares	842109	École des Chutes
842	des Samares	842199	École de l'Érablière
842	des Samares	842001	École de l'Aubier
842	des Samares	842004	École Sainte-Anne
842	des Samares	842005	Pavillon Saint-Joseph
842	des Samares	842006	École de la Source d'Autray
842	des Samares	842007	École Sainte-Anne
842	des Samares	842008	École Dusablé
842	des Samares	842011	École Jean-Chrysostôme-Chaussé
842	des Samares	842013	École des Grands-Vents
842	des Samares	842016	École Saint-Coeur-de-Marie
842	des Samares	842017	École Sainte-Bernadette
842	des Samares	842018	École Emmélie-Caron
842	des Samares	842022	Pavillon Sainte-Marguerite
842	des Samares	842025	École Bernèche
842	des Samares	842027	École Panet
842	des Samares	842029	École de l'Ami-Soleil
842	des Samares	842031	École Bérard
842	des Samares	842033	École Youville
842	des Samares	842035	École Germain-Caron
842	des Samares	842037	École Sainte-Hélène
842	des Samares	842040	École Saint-Jean-Baptiste
842	des Samares	842041	École de Saint-Alphonse
842	des Samares	842043	Pavillon Sainte-Anne
842	des Samares	842047	École de Saint-Côme
842	des Samares	842048	École de Sainte-Marcelline
842	des Samares	842049	École Saint-Théodore-de-Chertsey
842	des Samares	842050	Pavillon Notre-Dame-de-la-Merci
842	des Samares	842052	Pavillon Sir-Wilfrid-Laurier
842	des Samares	842054	École des Amis-Soleils
842	des Samares	842055	École de la Source
842	des Samares	842058	Pavillon Louis-Joseph-Martel
842	des Samares	842066	Pavillon Sainte-Marie
842	des Samares	842070	École Monseigneur J.-A.-Papineau
842	des Samares	842075	École Sainte-Thérèse
842	des Samares	842079	Pavillon Marie-Charlotte
842	des Samares	842084	École Sacré-Coeur-de-Jésus
842	des Samares	842086	Pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

Code CS	Nom de la commission scolaire	Code écoles	Écoles
842	des Samares	842093	École de Sainte-Marie-Salomé
842	des Samares	842094	École Saint-Louis-de-France
842	des Samares	842095	École de Grand-Pré
842	des Samares	842125	École du Carrefour-des-Lacs
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	851210	École des Perséides
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	851217	École Saint-Pierre
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	851242	École Notre-Dame
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	851271	École Le Tandem
852	de la Rivière-du-Nord	852032	École Le Tremplin
852	de la Rivière-du-Nord	852059	École polyvalente Lavigne
852	de la Rivière-du-Nord	852001	École De La Durantaye
852	de la Rivière-du-Nord	852006	École Notre-Dame
852	de la Rivière-du-Nord	852009	École Saint-Jean-Baptiste
852	de la Rivière-du-Nord	852012	École Saint-Joseph
852	de la Rivière-du-Nord	852015	École Sainte-Paule
852	de la Rivière-du-Nord	852019	École Jean-Moreau
852	de la Rivière-du-Nord	852027	École à l'Unisson
852	de la Rivière-du-Nord	852043	École du Grand-Héron
852	de la Rivière-du-Nord	852052	École l'Oasis
852	de la Rivière-du-Nord	852053	École Saint-Philippe
852	de la Rivière-du-Nord	852055	École Saint-Alexandre
852	de la Rivière-du-Nord	852057	École Bouchard
852	de la Rivière-du-Nord	852058	École Dansereau et Saint-Martin
853	des Laurentides	853001	École secondaire Curé-Mercure
853	des Laurentides	853028	Polyvalente des Monts
853	des Laurentides	853031	École Vert-Pré
853	des Laurentides	853005	École Fleur-des-Neiges
853	des Laurentides	853007	École Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet
853	des Laurentides	853009	École Notre-Dame-de-la-Sagesse
853	des Laurentides	853012	École L'Arc-en-Ciel
853	des Laurentides	853013	École Le Carrefour
853	des Laurentides	853020	École Le Tremplin
853	des Laurentides	853022	École La Relève
854	Pierre-Neveu	854017	École Polyvalente Saint-Joseph
854	Pierre-Neveu	854018	École du Méandre
854	Pierre-Neveu	854001	École de la Madone et de la Carrière
854	Pierre-Neveu	854003	École de Ferme-Neuve et des Rivières
854	Pierre-Neveu	854005	École de la Lièvre-Sud
854	Pierre-Neveu	854006	École aux Quatre Vents
854	Pierre-Neveu	854007	École du Val-des-Lacs
854	Pierre-Neveu	854009	École des Trois Sentiers
854	Pierre-Neveu	854010	École Jean-XXIII
861	de Sorel-Tracy	861005	École secondaire Fernand-Lefebvre
861	de Sorel-Tracy	861007	Pavillon Tournesol
861	de Sorel-Tracy	861009	École secondaire Bernard-Gariépy
861	de Sorel-Tracy	861020	École Monseigneur-Prince
861	de Sorel-Tracy	861022	École Sainte-Victoire
861	de Sorel-Tracy	861024	École Maria-Goretti
861	de Sorel-Tracy	861026	École Saint-Gabriel-Lalemant
861	de Sorel-Tracy	861034	École intégrée d'Yamaska
861	de Sorel-Tracy	861036	École Monseigneur-Brunault
861	de Sorel-Tracy	861038	École Christ-Roi
861	de Sorel-Tracy	861052	École Laplume
861	de Sorel-Tracy	861054	École Martel
862	de Saint-Hyacinthe	862030	École Raymond
862	de Saint-Hyacinthe	862040	École René-Saint-Pierre
862	de Saint-Hyacinthe	862052	Polyvalente Robert-Ouimet
862	de Saint-Hyacinthe	862105	École au Coeur-des-Monts
862	de Saint-Hyacinthe	862107	École Saint-Charles-Garnier
862	de Saint-Hyacinthe	862110	École de la Rocade
862	de Saint-Hyacinthe	862111	École Saint-Nazaire
862	de Saint-Hyacinthe	862114	École des Passereaux
862	de Saint-Hyacinthe	862116	École de la Croisée
862	de Saint-Hyacinthe	862140	École Roger-LaBrèque
862	de Saint-Hyacinthe	862141	École Saint-André
862	de Saint-Hyacinthe	862142	École des Moissons
862	de Saint-Hyacinthe	862143	École Notre-Dame
862	de Saint-Hyacinthe	862144	École Saint-Jean-Baptiste
862	de Saint-Hyacinthe	862207	École Lafontaine
862	de Saint-Hyacinthe	862208	École Larocque
862	de Saint-Hyacinthe	862216	École Saint-Sacrement
863	des Hautes-Rivières	863068	École Dr-Alexis-Bouthillier
863	des Hautes-Rivières	863002	École Saint-Michel
863	des Hautes-Rivières	863003	École Saint-Vincent
863	des Hautes-Rivières	863008	École de Monnoir
863	des Hautes-Rivières	863029	École du Petit Clocher
863	des Hautes-Rivières	863030	École Capitaine-Luc-Fortin
863	des Hautes-Rivières	863035	École de Ramezay
863	des Hautes-Rivières	863039	École Alberte-Melançon
863	des Hautes-Rivières	863043	École Saint-Jacques
863	des Hautes-Rivières	863044	École Saint-Blaise
863	des Hautes-Rivières	863046	École Saint-Joseph
863	des Hautes-Rivières	863050	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
863	des Hautes-Rivières	863054	École Bruno-Choquette
864	Marie-Victorin	864168	École spécialisée des Remparts
864	Marie-Victorin	864278	École Gérard-Filion
864	Marie-Victorin	864280	École Jacques-Rousseau
864	Marie-Victorin	864001	École Adrien-Gamache
864	Marie-Victorin	864005	École Bourgeoys-Champagnat
864	Marie-Victorin	864006	École Carillon
864	Marie-Victorin	864009	École Christ-Roi
864	Marie-Victorin	864017	École D'Iberville
864	Marie-Victorin	864027	École Hubert-Perron
864	Marie-Victorin	864038	École Lionel-Groulx
864	Marie-Victorin	864041	École Maurice-L.-Duplessis
864	Marie-Victorin	864042	École Monseigneur-Forget
864	Marie-Victorin	864044	École Paul-De Maricourt
864	Marie-Victorin	864050	École Saint-Joseph
864	Marie-Victorin	864054	École Sainte-Claire
864	Marie-Victorin	864055	École Sainte-Claire

Code CS	Nom de la commission scolaire	Code écoles	Écoles
864	Marie-Victorin	864060	École du Tournesol
865	des Patriotes	865190	École secondaire François-Williams
865	des Patriotes	865150	École Mère-Marie-Rose
865	des Patriotes	865152	École des Coeurs-Vaillants
865	des Patriotes	865191	École Le Sablier
865	des Patriotes	865192	École de l'Envolée
865	des Patriotes	865193	École de l'Odysée
865	des Patriotes	865240	École Saint-Denis
866	Val-des-Cerfs	866032	École Monseigneur-Desranleau
866	Val-des-Cerfs	866053	École Wilfrid-Léger
866	Val-des-Cerfs	866057	École Massey-Vanier
866	Val-des-Cerfs	866002	École de l'Assomption
866	Val-des-Cerfs	866003	École Ave Maria
866	Val-des-Cerfs	866004	École de l'Orée-des-Cantons
866	Val-des-Cerfs	866006	École Roxton Pond
866	Val-des-Cerfs	866011	École du Phénix
866	Val-des-Cerfs	866014	École de l'Étincelle
866	Val-des-Cerfs	866016	École Sainte-Cécile
866	Val-des-Cerfs	866019	École Sainte-Famille
866	Val-des-Cerfs	866024	École Centrale
866	Val-des-Cerfs	866025	École Saint-Romuald
866	Val-des-Cerfs	866029	École du Premier-Envol
866	Val-des-Cerfs	866030	École Saint-Jacques
866	Val-des-Cerfs	866035	École Monseigneur-Douville
867	des Grandes-Seigneuries	867065	École Pierre-Bédard
867	des Grandes-Seigneuries	867076	École Louis-Cyr
867	des Grandes-Seigneuries	867006	École Jean-XXIII
867	des Grandes-Seigneuries	867040	École Saint-Jean-Baptiste
867	des Grandes-Seigneuries	867063	École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond
867	des Grandes-Seigneuries	867068	École Jacques-Barclay
867	des Grandes-Seigneuries	867071	École Saint-Édouard
867	des Grandes-Seigneuries	867073	École Sainte-Clotilde
867	des Grandes-Seigneuries	867075	École Saint-Patrice
868	de la Vallée-des-Tisserands	868034	École du Parcours
868	de la Vallée-des-Tisserands	868035	École sec. Patriotes Beauharnois
868	de la Vallée-des-Tisserands	868039	École de la Baie-Saint-François
868	de la Vallée-des-Tisserands	868040	École Arthur-Pigeon
868	de la Vallée-des-Tisserands	868001	École Saint-Eugène
868	de la Vallée-des-Tisserands	868002	École Notre-Dame-de-la-Paix
868	de la Vallée-des-Tisserands	868004	École Jésus-Marie
868	de la Vallée-des-Tisserands	868008	École Montpetit
868	de la Vallée-des-Tisserands	868010	École Centrale Saint-Antoine-Abbé
868	de la Vallée-des-Tisserands	868012	École Notre-Dame-du-Rosaire
868	de la Vallée-des-Tisserands	868013	École Notre-Dame
868	de la Vallée-des-Tisserands	868014	École des Jeunes-Riverains
868	de la Vallée-des-Tisserands	868018	École Elisabeth-Monette
868	de la Vallée-des-Tisserands	868020	École Sainte-Agnès
868	de la Vallée-des-Tisserands	868021	École Saint-Joseph-Artisan
868	de la Vallée-des-Tisserands	868022	École Langlois
868	de la Vallée-des-Tisserands	868025	École Notre-Dame-du-Saint-Esprit
868	de la Vallée-des-Tisserands	868026	École Sacré-Coeur
868	de la Vallée-des-Tisserands	868027	École Saint-Eugène
868	de la Vallée-des-Tisserands	868028	École Edgar-Hébert
869	des Trois-Lacs	869018	École de l'Épervière
869	des Trois-Lacs	869049	École des Orioles
871	de la Riveraine	871001	École Maurault-Vincent Lemire
871	de la Riveraine	871003	École Notre-Dame-de-l'Assomption
871	de la Riveraine	871009	École Expl. Terre-Jeun Boutons
871	de la Riveraine	871016	École le Rucher-Jean-XXIII
871	de la Riveraine	871020	École des Arbrisseaux-de-la-Croisée
871	de la Riveraine	871027	École Marie-Sophie
871	de la Riveraine	871029	École la Nacelle-la Source
871	de la Riveraine	871031	École le Phare
872	des Bois-Francis	872070	École Sainte-Marie
872	des Bois-Francis	872071	École Sainte-Anne
872	des Bois-Francis	872010	École Saint-Paul
872	des Bois-Francis	872014	École Sainte-Marguerite-Bourgeoys
872	des Bois-Francis	872024	École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
872	des Bois-Francis	872026	École Centrale
872	des Bois-Francis	872029	École Notre-Dame-de-l'Assomption
872	des Bois-Francis	872033	École de la Croisée
872	des Bois-Francis	872035	École Notre-Dame
872	des Bois-Francis	872052	École intégrée Notre-Dame
873	des Chênes	873069	École des parcours axés sur l'emploi
873	des Chênes	873004	École Duvernay
873	des Chênes	873008	École Saint-Félix-de-Kingsey
873	des Chênes	873012	École Des 2 Rivières
873	des Chênes	873014	École Saint-Joseph
873	des Chênes	873020	École Saint-Simon et L'Aquarelle
873	des Chênes	873024	École Jésus-Adolescent et Roméo-Salois
873	des Chênes	873028	École L'Avenir
873	des Chênes	873038	École aux Quatre-Vents et Le Relais
873	des Chênes	873044	École Notre-Dame et Sacré-Coeur
873	des Chênes	873047	École Saint-Jean et Sainte-Jeanne d'Arc
881	Central Québec	881016	École secondaire de Shawinigan
881	Central Québec	881017	École secondaire de La Tuque
881	Central Québec	881021	École MacLean Memorial
882	Eastern Shores	882002	École secondaire de New Carlisle
882	Eastern Shores	882005	École Riverview
882	Eastern Shores	882006	Polyvalente de Gaspé
882	Eastern Shores	882008	École secondaire de Grosse-Îles
882	Eastern Shores	882009	École secondaire Evergreen
882	Eastern Shores	882016	École Intermédiaire d'Escuminac
882	Eastern Shores	882112	École secondaire Queen Elizabeth
882	Eastern Shores	882001	École de Belle Anse
882	Eastern Shores	882004	École de Shigawake--Port Daniel
882	Eastern Shores	882015	École Primaire de Gaspé
882	Eastern Shores	882017	École Saint-Joseph-Saint-Patrick
882	Eastern Shores	882018	École Primaire Flemming

Code CS	Nom de la commission scolaire	Code écoles	Écoles
883	Eastern Townships	883003	École primaire Butler
883	Eastern Townships	883024	École secondaire de Richmond
883	Eastern Townships	883001	École primaire A.D.S.
883	Eastern Townships	883007	École primaire de Farnham
883	Eastern Townships	883011	École primaire de Mansonville
883	Eastern Townships	883014	École primaire Pope Memorial
883	Eastern Townships	883016	École primaire de Sawyerville
883	Eastern Townships	883019	École primaire Sunnyside
883	Eastern Townships	883021	École primaire de Waterloo
884	Riverside	884019	École Saint-Mary's
884	Riverside	884021	École Harold-Sheppard
885	Sir-Wilfrid-Laurier	885181	École secondaire Joliette
885	Sir-Wilfrid-Laurier	885153	École primaire Grenville
885	Sir-Wilfrid-Laurier	885156	École primaire John-F.-Kennedy
885	Sir-Wilfrid-Laurier	885157	École primaire Joliette
885	Sir-Wilfrid-Laurier	885159	École primaire Laurentian
885	Sir-Wilfrid-Laurier	885165	École primaire de Rawdon
885	Sir-Wilfrid-Laurier	885189	Académie Sainte-Agathe
886	Western Québec	886005	École Dr. Wilbert Keon
886	Western Québec	886006	École Golden Valley
886	Western Québec	886008	École Namur
886	Western Québec	886012	École secondaire Saint-Michael
886	Western Québec	886030	École primaire Maniwaki Woodland
886	Western Québec	886031	École G. Théberge
886	Western Québec	886007	École Jean-Paul II
886	Western Québec	886009	École Noranda
886	Western Québec	886022	École primaire Onslow
886	Western Québec	886032	École primaire Poltimore
886	Western Québec	886033	École primaire Queen Elizabeth
887	English-Montréal	887047	École F.A.C.E.
887	English-Montréal	887101	École secondaire James Lyng
887	English-Montréal	887102	École secondaire John F. Kennedy
887	English-Montréal	887104	Académie LaurenHill
887	English-Montréal	887109	École secondaire L.I.N.K.S.
887	English-Montréal	887110	École secondaire Rosemont
887	English-Montréal	887117	École secondaire John Grant
887	English-Montréal	887203	École secondaire Options
887	English-Montréal	887205	École secondaire Programme Mile-End
887	English-Montréal	887207	École secondaire Vézina
887	English-Montréal	887208	Ecole secondaire Perspectives I
887	English-Montréal	887209	Ecole secondaire Perspectives II
887	English-Montréal	887255	Centre Mountainview
887	English-Montréal	887259	École secondaire Focus
888	Lester-B.-Pearson	888069	École secondaire Beurling Academy
889	New Frontiers	889014	École secondaire Châteauguay Valley
889	New Frontiers	889005	École primaire Franklin
889	New Frontiers	889008	Ecole primaire Heritage
889	New Frontiers	889009	Institut Gault
889	New Frontiers	889010	École primaire Howick
889	New Frontiers	889011	École primaire Ormstown

Source : Paramètres initiaux des commissions scolaires pour l'année scolaire 2019-2020.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste et ventilation des subventions accordées en 2019-2020 par le ministère dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). Ventilation par organisme bénéficiaire.

RÉPONSE

Le tableau 1 qui suit présente la répartition régionale des subventions accordées dans le cadre du PACTE.

Le tableau 2 qui suit présente, par région, les organismes subventionnés, incluant le montant obtenu par chacun dans le cadre du PACTE.

Tableau 1

Programme d’action communautaire sur le terrain de l’éducation (PACTE)
Soutien financier en appui à la mission globale 2019-2020

Répartition régionale 2019-2020
des subventions accordées dans le cadre du PACTE

RÉGION	MISSION GLOBALE	PROJETS	TOTAL 2019-2020 \$
	Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Bas-Saint-Laurent (01) :	1 005 176		1 005 176
Nombre d’organismes :	8		8
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02) :	1 225 958		1 225 958
Nombre d’organismes :	11		11
Total Capitale-Nationale (03) :	2 453 074	75 000	2 528 074
Nombre d’organismes :	20	2	20
Total Mauricie (04) :	1 237 110		1 237 110
Nombre d’organismes :	9		9
Total Estrie (05) :	704 060	81 000	785 060
Nombre d’organismes :	6	2	6
Total Montréal (06) :	9 977 468	466 500	10 443 968
Nombre d’organismes :	59	12	59
Total Outaouais (07) :	1 071 463		1 071 463
Nombre d’organismes :	9		9
Total Abitibi-Témiscamingue (08) :	722 576		722 576
Nombre d’organismes :	5		5
Total Côte-Nord (09) :	318 329		318 329
Nombre d’organismes :	3		3
Total Nord-du-Québec (10) :	137 249		137 249
Nombre d’organismes :	1		1
Total Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11) :	652 195	40 000	692 195
Nombre d’organismes :	6	1	6
Total Chaudière-Appalaches (12) :	1 425 470	69 000	1 494 470
Nombre d’organismes :	10	3	10
Total Laval (13) :	716 890	23 500	740 390
Nombre d’organismes :	4	1	4
Total Lanaudière (14) :	1 518 560	73 000	1 591 560

RÉGION	MISSION GLOBALE	PROJETS	TOTAL 2019-2020 \$
	Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Nombre d’organismes :	11	2	11
Total Laurentides (15) :	1 018 708	29 000	1 047 708
Nombre d’organismes :	8	1	8
Total Montérégie (16) :	3 439 442	143 000	3 582 442
Nombre d’organismes :	27	3	27
Total Centre-du-Québec (17) :	715 172		715 172
Nombre d’organismes :	5		5
Total de l’ensemble des régions :	28 338 900	1 000 000	29 338 900
Nombre d’organismes :	202	27	202

Tableau 2

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)
Soutien financier en appui à la mission globale et par projets

Répartition des enveloppes budgétaires 2019-2020, par région administrative

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Bas-Saint-Laurent (01)	La Gigogne inc.	Alphabétisation	129 741		129 741
Bas-Saint-Laurent (01)	CLEF Mitis- Neigette : Centre de Lecture, d'Écriture et de Formations	Alphabétisation	180 103		180 103
Bas-Saint-Laurent (01)	Pro-Jeune-Est Rimouski- Neigette	Lutte contre le décrochage scolaire	110 967		110 967
Bas-Saint-Laurent (01)	Je Raccroche	École de la rue	110 644		110 644
Bas-Saint-Laurent (01)	Centre d'alphabétisatio n des Basques inc.	Alphabétisation	135 066		135 066
Bas-Saint-Laurent (01)	Centre d'apprentissage Clé inc.	Alphabétisation	115 478		115 478
Bas-Saint-Laurent (01)	A B C des Portages	Alphabétisation	121 648		121 648
Bas-Saint-Laurent (01)	L'Étape Normandie/Rivi ère-du-Loup	Lutte contre le décrochage scolaire	101 529		101 529
Total de la région :			1 005 176		1 005 176
Nombre d'organismes :			8		8
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Centre Alpha du Haut-Saguenay	Alphabétisation	113 332		113 332
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Carrefour communautaire Saint-Paul	Lutte contre le décrochage scolaire	110 971		110 971
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Regroupement des centres d'alphabétisatio n Mot à Mot	Alphabétisation	123 907		123 907
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Centre alpha de La Baie et du Bas-Saguenay	Alphabétisation	120 057		120 057

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Centre alpha de Laterrière inc.	Alphabétisation	110 672		110 672
Saguenay – Lac- Saint-Jean (02)	Maison de l’Espoir Saguenay Lac- St-Jean inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	110 644		110 644
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Centre d’alphabétisatio n de Jonquière	Alphabétisation	96 450		96 450
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Groupe Centre- Lac d’Alma	Alphabétisation	111 019		111 019
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Organisme d’alphabétisatio n « Lettres Vivantes »	Alphabétisation	57 212		57 212
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	La Clé, centre de lecture et d’écriture	Alphabétisation	148 677		148 677
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)	Centre alpha Le Tracé inc.	Alphabétisation	123 017		123 017
Total de la région :			1 225 958		1 225 958
Nombre d’organismes :			11		11
Capitale-Nationale (03)	Le Coeur à lire	Alphabétisation	112 054		112 054
Capitale-Nationale (03)	Atelier d’Alphabétisatio n des Sourds de Québec	Alphabétisation	161 751		161 751
Capitale-Nationale (03)	Au trait d’union Québec	Lutte contre le décrochage scolaire	125 684		125 684
Capitale-Nationale (03)	Le Service de Formation en Alphabétisation de Charlevoix (La FAC)	Alphabétisation	112 645		112 645
Capitale-Nationale (03)	Lis-moi tout Limoilou	Alphabétisation	147 812		147 812
Capitale-Nationale (03)	La Marée des Mots	Alphabétisation	163 844		163 844
Capitale-Nationale (03)	Institut National de Formation et Recherche- Action (INFRA)	Formation	96 993		96 993
Capitale-Nationale (03)	Le Conseil d’alphabétisatio n Laubach de la région de Québec inc. – Quebec City Reading Council	Alphabétisation	110 817		110 817

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Capitale-Nationale (03)	Le diplôme avant la médaill	Lutte contre le décrochage scolaire	67 867		67 867
Capitale-Nationale (03)	Vallée- Jeunesse- Québec inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	110 993		110 993
Capitale-Nationale (03)	Intègr'action jeunesse	Lutte contre le décrochage scolaire	76 350		76 350
Capitale-Nationale (03)	Centre d'alphabétisatio n « L'Ardoise »	Alphabétisation	114 886		114 886
Capitale-Nationale (03)	JeunEссор Portneuf	Lutte contre le décrochage scolaire	123 711	20 000	143 711
Capitale-Nationale (03)	Atout-lire	Alphabétisation	190 347		190 347
Capitale-Nationale (03)	Les Œuvres de la Maison Dauphine inc.	École de la rue	111 471		111 471
Capitale-Nationale (03)	Groupe Femmes, Politique et Démocratie	Formation	161 046	55 000	216 046
Capitale-Nationale (03)	Centre Solidarité Jeunesse	Lutte contre le décrochage scolaire	110 666		110 666
Capitale-Nationale (03)	Carrefour des enfants de Saint- Malo	Lutte contre le décrochage scolaire	110 492		110 492
Capitale-Nationale (03)	Alphabeille Vanier	Alphabétisation	122 941		122 941
Capitale-Nationale (03)	Entreprise de formation Dimensions	Lutte contre le décrochage scolaire	120 704		120 704
Total de la région :			2 453 074	75 000	2 528 074
Nombre d'organismes :			20	2	20
Mauricie (04)	Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM)	Formation	137 674		137 674
Mauricie (04)	Ebyôn	Alphabétisation	125 131		125 131
Mauricie (04)	Centre d'activités populaires et éducatives (C.A.P.E.)	Alphabétisation	128 903		128 903
Mauricie (04)	Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac	Alphabétisation	111 908		111 908
Mauricie (04)	La Clé en éducation	Alphabétisation	181 769		181 769

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
	populaire de Maskinongé				
Mauricie (04)	Maison Coup de pouce T.-R.	Lutte contre le décrochage scolaire	76 350		76 350
Mauricie (04)	La Cité des Mots	Alphabétisation	145 140		145 140
Mauricie (04)	Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (C.O.M.S.E.P.)	Alphabétisation	213 165		213 165
Mauricie (04)	Autonomie Jeunesse inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	117 070		117 070
Total de la région :			1 237 110		1 237 110
Nombre d'organismes :			9		9
Estrie (05)	Centre de services éducatifs populaires du Haut Saint- François	Alphabétisation	117 297		117 297
Estrie (05)	Train des mots	Alphabétisation	81 440		81 440
Estrie (05)	Action Alpha	Alphabétisation	125 927		125 927
Estrie (05)	Maison Jeunes- Est	Lutte contre le décrochage scolaire	100 000	36 000	136 000
Estrie (05)	Centre d'éducation populaire de l'Estrie	Alphabétisation	177 867	45 000	222 867
Estrie (05)	Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE)	Lutte contre le décrochage scolaire	101 529		101 529
Total de la région :			704 060	81 000	785 060
Nombre d'organismes :			6	2	6
Montréal (06)	Service d'aide communautaire Anjou inc.	Alphabétisation	168 641		168 641
Montréal (06)	Centre de formation Jean- Paul Lemay	École de la rue	137 385		137 385
Montréal (06)	Mener Autrement inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	110 969		110 969
Montréal (06)	Maison SAM X	École de la rue	107 731		107 731
Montréal (06)	Centre des lettres et des mots (CLEM)	Alphabétisation	139 456		139 456
Montréal (06)	Centre de ressources	Alphabétisation	116 812		116 812

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
	éducatives et communautaires pour adultes				
Montréal (06)	Centre N A Rive de Montréal	Alphabétisation	172 555	32 000	204 555
Montréal (06)	Centre Alpha- Sourd	Alphabétisation	146 075	53 000	199 075
Montréal (06)	Déclic, initiatives pour la formation et l'emploi des jeunes	Lutte contre le décrochage scolaire	111 051		111 051
Montréal (06)	Perspectives Jeunesse	Lutte contre le décrochage scolaire	110 921		110 921
Montréal (06)	Le regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec	Alphabétisation Regroupement	418 023		418 023
Montréal (06)	Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga- Maisonnette	Alphabétisation	261 962		261 962
Montréal (06)	Le Tour de lire	Alphabétisation	285 768		285 768
Montréal (06)	La Puce communautaire, Montréal inc.	Formation	171 712	37 000	208 712
Montréal (06)	Centre D.E.B.A.T. Montréal (Développement de l'éducation de base au travail)	Alphabétisation	116 949		116 949
Montréal (06)	REVDEC	Lutte contre le décrochage scolaire	159 077		159 077
Montréal (06)	Je Passe Partout Services de soutien scolaire et d'intervention familiale	Lutte contre le décrochage scolaire	139 253	30 000	169 253
Montréal (06)	Alphabétisation sans limite – Literacy unlimited	Alphabétisation	128 962		128 962
Montréal (06)	Équipe R.D.P.	Lutte contre le décrochage scolaire	164 876		164 876
Montréal (06)	Relais-Femmes	Formation	206 540		206 540
Montréal (06)	Centre haïtien d'animation et d'intervention	Alphabétisation	229 797		229 797

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
	sociales (CHAIS)				
Montréal (06)	Le Centre d'alphabétisatio n de Villeray : La Jarnigoine inc.	Alphabétisation	138 454	35 000	173 454
Montréal (06)	Motivation- Jeunesse 16/18 inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	121 572		121 572
Montréal (06)	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine	Formation	286 954	43 500	330 454
Montréal (06)	Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec (AREJ)	Lutte contre le décrochage scolaire	106 652		106 652
Montréal (06)	Centre de formation populaire C.F.P.	Formation	192 006		192 006
Montréal (06)	Ateliers d'éducation populaire du Plateau	Alphabétisation	256 044		256 044
Montréal (06)	Centre de lecture et d'écriture (Clé Montréal)	Alphabétisation	150 161		150 161
Montréal (06)	ROCLD, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage	Lutte contre le décrochage scolaire Regroupement	196 027	50 000	246 027
Montréal (06)	Centre de formation sociale Marie- Gérin-Lajoie	Formation	111 056		111 056
Montréal (06)	Centre Alpha- Sourd Anglo	Alphabétisation	86 456		86 456
Montréal (06)	Parents engagés pour la petite enfance (PEP)	Lutte contre le décrochage scolaire	60 720		60 720
Montréal (06)	Un Mondalire	Alphabétisation	131 001		131 001
Montréal (06)	Centre de liaison pour l'éducation et les ressources	Alphabétisation	172 715		172 715

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
	culturelles (CLERC)				
Montréal (06)	Je Réussis	Lutte contre le décrochage scolaire	113 747		113 747
Montréal (06)	Carrefour des 6- 12 ans de Pierrefonds-Est inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	134 364		134 364
Montréal (06)	Lettres en main	Alphabétisation	185 805		185 805
Montréal (06)	Centre St-Pierre	Formation	207 617	57 000	264 617
Montréal (06)	Comité social Centre-Sud inc.	Alphabétisation	122 160		122 160
Montréal (06)	Atelier des lettres en alphabétisation Centre-Sud Inc.	Alphabétisation	177 970		177 970
Montréal (06)	Ruelle de l'avenir	Lutte contre le décrochage scolaire	180 336		180 336
Montréal (06)	Carrefour de participation, ressourcement et formation C.P.R.F.	Formation	221 698		221 698
Montréal (06)	Le Comité d'éducation aux adultes de la Petite- Bourgogne et de Saint-Henri	Alphabétisation	368 581	35 000	403 581
Montréal (06)	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St- Charles	Alphabétisation	295 880		295 880
Montréal (06)	Milieu éducatif La Source	Lutte contre le décrochage scolaire	139 638		139 638
Montréal (06)	Communautaire	Formation	330 691		330 691
Montréal (06)	Les Scientifines	Lutte contre le décrochage scolaire	110 644	16 500	127 144
Montréal (06)	Centre d'Aide à la Réussite et au Développement C.A.R.D.	Lutte contre le décrochage scolaire	115 036		115 036
Montréal (06)	Atelier 850	Lutte contre le décrochage scolaire	110 015		110 015
Montréal (06)	C.E.L.A.M. (Conseil pour l'enseignement de la lecture aux analphabètes de Montréal)	Alphabétisation	111 805		111 805
Montréal (06)	Alphabétisation Québec — Literacy Québec	AlphabétisationRegr oupement	127 497		127 497

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Montréal (06)	L'Ancre des Jeunes	Lutte contre le décrochage scolaire	158 926		158 926
Montréal (06)	J'apprends avec mon enfant	Lutte contre le décrochage scolaire	110 075	50 000	160 075
Montréal (06)	Toujours ensemble inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	206 750		206 750
Montréal (06)	Maison d'Haïti	Alphabétisation	216 804		216 804
Montréal (06)	Centre éducatif communautaire René-Goupil	Alphabétisation	260 813		260 813
Montréal (06)	Ali et les princes de la rue	Lutte contre le décrochage scolaire	50 900		50 900
Montréal (06)	Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	Formation	118 557	27 500	146 057
Montréal (06)	Le Centre des organismes communautaires – The Centre For Community Organizations	Formation	186 826		186 826
Total de la région :			9 977 468	466 500	10 443 968
Nombre d'organismes :			59	12	59
Outaouais (07)	Le Vent dans les lettres inc.	Alphabétisation	140 415		140 415
Outaouais (07)	Le Tremplin des lecteurs	Alphabétisation	117 603		117 603
Outaouais (07)	Centre d'éducation de base dans l'Outaouais (CEBO)	Alphabétisation	76 350		76 350
Outaouais (07)	Vallée-Jeunesse (1997) inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	127 065		127 065
Outaouais (07)	L'Association de l'Ouïe de l'Outaouais	Alphabétisation	110 994		110 994
Outaouais (07)	Centre Alpha Papineau	Alphabétisation	154 541		154 541
Outaouais (07)	Atelier d'éducation populaire	Alphabétisation	122 773		122 773
Outaouais (07)	Conseil d'alphabétisation de l'ouest du Québec – The Western Quebec Literacy Council	Alphabétisation	111 078		111 078
Outaouais (07)	Le jardin éducatif du Pontiac	Lutte contre le décrochage scolaire	110 644		110 644
Total de la région :			1 071 463		1 071 463
Nombre d'organismes :			9		9

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Abitibi- Témiscamingue (08)	Centre de Croissance d'Abitibi-Ouest inc.	Alphabétisation	149 665		149 665
Abitibi- Témiscamingue (08)	Association des projets éducatifs du Témiscamingue (A.P.E.T.)	Alphabétisation	150 525		150 525
Abitibi- Témiscamingue (08)	Alpha-Témis	Alphabétisation	127 406		127 406
Abitibi- Témiscamingue (08)	Corporation concept alpha de Rouyn-Noranda	Alphabétisation	163 120		163 120
Abitibi- Témiscamingue (08)	CAFA, Centre d'animation, de formation et d'accompagne- ment	Formation	131 860		131 860
Total de la région :			722 576		722 576
Nombre d'organismes :			5		5
Côte-Nord (09)	POPCO inc.	Alphabétisation	116 276		116 276
Côte-Nord (09)	Maison alpha ABC Côte-Nord	Alphabétisation	106 397		106 397
Côte-Nord (09)	Plaisir de Lire inc.	Alphabétisation	95 656		95 656
Total de la région :			318 329		318 329
Nombre d'organismes :			3		3
Nord-du-Québec (10)	Clé d'accès	Alphabétisation	137 249		137 249
Total de la région :			137 249		137 249
Nombre d'organisme :			1		1
Gaspésie – Îles-de- la-Madeleine (11)	Le Plaisir des Mots	Alphabétisation	110 147		110 147
Gaspésie – Îles-de- la-Madeleine (11)	Centre Alpha Rocher-Percé	Alphabétisation	110 983		110 983
Gaspésie – Îles-de- la-Madeleine (11)	Conseil de la Gaspésie pour l'alphabétisme, Gaspésie Literacy Council	Alphabétisation	84 872	40 000	124 872
Gaspésie – Îles-de- la-Madeleine (11)	Pouvoir des mots Gaspé	Alphabétisation	122 565		122 565
Gaspésie – Îles-de- la-Madeleine (11)	Les bouts de papier de La Haute-Gaspésie	Alphabétisation	101 733		101 733
Gaspésie – Îles-de- la-Madeleine (11)	Développement Communautaire Unîle inc.	Alphabétisation	121 895		121 895
Total de la région :			652 195	40 000	692 195
Nombre d'organismes :			6	1	6

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Chaudière-Appalaches (12)	Alphare	Alphabétisation	130 016		130 016
Chaudière-Appalaches (12)	Groupe Alpha des Etchemins	Alphabétisation	169 247	28 000	197 247
Chaudière-Appalaches (12)	Alpha Bellechasse	Alphabétisation	141 526		141 526
Chaudière-Appalaches (12)	L'ABC des Hauts Plateaux	Alphabétisation	176 200		176 200
Chaudière-Appalaches (12)	Groupe en alphabétisation de Montmagny-Nord	Alphabétisation	153 868		153 868
Chaudière-Appalaches (12)	Apprendre autrement	Alphabétisation	157 921	23 000	180 921
Chaudière-Appalaches (12)	Alpha-Entraide des Chutes-de-la-Chaudière	Alphabétisation	146 120		146 120
Chaudière-Appalaches (12)	École du milieu de Lévis	École de la rue	83 280		83 280
Chaudière-Appalaches (12)	La Clé de l'Alpha	Alphabétisation	128 022		128 022
Chaudière-Appalaches (12)	ABC Lotbinière	Alphabétisation	139 270	18 000	157 270
Total de la région :			1 425 470	69 000	1 494 470
Nombre d'organismes :			10	3	10
Laval (13)	Centre Lire-Écrire – The Learning Exchange	Alphabétisation	124 964		124 964
Laval (13)	Groupe Alpha Laval	Alphabétisation	254 911		254 911
Laval (13)	Diapason-Jeunesse	Lutte contre le décrochage scolaire	134 598		134 598
Laval (13)	Au Jardin de la famille de Fabreville inc.	Alphabétisation	202 417	23 500	225 917
Total de la région :			716 890	23 500	740 390
Nombre d'organismes :			4	1	4
Lanaudière (14)	Centre d'alphabétisation populaire Matawinie Est	Alphabétisation	153 799		153 799
Lanaudière (14)	Au bord des Mots	Alphabétisation	124 030		124 030
Lanaudière (14)	Groupe populaire Déclic	Alphabétisation	254 325		254 325
Lanaudière (14)	Le Gît'Enfants	Lutte contre le décrochage scolaire	104 158		104 158
Lanaudière (14)	Action dignité Lanaudière	Alphabétisation	145 616	50 500	196 116
Lanaudière (14)	Centre régional de formation de Lanaudière	Formation	137 826	22 500	160 326

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Lanaudière (14)	Coalition des organismes communautaires autonomes de formation	Formation Regroupement	110 528		110 528
Lanaudière (14)	Univers des mots	Alphabétisation	110 465		110 465
Lanaudière (14)	Coopérative de services multiples de Lanaudière	Alphabétisation	195 394		195 394
Lanaudière (14)	Réussite éducative Montcalm	Lutte contre le décrochage scolaire	50 000		50 000
Lanaudière (14)	A.B.C. des Manoirs	Alphabétisation	132 419		132 419
Total de la région :			1 518 560	73 000	1 591 560
Nombre d'organismes :			11	2	11
Laurentides (15)	Conseil d'alphabétisatio n Laurentien inc.– Laurentian Literacy Council inc.	Alphabétisation	111 033		111 033
Laurentides (15)	Maison populaire d'Argenteuil	Alphabétisation	141 321		141 321
Laurentides (15)	Association Alpha- Laurentides	Alphabétisation	104 480		104 480
Laurentides (15)	Centre d'Alphabétisatio n Populaire des Patriotes	Alphabétisation	107 086		107 086
Laurentides (15)	La Maison des mots des Basses- Laurentides	Alphabétisation	144 826		144 826
Laurentides (15)	Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga	Lutte contre le décrochage scolaire	110 683		110 683
Laurentides (15)	La Griffé d'alpha	Alphabétisation	135 690	29 000	164 690
Laurentides (15)	Le Coin Alpha	Alphabétisation	163 589		163 589
Total de la région :			1 018 708	29 000	1 047 708
Nombre d'organismes :			8	1	8
Montréal (16)	Centre de français L'Insulaire	Alphabétisation	115 446		115 446
Montréal (16)	Conseil de l'alphabétisation de Yamaska –	Alphabétisation	111 069		111 069

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
	Yamaska Literacy Council				
Montréal (16)	L'ÉDA (l'Éducation des adultes en français de base)	Alphabétisation	97 045		97 045
Montréal (16)	Le Sac à mots	Alphabétisation	133 167	33 000	166 167
Montréal (16)	Centre d'éducation populaire du Grand Châteauguay	Alphabétisation	110 847		110 847
Montréal (16)	Alphabétisation de Châteauguay Valley	Alphabétisation	110 759		110 759
Montréal (16)	Alpha Haute- Yamaska inc.	Alphabétisation	103 419		103 419
Montréal (16)	Au coeur des mots	Alphabétisation	110 856		110 856
Montréal (16)	Centre de formation Huntingdon Learning Centre	Alphabétisation	111 065		111 065
Montréal (16)	Le Comité d'alphabetisatio n locale de Marieville (CALM)	Alphabétisation	86 482		86 482
Montréal (16)	Benado inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	110 650		110 650
Montréal (16)	Le Conseil de Lecture de la Rive-sud – South Shore Reading Council	Alphabétisation	113 365		113 365
Montréal (16)	Alphabétisation Iota	Alphabétisation	135 165	55 000	190 165
Montréal (16)	L'Écrit tôt de Saint-Hubert	Alphabétisation	196 400		196 400
Montréal (16)	Macadam Sud	École de la rue	110 935		110 935
Montréal (16)	La Boîte à lettres de Longueuil	Alphabétisation	211 737		211 737
Montréal (16)	La Maison de Jonathan inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	110 963		110 963
Montréal (16)	Le Fablier, une histoire de familles	Alphabétisation	180 803		180 803
Montréal (16)	Carrefour de développement social par l'éducation populaire (CDSEP)	Formation	157 180		157 180

RÉGION	ORGANISME	CHAMP D'ACTIVITÉS	MISSION GLOBALE	PROJET	TOTAL 2019-2020 \$
			Subvention récurrente \$	Subvention non récurrente \$	
Montréal (16)	L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation	Alphabétisation	118 635		118 635
Montréal (16)	Aide pédagogique aux adultes, aux jeunes APAJ	Alphabétisation	141 125		141 125
Montréal (16)	Centre Alpha- Sourd Rive Sud	Alphabétisation	110 822		110 822
Montréal (16)	La Porte Ouverte (Centre d'alphabétisation et de francisation du Haut-Richelieu)	Alphabétisation	119 735		119 735
Montréal (16)	La Clé des Mots	Alphabétisation	133 251		133 251
Montréal (16)	La magie des mots	Alphabétisation	117 101		117 101
Montréal (16)	Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc.	Lutte contre le décrochage scolaire	118 950	55 000	173 950
Montréal (16)	Comquat inc.	Alphabétisation	162 470		162 470
Total de la région :			3 439 442	143 000	3 582 442
Nombre d'organismes :			27	3	27
Centre-du-Québec (17)	Éduco-Pop des Bois-Francs	Alphabétisation	106 613		106 613
Centre-du-Québec (17)	Répit Jeunesse	École de la rue	118 593		118 593
Centre-du-Québec (17)	Le refuge La Piaule du Centre du Québec Inc.	École de la rue	102 529		102 529
Centre-du-Québec (17)	Ludolettre	Alphabétisation	122 087		122 087
Centre-du-Québec (17)	Alpha-Nicolet (Service d'éducation populaire en alphabétisation)	Alphabétisation	265 350		265 350
Total de la région :			715 172		715 172
Nombre d'organismes :			5		5
Total de l'ensemble des régions :			28 338 900	1 000 000	29 338 900
Nombre total d'organismes :			202	27	202

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les cas de violence et d'intimidation à l'école, le nombre de plaintes enregistrées et ventilées par commission scolaire/centre de services scolaire en 2019-2020.

RÉPONSE

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le Ministère a reçu et consigné 47 plaintes relatives à des cas de violence et d'intimidation à l'école, dans l'outil ministériel de gestion des plaintes. Ces plaintes portaient sur des situations vécues entre des élèves uniquement ou entre des enseignants et des élèves et se ventilent ainsi :

- CS Rives-du-Saguenay : 1
- CS Chemin-du-Roy : 1
- CS Pointe-de-l'Île : 2
- CS de Montréal : 5
- CS Marguerite-Bourgeoys : 5
- CS des portages de-l'Outaouais : 2
- CS de Laval : 2
- CS des Affluents : 4
- CS Sorel-Tracy : 1
- CS des Samares : 2
- CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles : 3
- CS de la Vallée-des-Tisserands : 1
- CS de l'Or-et-des-Bois : 2
- CS Rivière-du-Nord : 2
- CS des Grandes-Seigneuries : 2
- CS des Navigateurs : 1
- CS des Patriotes : 3
- CS des Trois-Lacs : 1
- CS des Chênes : 1
- CS Harricana : 1
- CS Sir-Wilfrid-Laurier : 1
- CS Western Québec : 1
- CS English-Montréal : 1
- CS Lester B. Pearson : 2

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les cas de violence et d'intimidation envers le personnel de l'école (enseignant, service de garde, personnel de soutien, etc.) en 2019-2020 :

- a) Le nombre de plaintes enregistrées, ventilé par commission scolaire/centre de services scolaire;
- b) Le nombre de congé de maladie ou arrêt de travail à la suite d'un incident, ventilé par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas de données concernant les cas de violence et d'intimidation envers le personnel des écoles.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les cas de violence et d'intimidation à l'école, le nombre de plaintes enregistrées et traitées par le Protecteur de l'élève, ventilé par commission scolaire en 2019-2020.

RÉPONSE

En vertu des articles 220 et 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce sont les commissions scolaires/centres de services scolaires qui détiennent ces renseignements.

Les commissions scolaires doivent produire un rapport annuel faisant état du nombre de plaintes enregistrées et traitées par le protecteur de l'élève.

Aucune donnée n'est comptabilisée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à cet effet.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis de l'opposition officielle

QUESTION

Taux de diplomation au Québec (en excluant les qualifications) ventilé par région et par commission scolaire / centre de services scolaire (données les plus récentes).

RÉPONSE

Les taux de diplomation au Québec – en excluant les qualifications – ventilés par région administrative et par commission scolaire, après 7 ans, pour la cohorte de 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 sont présentés en annexe. L'annexe 1 présente les taux par commission scolaire, tandis que l'annexe 2 présente les taux par région administrative.

Taux de diplomation par cohorte au secondaire après 7 ans – en excluant les qualifications – ventilé par commission scolaire, cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 (en %)

		Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018
689	Commission scolaire du Littoral	88,0
711	Commission scolaire des Monts-et-Marées	69,2
712	Commission scolaire des Phares	76,9
713	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	76,7
714	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	74,3
721	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets	77,6
722	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	75,0
723	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	71,0
724	Commission scolaire De La Jonquière	74,7
731	Commission scolaire de Charlevoix	73,3
732	Commission scolaire de la Capitale	66,9
733	Commission scolaire des Découvreurs	87,3
734	Commission scolaire des Premières-Seigneuries	72,8
735	Commission scolaire de Portneuf	73,1
741	Commission scolaire du Chemin-du-Roy	68,9
742	Commission scolaire de l'Énergie	66,1
751	Commission scolaire des Hauts-Cantons	70,9
752	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	72,5
753	Commission scolaire des Sommets	68,8
759	Commission scolaire crie	27,9
761	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	69,6
762	Commission scolaire de Montréal	70,5
763	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	82,5
769	Commission scolaire Kativik	18,1
771	Commission scolaire des Draveurs	69,9
772	Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	72,1
773	Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	60,4
774	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	65,4
781	Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	74,5
782	Commission scolaire de Rouyn-Noranda	71,0
783	Commission scolaire Harricana	68,2
784	Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	70,8
785	Commission scolaire du Lac-Abitibi	66,1
791	Commission scolaire de l'Estuaire	69,7
792	Commission scolaire du Fer	66,3
793	Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	67,3
801	Commission scolaire de la Baie-James	71,8
811	Commission scolaire des Îles	77,9
812	Commission scolaire des Chic-Chocs	75,5
813	Commission scolaire René-Lévesque	74,5
821	Commission scolaire de la Côte-du-Sud	70,0
822	Commission scolaire des Appalaches	69,1
823	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	75,3
824	Commission scolaire des Navigateurs	75,2
831	Commission scolaire de Laval	73,0
841	Commission scolaire des Affluents	74,3
842	Commission scolaire des Samares	59,2
851	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	79,0
852	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	71,1
853	Commission scolaire des Laurentides	68,7
854	Commission scolaire Pierre-Neveu	69,8
861	Commission scolaire de Sorel-Tracy	61,2
862	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	63,2

		Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018
863	Commission scolaire des Hautes-Rivières	65,7
864	Commission scolaire Marie-Victorin	66,2
865	Commission scolaire des Patriotes	79,7
866	Commission scolaire du Val-des-Cerfs	69,3
867	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	74,6
868	Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands	65,6
869	Commission scolaire des Trois-Lacs	76,6
871	Commission scolaire de la Rivéraine	68,9
872	Commission scolaire des Bois-Francs	77,9
873	Commission scolaire des Chênes	70,9
881	Commission scolaire Central Québec	86,9
882	Commission scolaire Eastern Shores	79,8
883	Commission scolaire Eastern Townships	66,4
884	Commission scolaire Riverside	83,0
885	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	82,3
886	Commission scolaire Western Québec	71,9
887	Commission scolaire English-Montréal	91,1
888	Commission scolaire Lester-B.-Pearson	87,3
889	Commission scolaire New Frontiers	79,0

Source:
MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, édition 2019.

Note:
Les diplômes considérés sont les suivants : le diplôme d’études secondaires (DES), le diplôme d’études professionnelles (DEP), l’attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et l’attestation d’études professionnelles (AEP).

Taux de diplomation par cohorte au secondaire après 7 ans – en excluant les qualifications –
ventilé par région administrative, cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 (en %)

		Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018
01	Bas-Saint-Laurent	74,6
02	Saguenay – Lac-Saint-Jean	74,2
03	Capitale-Nationale	74,4
04	Mauricie	67,8
05	Estrie	70,4
06	Montréal	78,1
07	Outaouais	69,1
08	Abitibi - Témiscamingue	70,0
09	Côte-Nord	69,4
10	Nord-du-Québec	33,9
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	75,8
12	Chaudière - Appalaches	73,7
13	Laval	75,8
14	Lanaudière	68,6
15	Laurentides	74,8
16	Montréal	71,5
17	Centre-du-Québec	73,5

Source:
MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, édition 2019

Note:
Les diplômes considérés sont les suivants : le diplôme d’études secondaires (DES), le diplôme d’études professionnelles (DEP), l’attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et l’attestation d’études professionnelles (AEP).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le taux de décrochage (*taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi l'ensemble des sorties en formation générale des jeunes au secondaire*), ventilé par région administrative, par commission scolaire / centre de services scolaire et par école (données les plus récentes);

- a) Fournir la comparaison entre le taux de décrochage du réseau public, du réseau privé, de l'ensemble du Québec chez les garçons et chez les filles.

RÉPONSE

Les taux de décrochage pour l'année scolaire 2017-2018 sont présentés en annexe.

L'annexe 1 présente les taux par commission scolaire, le total par réseau d'enseignement et le total par sexe.

L'annexe 2 présente les taux pour les écoles du réseau public.

L'annexe 3 présente les taux par région administrative.

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) parmi les sortants du secondaire, inscrits en formation générale des jeunes : par commission scolaire et pour le total par réseau d'enseignement, selon le genre

No.	Commission scolaire	2017-2018
		Total
711	Monts-et-Marées, CS des	10,2
712	Phares, CS des	12,4
713	Fleuve-et-des-Lacs, CS du	6,1
714	Kamouraska - Rivière-du-Loup, CS de	9,2
721	Pays-des-Bleuets, CS du	14,9
722	Lac-Saint-Jean, CS du	10,9
723	Rives-du-Saguenay, CS des	7,7
724	De La Jonquière, CS	9,9
731	Charlevoix, CS de	7,1
732	Capitale, CS de la	18,5
733	Découvreurs, CS des	7,0
734	Premières-Seigneuries, CS des	11,4
735	Portneuf, CS de	12,8
881	Central Québec, CS (2)	21,0
741	Chemin-du-Roy, CS du	17,9
742	Énergie, CS de l'	16,2
751	Hauts-Cantons, CS des	15,1
752	Région-de-Sherbrooke, CS de la	16,7
753	Sommets, CS des	19,0
883	Eastern Townships, CS (2)	19,8
761	Pointe-de-l'Île, CS de la	19,6
762	Montréal, CS de	19,1
763	Marguerite-Bourgeoys, CS	12,3
887	English-Montréal, CS	17,0
888	Lester-B.-Pearson, CS (2)	11,2
771	Draveurs, CS des	17,7
772	Portages-de-l'Outaouais, CS des	23,2
773	Cœur-des-Vallées, CS au	14,9
774	Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	30,7
886	Western Québec, CS (2)	33,1
781	Lac-Témiscamingue, CS du	18,5
782	Rouyn-Noranda, CS de	13,7
783	Harricana, CS	12,4
784	Or-et-des-Bois, CS de l'	21,6
785	Lac-Abitibi, CS du	15,0
689	Littoral, CS du	10,8
791	Estuaire, CS de l'	13,3
792	Fer, CS du	10,8
793	Moyenne-Côte-Nord, CS de la	29,7
759	crie, CS	67,7
769	Kativik, CS	82,4
801	Baie-James, CS de la	13,1
811	Îles, CS des	6,3
812	Chic-Chocs, CS des	14,1
813	René-Lévesque, CS	10,1
882	Eastern Shores, CS (2)	34,8
821	Côte-du-Sud, CS de la	11,4
822	Appalaches, CS des	13,7
823	Beauce-Etchemin, CS de la	12,6
824	Navigateurs, CS des	14,3
831	Laval, CS de	14,3
885	Sir-Wilfrid-Laurier, CS (2)	12,3
841	Affluents, CS des	9,6
842	Samares, CS des	25,9
851	Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	7,0
852	Rivière-du-Nord, CS de la	14,6
853	Laurentides, CS des	16,9
854	Pierre-Neveu, CS	14,4
861	Sorel-Tracy, CS de	16,4
862	Saint-Hyacinthe, CS de	19,7
863	Hautes-Rivières, CS des	18,9
864	Marie-Victorin, CS	17,5
865	Patriotes, CS des	10,3

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) parmi les sortants du secondaire, inscrits en formation générale des jeunes : par commission scolaire et pour le total par réseau d'enseignement, selon le genre

No.	Commission scolaire	2017-2018
		Total
866	Val-des-Cerfs, CS du	14,4
867	Grandes-Seigneuries, CS des	10,3
868	Vallée-des-Tisserands, CS de la	19,7
869	Trois-Lacs, CS des	7,6
884	Riverside, CS	11,4
889	New Frontiers, CS	21,1
871	Riveraine, CS de la	16,7
872	Bois-Francis, CS des	11,2
873	Chênes, CS des	15,6

	2017-2018		
	Total	Garçons	Filles
Réseau public (72 CS)	15,4	19,1	11,8
Établissements privés	6,4	7,1	5,7
Écoles gouvernementales	89,1	87,9	90,4
Ensemble du Québec	13,6	16,7	10,6

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système Charlemagne, novembre 2019.
Dernières données disponibles, non publiées.

Note complémentaire:

– Il s’agit des taux officiels qui sont établis à partir d’une lecture des réinscriptions faite à la fin de l’année scolaire suivante.

Taux annuel (en %) de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) parmi les sortants du secondaire, inscrits en formation générale des jeunes, réseau public, par établissement scolaire, année scolaire 2017-2018¹

1. Les écoles secondaires qui ne répondent pas à TOUS les critères suivants ne sont pas incluses dans ce tableau. Voir notes complémentaires au bas du tableau.

				2017-2018 ¹
Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	Taux de sorties sans diplôme ni qualification
711000	Commission scolaire des Monts-et-Marées (711000)	711021	École Secondaire Armand-Saint-Onge (711021)	7,8
711000	Commission scolaire des Monts-et-Marées (711000)	711059	Polyvalente de Matane (711059)	12,6
712000	Commission scolaire des Phares (712000)	712003	École Paul-Hubert (712003)	9,4
712000	Commission scolaire des Phares (712000)	712005	École du Mistral (712005)	19,2
713000	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (713000)	713020	École secondaire de Dégelis (713020)	2,6
713000	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (713000)	713121	École secondaire de Cabano (713121)	4,2
713000	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (713000)	713127	École secondaire de Trois-Pistoles (713127)	2,7
713000	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (713000)	713132	École secondaire du Transcontinental (713132)	20,0
713000	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (714000)	714021	École secondaire de Rivière-du-Loup (714021)	8,1
714000	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (714000)	714022	École secondaire Chanoine-Beaudet (714022)	4,4
714000	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (714000)	714023	École polyvalente La Pocatière (714023)	16,7
721000	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (721000)	721016	École Cité étudiante (721016)	29,1
721000	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (721000)	721039	Polyvalente des Quatre-Vents (721039)	7,0
721000	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (721000)	721061	Polyvalente de Normandin (721061)	5,3
721000	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (721000)	721085	Polyvalente Jean-Dolbeau (721085)	16,9
722000	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean (722000)	722002	École secondaire Camille-Lavoie (722002)	8,9
722000	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean (722000)	722003	Pavillon Wilbrod-Dufour (722003)	14,1
722000	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean (722000)	722004	École Curé-Hébert (722004)	6,3
722000	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean (722000)	722009	École Jean-Gauthier (722009)	14,0
722000	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (723000)	723145	École secondaire Charles-Gravel (723145)	4,6
723000	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (723000)	723173	École secondaire des Grandes-Marées (723173)	9,2
723000	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (723000)	723175	École secondaire de l'Odyssée (723175)	9,6
724000	Commission scolaire De La Jonquière (724000)	724002	École polyvalente Arvida (724002)	8,1

Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	2017-2018 ¹
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification
724000	Commission scolaire De La Jonquière (724000)	724003	École secondaire Kénogami (724003)	5,3
724000	Commission scolaire De La Jonquière (724000)	724014	École polyvalente Jonquière (724014)	16,3
731000	Commission scolaire de Charlevoix (731000)	731001	Centre éducatif Saint-Aubin (731001)	9,2
731000	Commission scolaire de Charlevoix (731000)	731002	École secondaire du Plateau (731002)	6,5
732000	Commission scolaire de la Capitale (732000)	732156	École Boudreau (732156)	45,8
732000	Commission scolaire de la Capitale (732000)	732157	École Cardinal-Roy (732157)	3,1
732000	Commission scolaire de la Capitale (732000)	732159	École Jean-de-Brébeuf (732159)	19,7
732000	Commission scolaire de la Capitale (732000)	732160	École Joseph-François-Perrault (732160)	16,9
732000	Commission scolaire de la Capitale (732000)	732161	École secondaire La Camaradière (732161)	16,4
732000	Commission scolaire de la Capitale (732000)	732164	École secondaire de Neufchâtel (732164)	9,8
732000	Commission scolaire de la Capitale (732000)	732165	École secondaire Roger-Comtois (732165)	10,9
732000	Commission scolaire de la Capitale (732000)	732167	École secondaire Vanier (732167)	51,7
733000	Commission scolaire des Découvreurs (733000)	733002	École des Pionniers (733002)	13,6
733000	Commission scolaire des Découvreurs (733000)	733030	École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette (733030)	7,5
733000	Commission scolaire des Découvreurs (733000)	733031	École secondaire De Rochebelle (733031)	5,9
733000	Commission scolaire des Découvreurs (733000)	733032	Collège des Compagnons (733032)	4,9
734000	Commission scolaire des Premières-Seigneuries (734000)	734051	École Samuel-De Champlain (734051)	12,9
734000	Commission scolaire des Premières-Seigneuries (734000)	734052	École de la Seigneurie (734052)	4,4
734000	Commission scolaire des Premières-Seigneuries (734000)	734057	Polyvalente de Charlesbourg (734057)	16,4
734000	Commission scolaire des Premières-Seigneuries (734000)	734060	École de la Courvilloise (734060)	12,1
734000	Commission scolaire des Premières-Seigneuries (734000)	734061	École du Mont-Sainte-Anne (734061)	14,5
734000	Commission scolaire des Premières-Seigneuries (734000)	734065	École Le Sommet (734065)	6,7
735000	Commission scolaire des Premières-Seigneuries (734000)	734066	École des Sentiers (734066)	5,3
735000	Commission scolaire de Portneuf (735000)	735010	École secondaire de Donnacona (735010)	6,9
735000	Commission scolaire de Portneuf (735000)	735013	École secondaire Louis-Jobin (735013)	23,0
735000	Commission scolaire de Portneuf (735000)	735014	École secondaire de Saint-Marc (735014)	8,6

				2017-2018 ¹
Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	Taux de sorties sans diplôme ni qualification
741000	Commission scolaire du Chemin-du-Roy (741000)	741108	École secondaire l'Escale (741108)	16,7
741000	Commission scolaire du Chemin-du-Roy (741000)	741109	Académie les Estacades (741109)	10,7
741000	Commission scolaire du Chemin-du-Roy (741000)	741110	École secondaire des Pionniers (741110)	17,6
741000	Commission scolaire du Chemin-du-Roy (741000)	741111	École Chavigny (741111)	16,5
741000	Commission scolaire du Chemin-du-Roy (741000)	741112	École secondaire le Tremplin (741112)	3,4
742000	Commission scolaire de l'Énergie (742000)	742097	École secondaire Val-Mauricie (742097)	16,4
742000	Commission scolaire de l'Énergie (742000)	742100	École secondaire des Chutes (742100)	20,8
742000	Commission scolaire de l'Énergie (742000)	742105	École secondaire Paul-Le Jeune (742105)	11,2
742000	Commission scolaire de l'Énergie (742000)	742106	École secondaire du Rocher (742106)	11,1
742000	Commission scolaire de l'Énergie (742000)	742118	École secondaire Champagnat (742118)	20,7
751000	Commission scolaire des Hauts-Cantons (751000)	751005	École La Frontalière (751005)	14,2
751000	Commission scolaire des Hauts-Cantons (751000)	751006	Polyvalente Montignac (751006)	13,7
751000	Commission scolaire des Hauts-Cantons (751000)	751007	Polyvalente Louis-Saint-Laurent (751007)	18,1
752000	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (752000)	752116	École du Triolet (752116)	5,3
752000	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (752000)	752117	École de la Montée (752117)	21,6
752000	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (752000)	752124	École Mitchell - Montcalm (752124)	9,9
752000	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (752000)	752148	École internationale du Phare (752148)	30,4
752000	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (752000)	752167	École Le Goéland (752167)	27,3
753000	Commission scolaire des Sommets (753000)	753027	École secondaire de la Ruche (753027)	18,8
753000	Commission scolaire des Sommets (753000)	753057	École secondaire du Tournesol (753057)	20,3
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (761000)	761070	École secondaire Daniel-Johnson (761070)	20,2
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (761000)	761071	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (761071)	12,0
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (761000)	761075	École secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry (761075)	10,2
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (761000)	761078	École secondaire Anjou (761078)	20,6
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (761000)	761083	École secondaire Jean-Grou (761083)	18,7
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (761000)	761089	École secondaire Amos (761089)	24,1

Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	2017-2018 ¹
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (761000)	761090	École secondaire Calixa-Lavallée (761090)	28,2
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (761000)	761092	École secondaire Henri-Bourassa (761092)	14,2
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762127	École FACE (762127)	8,2
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762248	École Le Vitrail (762248)	11,8
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762252	École Louise-Trichet (762252)	10,3
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762253	Académie Dunton (762253)	17,0
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762254	École Louis-Riel (762254)	15,4
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762256	École Édouard-Montpetit (762256)	15,7
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762258	École Marguerite-De Lajemmerais (762258)	3,4
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762260	École Eulalie-Durocher (762260)	18,0
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762262	École Joseph-François-Perrault (762262)	5,7
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762263	École Louis-Joseph-Papineau (762263)	21,7
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762265	École Jeanne-Mance (762265)	23,0
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762267	Académie De Roberval (762267)	2,6
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762268	École Père-Marquette (762268)	18,4
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762269	École Georges-Vanier (762269)	30,1
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762271	École Sophie-Barat (762271)	7,5
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762274	École Robert-Gravel (762274)	6,1
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762276	École Marie-Anne (762276)	26,2
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762278	École Lucien-Pagé (762278)	31,4
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762281	École Évangéline (762281)	13,2
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762284	École internationale de Montréal (762284)	1,9
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762286	École Saint-Henri (762286)	37,1
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762287	École Honoré-Mercier (762287)	22,2
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762288	École La Voie (762288)	13,5
762000	Commission scolaire de Montréal (762000)	762291	École Saint-Luc (762291)	18,4

Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	2017-2018 ¹
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763038	École Mont-Royal (763038)	5,9
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763040	École Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont (763040)	21,3
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763041	École Saint-Laurent (763041)	18,6
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763042	École Pierre-Laporte (763042)	11,0
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763136	Collège Saint-Louis (763136)	1,0
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763138	École Cavelier-De LaSalle (763138)	13,6
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763139	École Dalbé-Viau (763139)	17,2
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763142	École Monseigneur-Richard (763142)	19,7
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763236	École des Sources (763236)	5,7
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763240	École Félix-Leclerc (763240)	11,2
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763241	École Dorval-Jean XXIII (763241)	13,0
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (763000)	763243	École Saint-Georges (763243)	1,0
771000	Commission scolaire des Draveurs (771000)	771022	École Polyvalente Nicolas-Gatineau (771022)	18,9
771000	Commission scolaire des Draveurs (771000)	771033	École Polyvalente de l'Érablière (771033)	12,8
771000	Commission scolaire des Draveurs (771000)	771035	École Polyvalente Le Carrefour (771035)	27,4
771000	Commission scolaire des Draveurs (771000)	771038	École secondaire du Versant (771038)	8,6
772000	Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (772000)	772044	École secondaire Grande-Rivière (772044)	18,8
772000	Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (772000)	772048	École secondaire de l'Île (772048)	25,9
773000	Commission scolaire au Coeur-des-Vallées (773000)	773010	École secondaire Louis-Joseph-Papineau (773010)	18,2
773000	Commission scolaire au Coeur-des-Vallées (773000)	773030	École secondaire Hormisdas-Gamelin (773030)	10,2
774000	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (774000)	774001	École secondaire Sieur-de-Coulonge (774001)	21,2
774000	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (774000)	774003	École du Coeur-de-la-Gatineau (774003)	28,0
774000	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (774000)	774005	École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (774005)	35,4
781000	Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (781000)	781049	École Marcel-Raymond (781049)	11,5
781000	Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (781000)	781067	École Rivière-des-Quinze (781067)	21,4
782000	Commission scolaire de Rouyn-Noranda (782000)	782019	École D'Iberville (782019)	12,5

				2017-2018 ¹
Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	Taux de sorties sans diplôme ni qualification
783000	Commission scolaire Harricana (783000)	783006	École secondaire Natagan (783006)	4,2
783000	Commission scolaire Harricana (783000)	783023	École secondaire d'Amos (783023)	13,4
784000	Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (784000)	784023	École secondaire La Concorde (784023)	29,2
784000	Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (784000)	784024	École secondaire Le Tremplin (784024)	17,3
784000	Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (784000)	784025	Polyvalente Le Carrefour (784025)	21,4
785000	Commission scolaire du Lac-Abitibi (785000)	785003	Cité étudiante Polyno (785003)	15,0
791000	Commission scolaire de l'Estuaire (791000)	791044	École secondaire Serge-Bouchard (791044)	15,1
791000	Commission scolaire de l'Estuaire (791000)	791046	Polyvalente des Rivières (791046)	19,0
791000	Commission scolaire de l'Estuaire (791000)	791058	Polyvalente des Baies (791058)	15,6
791000	Commission scolaire de l'Estuaire (791000)	791059	Polyvalente des Berges (791059)	2,2
792000	Commission scolaire du Fer (792000)	792047	École Jean-du-Nord / Manikoutai (792047)	11,2
792000	Commission scolaire du Fer (792000)	792049	Centre éducatif l'Abri (792049)	12,0
793000	Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord (793000)	793001	École Monseigneur-Labrie (793001)	25,7
801000	Commission scolaire de la Baie-James (801000)	801003	École La Porte-du-Nord (801003)	13,8
801000	Commission scolaire de la Baie-James (801000)	801014	École Le Delta (801014)	6,3
801000	Commission scolaire de la Baie-James (801000)	801016	École La Taïga (801016)	5,0
811000	Commission scolaire des Îles (811000)	811002	École Polyvalente des Îles (811002)	6,3
812000	Commission scolaire des Chic-Chocs (812000)	812006	École de Gabriel-Le Courtois (812006)	15,4
811000	Commission scolaire des Îles (811000)	812034	École Antoine-Roy (812034)	5,3
812000	Commission scolaire des Chic-Chocs (812000)	812040	École C.-E.-Pouliot (812040)	14,8
812000	Commission scolaire des Chic-Chocs (812000)	813007	École secondaire du Littoral (813007)	20,5
812000	Commission scolaire des Chic-Chocs (812000)	813012	École polyvalente Monseigneur Sévigny (813012)	12,5
813000	Commission scolaire René-Lévesque (813000)	813022	École polyvalente de Paspébiac (813022)	8,3
813000	Commission scolaire René-Lévesque (813000)	813027	École aux Quatre-Vents (813027)	4,0
813000	Commission scolaire René-Lévesque (813000)	813036	École Antoine-Bernard (813036)	7,6
813000	Commission scolaire René-Lévesque (813000)	813042	École des Deux-Rivières (813042)	6,7

				2017-2018 ¹
Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	Taux de sorties sans diplôme ni qualification
821000	Commission scolaire de la Côte-du-Sud (821000)	821216	École secondaire de Saint-Anselme (821216)	6,9
821000	Commission scolaire de la Côte-du-Sud (821000)	821227	École secondaire de Saint-Charles (821227)	4,4
821000	Commission scolaire de la Côte-du-Sud (821000)	821237	École secondaire de Saint-Damien (821237)	5,4
821000	Commission scolaire de la Côte-du-Sud (821000)	821247	École secondaire Louis-Jacques-Casault (821247)	10,9
821000	Commission scolaire de la Côte-du-Sud (821000)	821251	École secondaire Bon-Pasteur (821251)	19,6
821000	Commission scolaire de la Côte-du-Sud (821000)	821261	École secondaire de Saint-Paul (821261)	18,2
821000	Commission scolaire de la Côte-du-Sud (821000)	821277	École secondaire de la Rencontre (821277)	17,4
822000	Commission scolaire des Appalaches (822000)	822040	Polyvalente de Disraeli (822040)	21,9
822000	Commission scolaire des Appalaches (822000)	822042	Polyvalente de Black Lake (822042)	1,9
822000	Commission scolaire des Appalaches (822000)	822045	Polyvalente de Thetford Mines (822045)	14,5
823000	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (823000)	823017	École secondaire Veilleux (823017)	12,0
823000	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (823000)	823018	Polyvalente Saint-François (823018)	3,8
823000	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (823000)	823022	Polyvalente de Saint-Georges (823022)	17,3
823000	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (823000)	823045	Polyvalente des Abénaquis (823045)	11,3
823000	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (823000)	823046	École des Appalaches (823046)	10,4
823000	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (823000)	823074	Polyvalente Benoît-Vachon (823074)	12,2
823000	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (823000)	823095	Polyvalente Bélanger (823095)	12,6
824000	Commission scolaire des Navigateurs (824000)	824214	École Pointe-Lévy (824214)	13,0
824000	Commission scolaire des Navigateurs (824000)	824220	École secondaire les Etchemins (824220)	9,1
824000	Commission scolaire des Navigateurs (824000)	824260	École Beaurivage (824260)	6,9
824000	Commission scolaire des Navigateurs (824000)	824270	École secondaire Pamphile-Le May (824270)	18,2
831000	Commission scolaire de Laval (831000)	831102	École Curé-Antoine-Labelle (831102)	10,3
831000	Commission scolaire de Laval (831000)	831105	École Horizon Jeunesse (831105)	4,6
831000	Commission scolaire de Laval (831000)	831107	École Leblanc (831107)	17,1
831000	Commission scolaire de Laval (831000)	831108	École Georges-Vanier (831108)	21,2
831000	Commission scolaire de Laval (831000)	831114	École Mont-de-La Salle (831114)	23,5

Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	2017-2018 ¹
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification
831000	Commission scolaire de Laval (831000)	831119	École Saint-Maxime (831119)	15,3
831000	Commission scolaire de Laval (831000)	831150	École d'éducation internationale de Laval (831150)	2,0
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841008	École du Coteau (841008)	8,1
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841027	École Jean-Baptiste-Meilleur (841027)	8,0
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841031	École Paul-Arseneau (841031)	9,0
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841038	École l'Horizon (841038)	19,5
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841041	École Félix-Leclerc (841041)	4,3
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841050	École de l'Amitié (841050)	10,5
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841105	École Le Prélude (841105)	6,2
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841108	École Des Rives (841108)	7,3
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841112	École Armand-Corbeil (841112)	3,1
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841131	École de l'Odyssée (841131)	19,0
841000	Commission scolaire des Affluents (841000)	841134	École des Trois-Saisons (841134)	5,3
842000	Commission scolaire des Samares (842000)	842009	École secondaire du Havre-Jeunesse (842009)	30,9
842000	Commission scolaire des Samares (842000)	842012	École secondaire de la Rive (842012)	19,2
842000	Commission scolaire des Samares (842000)	842098	École secondaire de l'Achigan (842098)	20,7
842000	Commission scolaire des Samares (842000)	842103	École secondaire Thérèse-Martin (842103)	19,7
842000	Commission scolaire des Samares (842000)	842104	École secondaire Pierre-de-Lestage (842104)	23,5
842000	Commission scolaire des Samares (842000)	842105	École Barthélemy-Joliette (842105)	31,9
842000	Commission scolaire des Samares (842000)	842109	École secondaire des Chutes (842109)	39,2
842000	Commission scolaire des Samares (842000)	842199	École secondaire de l'Érablière (842199)	20,7
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851102	École secondaire d'Oka (851102)	2,6
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851104	École Saint-Gabriel (851104)	1,8
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851105	Polyvalente Sainte-Thérèse (851105)	9,0
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851106	École secondaire Lucille-Teasdale (851106)	4,5
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851107	École secondaire Liberté-Jeunesse (851107)	1,5

Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	2017-2018 ¹
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851108	École secondaire Henri-Dunant (851108)	5,7
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851143	École secondaire des Patriotes (851143)	6,9
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851144	Polyvalente Deux-Montagnes (851144)	10,4
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851171	École secondaire Jean-Jacques-Rousseau (851171)	8,3
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851172	École secondaire du Harfang (851172)	13,0
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	851173	École secondaire Rive-Nord (851173)	2,8
852000	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (852000)	852004	École secondaire Émilien-Frenette (852004)	8,6
852000	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (852000)	852008	École secondaire Saint-Stanislas (852008)	3,2
852000	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (852000)	852010	École polyvalente Saint-Jérôme (852010)	12,7
852000	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (852000)	852011	École secondaire Cap-Jeunesse (852011)	10,7
852000	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (852000)	852041	École secondaire des Hauts-Sommets (852041)	11,1
852000	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (852000)	852042	École secondaire de Mirabel (852042)	5,6
852000	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (852000)	852059	École polyvalente Lavigne (852059)	19,1
853000	Commission scolaire des Laurentides (853000)	853001	École secondaire Curé-Mercure (853001)	22,3
853000	Commission scolaire des Laurentides (853000)	853002	École secondaire Augustin-Norbert-Morin (853002)	8,7
853000	Commission scolaire des Laurentides (853000)	853028	Polyvalente des Monts (853028)	16,4
854000	Commission scolaire Pierre-Neveu (854000)	854017	École Polyvalente Saint-Joseph (854017)	13,7
861000	Commission scolaire de Sorel-Tracy (861000)	861005	École secondaire Fernand-Lefebvre (861005)	13,9
862000	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (862000)	862002	École secondaire Casavant (862002)	20,7
862000	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (862000)	862004	École secondaire Fadette (862004)	6,7
862000	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (862000)	862005	Polyvalente Hyacinthe-Delorme (862005)	16,6
862000	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (862000)	862052	Polyvalente Robert-Ouimet (862052)	19,6
863000	Commission scolaire des Hautes-Rivières (863000)	863005	École Paul-Germain-Ostiguy (863005)	16,1
863000	Commission scolaire des Hautes-Rivières (863000)	863057	École Joséphine-Dandurand (863057)	14,9
863000	Commission scolaire des Hautes-Rivières (863000)	863065	Polyvalente Marcel-Landry (863065)	14,8
863000	Commission scolaire des Hautes-Rivières (863000)	863069	École Monseigneur-Euclide-Théberge (863069)	12,9

Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	2017-2018 ¹
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864018	École secondaire Saint-Edmond (864018)	2,1
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864225	École secondaire de l'Agora (864225)	15,9
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864240	École internationale Lucille-Teasdale (864240)	2,8
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864275	École André-Laurendeau (864275)	11,9
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864276	École Antoine-Brossard (864276)	17,1
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864278	École Gérard-Filion (864278)	33,3
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864280	École Jacques-Rousseau (864280)	13,9
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864284	École Monseigneur-A.-M.-Parent (864284)	22,7
864000	Commission scolaire Marie-Victorin (864000)	864287	École Saint-Jean-Baptiste (864287)	17,5
865000	Commission scolaire des Patriotes (865000)	865106	École secondaire Polybel (865106)	16,4
865000	Commission scolaire des Patriotes (865000)	865117	École secondaire De Mortagne (865117)	5,9
865000	Commission scolaire des Patriotes (865000)	865174	École secondaire Ozias-Leduc (865174)	5,3
865000	Commission scolaire des Patriotes (865000)	865225	École secondaire du Mont-Bruno (865225)	8,8
865000	Commission scolaire des Patriotes (865000)	865260	École d'éducation internationale (865260)	0,4
865000	Commission scolaire des Patriotes (865000)	865276	École secondaire du Grand-Coteau (865276)	1,1
865000	Commission scolaire des Patriotes (865000)	865285	École secondaire le Carrefour (865285)	2,8
866000	Commission scolaire du Val-des-Cerfs (866000)	866052	École Joseph-Hermas-Leclerc (866052)	13,6
866000	Commission scolaire du Val-des-Cerfs (866000)	866053	École Wilfrid-Léger (866053)	16,0
866000	Commission scolaire du Val-des-Cerfs (866000)	866055	École Jean-Jacques-Bertrand (866055)	8,8
866000	Commission scolaire du Val-des-Cerfs (866000)	866057	École Massey-Vanier (866057)	15,3
867000	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (867000)	867007	École de la Magdeleine (867007)	7,1
867000	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (867000)	867048	École Louis-Philippe-Paré (867048)	8,0
867000	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (867000)	867065	École Pierre-Bédard (867065)	9,0
867000	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (867000)	867076	École Louis-Cyr (867076)	11,5
868000	Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (868000)	868035	École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois (868035)	11,5
868000	Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (868000)	868039	École de la Baie-Saint-François (868039)	23,6

Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	2017-2018 ¹
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification
868000	Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (868000)	868040	École Arthur-Pigeon (868040)	17,0
869000	Commission scolaire des Trois-Lacs (869000)	869003	École secondaire Soulanges (869003)	6,3
869000	Commission scolaire des Trois-Lacs (869000)	869004	École secondaire de la Cité-des-Jeunes (869004)	7,7
869000	Commission scolaire des Trois-Lacs (869000)	869007	École secondaire du Chêne-Bleu (869007)	8,8
871000	Commission scolaire de la Rivéraine (871000)	871012	École secondaire Jean-Nicolet (871012)	16,3
871000	Commission scolaire de la Rivéraine (871000)	871013	École secondaire la Découverte (871013)	17,6
871000	Commission scolaire de la Rivéraine (871000)	871019	École secondaire les Seigneuries (871019)	16,0
872000	Commission scolaire des Bois-Francis (872000)	872056	École secondaire Monique-Proulx (872056)	4,8
872000	Commission scolaire des Bois-Francis (872000)	872066	École secondaire Le tandem Albert-Morissette (872066)	1,0
872000	Commission scolaire des Bois-Francis (872000)	872067	École secondaire Le boisé (872067)	11,0
872000	Commission scolaire des Bois-Francis (872000)	872069	École Polyvalente La Samare (872069)	7,0
872000	Commission scolaire des Bois-Francis (872000)	872070	École Sainte-Marie (872070)	15,0
872000	Commission scolaire des Bois-Francis (872000)	872071	École Sainte-Anne (872071)	15,8
873000	Commission scolaire des Chênes (873000)	873050	École Jean-Raimbault (873050)	10,1
873000	Commission scolaire des Chênes (873000)	873053	École Jeanne-Mance (873053)	11,3
873000	Commission scolaire des Chênes (873000)	873055	École Marie-Rivier (873055)	7,0
873000	Commission scolaire des Chênes (873000)	873057	École La Poudrière (873057)	11,6
881000	Commission scolaire Central Québec (881000)	881002	École secondaire Québec High School (881002)	20,9
881000	Commission scolaire Central Québec (881000)	881003	École Dollard-des-Ormeaux (881003)	37,5
881000	Commission scolaire Central Québec (881000)	881005	École secondaire Saint-Patrick (881005)	22,0
881000	Commission scolaire Central Québec (881000)	881015	Académie de Trois-Rivières (881015)	4,5
881000	Commission scolaire Central Québec (881000)	881019	École secondaire régionale Riverside (881019)	26,9
883000	Commission scolaire Eastern Townships (883000)	883022	École secondaire régionale Alexander Galt (883022)	18,1
883000	Commission scolaire Eastern Townships (883000)	883024	École secondaire régionale de Richmond (883024)	16,1
884000	Commission scolaire Riverside (884000)	884001	École Saint-Johns (884001)	18,6
884000	Commission scolaire Riverside (884000)	884016	École secondaire régionale Héritage (884016)	6,3

Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	2017-2018 ¹
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification
884000	Commission scolaire Riverside (884000)	884032	École secondaire internationale de Saint-Lambert (884032)	30,4
884000	Commission scolaire Riverside (884000)	884035	École secondaire régionale Centennial (884035)	9,8
885000	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (885000)	885181	École secondaire Joliette (885181)	22,7
885000	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (885000)	885183	École secondaire Lake of Two Mountains (885183)	14,3
885000	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (885000)	885184	École secondaire régionale Laurentian (885184)	20,8
885000	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (885000)	885187	École secondaire Rosemère (885187)	8,4
885000	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (885000)	885189	Académie Sainte-Agathe (885189)	35,7
885000	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (885000)	885190	École secondaire Laval Senior (885190)	4,3
886000	Commission scolaire Western Québec (886000)	886001	École secondaire Philemon Wright (886001)	28,2
886000	Commission scolaire Western Québec (886000)	886004	École secondaire D'Arcy McGee (886004)	22,0
886000	Commission scolaire Western Québec (886000)	887046	École primaire Maniwaki Woodland (886030)	63,2
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887047	École Royal Vale (887046)	21,9
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887104	École F.A.C.E. (887047)	19,4
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887105	Académie LaurenHill (887104)	8,1
886000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887106	École secondaire Laurier Macdonald (887105)	2,8
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887107	École secondaire Lester B. Pearson (887106)	8,6
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887108	Académie Internationale Marymount (887108)	44,4
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887110	École secondaire Rosemont (887110)	37,5
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887111	Académie Royal West (887111)	2,6
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887114	Collège Vincent Massey (887114)	0,0
887000	Commission scolaire English-Montréal (887000)	887116	École secondaire Westmount (887116)	28,4
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888051	École secondaire Beaconsfield (888051)	5,5
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888055	École secondaire Westwood Senior (888055)	7,5
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888057	École secondaire John-Rennie (888057)	5,7
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888058	École secondaire Lakeside Academy (888058)	18,2
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888059	Polyvalente communautaire LaSalle (888059)	14,6

				2017-2018 ¹
Code de l'organisme responsable	Nom de l'organisme responsable	Code de l'organisme fréquenté	Nom de l'organisme fréquenté	Taux de sorties sans diplôme ni qualification
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888060	École secondaire Lindsay-Place (888060)	11,9
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888061	École secondaire Macdonald (888061)	8,5
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888062	Polyvalente Pierrefonds (888062)	6,0
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888063	École secondaire Riverdale (888063)	17,1
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888065	École secondaire Saint-Thomas (888065)	7,4
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888000)	888069	École secondaire Beurling Academy (888069)	29,2
889000	Commission scolaire New Frontiers (889000)	889014	École secondaire régionale Châteauguay Valley (889014)	18,0
889000	Commission scolaire New Frontiers (889000)	889016	École secondaire régionale Howard S. Billings (889016)	23,0

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Indicateurs nationaux, novembre 2019.

1. Dernières données disponibles non publiées

NOTES COMPLÉMENTAIRES

- 1.1 Afin que les données soient statistiquement significatives et pour assurer la protection des renseignements personnels:
 - 1.1.a) Il doit y avoir au moins 25 élèves inscrits dans l'école, au 30 septembre;
 - 1.1.b) Il doit y avoir au moins 15 élèves sortants (diplômés + qualifiés + sortants sans diplôme ni qualification).
- 1.2 Afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'une école secondaire de 2^e cycle (là où s'obtiennent les diplômes):
 - 1.2.a) Il doit y avoir au moins 25 élèves inscrits en 5^e secondaire dans l'école, au 30 septembre;
 - 1.2.b) Le nombre d'élèves inscrits en 4^e et 5^e secondaires doit représenter au moins 20 % de l'ensemble des élèves de l'école.
- 1.3 Afin de pouvoir présenter des résultats comparables, la proportion des élèves en difficulté ou handicapés (EHDAA) doit représenter moins de 50 % de l'ensemble des élèves de l'école.

2. Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) parmi les sortants est calculé ainsi:

$$\frac{\text{Élèves sortants sans diplôme ni qualification, une année donnée}}{\text{Ensemble des élèves sortants du secondaire, en formation générale des jeunes, une année donnée}} \times 100$$

- 2,1 L'ensemble des élèves sortants du secondaire, parmi les élèves inscrits en formation générale au 30 septembre d'une année donnée, est constitué des éléments suivants:
 - 2.1.a) Les sortants avec un diplôme ou une qualification, c'est-à-dire les élèves qui obtiennent, durant l'année donnée, un diplôme (DES, DEP, ASP, AEP) ou une qualification (CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT);
 - 2.1.b) Les sortants sans diplôme ni qualification.
- 2,2 Les élèves sortants sans diplôme ni qualification répondent aux deux critères suivants:
 - 2.2.a) Les élèves n'obtiennent pas de diplôme ou de qualification durant l'année donnée;
 - 2.2.b) Ces mêmes élèves ne sont pas inscrits dans le système éducatif québécois durant toute l'année suivante.

IMPORTANT: Les sorties sans diplôme ni qualification comprennent des sorties causées par d'autres événements que le décrochage scolaire, notamment l'émigration hors-Québec. Ces sorties par émigration hors-Québec affectent davantage les écoles des commissions scolaires anglophones. Il faut interpréter les résultats de ces écoles avec prudence.

Taux annuel OFFICIEL de sorties sans diplôme ni qualification¹ (décrocheurs) parmi l'ensemble des sortants du secondaire, en formation générale des jeunes pour les régions administratives², sexes réunis, année scolaire 2017-2018³

	2017-2018
	Total
RÉGION 01: BAS-SAINT-LAURENT	10,1
RÉGION 02: SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	10,4
RÉGION 03: CAPITALE-NATIONALE	13,5
RÉGION 04: MAURICIE	17,3
RÉGION 05: ESTRIE	17,5
RÉGION 06: MONTRÉAL	16,3
RÉGION 07: OUTAOUAIS	22,6
RÉGION 08: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	16,4
RÉGION 09: CÔTE-NORD	13,1
RÉGION 10: NORD-DU-QUÉBEC	64,1
RÉGION 11: GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADEI	13,6
RÉGION 12: CHAUDIÈRE-APPALACHES	13,2
RÉGION 13: LAVAL	13,7
RÉGION 14: LANAUDIÈRE	15,6
RÉGION 15: LAURENTIDES	11,1
RÉGION 16: MONTÉRÉGIE	14,2
RÉGION 17: CENTRE-DU-QUÉBEC	14,0

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système Charlemagne, novembre 2019.

NOTES:

- 1

Ce taux est calculé ainsi:

Élèves sortants sans diplôme, ni qualification

X

100

Ensemble des élèves sortants du secondaire, en formation générale des jeunes
- L'ensemble des élèves sortants du secondaire, en formation générale des jeunes, est constitué des éléments suivants:

a) les sortants avec un diplôme ou une qualification, c'est-à-dire les élèves qui obtiennent un diplôme (DES, DEP, ASP, AEP) et ceux qui obtiennent une qualification (CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT);

b) les sortants sans diplôme, ni qualification.
- Les sortants sans diplôme, ni qualification répondent aux critères suivants:

a) ils n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification;

b) ils ne sont inscrits nulle part au Québec **durant toute l'année suivante**, ni en formation générale, jeunes ou adultes, ni en formation professionnelle, ni au collégial.
- Les sorties sans diplôme ni qualification comprennent des sorties dues à l'émigration hors-Québec, à la mortalité et à d'autres causes que le décrochage.
- 2

Les données par région administrative correspondent à la somme des commissions scolaires correspondantes.

Par conséquent, **les résultats par région administrative ne concernent que les élèves du réseau public.**
- 3

Dernières données disponibles.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes allouées par le ministère aux commissions scolaires/centres de services scolaires pour l'achat de matériel pédagogique pour 2018-2019, 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE

Le financement du matériel pédagogique est intégré à l'allocation de base présentant l'essentiel des ressources financières allouées aux commissions scolaires pour leur permettre d'assumer leurs obligations relatives aux activités éducatives des jeunes et des adultes de la formation générale et de la formation professionnelle. Il n'est donc pas possible d'identifier ces sommes précisément.

À ce financement, des allocations supplémentaires sont prévues pour de nouveaux programmes. Pour l'année scolaire 2019-2020, les mesures des règles budgétaires de fonctionnement finançant l'acquisition de matériel pédagogique sont :

- la mesure 30160 – Matériel didactique pour le cours d'histoire pour la 3^e année du secondaire. Un montant total de 100 \$ par élève inscrit à ce cours est alloué (20 \$ par année pendant cinq ans);
- la mesure 30170 – Matériel didactique pour le cours d'éducation financière pour la 5^e année du secondaire. Un montant total de 100 \$ par élève inscrit à ce cours est alloué (20 \$ par année pendant cinq ans).

Pour les mesures 30160 et 30170, l'acquisition du matériel est une dépense d'immobilisation qui s'amortit linéairement sur cinq ans. Ainsi, pour l'année scolaire 2016-2017 (et pour les quatre années scolaires suivantes), l'allocation correspond à un cinquième du montant accordé par élève, soit 20 \$.

Les montants ventilés pour ces mesures seront disponibles à la certification finale des allocations budgétaires pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020. Les montants alloués pour l'année scolaire 2017-2018 sont présentés à l'annexe 1 incluant la mesure 30150 – Matériel didactique pour le programme de mathématique de 5^e secondaire qui s'est terminée en 2017-2018.

ALLOCATIONS POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DIDACTIQUE PAR COMMISSION SCOLAIRE POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
(en dollars)

		2017-2018		
Code	Nom de la commission scolaire	Matériel didactique pour le programme de mathématique de 5 ^e secondaire	Matériel didactique pour le cours d'histoire de la 3 ^e secondaire	Matériel didactique pour le cours d'éducation financière pour la 5 ^e année du secondaire
689	du Littoral	363	660	720
711	des Monts-et-Marées	—	6 380	4 860
712	des Phares	—	12 200	9 820
713	du Fleuve-et-des-Lacs	132	5 240	4 040
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	33	7 980	6 480
721	du Pays-des-Bleuets	660	10 780	8 580
722	du Lac-Saint-Jean	—	9 580	6 800
723	des Rives-du-Saguenay	1 056	16 420	14 820
724	De La Jonquière	—	11 080	9 520
731	de Charlevoix	—	4 520	3 400
732	de la Capitale	—	29 580	24 180
733	des Découvreurs	660	16 100	14 080
734	des Premières-Seigneuries	2 475	30 560	24 160
735	de Portneuf	627	7 700	5 260
741	du Chemin-du-Roy	—	23 280	19 120
742	de l'Énergie	—	11 660	8 620
751	des Hauts-Cantons	198	8 520	6 240
752	de la Région-de-Sherbrooke	—	24 440	21 840
753	des Sommets	231	11 440	8 360
761	de la Pointe-de-l'Île	—	41 360	36 840
762	de Montréal	6 996	91 040	87 440
763	Marguerite-Bourgeoys	1 056	58 720	56 420
771	des Draveurs	924	22 560	18 300
772	des Portages-de-l'Outaouais	693	17 420	13 740
773	au Coeur-des-Vallées	363	7 480	6 520
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	—	3 380	1 860
781	du Lac-Témiscamingue	264	2 840	2 080
782	de Rouyn-Noranda	—	8 300	6 640
783	Harricana	297	5 300	3 960
784	de l'Or-et-des-Bois	—	8 420	6 260
785	du Lac-Abitibi	—	4 840	2 660
791	de l'Estuaire	—	6 620	5 520
792	du Fer	—	5 440	4 520
793	de la Moyenne-Côte-Nord	99	1 040	740
801	de la Baie-James	—	3 020	2 340
811	des Îles	66	1 920	1 180
812	des Chic-Chocs	462	4 000	3 380
813	René-Lévesque	297	6 300	5 320
821	de la Côte-du-Sud	—	9 600	8 220
822	des Appalaches	132	7 220	5 820
823	de la Beauce-Etchemin	528	22 660	19 240
824	des Navigateurs	1 155	26 580	23 140
831	de Laval	2 871	57 800	44 220
841	des Affluents	2 079	49 460	39 800
842	des Samares	—	27 380	19 760
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	330	51 100	44 800
852	de la Rivière-du-Nord	1 386	33 960	27 740
853	des Laurentides	462	11 460	9 220
854	Pierre-Neveu	—	6 200	4 400
861	de Sorel-Tracy	—	6 960	5 520
862	de Saint-Hyacinthe	—	16 680	12 840
863	des Hautes-Rivières	1 782	21 540	17 960
864	Marie-Victorin	1 452	43 860	36 800
865	des Patriotes	—	43 040	32 920
866	Val-des-Cerfs	1 518	21 100	16 740
867	des Grandes-Seigneuries	18 579	31 480	25 180
868	de la Vallée-des-Tisserands	—	11 080	7 640
869	des Trois-Lacs	—	20 120	15 000
871	de la Riveraine	924	6 160	4 640
872	des Bois-Francs	—	17 020	14 040
873	des Chênes	—	18 940	15 360
881	Central Québec	—	6 460	6 000
882	Eastern Shores	—	1 520	960
883	Eastern Townships	429	7 000	6 260
884	Riverside	1 980	13 000	13 300
885	Sir-Wilfrid-Laurier	—	20 660	18 980
886	Western Québec	—	11 860	9 100
887	English-Montréal	1 353	32 180	33 720
888	Lester-B.-Pearson	—	34 540	33 700
889	New Frontiers	—	5 820	5 440
TOTAL		54 912	1 242 560	1 045 080

Source : Certification finale des allocations budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre moyen d'élèves par classe, par niveau scolaire, au Québec.

RÉPONSE

Il n'y a pas de statistiques officielles sur le nombre de classes dans les commissions scolaires (CS). Il n'est donc pas possible de calculer un nombre moyen d'élèves par classe par CS.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste complète des nouvelles embauches à temps plein pour l'année scolaire 2019-2020.

- a) Ventilation par type d'emploi et par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

Selon les informations recueillies auprès des commissions scolaires au mois de décembre 2019, 4 903 ressources en équivalent à temps complet (ETC) ont été embauchées dans le réseau de l'éducation. Parmi celles-ci, plus de 1 288,8 ETC sont des enseignantes et des enseignants, 1 170,1 ETC des professionnels et 2 444,1 ETC pour le personnel de soutien.

Le détail par commission scolaire est présenté en annexe.

PROJET No : QOP_EDUC-105_Annexe
NOMBRE DE RESSOURCES EMBAUCHÉES EN RÉFÉRENCE AUX INVESTISSEMENTS VISANT
L'EMBAUCHE DE RESSOURCES PAR COMMISSION SCOLAIRE
(en équivalent à temps complet (ETC))

Régions	Nom de la commission scolaire	Embauchées			
		Nb. d'enseignants (ETC)	Nb. de professionnels (ETC)	Nb. de personnel de soutien (ETC)	Sous-total - Ressources embauchées (ETC)
Bas-Saint-Laurent	711 des Monts-et-Marées	8,6	9,6	27,0	45,2
	712 des Phares	5,6	19,9	53,7	79,2
	713 du Fleuve-et-des-Lacs	20,0	15,0	20,3	55,3
	714 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	17,0	14,8	22,4	54,2
	Total	51,2	59,3	123,4	233,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	721 du Pays-des-Bleuets	14,8	6,3	17,8	38,9
	722 du Lac-Saint-Jean	15,3	7,5	26,2	49,0
	723 des Rives-du-Saguenay	15,9	13,1	44,1	73,1
	724 De La Jonquière	6,0	17,7	22,6	46,3
	Total	52,0	44,6	110,7	207,3
Capitale-Nationale	731 de Charlevoix	2,8	7,1	15,5	25,4
	732 de la Capitale	20,0	39,3	69,5	128,8
	733 des Découvreurs	11,5	22,9	23,3	57,7
	734 des Premières-Seigneuries	17,0	32,2	77,2	126,4
	735 de Portneuf	9,0	8,0	17,8	34,8
	881 Central Québec	3,6	4,1	12,3	20,0
	Total	63,9	113,6	215,6	393,1
Mauricie	741 du Chemin-du-Roy	16,1	21,3	43,1	80,5
	742 de l'Énergie	4,0	11,5	47,7	63,2
	Total	20,1	32,8	90,8	143,7
Estrie	751 des Hauts-Cantons	16,6	5,1	18,1	39,8
	752 de la Région-de-Sherbrooke	26,6	33,5	33,5	93,6
	753 des Sommets	12,6	28,3	18,0	58,9
	983 Eastern Townships	15,4	8,0	25,3	48,7
	Total	71,2	74,9	94,9	241,0
Montréal	761 de la Pointe-de-l'Île	26,0	34,6	56,0	116,6
	762 de Montréal	60,5	114,4	201,8	376,7
	763 Marguerite-Bourgeoys	40,0	43,4	96,5	179,9
	887 English-Montréal	34,0	24,0	50,6	108,6
	888 Lester-B.-Pearson	30,4	8,0	55,1	93,5
	Total	190,9	224,4	460,1	875,4
Outaouais	771 des Draveurs	6,8	14,5	84,9	106,2
	772 des Portages-de-l'Outaouais	50,1	10,4	45,5	106,0
	773 au Cœur-des-Vallées	11,8	6,8	21,9	40,5
	774 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	3,5	10,1	13,4	27,0
	886 Western Québec	14,0	8,4	37,0	59,4
	Total	86,2	50,2	202,7	339,1
Abitibi-Témiscamingue	781 du Lac-Témiscamingue	6,7	8,5	8,5	23,7
	782 de Rouyn-Noranda	9,4	5,3	17,2	31,9
	783 Harricana	2,5	2,1	29,7	34,3
	784 de l'Or-et-des-Bois	3,8	6,4	29,7	39,9
	785 du Lac-Abitibi	4,0	8,7	23,1	35,8
	Total	26,4	31,0	108,2	165,6
Côte-Nord	689 du Littoral	0,0	2,5	7,3	9,9
	791 de l'Estuaire	9,0	9,0	3,5	21,5
	792 du Fer	12,9	5,0	10,5	28,4
	793 de la Moyenne-Côte-Nord	3,1	2,1	2,8	8,0
	Total	25,0	18,7	24,1	67,8
Nord-du-Québec	759 crie				0,0
	769 Kativik				0,0
	801 de la Baie-James	4,3	2,1	8,1	14,5
	Total	4,3	2,1	8,1	14,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	811 des Îles	8,6	3,5	4,0	16,1
	812 des Chic-Chocs	0,0	0,6	8,2	8,8
	813 René-Lévesque	20,0	8,5	10,5	39,0
	882 Eastern Shores	6,9	5,2	4,5	16,6
	Total	35,5	17,8	27,2	80,5
Chaudière-Appalaches	821 de la Côte-du-Sud	23,8	8,5	22,9	55,2
	822 des Appalaches	4,2	5,4	23,0	32,6
	823 de la Beauce-Etchemin	72,0	16,0	49,9	137,8
	824 des Navigateurs	29,8	21,1	6,6	57,5
	Total	129,8	51,0	102,4	283,1
Laval	831 de Laval	46,5	30,9	68,4	145,8
	Total	46,5	30,9	68,4	145,8
Lanaudière	841 des Affluents	44,3	42,1	81,5	167,9
	842 des Samares	33,7	30,8	53,8	118,3
	Total	78,0	72,9	135,3	286,2
Laurentides	851 de la Seigneurie-des-Mille-Îles	36,2	32,4	56,2	124,8
	852 de la Rivière-du-Nord	38,4	14,8	46,1	99,3
	853 des Laurentides	13,3	8,2	28,8	50,3
	854 Pierre-Neveu	15,5	6,5	15,0	37,0
	855 Sir-Wilfrid-Laurier	31,0	20,0	43,1	94,1
	Total	134,4	81,9	189,2	405,5
Montréal	861 de Sorel-Tracy	8,2	10,4	15,5	34,1
	862 de Saint-Hyacinthe	26,5	14,7	30,4	71,6
	863 des Hautes-Rivières	40,5	23,0	38,3	101,8
	864 Marie-Victorin	33,9	31,8	51,2	116,9
	865 des Patriotes	6,7	44,9	65,5	117,1
	866 du Val-des-Cerfs	12,4	12,5	63,3	88,2
	867 des Grandes-Seigneuries	54,0	38,9	41,4	134,3
	868 de la Vallée-des-Tisserands	16,6	7,8	28,0	52,4
	869 des Trois-Lacs	19,5	8,9	6,8	35,2
	884 Riverside	20,2	5,7	25,4	51,2
	889 New Frontiers	5,1	2,8	18,4	26,3
	Total	243,6	201,4	384,2	829,2
Centre-du-Québec	871 de la Riveraine	8,9	14,9	21,0	44,8
	872 des Bois-Francs	7,0	21,4	46,4	74,8
	873 des Chênes	14,0	26,2	31,5	71,7
	Total	29,9	62,5	98,9	191,3
TOTAL		1288,8	1170,1	2444,1	4903,0

Note : les mesures sont le seuil minimal de services pour les écoles (fusion des mesures Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire, Partir du bon pied ! et accroche-toi au secondaire !), maternelle 4 ans ainsi que de mesures Accroche-toi en formation générale des adultes et Accroche-toi en formation professionnelle

Source : Données recueillies en date du 20 décembre 2019 pour l'année scolaire 2019-2020 incluant les ressources engagées à la suite des investissements de 2017-2018 à 2019-2020

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Détails et ventilation de l'aide financière accordée aux services de garde en milieu scolaire ainsi que la fréquentation (par région, par commission scolaire/centre de services scolaire et par école publique et privée subventionnée) pour 2018-2019 et 2019-2020.

RÉPONSE

Les montants pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 ne sont pas disponibles. Ceux de l'année scolaire 2017-2018 sont présentés en annexe.

Le Ministère verse des subventions aux commissions scolaires/centres de services scolaires qui le répartissent entre leurs écoles. Ainsi, les sommes par école ne sont pas disponibles.

Un seul établissement d'enseignement privé agréé aux fins de subventions reçoit une subvention du Ministère pour les services de garde en milieu scolaire, soit l'École oraliste de Québec. Pour 2018-2019, le montant était de 129 963 \$.

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX SERVICES DE GARDE ET FRÉQUENTATION PAR
COMMISSION SCOLAIRE/CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2017-2018
(en dollars)

		2017-2018	
Code	Nom de la commission scolaire	Allocation	Nombre d'élèves à statut régulier
711	des Monts-et-Marées	791 799	734
712	des Phares	2 206 473	2 035
713	du Fleuve-et-des-Lacs	831 836	536
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	1 732 816	1 616
721	du Pays-des-Bleuets	1 013 896	888
722	du Lac-Saint-Jean	1 231 877	1 125
723	des Rives-du-Saguenay	2 701 736	2 673
724	De La Jonquière	1 692 130	1 697
731	de Charlevoix	495 073	397
732	de la Capitale	10 127 952	9 976
733	des Découvreurs	4 982 864	4 826
734	des Premières-Seigneuries	10 240 751	10 263
735	de Portneuf	1 718 846	1 605
741	du Chemin-du-Roy	4 264 905	3 917
742	de l'Énergie	2 478 174	1 970
751	des Hauts-Cantons	1 426 594	1 118
752	de la Région-de-Sherbrooke	4 311 105	4 564
753	des Sommets	1 594 462	1 486
761	de la Pointe-de-l'Île	10 436 696	8 859
762	de Montréal	29 614 666	25 485
763	Marguerite-Bourgeoys	13 390 216	12 203
771	des Draveurs	5 180 812	5 322
772	des Portages-de-l'Outaouais	5 643 620	5 521
773	au Coeur-des-Vallées	1 545 758	1 560
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	355 488	184
781	du Lac-Témiscamingue	310 140	243
782	de Rouyn-Noranda	1 415 799	1 440
783	Harricana	603 175	504
784	de l'Or-et-des-Bois	1 175 534	1 083
785	du Lac-Abitibi	358 459	285
791	de l'Estuaire	899 003	805
792	du Fer	963 461	938
793	de la Moyenne-Côte-Nord	130 893	119
801	de la Baie-James	383 535	331
811	des Îles	305 752	280
812	des Chic-Chocs	612 335	518
813	René-Lévesque	1 031 544	949
821	de la Côte-du-Sud	1 740 748	1 509
822	des Appalaches	999 388	964
823	de la Beauce-Etchemin	4 791 305	4 285
824	des Navigateurs	7 733 403	7 597
831	de Laval	11 431 910	10 652
841	des Affluents	10 798 708	9 745
842	des Samares	4 188 552	3 868
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	10 557 525	9 933
852	de la Rivière-du-Nord	5 087 042	5 071
853	des Laurentides	1 295 447	1 288
854	Pierre-Neveu	812 166	658
861	de Sorel-Tracy	1 177 826	1 055
862	de Saint-Hyacinthe	6 947 724	6 605
863	des Hautes-Rivières	4 395 161	4 535
864	Marie-Victorin	11 443 729	10 641
865	des Patriotes	11 121 062	11 185
866	Val-des-Cerfs	3 169 324	3 172
867	des Grandes-Seigneuries	7 811 570	7 234
868	de la Vallée-des-Tisserands	1 858 270	1 738
869	des Trois-Lacs	3 767 919	4 054
871	de la Riveraine	1 341 354	1 088
872	des Bois-Francs	2 458 991	2 330
873	des Chênes	3 158 556	2 858
881	Central Québec	920 127	867
882	Eastern Shores	112 073	79
883	Eastern Townships	856 777	796
884	Riverside	2 624 042	2 540
885	Sir-Wilfrid-Laurier	2 430 418	2 333
886	Western Québec	1 426 449	1 277
887	English-Montréal	5 759 312	3 565
888	Lester-B.-Pearson	5 369 395	4 817
889	New Frontiers	639 222	567
TOTAL		266 425 670	246 961

Sources : Certification finale des allocations budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018 et Lecture finale de la clientèle dans le système de déclaration de l'effectif scolaire Charlemagne.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Les avis juridiques, analyses, analyses d'impact, estimations des coûts et partie accessible du mémoire déposé au Conseil des ministres sur le projet de loi 40.

RÉPONSE

Ci-joint la partie accessible du mémoire déposé au conseil des ministres.

Le document est disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/daai/2019-2020/19-227_Diffusion.pdf

Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 20 novembre 2019

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-227

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir copie de la partie accessible au public du mémoire au Conseil des ministres du Projet de loi n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*.

Vous trouverez en annexe la partie accessible du mémoire au Conseil des ministres concernant le projet de loi n° 40. Toutefois, des éléments ont été élagués conformément aux articles 31, 33, 36, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »). Nous vous transmettons également copie des articles de la Loi mentionnés ci-contre.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 3

DE : Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le 12 septembre 2019

TITRE : Projet de loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

MÉMOIRE CONFIDENTIEL EN PARTIE

Justification de la confidentialité

Les sections 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 ne sont pas accessibles au public en vertu des articles 31, 33, 36, 37 ou 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

1- Contexte

L'éducation comme moteur du développement social et économique du Québec, c'est ce que visaient les changements amorcés pendant la révolution tranquille, il y a plus de 50 ans. Ces réflexions ont mené particulièrement à la mise sur pied, en 1961, de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Commission Parent), à l'adoption par le gouvernement de la Grande charte de l'éducation, qui touchait l'accessibilité aux études, de même qu'à la création, en 1964, du ministère de l'Éducation, lesquels événements ont pavé la voie au système d'éducation tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ainsi, au cours des cinquante dernières années, le Québec a réalisé des progrès considérables en matière d'accessibilité à l'éducation. Notre province est maintenant dotée d'un système d'éducation de qualité basé sur l'accessibilité, la gratuité et favorisant la réussite de tous les élèves.

Évolution de l'accessibilité et du taux de réussite chez les élèves québécois

Au début des années 1960, trois jeunes de 17 ans sur 10 étaient aux études tandis qu'aujourd'hui, ce sont neuf jeunes de cet âge sur dix qui fréquentent un établissement d'enseignement¹. Depuis, la réussite scolaire a fait un bon prodigieux, si bien qu'aujourd'hui les élèves québécois figurent, selon certains indicateurs, parmi les meilleurs au monde. Le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire est passé, chez les moins de 20 ans, de 53 % en 1976 à 80,9 % en 2017.

Le système d'éducation québécois a ainsi réalisé depuis cinq décennies de grandes réussites, mais doit faire preuve aujourd'hui d'une souplesse et d'une adaptabilité accrues. En effet, au cours des dix dernières années, le visage des écoles s'est transformé : dans le réseau d'enseignement public, en formation générale des jeunes, au préscolaire, primaire et secondaire, le nombre d'élèves handicapés a augmenté de 70 %, celui des

¹ Source : ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage de 19 % et celui des élèves immigrants, de 55 %.

Le réseau d'enseignement public au Québec

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire est composé de 72 commissions scolaires : 60 francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier². En tout, 1,2 million d'élèves sont répartis dans plus de 2700 établissements d'enseignement publics, soit des écoles primaires, secondaires de même que des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle. Le Québec compte, dans ses écoles publiques, près de 105 000³ enseignants.

Les commissions scolaires forment le palier intermédiaire du système d'éducation et font le lien entre le ministère et les établissements. Elles ont comme rôle d'organiser les services éducatifs sur leur territoire. Une commission scolaire est constituée de ses établissements (écoles et centres) et d'un centre administratif. Elle est dirigée par un conseil des commissaires, composé d'un président et de commissaires élus au suffrage universel, selon la Loi sur les élections scolaires (LES), et de représentants du comité de parents. Le conseil nomme un directeur général qui est responsable de la gestion administrative de la commission scolaire.

Structure juridique des commissions scolaires et des établissements

Les commissions scolaires sont des personnes morales de droit public. Elles ont un territoire qui leur est propre, sont propriétaires de leurs immeubles (incluant les écoles et les centres) et sont les employeurs du personnel scolaire. Elles ont également la responsabilité de percevoir la taxe scolaire.

Les commissions scolaires sont constituées en vertu de la Loi sur l'instruction publique. Cette loi encadre l'ensemble du système d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, incluant la formation générale aux adultes et la formation professionnelle. Elle détermine notamment les droits des élèves, établit le droit à la gratuité des services éducatifs et instaure une période de fréquentation scolaire obligatoire. Elle définit les fonctions et les pouvoirs des personnes et des structures œuvrant au sein du système éducatif.

Les établissements scolaires (écoles, centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes) ne disposent pas du statut de personne morale et sont institués par les commissions scolaires.

D'autres lois sont également applicables aux commissions scolaires, notamment la Loi sur les élections scolaires, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la santé et la sécurité au travail, la Loi sur les contrats des organismes publics, la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, etc.

² Les commissions scolaires Crie, Kativik et du Littoral.

³ MEES, Données pour l'année scolaire 2016-2017.

Droits conférés à la minorité linguistique

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés confère aux parents appartenant à un groupe linguistique minoritaire, francophone ou anglophone, le droit de faire instruire ses enfants dans leur langue maternelle. La Cour suprême du Canada a reconnu que ce droit devait s'exprimer par le contrôle des parents de la minorité sur la gestion de l'organisation chargée d'assurer la scolarisation de leurs enfants. Ce faisant, la question de savoir si la présente révision du modèle de gouvernance est susceptible de restreindre ce contrôle est très importante.

Gouvernance scolaire : les divers visages de la participation citoyenne

Au sein du réseau scolaire public, l'engagement citoyen emprunte des formes variées, passant de l'élection de représentants, à la formulation de recommandations, jusqu'à la participation à la prise de décision. Plus précisément, la gouvernance scolaire se compose de deux volets : la démocratie représentative et la démocratie participative.

La première fait référence à la possibilité, pour les citoyens, d'élire lors d'élections générales ou partielles les dirigeants des commissions scolaires qui les représenteront. La démocratie participative, quant à elle, renvoie aux instances de participation où des parents, des élèves, des membres du personnel scolaire et de la communauté sont élus par leurs pairs pour les représenter.

Démocratie représentative

Bien que les modalités entourant leur désignation ou leur élection aient évolué, les commissaires scolaires sont en place depuis le milieu du 19^e siècle, une époque où le gouvernement provincial jouait un rôle limité dans le financement du système éducatif et dans l'élaboration des programmes.

Au fil des années, le contexte a évolué et, notamment depuis le rapport Parent, l'État provincial joue un rôle central dans le financement de l'éducation et dans l'élaboration des programmes. La finalité de la démocratie scolaire consiste aujourd'hui essentiellement à favoriser la participation de la communauté dans la prise de décision locale en matière d'éducation et dans la répartition des ressources entre les établissements d'enseignement. Si cet objectif ne saurait être remis en question, il est pertinent de se questionner aujourd'hui sur les moyens retenus pour l'atteindre.

Les commissions scolaires actuelles sont gouvernées par un conseil des commissaires formé d'un président, de 8 à 17 commissaires, de 3 à 4 commissaires parents et, si les membres du conseil des commissaires le jugent opportun, d'un maximum de deux membres cooptés. Les commissaires représentent chacun une circonscription scolaire et sont élus par les personnes éligibles à voter et domiciliées sur le territoire de cette circonscription. Pour sa part, le président est élu par l'ensemble des électeurs du territoire de la commission scolaire.

Démocratie participative

Au sein de la commission scolaire, les instances démocratiques participatives sont variées : comité de parents, comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, conseils d'établissement, organismes de participation des parents et comités des élèves.

Les comités de parents ont vu le jour en 1972 dans toutes les commissions scolaires du Québec. Le comité est composé d'un parent par école de la commission scolaire et d'un représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ainsi, la taille des comités de parents dans les 69 commissions scolaires francophones et anglophones peut varier de 6 membres (Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais) à 163⁴ membres (Commission scolaire de Montréal). À partir de 1979, un représentant au comité de parents fut autorisé à siéger, comme observateur, au conseil des commissaires et, en 2016, ceux-ci ont obtenu le droit de vote, à l'instar des commissaires élus.

Avec la mise sur pied des conseils d'établissement, en 1998, les écoles et les centres se sont donné une structure décisionnelle propre à chaque établissement. L'objectif derrière leur création était de contrer le caractère trop rigide du système d'éducation et ainsi, décentraliser un certain nombre de pouvoirs et de responsabilités en matière de services éducatifs vers les écoles⁵. Ainsi, le conseil d'établissement d'une école se compose de représentants des parents, de personnel scolaire et de représentants de la communauté. Selon les cas, il peut également inclure des représentants des élèves du second cycle du secondaire et du personnel du service de garde.

Le conseil d'établissement est une instance décisionnelle qui, par la mise en place d'une dynamique de gestion entre l'établissement et la commission scolaire, donne à l'école et aux centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes des leviers locaux pour répondre aux besoins éducatifs de leurs élèves.

⁴ MEES, Données 2017-2018.

⁵ Québec, *Les états généraux sur l'éducation (1995-1996)*, chapitre 7, 1996.

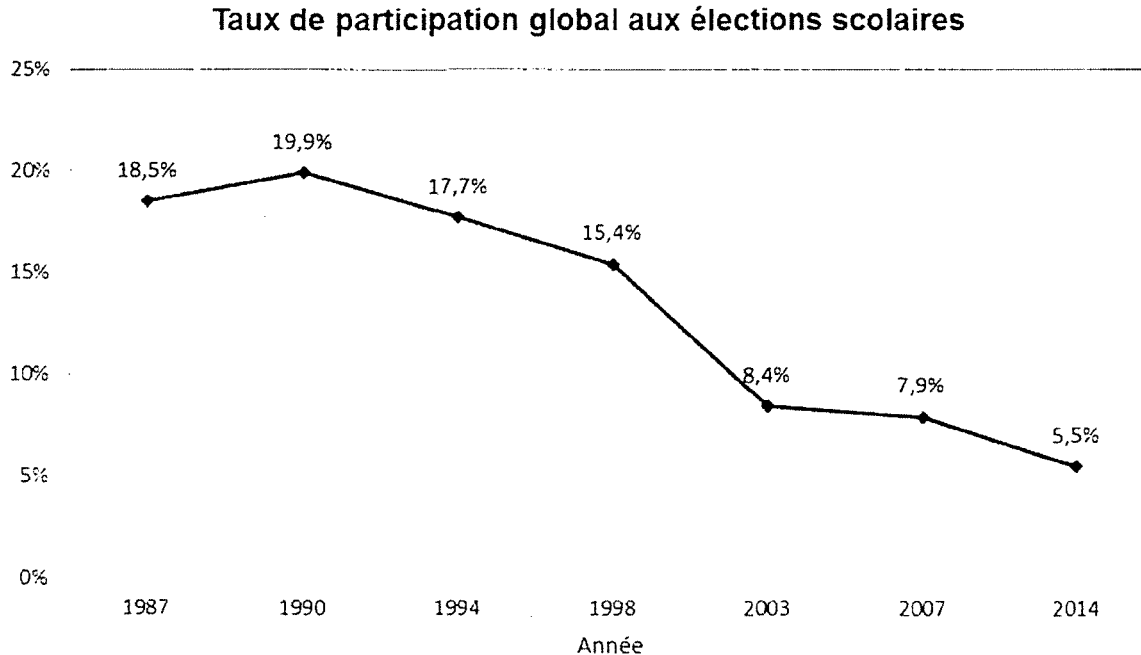
2- Raison d'être de l'intervention

Malgré tous les acquis en éducation, il paraît nécessaire de transformer le système de gouvernance scolaire en raison, notamment, de l'évolution des attentes de la société. En effet, bien que le maintien d'une structure intermédiaire entre le ministère et les établissements suscite une quasi-unanimité, l'adaptation des mécanismes de gouvernance aux réalités contemporaines de la société québécoise et du système éducatif serait un moyen privilégié de rehausser le dynamisme de la démocratie scolaire.

2.1 Modernisation de la gouvernance scolaire

Bien que le taux de participation ne soit pas l'unique facteur à prendre en compte dans la réflexion, la démocratie scolaire doit évoluer vers un meilleur équilibre afin de favoriser la participation de tous les intervenants impliqués en éducation ainsi qu'une plus grande décentralisation. Depuis plusieurs années, le taux de participation global aux élections scolaires a constamment diminué pour atteindre un creux historique aux élections scolaires générales du 2 novembre 2014, soit 5,54%. Cependant, le taux pour les commissions scolaires anglophone est demeuré sensiblement plus élevé (16,92%) que pour les commissions scolaires francophones (4,86%).

On observe également un manque d'intérêt envers la fonction de commissaire : près d'un poste sur deux fut pourvu par acclamation en 2014. De plus, l'organisation de ces élections a coûté environ 14 M\$ au gouvernement.



Depuis près de vingt ans, de nombreux moyens ont été mis en œuvre par le gouvernement pour favoriser l'intérêt des électeurs aux enjeux du palier démocratique scolaire, sans connaître le succès escompté : diminution du nombre de postes de commissaires afin de concentrer les pouvoirs décisionnels chez un nombre restreint de

personnes leur conférant ainsi une autorité plus grande dans l'organisation, élection du président au suffrage universel et désignation de celui-ci comme le porte-parole de la commission scolaire. En outre, le processus électoral a été modifié à de nombreuses reprises afin de le rendre plus efficace et transparent.

Certaines personnes directement impliquées dans la réussite des élèves, soit les enseignants et le personnel scolaire n'ont pas de voix au conseil des commissaires, parmi ces personnes seuls les parents peuvent actuellement y siéger.

2.2 Autonomie des établissements d'enseignement et réponse aux besoins des milieux

Les personnes au sein des établissements d'enseignement, l'équipe-école et les parents sont les premiers témoins des changements qui marquent le système éducatif. Ce sont aussi eux qui sont les plus proches des élèves, des réalités du terrain et qui sont les plus à même d'apporter un éclairage précieux sur les réalités que vivent les milieux et les solutions à apporter. La Loi sur l'instruction publique leur attribue en conséquence plusieurs responsabilités pédagogiques. Leur autonomie est cependant limitée par les pratiques variables des commissions scolaires en matière de décentralisation de responsabilités vers les établissements.

En 2016, la création du comité de répartition des ressources (CRR) a permis d'inverser cette tendance et a offert aux directions d'établissement une autre possibilité de se prononcer sur la répartition des ressources financières. Bien que le CRR ait contribué à modifier les façons de faire, la contribution des personnes les plus près des élèves est encore limitée face aux approches de gestion qui divergent d'une commission scolaire à l'autre.

Depuis plusieurs années, tant au Québec qu'ailleurs en Europe ou en Amérique du Nord, les modes de gouvernance en éducation tendent vers la décentralisation des pouvoirs et une obligation de reddition de comptes des systèmes scolaires (gestion axée sur les résultats). De plus, selon l'OCDE (2008), les leaders peuvent soutenir la réussite des élèves s'ils ont l'autonomie pour prendre des décisions. Cette autonomie se doit d'être supportée et les responsabilités de ces leaders doivent être clairement définies et délimitées.

2.3 Valorisation et mise à profit de l'expertise pédagogique du personnel scolaire

Au cours des dernières années, on observe que le nombre d'inscriptions dans les facultés de sciences de l'éducation a connu une légère hausse. Cependant, pendant cette même période, la charge de travail du personnel enseignant s'est complexifiée, notamment en lien avec la hausse du nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. De plus, selon les prévisions réalisées par le ministère, une hausse des effectifs scolaire de 10% est prévue d'ici 2030 pour l'ensemble du Québec.

Le gouvernement a notamment comme rôle de veiller à ce que le système d'éducation compte sur un personnel hautement qualifié et motivé dans nos écoles. En conséquence, il est essentiel de rehausser notre capacité à attirer et à retenir des candidats compétents dans nos écoles en valorisant la profession enseignante et celle de tous ceux et celles qui gravitent autour des élèves.

Par ailleurs, afin de s'assurer de la mise à jour de leurs compétences, tout comme la plupart des autres professionnels, les enseignants doivent continuer à apprendre et à se développer tout au long de leur carrière. Actuellement, le personnel enseignant n'est assujéti à aucune obligation de formation continue, contrairement à d'autres catégories de personnel scolaire (psychologues, orthopédagogues, par exemple) dont la profession est encadrée par un ordre professionnel.

Enfin, la recherche en éducation démontre que la possibilité de participer à la prise de décision pour les enseignants est associée à leur sentiment d'efficacité personnelle et à leur satisfaction professionnelle et que le partage des responsabilités est également associé à un climat plus positif dans les écoles. (OCDE, 2015⁶). En outre, un style de gestion partagé entre les différents acteurs scolaires serait lié à plus d'autonomie et de flexibilité, de même qu'à des écoles plus efficaces⁷. C'est pourquoi il est souhaité que l'expertise d'une partie du personnel scolaire soit mise à profit à l'extérieur de la salle de classe afin que l'ensemble de l'organisation scolaire puisse en bénéficier.

3- Objectifs poursuivis

L'éducation est notamment un bien public, puisque la réussite scolaire de nos élèves profite à toute la société québécoise. Ainsi, la volonté exprimée par ce projet de loi est de faire participer à la prise de décision ceux et celles qui connaissent les élèves par leur nom et de maintenir l'élève au cœur des décisions. C'est pourquoi le modèle proposé tend à renforcer l'implication des acteurs de la réussite éducative que sont les parents et les membres du personnel scolaire.

3.1 Modernisation de la gouvernance scolaire

Le projet de loi contient plusieurs modifications qui ont notamment comme objectifs de favoriser une gestion du réseau public de l'éducation appuyée sur les meilleures pratiques de gouvernance qui soient. Il est également souhaité que l'implication de membres aux profils diversifiés, dans toutes les instances, permette une meilleure prise en compte des besoins des milieux.

De plus, ce projet de modernisation de la démocratie scolaire prévoit un enrichissement et une diversification de ses instances démocratiques afin de les rendre plus attractives et de leur permettre de jouer adéquatement leur rôle de soutien au réseau public d'éducation.

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques. (2015). Des écoles pour les apprenants du XXI^e siècle : des chefs d'établissement énergiques, des enseignants confiants et des méthodes novatrices. http://sipe2015.org/Documents/ISTP2015_OECD-background-report_FR.pdf [en ligne].

⁷ Gamage, D. (2003, mars). *School-based management leads to shared responsibility and quality in education*. Communication présentée à la conférence annuelle du CIES, Nouvelle-Orléans.

3.2 Autonomie des établissements d'enseignement et réponse aux besoins des milieux

Lorsque l'on songe à l'éducation, c'est souvent l'école qui arrive au premier plan des préoccupations des citoyens puisque celle-ci joue en effet un rôle primordial dans la vie de l'élève et de ses proches. Elle a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire⁸. En somme, l'école est un milieu de vie, non seulement pour les enfants et leurs parents, mais également pour l'ensemble du personnel scolaire et de la direction d'établissement.

Afin de combler les attentes de la population, qui sont grandes envers cette institution, l'école doit posséder la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins des élèves. C'est pourquoi le projet de loi propose des mesures permettant de s'assurer de l'implication du milieu en lui confiant notamment de nouvelles responsabilités par l'entremise, entre autres, du conseil d'établissement.

3.3 Valorisation et mise à profit de l'expertise pédagogique du personnel scolaire

L'éducation est une des priorités du gouvernement, et puisque le personnel enseignant est au cœur du système d'éducation la mise en valeur de cette profession s'impose d'entrée de jeu. Dans ce but, l'introduction de modalités touchant la valorisation de la profession enseignante, et de celle des autres adultes qui accompagnent les élèves au quotidien, a comme objectif de rendre celles-ci plus attrayantes, de contribuer à la persévérance en emploi et de permettre aux établissements scolaires de devenir des milieux d'expertise pédagogique centrés sur les besoins et la réussite des élèves. Les bonifications proposées dans le projet de loi constituent le premier jalon vers la mise en place de mesures structurantes de valorisation de la profession enseignante et celles de tous ceux et celles qui gravitent autour des élèves.

De même, il va de soi que si l'on souhaite que les écoles soient des milieux d'apprentissages efficaces pour les élèves, il faut s'assurer que le personnel enseignant maintienne ses connaissances à jour et puisse faire évoluer ses pratiques pédagogiques en se perfectionnant tout au long de sa carrière.

⁸ Québec, *Loi sur l'instruction publique*, art. 36.

Le ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur,

Jean-François Robit
JEAN-FRANÇOIS ROBERT

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.

36. Un organisme public peut refuser de communiquer toute version préliminaire ou tout projet de texte législatif ou réglementaire jusqu'à l'expiration de dix ans de sa date.

Sous réserve du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 33, il en est de même des analyses s'y rapportant directement à moins que le projet de texte législatif ait été déposé devant l'Assemblée nationale ou que le projet de texte réglementaire ait été rendu public conformément à la loi.

1982, c. 30, a. 36; 1982, c. 62, a. 143.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Les scénarios d'organisation et de déploiement des centres de service et les coûts associés à cette nouvelle structure.

RÉPONSE

Les centres de services scolaires (CSS) francophones sont entrés en vigueur le 15 juin 2020. Le contexte de la pandémie de COVID-19 a obligé le gouvernement à repousser le processus de désignation des conseils d'administration francophones qui entreront en fonction le 15 octobre 2020. La direction générale continue d'assumer les fonctions et les pouvoirs du conseil des commissaires jusqu'au 15 octobre 2020.

Les CSS anglophones, pour leur part, doivent entrer en vigueur le 5 novembre 2020, à la suite de l'élection scolaire du 1^{er} novembre 2020 qui permettra de désigner une partie des membres du conseil d'administration.

Le plan d'accompagnement initialement prévu a été ajusté pour tenir compte du contexte sanitaire. En date du 12 juin 2020, deux webinaires sur le conseil d'administration ont été diffusés au réseau (le premier, le 26 mai 2020 destiné aux gestionnaires des commissions scolaires et le second, le 9 juin 2020, s'adressant aux membres des conseils d'établissement) et de la documentation afin de soutenir la mise en place des CSS a été rendue publique via une page TEAMS.

Les coûts associés à la mise en œuvre:

Une dépense de 21 722 \$ a été réalisée pour l'organisation de rencontres visant à présenter la Loi au réseau scolaire (une rencontre regroupant les directions générales des commissions scolaires et une autre regroupant les syndicats représentant le personnel scolaire).

De plus, un montant de 76 446 \$ a été déboursé pour la production de deux webinaires et de deux capsules vidéo destinés au réseau scolaire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant l'avis d'intention concernant la révision de certains aspects du modèle de financement des commissions scolaires (256091-S11-INTENTION) :

- a) La liste des prestataires de services qui ont déposé une offre en date du 31 mars 2020 ;
- b) Une copie du contrat octroyé au prestataire de services sélectionné.

RÉPONSE

- a) Le Ministère n'a reçu aucune offre de la part de prestataires de services.
- b) Voir annexe

CONTRAT DE SERVICES DE GRÉ À GRÉ

RÉEXAMEN DU FINANCEMENT DES BESOINS LOCAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DE SES MESURES BUDGÉTAIRES COMPLÉMENTAIRES

ENTRE : **LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Madame Anne-Marie Lepage, sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, dûment autorisée aux termes de l'Acte de délégation de signature en matière de ressources financières;

(ci-après, le « ministre »),

ET : **Monsieur Alain Chabot**, résidant au 291 rue Perreault, Thetford Mines (Québec) G6G 3H4, dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 2271966246, faisant affaire seul sous le nom de Alain Chabot au 291 rue Perreault, Thetford Mines (Québec) G6G 3H4;

(ci-après appelé le « prestataire de services »).

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. Le prestataire de services consent à fournir les services ci-après décrits. Le présent contrat ainsi que les documents afférents constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. OBJET DU CONTRAT

Le ministre retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Réexamen du financement des besoins locaux des commissions scolaires et de ses mesures budgétaires complémentaires visant à rendre plus équitable le niveau de financement des besoins locaux des commissions scolaires (voir l'annexe 2 pour le détail du mandat).

Dans le cadre de ce contrat, des renseignements personnels seront recueillis ou communiqués par l'une ou l'autre des parties à compter du S/O.

3. MONTANT DU CONTRAT

Le ministre s'engage à verser au prestataire de services :

- 3.1 Pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au contrat, sans autres frais, coûts ou dépens que ce soit et conformément aux modalités prévues à la clause 4 :

LE MONTANT MAXIMAL DE :

Trois cent soixante mille (360 000 \$), auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant correspondant aux taxes de vente applicables et pour un taux horaire de cent vingt-cinq (125 \$) sur une période de trois ans.

- 3.2 Les frais de déplacement, de recherche, de communication et toutes autres dépenses relatives aux présentes sont inclus dans le prix ou le taux soumis et, par le fait même, dans le montant maximal du contrat.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sur présentation de factures

Pour chaque versement, le prestataire de services devra présenter au ministre, une facture contenant de façon générale l'information suivante : le numéro de contrat (BC), ses numéros de taxes, le cas échéant, les heures travaillées et l'activité réalisée.

ÉDUCATION

09 MAI 2019

RMGC

LP

La facturation devra être acheminée à la personne désignée ci-après, à l'adresse suivante :

Madame Nathalie Parenteau
Direction générale du financement
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-7406, poste 2957
Télécopieur : 418 643-9224
Courriel : nathalie.parenteau@education.gouv.qc.ca

Après vérification, le ministre verse les sommes dues au prestataire de services dans les trente (30) jours qui suivent la date de réception de la facture, accompagnée de tous les documents requis.

Le ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r.8).

Le ministre se réserve le droit de procéder à toute vérification des demandes de paiement déjà acquittées.

Le prestataire de services doit informer le ministre lorsqu'il a atteint 80 % des heures prévues au contrat. Il doit également informer le ministre et cesser tout travail lorsque 100 % des heures et/ou honoraires prévus au contrat ont été réalisés. Aucun paiement supplémentaire au montant original mentionné ne sera payé à moins d'avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du ministre pour dépasser le montant original du présent contrat.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT

Malgré la date de sa signature, le présent contrat entre en vigueur le 21 mars 2019 et se termine le 31 mars 2022.

Malgré la date de fin du présent contrat, demeure en vigueur, quelle qu'en soit la cause, toute clause qui de par nature devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment les clauses concernant la protection des renseignements personnels ainsi que la propriété matérielle et les droits d'auteur.

6. LIEU DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Pour la réalisation de son mandat, le prestataire de services travaillera dans les locaux du Ministère à l'adresse suivante : 1035, rue De la Chevrotière, 14^e étage, Québec, ou à ses bureaux : 291, rue Perreault, Thetford Mines (Québec).

7. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-annexés font partie intégrante du présent contrat comme s'ils y étaient au long récités. Le prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

8. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le ministre, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne Madame Nathalie Parenteau, directrice générale du financement pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le ministre en avisera le prestataire de services dans les meilleurs délais.

De même, le prestataire de services désigne Monsieur Alain Chabot pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le prestataire de services en avisera le ministre dans les meilleurs délais.

Dans les cas où il y a plusieurs représentants, chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

9. RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part du ministre, ce dernier n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le prestataire de services, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants.

10. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services s'engage envers le ministre à :

- a) exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec le ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;

11. AUTORISATION DE CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, dans l'éventualité où le montant de la dépense est inférieur au montant déterminé par le gouvernement au regard de l'obligation de détenir une autorisation de contracter, ce dernier peut obliger le prestataire de services et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

12. MAINTIEN DE L'AUTORISATION DE CONTRACTER

Le prestataire de services doit, pendant toute la durée du contrat, maintenir son autorisation de contracter accordée par l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cas d'un consortium qui n'est pas juridiquement organisé, seules les entreprises le composant doivent individuellement maintenir leur autorisation de contracter pendant toute la durée du contrat.

Par contre, s'il s'agit d'un consortium juridiquement organisé en société en nom collectif, en société en commandite ou en société par actions, celui-ci doit, en tant que prestataire de services, maintenir son autorisation de contracter pendant toute la durée du contrat de même que chacune des entreprises le formant.

Dans l'éventualité où le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant un consortium voyait son autorisation de contracter révoquée, expirée ou non renouvelée en cours d'exécution du contrat, le prestataire de services, le consortium ou l'entreprise composant le consortium sera réputé en défaut d'exécuter le contrat au terme d'un délai de soixante (60) jours suivant, selon le cas, la date d'expiration de l'autorisation ou la date de notification de la décision de l'Autorité des marchés financiers.

Toutefois, le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant tout consortium n'est pas réputé en défaut d'exécution lorsqu'il s'agit d'honorer les garanties au contrat ou du seul fait qu'il n'a pas fait sa demande de renouvellement dans le délai requis d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le terme de la durée de l'autorisation. Par conséquent, il pourra, malgré la date d'expiration de son autorisation, continuer le contrat en cours d'exécution jusqu'à la décision de l'Autorité des marchés financiers relative au renouvellement de l'autorisation.

13. DÉFAUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT

L'exécution du contrat devra cesser si le prestataire de services est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) en cours d'exécution et si le ministre, dans les vingt (20) jours suivant l'inadmissibilité, ne demande pas au Conseil du trésor d'en autoriser la poursuite ou si, après avoir demandé cette autorisation, le Conseil du trésor ne l'accorde pas dans les dix (10) jours suivants.

Le Conseil du trésor pourra notamment assortir son autorisation de conditions dont celle demandant que le prestataire de services soit soumis, à ses propres frais, à des mesures de surveillance et d'accompagnement déterminées par règlement.

Par contre, l'autorisation du Conseil du trésor n'est pas requise lorsqu'il s'agit de se prévaloir d'une garantie découlant du contrat.

Un prestataire de services qui ne peut poursuivre l'exécution d'un contrat public en application du premier alinéa de l'article 21.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) ou du premier alinéa de l'article 65.2.1 de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1) est réputé en défaut d'exécuter ce contrat.

14. SOUS-CONTRAT

Le prestataire de services s'engage envers le ministre à ne sous-contracter d'aucune façon que ce soit dans la réalisation du présent contrat.

15. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée aux fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, le ministre se réserve le droit, lors de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

Le ministre fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le prestataire de services dans les trente (30) jours de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que le ministre accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services.

Le ministre ne pourra refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services que pour une bonne et valable raison relative à la qualité du travail compte tenu de l'objet de ce contrat donné au prestataire de services et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

Le ministre se réserve le droit de faire reprendre les travaux ou les services rendus ainsi refusés par un tiers ou par le prestataire de services aux frais de ce dernier.

16. REMISE DES DOCUMENTS ET DU MATÉRIEL

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de services devra remettre au ministre tous les documents, matériaux, outils et équipements que ce dernier lui aura fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive du ministre.

Ces documents, matériaux, outils et équipements devront être remis dans les mêmes conditions qu'ils étaient lors de leur réception par le prestataire de services, sauf pour l'usure normale résultant de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser le ministre pour toutes pertes ou tous dommages causés à ces biens lors de l'exécution du contrat. Le montant des dommages correspondra à la valeur de remplacement du bien ou, en cas de dommages mineurs, au coût des réparations. Ce montant sera déterminé par le ministre et pourra, le cas échéant, être retenu sur le solde dû au prestataire de services.

17. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

18. COMMUNICATIONS

Les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Pour le ministre :

Madame Anne-Marie Lepage
Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire
1035, rue De la Chevrotière, 15^e étage
Québec, Québec G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810, poste 3600
Courriel : anne-marie.lepage@education.gouv.qc.ca

Pour le prestataire de services :

Monsieur Alain Chabot
291, rue Perreault
Thetford Mines, Québec G6G 3H4

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

19. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

Numéro d'engagement budgétaire :

Année financière : 2019-2020
Entité : 0350 Un. Adm.: 2601351 Compte : 513010 Budget : 100 Programme : 12420
PSA : 10000000 Projet : 10000000000

Année financière : 2020-2021
Entité : 0350 Un. Adm.: 2601351 Compte : 513010 Budget : 100 Programme : 12420
PSA : 10000000 Projet : 10000000000

Année financière : 2021-2022
Entité : 0350 Un. Adm.: 2601351 Compte : 513010 Budget : 100 Programme : 12420
PSA : 10000000 Projet : 10000000000

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat en double exemplaire :

LE MINISTRE

Date

Anne-Marie Lepage
Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire et à
l'enseignement primaire et secondaire

LE PRESTATAIRE DE SERVICES

Date

Alain Chabot

IMPORTANT : Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures

ANNEXE 1

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le prestataire de services s'engage à respecter, dans l'exécution du présent contrat, les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Le prestataire de services ayant un établissement au Québec et ayant 50 employés ou plus au Québec depuis au moins 6 mois doit se conformer aux critères d'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration pendant la durée du contrat.

3. PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (ÉGALITÉ EN EMPLOI)

Le contractant ou le sous-contractant du Québec dont l'entreprise compte plus de 100 employés et dont le contrat s'élève à 100 000 \$ ou plus, doit se soumettre aux conditions d'un programme d'accès à l'égalité en emploi conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Le programme d'accès à l'égalité en emploi de l'entreprise doit respecter les critères énoncés au document « Contenu de l'engagement – Modalités de mise en œuvre » du Programme d'obligation contractuelle (Égalité en emploi) joint à l'annexe 4 du présent contrat.

Le contractant ou le sous-contractant d'une autre province ou territoire du Canada à l'égard duquel un programme d'équité en emploi est applicable, qui compte plus de 100 employés et dont le contrat ou le sous-contrat s'élève à 100 000 \$ ou plus, doit fournir préalablement à la conclusion du contrat ou du sous-contrat une attestation selon laquelle il s'est engagé à implanter un programme d'équité en emploi conforme à celui de sa province ou de son territoire.

Le contractant ou le sous-contractant du Québec ou d'une autre province ou territoire du Canada, qui est régi par une législation fédérale, qui compte plus de 100 employés et à l'égard duquel un programme fédéral d'équité en emploi est applicable, doit fournir préalablement à la conclusion du contrat ou du sous-contrat une attestation selon laquelle il s'est engagé à implanter un programme d'équité en emploi conforme au programme fédéral.

4. ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

Tout prestataire de services ayant un établissement au Québec doit, pour se voir octroyer un contrat de 25 000 \$ ou plus, transmettre au ministre une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation du prestataire est valide jusqu'à la fin de la période de trois mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée.

Malgré que l'attestation de Revenu Québec soit valide jusqu'à la fin de la période de trois mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée, la durée de validité de la première attestation de Revenu Québec qui est délivrée à une personne ou à une société de personnes après le 31 janvier 2016 et avant le 1er février 2017 est valide jusqu'à la fin de la période, déterminée de façon aléatoire, de trois, de quatre ou de cinq mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée. (Disposition transitoire (art. 137 de la Loi n° 28)).

Cette attestation indique que, à sa date de délivrance, le prestataire de services a produit les déclarations et les rapports qu'il devrait produire en vertu des lois fiscales et qu'il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec, notamment lorsque son recouvrement a été légalement suspendu ou lorsque des dispositions ont été convenues avec lui pour en assurer le paiement et qu'il n'est pas en défaut à cet égard.

Un prestataire de services ne peut transmettre une attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise.

Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

La violation des dispositions des deux paragraphes précédents constitue une infraction suivant le Règlement sur les contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 4) et rend son auteur passible d'une amende de 5 000 \$ à 30 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 15 000 \$ à 100 000 \$ dans les autres cas. En cas de récidive dans les cinq ans, le montant des amendes minimales et maximales prévues est doublé.

5. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout prestataire de services doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 5 et dûment signée pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le contractant déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c.T-11.011, r.2).

De plus, le contractant reconnaît que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui du ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

6. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour le ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

7. REGISTRE DES ENTREPRISES NON ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS (RENA)

Le prestataire de services ne doit pas être inscrit au RENA ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.

Par contre, un organisme public ou un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) peut, avec l'autorisation du ministre responsable, contracter avec un prestataire de services inadmissible en application des articles 21.1, 21.2, 21.2.1 ou 21.4, lorsqu'il se retrouve dans l'un des cas prévus aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa de l'article 13, à la condition que le prestataire de services accepte d'être soumis, à ses frais, à des mesures de surveillance et d'accompagnement déterminées par règlement.

De même, lorsqu'un organisme public se retrouve dans l'un des cas prévus au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics, il peut également contracter avec un contractant inadmissible en application de l'un ou l'autre des articles 21.1, 21.2, 21.2.1 et 21.4, à la condition d'obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme, qui doit en informer le ministre responsable dans les trente (30) jours suivant cette autorisation.

8. RÉSILIATION

8.1 Le ministre se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;

- c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- d) le prestataire de services est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au RENA;

Pour ce faire, le ministre adresse un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), c) ou d), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette au ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le prestataire de services sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par le ministre du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le prestataire de services devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le ministre.

- 8.2 Le ministre se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

9. CESSIION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation du ministre.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROIT D'AUTEUR

10.1 Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire de services en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive du ministre qui pourra en disposer à son gré.

10.2 Droits d'auteur

Licence

Le prestataire de services accorde au ministre une licence non exclusive, transférable, permettant l'octroi de sous-licences et irrévocable lui permettant de reproduire, adapter, publier, communiquer au public par quelque moyen que ce soit, traduire, exécuter ou représenter en public les documents réalisés en vertu du contrat pour toutes fins jugées utiles par le ministre.

Cette licence est accordée sans limites territoriales et sans limites de temps.

Toute considération pour la licence de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue au contrat.

Garanties

Le prestataire de services garantit au ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue au présent article et se porte garant envers le ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le prestataire de services s'engage à prendre fait et cause et à indemniser le ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. AUTORISATION DU CHANGEMENT DE RESSOURCES

Le prestataire de services doit obtenir l'autorisation du ministre avant de procéder au remplacement d'une ressource stratégique identifiée au présent contrat.

Dans un tel cas, le ministre peut :

- soit accepter le changement si la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée et si le prestataire de services assume le transfert des connaissances;
- soit refuser le changement, s'il juge que la ressource proposée n'est pas équivalente à celle initialement proposée et obliger le prestataire de services à poursuivre avec la ressource initiale à défaut de quoi, le contrat est résilié.

12. APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

Ceci est pour certifier que les services retenus en vertu du présent contrat sont requis et payés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avec les deniers publics pour son utilisation propre et sont assujetties aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)) et, par conséquent, ces taxes doivent être facturées.

13. REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE

L'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2) s'appliquent lorsque le prestataire de services est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire. Ainsi, le ministre acquéreur pourra transmettre tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat au ministre du Revenu, à sa demande, afin que ce montant soit affecté au paiement de cette dette.

14. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire de services doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt du ministre. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le prestataire de services doit immédiatement en informer le ministre qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au prestataire de services comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

15. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulguent, sans y être dûment autorisé par le ministre, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

16. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

16.1 Définitions

« Renseignement personnel » : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

« Renseignement confidentiel » : tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification.

16.2 Le prestataire de services s'engage envers le ministre à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérées; que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation de ce contrat ou soient générés à l'occasion de sa réalisation.

- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
- 2) Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou que la loi autorise leur utilisation.
- 3) Faire signer aux membres de son personnel, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, des engagements au respect de la confidentialité de ces renseignements selon l'annexe 6 du présent document et les transmettre aussitôt au ministre, sous peine de se voir refuser l'accès aux locaux, à l'équipement du ministre ou aux données à être transmises par celui-ci, le cas échéant.
- 4) Ne pas communiquer les renseignements personnels, sans le consentement de la personne concernée, à qui que ce soit, sauf dans le cadre d'un sous-contrat et selon les modalités prévues au paragraphe 14).
- 5) Soumettre à l'approbation du ministre le formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels de la personne concernée.
- 6) Utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du contrat.
- 7) Recueillir un renseignement personnel au nom du ministre, dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du contrat et informer préalablement toute personne visée par cette cueillette de l'usage auquel ce renseignement est destiné, ainsi que des autres éléments mentionnés à l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- 8) Prendre toutes les mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du contrat et, le cas échéant, les mesures identifiées à l'annexe 6 – Engagement de confidentialité, jointe au présent document.
- 9) Disposer des renseignements personnels au terme de ce contrat, selon les modalités suivantes :
 - procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant à la fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels de la Commission d'accès à l'information du Québec jointe à l'annexe 7 ainsi qu'aux directives que lui remettra le ministre et transmettre à celui-ci, dans les soixante (60) jours suivant la fin du contrat, l'*Attestation de disposition des renseignements personnels et confidentiels*, jointe à l'annexe 8, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin;
- 10) Informer, dans les plus brefs délais, le ministre de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels.
- 11) Fournir, à la demande du ministre, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès, à toute personne

désignée par le ministre, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.

- 12) Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par le ministre.
- 13) Obtenir l'autorisation écrite du ministre avant de communiquer ou de transférer quelque donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec.
- 14) Lorsque la réalisation du présent contrat est confiée à un sous-contractant et qu'elle comporte la communication de renseignements personnels et confidentiels par le prestataire de services au sous-contractant ou la cueillette de renseignements personnels et confidentiels par le sous-contractant :
 - soumettre à l'approbation du ministre la liste des renseignements personnels et confidentiels communiqués au sous-contractant;
 - conclure un contrat avec le sous-contractant stipulant les mêmes obligations que celles prévues aux présentes dispositions;
 - exiger du sous-contractant qu'il s'engage à ne conserver, à l'expiration du sous-contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, et à remettre au prestataire de services, dans les soixante (60) jours suivant la fin de ce contrat, un tel document.
- 15) Transmettre de façon sécuritaire les renseignements personnels ou confidentiels lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet. Ces renseignements doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les renseignements personnels ou confidentiels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».
- 16.3 La fin du contrat ne dégage aucunement le prestataire de services et le sous-contractant de leurs obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, 158 à 164.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels peut être consultée à l'adresse électronique suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

17. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET UTILISATION DU COURRIEL, DES COLLECTIELS ET DES SERVICES INTERNET

Le prestataire de services s'engage, pour lui-même et pour les personnes qu'il affectera au mandat contracté, à prendre connaissance et à respecter la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, la Politique d'utilisation du Web, du courriel et des réseaux sociaux, le Cadre de gestion de la sécurité de l'information, ainsi que la Politique de sécurité de l'information.

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES BESOINS

Sous la responsabilité de la direction générale du financement du secteur de l'Éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, le prestataire de service doit réaliser le mandat suivant :

1. Avec la collaboration de chercheurs universitaires, revoir les fondements du règlement établissant le montant requis pour le financement de besoins locaux des commissions scolaires :
 - proposer de nouvelles approches pour la détermination du montant requis pour le financement des besoins locaux considérant les réalités et particularités variées et spécifiques à certains milieux, afin de :
 - remédier aux disparités existantes entre les commissions scolaires dues, notamment, aux transferts de responsabilités financières et à l'introduction d'un mécanisme de protection pour contrer la décroissance de l'effectif scolaire; et
 - rendre plus équitable, entre les commissions scolaires, le traitement d'autres facteurs, dont la taille, l'éloignement et la dispersion des populations sur les territoires scolaires.
2. Poursuivre le développement d'un outil d'appariement des revenus et dépenses afin d'optimiser l'organisation et la gestion financière scolaires.
3. Collaborer aux travaux du plan d'action demandé par le Vérificateur général visant la révision de certains aspects du modèle de financement ainsi que la gestion des frais d'administration scolaires dont les fondements de plusieurs paramètres prévus aux règles budgétaires.

ANNEXE 3

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec

Liste des sous-contractants pour le RENA

TITRE DU PROJET :

NUMÉRO DU PROJET :

Instructions

- Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l’article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) doit transmettre à l’organisme, **avant que l’exécution du contrat ne débute**, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.
- Un contractant qui, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, **conclut un sous-contrat** doit, **avant que ne débute l'exécution du sous-contrat**, aviser l'organisme public en lui produisant une liste modifiée.
- Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir le tableau ci-dessous.

À remplir pour tout sous-contrat¹

Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat

Signé à , ce .

(Signature du représentant autorisé du contractant)

(Nom du représentant (en lettres moulées))

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics.

ANNEXE 4

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (ÉGALITÉ EN EMPLOI)

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi) CONTENU DE L'ENGAGEMENT – MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE

1. Information, par le mandataire général de l'entreprise, auprès du personnel, du syndicat ou de l'association d'employés et d'employées, de l'engagement pris par l'entreprise de mettre sur pied un programme d'accès à l'égalité conforme à la **Charte des droits et libertés de la personne du Québec**.
2. Nomination de cadres supérieurs responsables de la mise en œuvre du programme.
3. Mise en œuvre du programme en quatre phases.
 - 3.1 Diagnostic de la situation des membres des groupes cibles dans l'entreprise.
 - 3.1.1 Détermination d'une sous-utilisation des membres des groupes cibles à l'aide des analyses de l'effectif et de la disponibilité.
 - 3.1.2 Dépistage des règles ou pratiques de l'entreprise qui pourraient avoir ou avoir eu des effets discriminatoires sur les membres des groupes cibles, à l'aide de l'analyse du système d'emploi.
 - 3.2 Élaboration du programme.
 - 3.2.1 Fixation des objectifs numériques.
 - 3.2.2 Choix des mesures de redressement pour contrer la sous-utilisation.
 - 3.2.3 Choix des mesures d'égalité de chances pour contrer les règles ou pratiques discriminatoires.
 - 3.2.4 Choix des mesures de soutien, s'il y a lieu.
 - 3.2.5 Établissement d'un échéancier de réalisation.
 - 3.2.6 Choix des moyens de contrôle.
 - 3.3 Implantation du programme.
 - 3.4 Évaluation du programme.
4. Transmission à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, dans les délais prévus, des documents suivants aux fins de vérification de conformité aux engagements pris et aux « lignes directrices concernant la validité des programmes d'accès à l'égalité établis volontairement dans le secteur de l'emploi » émis par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :
 - dans les neuf mois qui suivent la conclusion du contrat : résultats de la phase de diagnostic (3.1);
 - dans les quatre mois suivants : le plan du programme (3.2);
 - **à tous les deux ans** et jusqu'à la fin du programme, production d'un rapport d'étapes sur l'implantation du programme.

ANNEXE 5

**DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS
DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

TITRE DU MANDAT : Réexamen du financement des besoins locaux des commissions scolaires et de ses mesures budgétaires complémentaires visant à rendre plus équitable le niveau de financement des besoins locaux des commissions scolaires.

Je, soussigné, ALAIN CHABOT

atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards,

Je déclare ce qui suit :

1. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
2. Je suis autorisé(e) par le contractant à signer la présente déclaration;
3. Le contractant déclare : (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes)
 - ☒ que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise ou de lobbyiste-conseil ou de lobbyisme d'organisation, des activités de lobbyisme, au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ., c.T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution du contrat;
 - ☐ que des activités de lobbyisme, au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c.T-11.011, r.2)*, préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution de contrat.
4. Je reconnais que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes* ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la présente déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Et j'ai signé,

(Signature)

2 Mars 2019

(Date)

* La Loi, le Code et les avis émis par le commissaire au lobbyisme sont disponibles à cette adresse électronique : www.commissairelobby.qc.ca

ANNEXE 6

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

CONTRAT ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET ALAIN CHABOT

Je, soussigné, ALAIN CHABOT m'engage à respecter la confidentialité des renseignements auxquels j'aurai accès dans l'exercice de mes fonctions pour la réalisation du contrat avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que des règles de sécurité concernant la protection des renseignements personnels et m'engage à les respecter. Plus particulièrement, je m'engage à :

- n'accéder qu'aux seuls renseignements nécessaires à l'exécution de mes tâches;
- n'utiliser ces renseignements que dans le cadre de mes fonctions;
- ne révéler aucun renseignement personnel ou confidentiel dont je pourrais avoir pris connaissance dans l'exercice de mes fonctions à moins d'y être dûment autorisée ou autorisé;
- n'intégrer ces renseignements que dans les seuls dossiers prévus pour l'accomplissement des mandats qui me sont confiés;
- conserver ces dossiers de telle sorte que seules les personnes autorisées puissent y avoir accès;
- ne pas révéler mon code d'identification ni mon mot de passe;
- informer sans délai mes supérieurs de toute situation ou irrégularité qui pourrait compromettre de quelque façon la sécurité, l'intégrité ou la confidentialité des renseignements détenus par mon employeur;
- ne conserver, à la fin du contrat, aucun renseignement personnel transmis ou recueilli dans le cadre de mes fonctions et en disposer selon les dispositions prévues à ce contrat.

J'ai été informée ou informé que le défaut de respecter le présent engagement de confidentialité m'expose à des recours légaux, des réclamations ou des poursuites ainsi qu'aux pénalités prévues par l'article 159 de la Loi précitée pour sanctionner la communication non autorisée de renseignements.

Dans l'éventualité où mes fonctions devront être remplies dans les locaux du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, je consens à ce que mon nom, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone qui me sera assigné dans ces locaux, puisse être communiqué au même titre qu'un renseignement à caractère public.

Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.


Signature

2 Mai 2019
Date



ANNEXE 7

FICHE D'INFORMATION SUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS CONTENANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tout organisme ou toute entreprise privée qui recueillent, détiennent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels doivent mettre en place des mesures de sécurité propres à préserver le caractère confidentiel de ces données. Cette obligation découle à la fois de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. À la suite d'incidents majeurs qui lui ont été signalés, la Commission d'accès à l'information a réfléchi sur les moyens à prendre pour assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels au moment de leur destruction.

Au sein de l'organisme ou de l'entreprise, il est important que chaque employé, à son poste de travail, se sente responsable d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il traite. C'est ainsi qu'il ne doit pas jeter au rebut les documents, cartes de mémoire flash, clés USB, disques durs d'ordinateur, CD, DVD, etc. qui en contiennent, sans s'être assuré au préalable que leur contenu ne peut être reconstitué.

La Commission suggère aux organismes et entreprises de désigner une personne qui sera responsable de mettre en place et de surveiller l'application d'une politique sur la destruction de documents contenant des renseignements personnels.

Le déchiquetage de documents sur support papier, le formatage de médias numériques réutilisables et la destruction physique de médias numériques non réutilisables demeurent les meilleures méthodes de destruction des documents confidentiels. Si les spécifications techniques de la déchiqueteuse de l'entreprise ne répondent pas au volume des documents sur support papier à détruire, il faut les entreposer dans un endroit fermé à clef avant de les confier à une entreprise spécialisée de récupération de papier.

La Commission voit mal comment la destruction des documents contenant des renseignements personnels puisse s'effectuer sur la foi d'une simple entente verbale. Aussi, un contrat en bonne et due forme concernant la destruction des documents devrait-il contenir au moins des clauses spécifiant :

- le procédé utilisé pour la destruction des documents;
- la nécessité d'un accord préalable entre les parties avant de confier la destruction des documents confidentiels à un sous-contractant;
- les pénalités aux dépens de l'entreprise de récupération si elle ne respecte pas ses engagements.

En outre, dans ce même contrat, la Commission est d'avis que l'entreprise de récupération devrait :

- reconnaître que les renseignements personnels contenus dans les documents sont de nature confidentielle;
- faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne qui aura à manipuler ces documents;
- s'engager à ce que les documents soient entreposés dans des locaux sécuritaires et qu'ils soient toujours sous bonne garde jusqu'à leur destruction;
- veiller à limiter de façon très stricte l'accès aux lieux où les documents sont entreposés ou transformés;
- s'engager à ne pas céder les documents en sa possession à des tiers à des fins autres que la transformation du papier préalablement et obligatoirement déchiqueté;
- assurer à son client le droit d'avoir accès en tout temps à ses installations, toute la durée du contrat;
- voir à la destruction totale des documents qui ne font pas l'objet d'une transformation;
- faire rapport à son client lors de la destruction des documents reçus.

ANNEXE 8

ATTESTATION DE DISPOSITION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

CONTRAT ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET ALAIN CHABOT

Je, soussigné, _____ dont le bureau principal est situé au 291, rue
Perreault, Thetford Mines, Québec G6G 3H4, déclare solennellement que je suis dûment autorisé pour
certifier que les renseignements personnels et confidentiels communiqués par le ministre dans le cadre
du présent contrat qui prend fin le _____ :

(Cochez les cases appropriées)

☐ ont été entièrement retournés au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ou

☐ ont été détruits selon les méthodes suivantes :

☐ par déchiquetage : renseignements sur support papier.

☐ par destruction logique et effacement physique en utilisant un logiciel de réécriture :
renseignements sur support informatique.

☐ par un autre mode de destruction : préciser le support et le mode de destruction.

Et j'ai signé à _____

ce _____ jour du mois de _____ de l'an _____

Nom : _____

Signature : _____

À remplir seulement APRÈS que la disposition
des renseignements personnels soit effectuée.

ANNEXE 9 S.O.

ATTESTATION RELATIVE AUX INFRACTIONS AUX LOIS ÉLECTORALES

Je, soussigné(e), A. LAIN CHABOT
(Nom de la personne physique qui n'exploite pas une entreprise individuelle)

reconnais ne pas avoir été déclaré(e) coupable, dans les trois ans à compter de la présente Attestation ou dans les cinq ans à compter de la présente Attestation en cas de récidive dans les dix dernières années, des infractions mentionnées aux articles 610 2° à 610 4° et 610.1 2° de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), aux articles 219.8 2° à 219.8 4° de la Loi sur les élections scolaires (RLRQ, c. E-2.3) ou aux articles 564.1 1°, 564.1 2° et 564.2 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3).

J'atteste que les déclarations contenues à la présente attestation sont vraies et complètes à tous les égards. Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se réserve le droit de vérifier la véracité des renseignements déclarés à la présente attestation.

Je déclare ce qui suit :

1. J'ai lu et je comprends la présente Attestation.
2. Je sais que le présent contrat pourra être résilié si les déclarations contenues à la présente attestation ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards.
3. Je reconnais que la présente attestation peut être utilisée à des fins judiciaires.

Et j'ai signé, [Signature]
(Signature)

2 Mai 2019
(Date)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) par commission scolaire / centre de services scolaire pour 2019-2020.

RÉPONSE

Les données présentées ici sur la formation générale des jeunes sont ventilées selon la commission scolaire.

Les données de l'année scolaire 2019-2020 sont provisoires.

L'information sur les EHDA à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle n'est pas disponible.

2019-2020

Réseau public

689 CS du Littoral	150
711 CS des Monts-et-Marées	1 031
712 CS des Phares	2 191
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	707
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	1 399
721 CS du Pays-des-Bleuets	1 483
722 CS du Lac-Saint-Jean	1 532
723 CS des Rives-du-Saguenay	2 144
724 CS De La Jonquière	1 606
731 CS de Charlevoix	698
732 CS de la Capitale	6 247
733 CS des Découvreurs	2 549
734 CS des Premières-Seigneuries	4 622
735 CS de Portneuf	1 540
741 CS du Chemin-du-Roy	4 592
742 CS de l'Énergie	2 393
751 CS des Hauts-Cantons	1 501
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	3 864
753 CS des Sommets	1 850
759 CS Crie	214
761 CS de la Pointe-de-l'Île	6 992
762 CS de Montréal	18 640
763 CS Marguerite-Bourgeoys	9 058
769 CS Kativik	246
771 CS des Draveurs	5 165
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	4 789
773 CS au Coeur-des-Vallées	2 038
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	740
781 CS du Lac-Témiscamingue	318
782 CS de Rouyn-Noranda	1 010

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Effectif handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) à la formation générale des jeunes, selon le réseau d'enseignement et la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	2019-2020
783 CS Harricana	740
784 CS de l'Or-et-des-Bois	1 434
785 CS du Lac-Abitibi	655
791 CS de l'Estuaire	934
792 CS du Fer	1 103
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	201
801 CS de la Baie-James	380
811 CS des Îles	217
812 CS des Chic-Chocs	867
813 CS René-Lévesque	936
821 CS de la Côte-du-Sud	1 479
822 CS des Appalaches	1 064
823 CS de la Beauce-Etchemin	2 896
824 CS des Navigateurs	4 025
831 CS de Laval	11 440
841 CS des Affluents	8 601
842 CS des Samares	5 713
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	8 552
852 CS de la Rivière-du-Nord	4 976
853 CS des Laurentides	1 927
854 CS Pierre-Neveu	586
861 CS de Sorel-Tracy	1 134
862 CS de Saint-Hyacinthe	3 982
863 CS des Hautes-Rivières	4 108
864 CS Marie-Victorin	7 731
865 CS des Patriotes	7 305
866 CS du Val-des-Cerfs	3 793
867 CS des Grandes-Seigneuries	5 284
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	2 539
869 CS des Trois-Lacs	2 753
871 CS de la Riveraine	1 340
872 CS des Bois-Francs	2 830
873 CS des Chênes	3 820
881 CS Central Québec	761
882 CS Eastern Shores	317
883 CS Eastern Townships	1 608
884 CS Riverside	2 302
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	2 215
886 CS Western Québec	2 213
887 CS English-Montréal	4 658
888 CS Lester-B.-Pearson	5 191
889 CS New Frontiers	849
Total du réseau public	216 768

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'élèves HDAA ventilé selon le code de difficulté de l'élève, en 2019-2020 et par commission scolaire / centre de services scolaire.

RÉPONSE

Les données présentées en annexe sur la formation générale des jeunes sont ventilées selon la commission scolaire.

Les données de l'année scolaire 2019-2020 sont provisoires.

L'information sur les EHDAA à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle n'est pas disponible.

Effectif handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA) à la formation générale des jeunes, selon la commission scolaire et le code de difficulté, 2019-2020 ¹

Commission scolaire et code de difficulté	Déficience intellectuelle profonde (23)	Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	Déficience motrice légère ou organique (33)	Déficience langagière (34)	Déficience motrice grave (36)	Déficience visuelle (42)	Déficience auditive (44)	Troubles envahissants du développement (50)	Troubles d'ordre psychopathologique (53)	Déficience atypique (99)	Troubles graves de comportement (14)	Déf. intel. lég. rec. hand. par la Loi des droits des hand. (98)	Sans catégorie mais avec plan d'intervention	Total
689 CS du Littoral	0	0	1	4	2	0	0	7	0	0	0	0	136	150
711 CS des Monts-et-Marées	6	10	27	44	3	0	9	89	2	7	5	0	829	1 031
712 CS des Phares	5	10	81	61	25	0	8	115	7	22	22	0	1 835	2 191
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	4	7	24	47	5	0	5	22	2	2	2	0	587	707
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	0	17	44	57	11	1	4	42	3	0	2	0	1 218	1 399
721 CS du Pays-des-Bleuets	1	19	60	67	19	2	8	48	24	9	38	6	1 182	1 483
722 CS du Lac-Saint-Jean	4	20	49	64	12	4	15	55	8	1	2	0	1 298	1 532
723 CS des Rives-du-Saguenay	0	34	80	67	19	8	24	95	52	4	9	0	1 752	2 144
724 CS De La Jonquière	0	11	16	35	17	6	5	50	8	0	5	0	1 453	1 606
731 CS de Charlevoix	0	2	10	32	5	0	2	17	1	3	3	1	622	698
732 CS de la Capitale	30	40	122	292	8	11	16	418	90	36	5	0	5 179	6 247
733 CS des Découvreurs	0	14	104	101	113	9	7	260	10	28	18	1	1 884	2 549
734 CS des Premières-Seigneuries	6	26	132	303	18	14	27	407	23	49	14	3	3 600	4 622
735 CS de Portneuf	0	12	35	29	9	1	2	63	1	5	0	3	1 380	1 540
741 CS du Chemin-du-Roy	2	42	114	211	33	15	19	269	95	18	4	6	3 764	4 592
742 CS de l'Énergie	0	7	118	135	22	5	8	107	46	15	27	4	1 899	2 393
751 CS des Hauts-Cantons	0	16	53	122	6	6	4	60	12	13	11	1	1 197	1 501
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	23	124	64	204	22	14	11	265	18	43	27	4	3 045	3 864
753 CS des Sommets	0	25	79	131	9	6	9	83	15	13	19	3	1 458	1 850
759 CS Crie	1	12	12	48	2	0	4	24	1	11	27	0	72	214
761 CS de la Pointe-de-l'Île	0	97	111	719	10	13	26	653	103	18	2	17	5 223	6 992
762 CS de Montréal	79	120	270	1 180	272	59	242	1 397	120	88	20	8	14 785	18 640
763 CS Marguerite-Bourgeoys	7	56	152	408	4	12	25	836	72	63	4	8	7 411	9 058
769 CS Kativik	0	0	0	1	0	0	10	2	0	0	0	0	233	246
771 CS des Draveurs	2	35	250	178	12	8	12	250	34	8	2	1	4 373	5 165
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	5	34	197	207	13	7	26	240	34	1	15	1	4 009	4 789
773 CS au Coeur-des-Vallées	0	31	131	85	16	5	10	63	27	5	13	3	1 649	2 038
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	2	7	22	57	5	4	1	19	3	0	8	0	612	740
781 CS du Lac-Témiscamingue	2	1	7	15	3	0	2	9	0	0	0	0	279	318
782 CS de Rouyn-Noranda	3	6	11	32	5	0	2	34	0	6	3	13	895	1 010
783 CS Harricana	2	6	30	45	5	3	4	24	3	2	4	1	611	740
784 CS de l'Or-et-des-Bois	2	9	34	99	3	1	2	56	4	14	4	0	1 206	1 434
785 CS du Lac-Abitibi	0	10	8	5	1	0	1	10	0	0	1	0	619	655
791 CS de l'Estuaire	1	3	19	41	8	0	3	52	9	3	6	0	789	934
792 CS du Fer	0	3	25	35	6	2	6	63	2	3	2	0	956	1 103
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	0	1	4	5	0	0	1	8	0	0	1	0	181	201
801 CS de la Baie-James	0	6	10	12	8	0	1	17	3	2	0	0	321	380
811 CS des Îles	0	0	13	9	3	1	1	21	7	3	0	0	159	217
812 CS des Chic-Chocs	2	12	26	36	10	2	5	39	31	1	0	0	703	867
813 CS René-Lévesque	2	12	22	28	5	1	3	41	15	2	0	2	803	936
821 CS de la Côte-du-Sud	1	23	49	75	10	4	11	74	17	7	2	2	1 204	1 479
822 CS des Appalaches	2	17	21	42	1	4	5	22	7	0	5	0	938	1 064
823 CS de la Beauce-Etchemin	11	48	214	208	18	7	18	154	31	22	12	1	2 152	2 896

Effectif handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA) à la formation générale des jeunes, selon la commission scolaire et le code de difficulté, 2019-2020 ¹

Commission scolaire et code de difficulté	Déficiance intellectuelle profonde (23)	Déficiance intellectuelle moyenne à sévère (24)	Déficiance motrice légère ou organique (33)	Déficiance langagière (34)	Déficiance motrice grave (36)	Déficiance visuelle (42)	Déficiance auditive (44)	Troubles envahissants du développement (50)	Troubles d'ordre psychopathologique (53)	Déficiance atypique (99)	Troubles graves de comportement (14)	Déf. intel. lég. rec. hand. par la Loi des droits des hand. (98)	Sans catégorie mais avec plan d'intervention	Total
824 CS des Navigateurs	0	45	189	150	14	9	18	303	47	31	4	2	3 213	4 025
831 CS de Laval	34	119	315	754	77	43	99	1 114	399	74	1	0	8 411	11 440
841 CS des Affluents	2	71	627	550	22	6	46	770	351	73	26	2	6 055	8 601
842 CS des Samares	9	53	237	274	44	10	28	496	186	12	0	5	4 359	5 713
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	31	61	479	573	37	17	67	970	438	56	5	1	5 817	8 552
852 CS de la Rivière-du-Nord	34	52	181	312	62	10	23	419	195	24	9	0	3 655	4 976
853 CS des Laurentides	0	9	46	87	5	5	12	133	55	6	0	0	1 569	1 927
854 CS Pierre-Neveu	0	8	63	43	5	1	8	32	46	3	3	1	373	586
861 CS de Sorel-Tracy	0	16	7	28	3	2	1	199	8	39	0	0	831	1 134
862 CS de Saint-Hyacinthe	1	15	69	105	37	1	15	456	32	74	22	1	3 154	3 982
863 CS des Hautes-Rivières	9	36	48	78	23	3	16	492	22	31	16	5	3 329	4 108
864 CS Marie-Victorin	60	57	101	404	65	77	86	950	162	73	25	29	5 642	7 731
865 CS des Patriotes	0	31	119	167	7	9	24	791	81	31	8	29	6 008	7 305
866 CS du Val-des-Cerfs	0	31	78	100	19	7	21	533	35	20	0	1	2 948	3 793
867 CS des Grandes-Seigneuries	4	28	123	196	27	12	18	792	64	70	2	30	3 918	5 284
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	0	19	37	72	3	1	2	151	17	10	15	17	2 195	2 539
869 CS des Trois-Lacs	0	33	57	83	4	7	13	208	24	12	1	4	2 307	2 753
871 CS de la Riveraine	0	6	55	28	9	1	3	47	34	15	24	0	1 118	1 340
872 CS des Bois-Francs	2	29	65	76	34	3	15	139	33	17	38	0	2 379	2 830
873 CS des Chênes	1	28	210	91	21	3	10	150	202	52	37	18	2 997	3 820
881 CS Central Québec	0	6	36	58	8	2	6	68	19	11	8	0	539	761
882 CS Eastern Shores	1	3	10	11	0	0	0	31	18	8	2	0	233	317
883 CS Eastern Townships	0	19	68	87	7	6	11	119	11	25	15	0	1 240	1 608
884 CS Riverside	0	18	84	71	8	5	9	394	87	11	10	3	1 602	2 302
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	0	19	95	206	11	3	8	306	79	2	15	0	1 471	2 215
886 CS Western Québec	1	38	88	55	17	4	13	210	52	3	19	1	1 712	2 213
887 CS English-Montréal	1	29	185	189	49	43	46	785	113	34	47	8	3 129	4 658
888 CS Lester-B.-Pearson	0	28	141	132	15	8	30	512	141	2	3	13	4 166	5 191
889 CS New Frontiers	0	22	18	28	2	2	3	109	15	10	7	1	632	849
Total du réseau public	395	1 914	6 682	10 584	1 413	535	1 255	18 259	3 906	1 356	706	260	169 503	216 768

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

1. Les données de l’année scolaire 2019-2020 sont provisoires et non officielles.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pourcentage (%) d'élèves HDAA selon le niveau – primaire ou secondaire – en 2019-2020.

RÉPONSE

Les données présentées de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) et secondaire de la formation générale des jeunes sont ventilées selon la commission scolaire. Les données de l'année scolaire 2019-2020 sont provisoires.

Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes, selon la commission scolaire, 2019-2020

	2019-2020
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	24,9 %
711 CS des Monts-et-Marées	21,4 %
712 CS des Phares	20,3 %
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	15,7 %
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	15,2 %
721 CS du Pays-des-Bleuets	14,5 %
722 CS du Lac-Saint-Jean	16,6 %
723 CS des Rives-du-Saguenay	12,3 %
724 CS De La Jonquière	17,7 %
731 CS de Charlevoix	17,6 %
732 CS de la Capitale	22,3 %
733 CS des Découvreurs	17,9 %
734 CS des Premières-Seigneuries	12,9 %
735 CS de Portneuf	21,7 %
741 CS du Chemin-du-Roy	21,8 %
742 CS de l'Énergie	21,7 %
751 CS des Hauts-Cantons	17,6 %
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	14,1 %
753 CS des Sommets	15,2 %
759 CS Crie	2,5 %
761 CS de la Pointe-de-l'Île	15,2 %
762 CS de Montréal	19,3 %
763 CS Marguerite-Bourgeoys	13,3 %
769 CS Kativik	5,9 %
771 CS des Draveurs	24,1 %
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	22,4 %
773 CS au Coeur-des-Vallées	24,6 %
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	24,6 %
781 CS du Lac-Témiscamingue	11,3 %
782 CS de Rouyn-Noranda	14,2 %
783 CS Harricana	15,3 %
784 CS de l'Or-et-des-Bois	21,1 %
785 CS du Lac-Abitibi	16,9 %
791 CS de l'Estuaire	16,4 %
792 CS du Fer	23,7 %
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	19,1 %
801 CS de la Baie-James	15,1 %
811 CS des Îles	11,9 %
812 CS des Chic-Chocs	22,9 %
813 CS René-Lévesque	15,4 %
821 CS de la Côte-du-Sud	15,1 %
822 CS des Appalaches	19,9 %

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes, selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	2019-2020
<u>Réseau public</u>	
823 CS de la Beauce-Etchemin	13,5 %
824 CS des Navigateurs	14,9 %
831 CS de Laval	21,8 %
841 CS des Affluents	18,8 %
842 CS des Samares	19,3 %
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	17,9 %
852 CS de la Rivière-du-Nord	17,2 %
853 CS des Laurentides	17,6 %
854 CS Pierre-Neveu	14,3 %
861 CS de Sorel-Tracy	17,1 %
862 CS de Saint-Hyacinthe	25,1 %
863 CS des Hautes-Rivières	17,5 %
864 CS Marie-Victorin	15,9 %
865 CS des Patriotes	15,8 %
866 CS du Val-des-Cerfs	17,3 %
867 CS des Grandes-Seigneuries	16,3 %
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	25,5 %
869 CS des Trois-Lacs	13,7 %
871 CS de la Riveraine	19,9 %
872 CS des Bois-Francs	17,9 %
873 CS des Chênes	23,4 %
881 CS Central Québec	11,2 %
882 CS Eastern Shores	22,8 %
883 CS Eastern Townships	18,5 %
884 CS Riverside	20,0 %
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	12,4 %
886 CS Western Québec	21,7 %
887 CS English-Montréal	20,8 %
888 CS Lester-B.-Pearson	21,6 %
889 CS New Frontiers	15,7 %
<u>Total du réseau public</u>	17,8 %

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)
de l'enseignement secondaire de la formation générale des jeunes,
selon la commission scolaire, 2019-2020

	2019-2020
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	46,6 %
711 CS des Monts-et-Marées	28,2 %
712 CS des Phares	32,7 %
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	30,4 %
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	35,5 %
721 CS du Pays-des-Bleuets	32,7 %
722 CS du Lac-Saint-Jean	31,2 %
723 CS des Rives-du-Saguenay	31,2 %
724 CS De La Jonquière	26,9 %
731 CS de Charlevoix	31,9 %
732 CS de la Capitale	31,0 %
733 CS des Découvreurs	24,9 %
734 CS des Premières-Seigneuries	25,9 %
735 CS de Portneuf	29,1 %
741 CS du Chemin-du-Roy	35,4 %
742 CS de l'Énergie	32,1 %
751 CS des Hauts-Cantons	34,4 %
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	30,4 %
753 CS des Sommets	34,0 %
759 CS Crie	7,7 %
761 CS de la Pointe-de-l'Île	29,3 %
762 CS de Montréal	33,6 %
763 CS Marguerite-Bourgeoys	27,9 %
769 CS Kativik	10,7 %
771 CS des Draveurs	38,8 %
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	42,6 %
773 CS au Coeur-des-Vallées	46,4 %
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	41,9 %
781 CS du Lac-Témiscamingue	25,3 %
782 CS de Rouyn-Noranda	26,7 %
783 CS Harricana	31,0 %
784 CS de l'Or-et-des-Bois	35,5 %
785 CS du Lac-Abitibi	31,4 %
791 CS de l'Estuaire	29,5 %
792 CS du Fer	30,3 %
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	45,8 %
801 CS de la Baie-James	34,0 %
811 CS des Îles	32,1 %
812 CS des Chic-Chocs	42,4 %
813 CS René-Lévesque	29,9 %
821 CS de la Côte-du-Sud	25,9 %
822 CS des Appalaches	25,8 %

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) de l'enseignement secondaire de la formation générale des jeunes, selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	2019-2020
<u>Réseau public</u>	
823 CS de la Beauce-Etchemin	22,4 %
824 CS des Navigateurs	24,5 %
831 CS de Laval	35,4 %
841 CS des Affluents	31,5 %
842 CS des Samares	35,7 %
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	31,0 %
852 CS de la Rivière-du-Nord	27,6 %
853 CS des Laurentides	36,0 %
854 CS Pierre-Neveu	20,0 %
861 CS de Sorel-Tracy	33,2 %
862 CS de Saint-Hyacinthe	39,0 %
863 CS des Hautes-Rivières	29,7 %
864 CS Marie-Victorin	31,8 %
865 CS des Patriotes	33,6 %
866 CS du Val-des-Cerfs	31,0 %
867 CS des Grandes-Seigneuries	30,3 %
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	39,7 %
869 CS des Trois-Lacs	22,3 %
871 CS de la Riveraine	36,7 %
872 CS des Bois-Francs	32,0 %
873 CS des Chênes	38,2 %
881 CS Central Québec	23,6 %
882 CS Eastern Shores	41,8 %
883 CS Eastern Townships	49,7 %
884 CS Riverside	33,1 %
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	25,5 %
886 CS Western Québec	39,7 %
887 CS English-Montréal	28,1 %
888 CS Lester-B.-Pearson	33,0 %
889 CS New Frontiers	33,1 %
<u>Total du réseau public</u>	31,4 %

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'enfants HDAA et % d'enfants HDAA (sur l'effectif total) en 2019-2020 :
a) pour chaque commission scolaire / centre de services scolaire;
b) pour chaque école privée subventionnée.

RÉPONSE

Les données présentées ici sur la formation générale des jeunes sont ventilées selon la commission scolaire et pour l'ensemble des établissements d'enseignement privés.
Compte tenu des petits nombres, elles ne peuvent être ventilées par école.
Les données de l'année scolaire 2019-2020 sont provisoires.
L'information sur les EHDAA à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle n'est pas disponible.
Il est à noter que les établissements d'enseignement privés déclarent les élèves HDAA sur une base volontaire, les données peuvent donc être incomplètes.

Effectif handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) à la formation
générale des jeunes, selon le réseau d'enseignement et la commission scolaire , 2019-2020

	2019-2020
Réseau public	
689 CS du Littoral	150
711 CS des Monts-et-Marées	1 031
712 CS des Phares	2 191
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	707
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	1 399
721 CS du Pays-des-Bleuets	1 483
722 CS du Lac-Saint-Jean	1 532
723 CS des Rives-du-Saguenay	2 144
724 CS De La Jonquière	1 606
731 CS de Charlevoix	698
732 CS de la Capitale	6 247
733 CS des Découvreurs	2 549
734 CS des Premières-Seigneuries	4 622
735 CS de Portneuf	1 540
741 CS du Chemin-du-Roy	4 592
742 CS de l'Énergie	2 393
751 CS des Hauts-Cantons	1 501
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	3 864
753 CS des Sommets	1 850
759 CS Crie	214
761 CS de la Pointe-de-l'Île	6 992
762 CS de Montréal	18 640
763 CS Marguerite-Bourgeoys	9 058
769 CS Kativik	246
771 CS des Draveurs	5 165
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	4 789
773 CS au Coeur-des-Vallées	2 038
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	740
781 CS du Lac-Témiscamingue	318
782 CS de Rouyn-Noranda	1 010

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Effectif handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) à la formation générale des jeunes, selon le réseau d'enseignement et la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	2019-2020
<u>Réseau public</u>	
783 CS Harricana	740
784 CS de l'Or-et-des-Bois	1 434
785 CS du Lac-Abitibi	655
791 CS de l'Estuaire	934
792 CS du Fer	1 103
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	201
801 CS de la Baie-James	380
811 CS des Îles	217
812 CS des Chic-Chocs	867
813 CS René-Lévesque	936
821 CS de la Côte-du-Sud	1 479
822 CS des Appalaches	1 064
823 CS de la Beauce-Etchemin	2 896
824 CS des Navigateurs	4 025
831 CS de Laval	11 440
841 CS des Affluents	8 601
842 CS des Samares	5 713
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	8 552
852 CS de la Rivière-du-Nord	4 976
853 CS des Laurentides	1 927
854 CS Pierre-Neveu	586
861 CS de Sorel-Tracy	1 134
862 CS de Saint-Hyacinthe	3 982
863 CS des Hautes-Rivières	4 108
864 CS Marie-Victorin	7 731
865 CS des Patriotes	7 305
866 CS du Val-des-Cerfs	3 793
867 CS des Grandes-Seigneuries	5 284
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	2 539
869 CS des Trois-Lacs	2 753
871 CS de la Riveraine	1 340
872 CS des Bois-Francs	2 830
873 CS des Chênes	3 820
881 CS Central Québec	761
882 CS Eastern Shores	317
883 CS Eastern Townships	1 608
884 CS Riverside	2 302
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	2 215
886 CS Western Québec	2 213
887 CS English-Montréal	4 658
888 CS Lester-B.-Pearson	5 191
889 CS New Frontiers	849
<u>Total du réseau public</u>	216 768

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Effectif handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA) à la formation générale des jeunes, selon le réseau d’enseignement et la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

2019-2020

<u>Réseau privé</u>	
Établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire	3 976
Établissements d'enseignement privés non spécialisés ¹	15 858
<u>Total du réseau privé</u>	19 834
<u>Ensemble du Québec</u>	236 602

1) Les établissements d’enseignement privés non spécialisés déclarent les élèves HDAA sur une base volontaire. Données incomplètes.

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

Pourcentage d’élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA) à la formation générale des jeunes, selon le réseau d’enseignement et la commission scolaire , 2019-2020

2019-2020

<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	34,2 %
711 CS des Monts-et-Marées	24,1 %
712 CS des Phares	24,9 %
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	21,4 %
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	21,9 %
721 CS du Pays-des-Bleuets	21,2 %
722 CS du Lac-Saint-Jean	22,0 %
723 CS des Rives-du-Saguenay	19,6 %
724 CS De La Jonquière	21,3 %
731 CS de Charlevoix	23,1 %
732 CS de la Capitale	25,0 %
733 CS des Découvreurs	20,4 %
734 CS des Premières-Seigneuries	17,1 %
735 CS de Portneuf	24,0 %
741 CS du Chemin-du-Roy	26,8 %
742 CS de l'Énergie	25,4 %
751 CS des Hauts-Cantons	23,6 %
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	19,6 %
753 CS des Sommets	21,8 %
759 CS Crie	4,6 %
761 CS de la Pointe-de-l'Île	19,9 %
762 CS de Montréal	23,9 %
763 CS Marguerite-Bourgeoys	18,1 %
769 CS Kativik	7,7 %
771 CS des Draveurs	29,3 %
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	28,3 %
773 CS au Coeur-des-Vallées	32,2 %
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	30,6 %
781 CS du Lac-Témiscamingue	16,6 %
782 CS de Rouyn-Noranda	18,7 %
783 CS Harricana	21,3 %

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) à la formation générale des jeunes, selon le réseau d'enseignement et la commission scolaire , 2019-2020

2019-2020

<u>Réseau public</u>	
784 CS de l'Or-et-des-Bois	26,8 %
785 CS du Lac-Abitibi	22,4 %
791 CS de l'Estuaire	21,7 %
792 CS du Fer	26,3 %
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	28,8 %
801 CS de la Baie-James	22,2 %
811 CS des Îles	19,6 %
812 CS des Chic-Chocs	30,3 %
813 CS René-Lévesque	20,9 %
821 CS de la Côte-du-Sud	18,6 %
822 CS des Appalaches	22,0 %
823 CS de la Beauce-Etchemin	16,6 %
824 CS des Navigateurs	18,0 %
831 CS de Laval	26,5 %
841 CS des Affluents	23,4 %
842 CS des Samares	24,6 %
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	22,6 %
852 CS de la Rivière-du-Nord	21,0 %
853 CS des Laurentides	24,6 %
854 CS Pierre-Neveu	16,5 %
861 CS de Sorel-Tracy	22,9 %
862 CS de Saint-Hyacinthe	30,0 %
863 CS des Hautes-Rivières	21,4 %
864 CS Marie-Victorin	21,2 %
865 CS des Patriotes	21,8 %
866 CS du Val-des-Cerfs	22,1 %
867 CS des Grandes-Seigneuries	21,0 %
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	30,5 %
869 CS des Trois-Lacs	16,8 %
871 CS de la Riveraine	25,3 %
872 CS des Bois-Francs	23,0 %
873 CS des Chênes	29,1 %
881 CS Central Québec	15,4 %
882 CS Eastern Shores	29,4 %
883 CS Eastern Townships	29,3 %
884 CS Riverside	24,9 %
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	17,5 %
886 CS Western Québec	29,1 %
887 CS English-Montréal	23,7 %
888 CS Lester-B.-Pearson	26,4 %
889 CS New Frontiers	22,5 %
<u>Total du réseau public</u>	22,5 %
<u>Réseau privé</u>	
Établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire	100,0 %
Établissements d'enseignement privés non spécialisés ¹	12,9 %
<u>Total du réseau privé</u>	15,7 %
<u>Ensemble du Québec</u>	21,7 %

1) Les établissements d'enseignement privés non spécialisés déclarent les élèves HDAA sur une base volontaire. Données incomplètes.

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'enfants avec diagnostic du trouble du spectre de l'autisme (TSA) et % d'enfants TSA (sur l'effectif total) en 2019-2020 :

- a) pour chaque commission scolaire / centre de services scolaire;
- b) pour chaque école privée subventionnée.

RÉPONSE

Bien que le terme « trouble du spectre de l'autisme (TSA) » soit désormais en usage, les critères du Ministère pour l'attribution d'un code de handicap aux fins de financement utilisent le terme « trouble envahissant du développement (TED) ». Les données présentées sur la formation générale des jeunes sont ventilées selon la commission scolaire et pour l'ensemble des établissements d'enseignement privés. Compte tenu des petits nombres, elles ne peuvent être ventilées par école. L'information sur les EHDA à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle n'est pas disponible. Les données de l'année scolaire 2019-2020 sont provisoires.

Élèves ayant un trouble envahissant du développement (code 50) de la formation
générale des jeunes du réseau d'enseignement public, selon la commission scolaire,
2019-2020

	2019-2020
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	7
711 CS des Monts-et-Marées	89
712 CS des Phares	115
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	22
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	42
721 CS du Pays-des-Bleuets	48
722 CS du Lac-Saint-Jean	55
723 CS des Rives-du-Saguenay	95
724 CS De La Jonquière	50
731 CS de Charlevoix	17
732 CS de la Capitale	418
733 CS des Découvreurs	260
734 CS des Premières-Seigneuries	407
735 CS de Portneuf	63
741 CS du Chemin-du-Roy	269
742 CS de l'Énergie	107
751 CS des Hauts-Cantons	60
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	265
753 CS des Sommets	83
759 CS Crie	24
761 CS de la Pointe-de-l'Île	653
762 CS de Montréal	1 397
763 CS Marguerite-Bourgeoys	836

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Élèves ayant un trouble envahissant du développement (code 50) de la formation générale des jeunes du réseau d'enseignement public, selon la commission scolaire 2019-2020 (suite)

	<u>2019-2020</u>
<u>Réseau public</u>	
769 CS Kativik	2
771 CS des Draveurs	250
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	240
773 CS au Coeur-des-Vallées	63
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	19
781 CS du Lac-Témiscamingue	9
782 CS de Rouyn-Noranda	34
783 CS Harricana	24
784 CS de l'Or-et-des-Bois	56
785 CS du Lac-Abitibi	10
791 CS de l'Estuaire	52
792 CS du Fer	63
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	8
801 CS de la Baie-James	17
811 CS des Îles	21
812 CS des Chic-Chocs	39
813 CS René-Lévesque	41
821 CS de la Côte-du-Sud	74
822 CS des Appalaches	22
823 CS de la Beauce-Etchemin	154
824 CS des Navigateurs	303
831 CS de Laval	1 114
841 CS des Affluents	770
842 CS des Samares	496
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	970
852 CS de la Rivière-du-Nord	419
853 CS des Laurentides	133
854 CS Pierre-Neveu	32
861 CS de Sorel-Tracy	199
862 CS de Saint-Hyacinthe	456
863 CS des Hautes-Rivières	492
864 CS Marie-Victorin	950
865 CS des Patriotes	791
866 CS du Val-des-Cerfs	533
867 CS des Grandes-Seigneuries	792
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	151
869 CS des Trois-Lacs	208
871 CS de la Riveraine	47
872 CS des Bois-Francs	139
873 CS des Chênes	150

Le tableau se poursuit à la page suivante.

**Élèves ayant un trouble envahissant du développement (code 50) de la formation générale
des jeunes du réseau d'enseignement public, selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)**

	<u>2019-2020</u>
<u>Réseau public</u>	
881 CS Central Québec	68
882 CS Eastern Shores	31
883 CS Eastern Townships	119
884 CS Riverside	394
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	306
886 CS Western Québec	210
887 CS English-Montréal	785
888 CS Lester-B.-Pearson	512
889 CS New Frontiers	109
<u>Total du réseau public</u>	18 259

Trouble envahissant du développement : Élèves ayant un diagnostic de trouble autistique, du syndrome de Rett, du syndrome d'Asperger, d'un trouble désintégratif de l'enfance ou d'un trouble envahissant du développement non spécifié.
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

Pourcentage d'élèves ayant un trouble envahissant du développement (code 50) de la formation générale des jeunes du réseau d'enseignement public, selon la commission scolaire, 2019-2020

2019-2020

Réseau public

689 CS du Littoral	1,6 %
711 CS des Monts-et-Marées	2,1 %
712 CS des Phares	1,3 %
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	0,7 %
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	0,7 %
721 CS du Pays-des-Bleuets	0,7 %
722 CS du Lac-Saint-Jean	0,8 %
723 CS des Rives-du-Saguenay	0,9 %
724 CS De La Jonquière	0,7 %
731 CS de Charlevoix	0,6 %
732 CS de la Capitale	1,7 %
733 CS des Découvreurs	2,1 %
734 CS des Premières-Seigneuries	1,5 %
735 CS de Portneuf	1,0 %
741 CS du Chemin-du-Roy	1,6 %
742 CS de l'Énergie	1,1 %
751 CS des Hauts-Cantons	0,9 %
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	1,3 %
753 CS des Sommets	1,0 %
759 CS Crie	0,5 %
761 CS de la Pointe-de-l'Île	1,9 %
762 CS de Montréal	1,8 %
763 CS Marguerite-Bourgeoys	1,7 %
769 CS Kativik	0,1 %
771 CS des Draveurs	1,4 %
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	1,4 %
773 CS au Coeur-des-Vallées	1,0 %
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	0,8 %
781 CS du Lac-Témiscamingue	0,5 %
782 CS de Rouyn-Noranda	0,6 %
783 CS Harricana	0,7 %
784 CS de l'Or-et-des-Bois	1,0 %
785 CS du Lac-Abitibi	0,3 %
791 CS de l'Estuaire	1,2 %
792 CS du Fer	1,5 %
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	1,1 %
801 CS de la Baie-James	1,0 %
811 CS des Îles	1,9 %
812 CS des Chic-Chocs	1,4 %
813 CS René-Lévesque	0,9 %
821 CS de la Côte-du-Sud	0,9 %
822 CS des Appalaches	0,5 %
823 CS de la Beauce-Etchemin	0,9 %

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Pourcentage d'élèves ayant un trouble envahissant du développement (code 50) de la formation générale des jeunes du réseau d'enseignement public, selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	2019-2020
<u>Réseau public</u>	
824 CS des Navigateurs	1,4 %
831 CS de Laval	2,6 %
841 CS des Affluents	2,1 %
842 CS des Samares	2,1 %
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2,6 %
852 CS de la Rivière-du-Nord	1,8 %
853 CS des Laurentides	1,7 %
854 CS Pierre-Neveu	0,9 %
861 CS de Sorel-Tracy	4,0 %
862 CS de Saint-Hyacinthe	3,4 %
863 CS des Hautes-Rivières	2,6 %
864 CS Marie-Victorin	2,6 %
865 CS des Patriotes	2,4 %
866 CS du Val-des-Cerfs	3,1 %
867 CS des Grandes-Seigneuries	3,1 %
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	1,8 %
869 CS des Trois-Lacs	1,3 %
871 CS de la Riveraine	0,9 %
872 CS des Bois-Francs	1,1 %
873 CS des Chênes	1,1 %
881 CS Central Québec	1,4 %
882 CS Eastern Shores	2,9 %
883 CS Eastern Townships	2,2 %
884 CS Riverside	4,3 %
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	2,4 %
886 CS Western Québec	2,8 %
887 CS English-Montréal	4,0 %
888 CS Lester-B.-Pearson	2,6 %
889 CS New Frontiers	2,9 %
<u>Total du réseau public</u>	1,9 %

Trouble envahissant du développement : Élèves ayant un diagnostic de trouble autistique, du syndrome de Rett, du syndrome d'Asperger, d'un trouble désintégratif de l'enfance ou d'un trouble envahissant du développement non spécifié.
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

Élèves ayant un trouble envahissant du développement (code 50) de la formation générale des jeunes, réseau d'enseignement privé, 2019-2020

	2019-2020
<u>Réseau privé</u>	
Établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire	789
Établissements d'enseignement privés non spécialisés	nd

nd : Données non disponibles.
Trouble envahissant du développement : Élèves ayant un diagnostic de trouble autistique, du syndrome de Rett, du syndrome d'Asperger, d'un trouble désintégratif de l'enfance ou d'un trouble envahissant du développement non spécifié.
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

Pourcentage d'élèves ayant un trouble envahissant du développement (code 50) de la formation générale des jeunes, réseau d'enseignement privé, 2019-2020

2019-2020

Réseau privé

Établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire	19,8 %
Établissements d'enseignement privés non spécialisés	nd

nd : Données non disponibles.
Trouble envahissant du développement : Élèves ayant un diagnostic de trouble autistique, du syndrome de Rett, du syndrome d'Asperger, d'un trouble désintégratif de l'enfance ou d'un trouble envahissant du développement non spécifié.
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'écoles par commission scolaire /centre de services scolaire offrant des classes spécialisées en 2019-2020. Préciser le nombre de classes par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

Le nombre d'écoles offrant des classes spéciales par commission scolaire /centre de services scolaire ainsi que le nombre de classes au primaire pour l'année scolaire 2019-2020 est présenté en annexe.

Nombre de classes spéciales par commission scolaire

Commission scolaire	Nombre de classes spéciales en 2019-2020		
Nom			Total
CS des Monts-et-Marées			13
CS des Phares			45
CS du Fleuve-et-des-Lacs			14
CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup			8
CS du Pays-des-Bleuets			11
CS du Lac-Saint-Jean			18
CS des Rives-du-Saguenay			40
CS De La Jonquière			29
CS de Charlevoix			10
CS de la Capitale			87
CS des Découvreurs			44
CS des Premières-Seigneuries			59
CS de Portneuf			15
CS du Chemin-du-Roy			48
CS de l'Énergie			40
CS des Hauts-Cantons			12
CS de la Région-de-Sherbrooke			73
CS des Sommets			24
CS de la Pointe-de-l'Île			149
CS de Montréal			522
CS Marguerite-Bourgeoys			148
CS des Draveurs			54
CS des Portages-de-l'Outaouais			56
CS au Coeur-des-Vallées			27
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais			8
CS du Lac-Témiscamingue			6
CS de Rouyn-Noranda			12
CS Harricana			11
CS de l'Or-et-des-Bois			18
CS du Lac-Abitibi			9
CS de l'Estuaire			31
CS du Fer			2
CS de la Moyenne-Côte-Nord			5
CS de la Baie-James			6
CS des Îles			3
CS des Chic-Chocs			0
CS René-Lévesque			3
CS de la Côte-du-Sud			13
CS des Appalaches			10
CS de la Beauce-Etchemin			7
CS des Navigateurs			78
CS de Laval			346
CS des Affluents			290
CS des Samares			2
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles			244
CS de la Rivière-du-Nord			110
CS des Laurentides			20
CS Pierre-Neveu			23
CS de Sorel-Tracy			33
CS de Saint-Hyacinthe			93
CS des Hautes-Rivières			96
CS Marie-Victorin			162
CS des Patriotes			153
CS du Val-des-Cerfs			63

Commission scolaire	Nombre de classes spéciales en 2019-2020		
Nom			Total
CS des Grandes-Seigneuries			133
CS de la Vallée-des-Tisserands			57
CS des Trois-Lacs			54
CS de la Rivéraine			32
CS des Bois-Francis			41
CS des Chênes			72
CS Central Québec			2
CS Eastern Shores			0
CS Eastern Townships			10
CS Riverside			4
CS Sir-Wilfrid-Laurier			24
CS Western Québec			5
CS English-Montréal			60
CS Lester-B.-Pearson			15
CS New Frontiers			12
TOTAL			3 924

¹ Le nombre total de classes spéciales indiqué pour l’année scolaire 2019-2020 correspond au nombre de classes spéciales déclaré par les commissions scolaires en 2018-2019, auxquelles ont été ajoutées les nouvelles classes spéciales de l’année 2019-2020. Ce calcul suppose qu’aucune classe spéciale de 2018-2019 n’a été fermée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'élèves EHDAA qui en 2019-2020 sont intégrés dans des classes régulières au niveau primaire et % (sur l'effectif EHDAA). A) Ventiler par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

Les données présentées portent sur l'effectif EHDAA de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes et sont ventilées par commission scolaire/centre de service scolaire. Les données de l'année scolaire 2019- 2020 sont provisoires et non officielles.

**Effectif handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) de
l'enseignement
primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes intégrés en
classe ordinaire,
selon la commission scolaire, 2019-2020**

	<u>2019-2020</u>
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	59
711 CS des Monts-et-Marées	518
712 CS des Phares	971
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	286
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	619
721 CS du Pays-des-Bleuets	611
722 CS du Lac-Saint-Jean	677
723 CS des Rives-du-Saguenay	740
724 CS De La Jonquière	731
731 CS de Charlevoix	317
732 CS de la Capitale	3 410
733 CS des Découvreurs	1 173
734 CS des Premières-Seigneuries	2 045
735 CS de Portneuf	887
741 CS du Chemin-du-Roy	2 004
742 CS de l'Énergie	1 168
751 CS des Hauts-Cantons	625
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	1 439
753 CS des Sommets	675
759 CS Crie	72
761 CS de la Pointe-de-l'Île	2 642
762 CS de Montréal	7 838
763 CS Marguerite-Bourgeoys	3 624
769 CS Kativik	117

Le tableau se poursuit à la page suivante.

**Effectif handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) de
l'enseignement
primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes intégrés en
classe ordinaire,
selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)**

	<u>2019-2020</u>
771 CS des Draveurs	2 430
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	2 410
773 CS au Coeur-des-Vallées	865
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	342
781 CS du Lac-Témiscamingue	130
782 CS de Rouyn-Noranda	424
783 CS Harricana	270
784 CS de l'Or-et-des-Bois	637
785 CS du Lac-Abitibi	272
791 CS de l'Estuaire	364
792 CS du Fer	557
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	80
801 CS de la Baie-James	160
811 CS des Îles	81
812 CS des Chic-Chocs	377
813 CS René-Lévesque	429
821 CS de la Côte-du-Sud	703
822 CS des Appalaches	551
823 CS de la Beauce-Etchemin	1 330
824 CS des Navigateurs	2 005
831 CS de Laval	4 936
841 CS des Affluents	3 477
842 CS des Samares	2 569
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	3 377
852 CS de la Rivière-du-Nord	2 119
853 CS des Laurentides	694
854 CS Pierre-Neveu	157
861 CS de Sorel-Tracy	407
862 CS de Saint-Hyacinthe	1 924
863 CS des Hautes-Rivières	1 714
864 CS Marie-Victorin	2 930
865 CS des Patriotes	2 831
866 CS du Val-des-Cerfs	1 703
867 CS des Grandes-Seigneuries	2 131
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	1 064
869 CS des Trois-Lacs	1 180
871 CS de la Riveraine	603
872 CS des Bois-Francis	1 224
873 CS des Chênes	1 639

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Effectif handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA) de
l’enseignement
primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes intégrés en
classe ordinaire,
selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	<u>2019-2020</u>
881 CS Central Québec	365
882 CS Eastern Shores	160
883 CS Eastern Townships	662
884 CS Riverside	1 023
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	877
886 CS Western Québec	955
887 CS English-Montréal	2 000
888 CS Lester-B.-Pearson	2 440
889 CS New Frontiers	294
<u>Total du réseau public</u>	<u>93 120</u>

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d’intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

**Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou
d'apprentissage (EHDA)
de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale
des jeunes
intégrés en classe ordinaire, selon la commission scolaire, 2019-2020**

	<u>2019-2020</u>
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	95,2 %
711 CS des Monts-et-Marées	93,2 %
712 CS des Phares	86,0 %
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	89,4 %
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	94,2 %
721 CS du Pays-des-Bleuets	95,2 %
722 CS du Lac-Saint-Jean	92,4 %
723 CS des Rives-du-Saguenay	90,1 %
724 CS De La Jonquière	88,4 %
731 CS de Charlevoix	96,4 %
732 CS de la Capitale	89,1 %
733 CS des Découvreurs	80,8 %
734 CS des Premières-Seigneuries	86,4 %
735 CS de Portneuf	93,5 %
741 CS du Chemin-du-Roy	84,8 %
742 CS de l'Énergie	88,9 %
751 CS des Hauts-Cantons	86,8 %
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	78,4 %
753 CS des Sommets	80,6 %
759 CS Crie	100,0 %
761 CS de la Pointe-de-l'Île	74,4 %
762 CS de Montréal	77,0 %
763 CS Marguerite-Bourgeoys	81,0 %
769 CS Kativik	99,2 %
771 CS des Draveurs	88,7 %
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	89,3 %
773 CS au Coeur-des-Vallées	85,7 %
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	88,6 %
781 CS du Lac-Témiscamingue	95,6 %
782 CS de Rouyn-Noranda	86,2 %
783 CS Harricana	81,3 %
784 CS de l'Or-et-des-Bois	93,1 %
785 CS du Lac-Abitibi	88,9 %
791 CS de l'Estuaire	85,8 %
792 CS du Fer	91,3 %
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	94,1 %
801 CS de la Baie-James	100,0 %
811 CS des Îles	100,0 %
812 CS des Chic-Chocs	92,4 %
813 CS René-Lévesque	100,0 %
821 CS de la Côte-du-Sud	86,6 %
822 CS des Appalaches	90,5 %

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes intégrés en classe ordinaire, selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	<u>2019-2020</u>
823 CS de la Beauce-Etchemin	86,2 %
824 CS des Navigateurs	89,3 %
831 CS de Laval	80,5 %
841 CS des Affluents	78,6 %
842 CS des Samares	85,4 %
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	78,0 %
852 CS de la Rivière-du-Nord	82,3 %
853 CS des Laurentides	81,1 %
854 CS Pierre-Neveu	50,8 %
861 CS de Sorel-Tracy	75,4 %
862 CS de Saint-Hyacinthe	88,9 %
863 CS des Hautes-Rivières	75,4 %
864 CS Marie-Victorin	75,6 %
865 CS des Patriotes	80,9 %
866 CS du Val-des-Cerfs	87,6 %
867 CS des Grandes-Seigneuries	78,2 %
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	77,1 %
869 CS des Trois-Lacs	81,4 %
871 CS de la Riveraine	84,8 %
872 CS des Bois-Francs	87,2 %
873 CS des Chênes	86,4 %
881 CS Central Québec	98,9 %
882 CS Eastern Shores	100,0 %
883 CS Eastern Townships	99,8 %
884 CS Riverside	88,3 %
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	90,8 %
886 CS Western Québec	98,0 %
887 CS English-Montréal	82,0 %
888 CS Lester-B.-Pearson	99,0 %
889 CS New Frontiers	81,2 %
<u>Total du réseau public</u>	<u>83,6 %</u>

EHDAA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'élèves EHDAA qui en 2019-2020 sont intégrés dans des classes spécialisées au niveau primaire et % (sur l'effectif EHDAA). Ventiler par commission scolaire/centre de services scolaires.

RÉPONSE

Les données présentées portent sur l'effectif EHDAA de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes et sont ventilées par commission scolaire/centre de service scolaire. Les données de l'année scolaire 2019- 2020 sont provisoires et non officielles.

Effectif handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes intégrés en classe spéciale, selon la commission scolaire, 2019-2020

	<u>2019-2020</u>
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	3
711 CS des Monts-et-Marées	38
712 CS des Phares	151
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	34
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	38
721 CS du Pays-des-Bleuets	31
722 CS du Lac-Saint-Jean	56
723 CS des Rives-du-Saguenay	76
724 CS De La Jonquière	96
731 CS de Charlevoix	12
732 CS de la Capitale	391
733 CS des Découvreurs	164
734 CS des Premières-Seigneuries	243
735 CS de Portneuf	60
741 CS du Chemin-du-Roy	233
742 CS de l'Énergie	146
751 CS des Hauts-Cantons	95
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	298
753 CS des Sommets	162
759 CS Crie	0
761 CS de la Pointe-de-l'Île	745
762 CS de Montréal	1 708
763 CS Marguerite-Bourgeoys	727
769 CS Kativik	1

Le tableau se poursuit à la page suivante.

**Effectif handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) de
l'enseignement
primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes intégrés en classe
spéciale,
selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)**

	<u>2019-2020</u>
771 CS des Draveurs	310
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	286
773 CS au Coeur-des-Vallées	144
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	44
781 CS du Lac-Témiscamingue	6
782 CS de Rouyn-Noranda	62
783 CS Harricana	62
784 CS de l'Or-et-des-Bois	47
785 CS du Lac-Abitibi	34
791 CS de l'Estuaire	59
792 CS du Fer	53
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	5
801 CS de la Baie-James	0
811 CS des Îles	0
812 CS des Chic-Chocs	30
813 CS René-Lévesque	0
821 CS de la Côte-du-Sud	109
822 CS des Appalaches	47
823 CS de la Beauce-Etchemin	209
824 CS des Navigateurs	238
831 CS de Laval	1 124
841 CS des Affluents	827
842 CS des Samares	335
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	923
852 CS de la Rivière-du-Nord	397
853 CS des Laurentides	144
854 CS Pierre-Neveu	152
861 CS de Sorel-Tracy	123
862 CS de Saint-Hyacinthe	167
863 CS des Hautes-Rivières	477
864 CS Marie-Victorin	738
865 CS des Patriotes	663
866 CS du Val-des-Cerfs	240
867 CS des Grandes-Seigneuries	549
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	316
869 CS des Trois-Lacs	269
871 CS de la Riveraine	108
872 CS des Bois-Francs	28
873 CS des Chênes	259

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Effectif handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA) de
l'enseignement
primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes intégrés en classe
spéciale,
selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	2019-2020
881 CS Central Québec	4
882 CS Eastern Shores	0
883 CS Eastern Townships	1
884 CS Riverside	75
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	89
886 CS Western Québec	17
887 CS English-Montréal	272
888 CS Lester-B.-Pearson	19
889 CS New Frontiers	68
<u>Total du réseau public</u>	15 637

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

**Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes
intégrés en classe spéciale, selon la commission scolaire, 2019-2020**

	<u>2019-2020</u>
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	4,8 %
711 CS des Monts-et-Marées	6,8 %
712 CS des Phares	13,4 %
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	10,6 %
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	5,8 %
721 CS du Pays-des-Bleuets	4,8 %
722 CS du Lac-Saint-Jean	7,6 %
723 CS des Rives-du-Saguenay	9,3 %
724 CS De La Jonquière	11,6 %
731 CS de Charlevoix	3,6 %
732 CS de la Capitale	10,2 %
733 CS des Découvreurs	11,3 %
734 CS des Premières-Seigneuries	10,3 %
735 CS de Portneuf	6,3 %
741 CS du Chemin-du-Roy	9,9 %
742 CS de l'Énergie	11,1 %
751 CS des Hauts-Cantons	13,2 %
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	16,2 %
753 CS des Sommets	19,4 %
759 CS Crie	0,0 %
761 CS de la Pointe-de-l'Île	21,0 %
762 CS de Montréal	16,8 %
763 CS Marguerite-Bourgeoys	16,2 %
769 CS Kativik	0,8 %
771 CS des Draveurs	11,3 %
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	10,6 %
773 CS au Coeur-des-Vallées	14,3 %
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	11,4 %
781 CS du Lac-Témiscamingue	4,4 %
782 CS de Rouyn-Noranda	12,6 %
783 CS Harricana	18,7 %
784 CS de l'Or-et-des-Bois	6,9 %
785 CS du Lac-Abitibi	11,1 %
791 CS de l'Estuaire	13,9 %
792 CS du Fer	8,7 %
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	5,9 %
801 CS de la Baie-James	0,0 %
811 CS des Îles	0,0 %
812 CS des Chic-Chocs	7,4 %
813 CS René-Lévesque	0,0 %
821 CS de la Côte-du-Sud	13,4 %
822 CS des Appalaches	7,7 %

Le tableau se poursuit à la page suivante.

**Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
de l'enseignement primaire (incluant le préscolaire) de la formation générale des jeunes
intégrés en classe spéciale, selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)**

	<u>2019-2020</u>
823 CS de la Beauce-Etchemin	13,5 %
824 CS des Navigateurs	10,6 %
831 CS de Laval	18,3 %
841 CS des Affluents	18,7 %
842 CS des Samares	11,1 %
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	21,3 %
852 CS de la Rivière-du-Nord	15,4 %
853 CS des Laurentides	16,8 %
854 CS Pierre-Neveu	49,2 %
861 CS de Sorel-Tracy	22,8 %
862 CS de Saint-Hyacinthe	7,7 %
863 CS des Hautes-Rivières	21,0 %
864 CS Marie-Victorin	19,0 %
865 CS des Patriotes	19,0 %
866 CS du Val-des-Cerfs	12,3 %
867 CS des Grandes-Seigneuries	20,2 %
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	22,9 %
869 CS des Trois-Lacs	18,6 %
871 CS de la Riveraine	15,2 %
872 CS des Bois-Francs	2,0 %
873 CS des Chênes	13,6 %
881 CS Central Québec	1,1 %
882 CS Eastern Shores	0,0 %
883 CS Eastern Townships	0,2 %
884 CS Riverside	6,5 %
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	9,2 %
886 CS Western Québec	1,7 %
887 CS English-Montréal	11,2 %
888 CS Lester-B.-Pearson	0,8 %
889 CS New Frontiers	18,8 %
<u>Total du réseau public</u>	<u>14,0 %</u>

EHDAA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Ministère
sont ceux qui ont un plan d'intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'élèves EHDAAs qui sont intégrés dans des classes régulières au niveau secondaire par commission scolaire/centre de services scolaire pour 2019-2020 et % (sur l'effectif EHDAAs).

RÉPONSE

Les données présentées portent sur l'effectif EHDAAs de l'enseignement secondaire de la formation générale des jeunes et sont ventilées par commission scolaire/centre de service scolaire. L'information sur l'effectif EHDAAs à la formation générale des adultes (FGA) et à la formation professionnelle (FP) n'est pas disponible pour le Ministère. Les données de l'année scolaire 2019-2020 sont provisoires et non officielles.

Effectif handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAAs) de l'enseignement secondaire de la formation générale des jeunes intégrés en classe ordinaire, selon la commission scolaire, 2019-2020

	<u>2019-2020</u>
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	84
711 CS des Monts-et-Marées	369
712 CS des Phares	788
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	299
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	494
721 CS du Pays-des-Bleuets	439
722 CS du Lac-Saint-Jean	670
723 CS des Rives-du-Saguenay	983
724 CS De La Jonquière	621
731 CS de Charlevoix	253
732 CS de la Capitale	1 789
733 CS des Découvreurs	875
734 CS des Premières-Seigneuries	1 635
735 CS de Portneuf	397
741 CS du Chemin-du-Roy	1 613
742 CS de l'Énergie	646
751 CS des Hauts-Cantons	564
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	1 367
753 CS des Sommets	634
759 CS Crie	64
761 CS de la Pointe-de-l'Île	2 495
762 CS de Montréal	4 309
763 CS Marguerite-Bourgeoys	3 563
769 CS Kativik	119

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Effectif handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA)
de l’enseignement
secondaire de la formation générale des jeunes intégrés en classe ordinaire,
selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	2019-2020
771 CS des Draveurs	1 790
772 CS des Portages-de-l’Outaouais	1 694
773 CS au Coeur-des-Vallées	774
774 CS des Hauts-Bois-de-l’Outaouais	287
781 CS du Lac-Témiscamingue	144
782 CS de Rouyn-Noranda	370
783 CS Harricana	258
784 CS de l’Or-et-des-Bois	515
785 CS du Lac-Abitibi	266
791 CS de l’Estuaire	307
792 CS du Fer	290
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	80
801 CS de la Baie-James	198
811 CS des Îles	120
812 CS des Chic-Chocs	346
813 CS René-Lévesque	376
821 CS de la Côte-du-Sud	420
822 CS des Appalaches	251
823 CS de la Beauce-Etchemin	787
824 CS des Navigateurs	1 363
831 CS de Laval	3 380
841 CS des Affluents	2 916
842 CS des Samares	1 946
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	3 060
852 CS de la Rivière-du-Nord	1 542
853 CS des Laurentides	739
854 CS Pierre-Neveu	106
861 CS de Sorel-Tracy	403
862 CS de Saint-Hyacinthe	1 146
863 CS des Hautes-Rivières	1 133
864 CS Marie-Victorin	2 558
865 CS des Patriotes	3 018
866 CS du Val-des-Cerfs	1 112
867 CS des Grandes-Seigneuries	1 750
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	668
869 CS des Trois-Lacs	988
871 CS de la Riveraine	455
872 CS des Bois-Francs	1 126
873 CS des Chênes	1 527

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Effectif handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA) de l’enseignement secondaire de la formation générale des jeunes intégrés en classe ordinaire, selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	<u>2019-2020</u>
881 CS Central Québec	377
882 CS Eastern Shores	148
883 CS Eastern Townships	811
884 CS Riverside	1 052
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	1 020
886 CS Western Québec	1 055
887 CS English-Montréal	1 919
888 CS Lester-B.-Pearson	2 478
889 CS New Frontiers	383
<u>Total du réseau public</u>	74 522

EHDA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d’intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DSGRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

Pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)
de l'enseignement secondaire de la formation générale des jeunes
intégrés en classe ordinaire, selon la commission scolaire, 2019-2020

	<u>2019-2020</u>
<u>Réseau public</u>	
689 CS du Littoral	95,5 %
711 CS des Monts-et-Marées	77,7 %
712 CS des Phares	74,2 %
713 CS du Fleuve-et-des-Lacs	77,3 %
714 CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	66,6 %
721 CS du Pays-des-Bleuets	52,2 %
722 CS du Lac-Saint-Jean	83,9 %
723 CS des Rives-du-Saguenay	74,3 %
724 CS De La Jonquière	79,7 %
731 CS de Charlevoix	68,6 %
732 CS de la Capitale	73,9 %
733 CS des Découvreurs	79,7 %
734 CS des Premières-Seigneuries	72,5 %
735 CS de Portneuf	67,2 %
741 CS du Chemin-du-Roy	72,4 %
742 CS de l'Énergie	59,9 %
751 CS des Hauts-Cantons	72,2 %
752 CS de la Région-de-Sherbrooke	67,4 %
753 CS des Sommets	62,6 %
759 CS Crie	45,1 %
761 CS de la Pointe-de-l'Île	72,5 %
762 CS de Montréal	51,0 %
763 CS Marguerite-Bourgeoys	77,7 %
769 CS Kativik	93,0 %
771 CS des Draveurs	73,8 %
772 CS des Portages-de-l'Outaouais	81,1 %
773 CS au Coeur-des-Vallées	75,2 %
774 CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	81,1 %
781 CS du Lac-Témiscamingue	79,1 %
782 CS de Rouyn-Noranda	71,4 %
783 CS Harricana	63,2 %
784 CS de l'Or-et-des-Bois	68,7 %
785 CS du Lac-Abitibi	76,2 %
791 CS de l'Estuaire	60,2 %
792 CS du Fer	58,8 %
793 CS de la Moyenne-Côte-Nord	69,0 %
801 CS de la Baie-James	90,0 %
811 CS des Îles	88,2 %
812 CS des Chic-Chocs	75,4 %
813 CS René-Lévesque	74,2 %
821 CS de la Côte-du-Sud	63,0 %
822 CS des Appalaches	55,2 %

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Pourcentage d’élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDAA) de l’enseignement secondaire de la formation générale des jeunes intégrés en classe ordinaire, selon la commission scolaire, 2019-2020 (suite)

	<u>2019-2020</u>
823 CS de la Beauce-Etchemin	58,2 %
824 CS des Navigateurs	76,6 %
831 CS de Laval	63,7 %
841 CS des Affluents	69,8 %
842 CS des Samares	71,9 %
851 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	72,5 %
852 CS de la Rivière-du-Nord	64,2 %
853 CS des Laurentides	69,0 %
854 CS Pierre-Neveu	38,3 %
861 CS de Sorel-Tracy	67,8 %
862 CS de Saint-Hyacinthe	63,1 %
863 CS des Hautes-Rivières	61,8 %
864 CS Marie-Victorin	66,3 %
865 CS des Patriotes	79,3 %
866 CS du Val-des-Cerfs	60,1 %
867 CS des Grandes-Seigneuries	68,4 %
868 CS de la Vallée-des-Tisserands	57,6 %
869 CS des Trois-Lacs	75,8 %
871 CS de la Riveraine	72,3 %
872 CS des Bois-Francs	79,0 %
873 CS des Chênes	79,4 %
881 CS Central Québec	96,2 %
882 CS Eastern Shores	94,3 %
883 CS Eastern Townships	85,8 %
884 CS Riverside	92,0 %
885 CS Sir-Wilfrid-Laurier	81,7 %
886 CS Western Québec	85,1 %
887 CS English-Montréal	86,4 %
888 CS Lester-B.-Pearson	90,9 %
889 CS New Frontiers	78,6 %
<u>Total du réseau public</u>	<u>70,7 %</u>

EHDAA : Les élèves qui sont reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage par le Ministère sont ceux qui ont un plan d’intervention personnalisé actif.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2020-01-30 (données provisoires et non officielles).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre et % (sur l'effectif EHDA) d'élèves HDA qui ont accès à des ressources spécialisées au niveau secondaire pour 2019-2020.

RÉPONSE

Les élèves déclarés par les commissions scolaires /centres de services scolaires comme ayant fait l'objet d'une démarche de plan d'intervention sont reconnus handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDA) par le Ministère.

Les élèves HDA, tout comme l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire du réseau public, ont droit aux services éducatifs complémentaires afin de favoriser leur réussite scolaire. L'organisation de ces services et des ressources spécialisées, relève de chaque commission scolaire / centre de services scolaire. Le Ministère ne détient donc pas l'information sur le nombre de services éducatifs complémentaires fournis et des ressources spécialisées mobilisées par les commissions scolaires/centres de service scolaires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation par commission scolaire/centre de services scolaire et par école privée subventionnée des crédits accordés pour l'adaptation scolaire en 2019-2020.

RÉPONSE

Les données pour les commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 ne sont pas disponibles. Les montants pour l'année scolaire 2017-2018 sont présentés à l'annexe 1 et ventilés par commission scolaire à l'annexe 2.

Les montants pour les établissements d'enseignement privé agréés aux fins de subventions ne sont pas disponibles.

**RESSOURCES ALLOUÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE AUX COMMISSIONS
SCOLAIRES POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**
(en millions de dollars)

	2017-2018
Allocations MEES	
Allocations de base liées à l’enseignement	1 629,3
Allocations de base liées au soutien à l’enseignement	345,5
Allocations de base liées à l’organisation des services	21,4
Allocations supplémentaires et ententes EHDA	271,6
Sous-total	2 267,7
 Produit maximal de la taxe scolaire	
Part pour l’adaptation scolaire	373,5
TOTAL	2 641

Source : Certification finale des allocations budgétaires pour l’année scolaire 2017-2018.

**RESSOURCES ALLOUÉES EN ADAPTATION SCOLAIRE AUX
COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**
(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2017-2018
711	des Monts-et-Marées	16 313 298
712	des Phares	25 897 543
713	du Fleuve-et-des-Lacs	12 150 157
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	15 766 549
721	du Pays-des-Bleuets	21 922 943
722	du Lac-Saint-Jean	18 440 429
723	des Rives-du-Saguenay	33 068 914
724	De La Jonquière	19 294 893
731	de Charlevoix	8 718 308
732	de la Capitale	65 565 857
733	des Découvreurs	34 581 145
734	des Premières-Seigneuries	59 137 877
735	de Portneuf	14 703 258
741	du Chemin-du-Roy	46 057 340
742	de l'Énergie	29 890 771
751	des Hauts-Cantons	18 315 389
752	de la Région-de-Sherbrooke	43 753 779
753	des Sommets	23 223 158
761	de la Pointe-de-l'Île	96 536 773
762	de Montréal	246 562 309
763	Marguerite-Bourgeoys	103 093 790
771	des Draveurs	41 274 599
772	des Portages-de-l'Outaouais	35 476 653
773	au Coeur-des-Vallées	18 369 906
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	10 741 830
781	du Lac-Témiscamingue	6 700 626
782	de Rouyn-Noranda	14 352 632
783	Harricana	11 396 249
784	de l'Or-et-des-Bois	17 230 264
785	du Lac-Abitibi	8 168 851
791	de l'Estuaire	16 113 268
792	du Fer	13 876 128
793	de la Moyenne-Côte-Nord	3 082 181
801	de la Baie-James	7 130 846
811	des Îles	5 556 632
812	des Chic-Chocs	12 567 159
813	René-Lévesque	16 363 625
821	de la Côte-du-Sud	23 181 435
822	des Appalaches	13 412 249
823	de la Beauce-Etchemin	41 720 130
824	des Navigateurs	49 168 546
831	de Laval	123 373 950
841	des Affluents	97 054 836
842	des Samares	65 745 395
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	110 964 878
852	de la Rivière-du-Nord	61 182 120
853	des Laurentides	22 782 585
854	Pierre-Neveu	14 100 912
861	de Sorel-Tracy	16 922 513
862	de Saint-Hyacinthe	37 870 162
863	des Hautes-Rivières	51 133 979
864	Marie-Victorin	103 397 567
865	des Patriotes	73 164 558
866	Val-des-Cerfs	41 556 437
867	des Grandes-Seigneuries	61 557 270
868	de la Vallée-des-Tisserands	24 981 774
869	des Trois-Lacs	32 158 314
871	de la Riveraine	15 226 772
872	des Bois-Francs	28 466 232
873	des Chênes	33 921 755
881	Central Québec	10 858 368
882	Eastern Shores	5 622 373
883	Eastern Townships	16 732 363
884	Riverside	29 201 899
885	Sir-Wilfrid-Laurier	42 929 792
886	Western Québec	22 101 918
887	English-Montréal	91 161 195
888	Lester-B.-Pearson	73 864 005
889	New Frontiers	14 331 527
TOTAL		2 641 243 736

Source : Certification finale des allocations budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition

QUESTION

Nombre d'élèves EHDAA sur les listes d'attente pour obtenir un accès à une ou des ressources spécialisées au niveau primaire. Ventiler par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

L'information demandée n'est pas disponible au Ministère puisque l'organisation des services est une responsabilité de la commission scolaire/du centre de services scolaire.

Les élèves considérés handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) par le Ministère sont ceux déclarés par les commissions scolaires/centres de services scolaires comme ayant fait l'objet d'une démarche de plan d'intervention. Les plans d'intervention sont réalisés notamment lorsque la situation d'un élève requiert la mise en place de stratégies d'enseignement ou de matériel scolaire adapté.

Le choix des ressources relève des commissions scolaires/centres de services scolaires et ces ressources peuvent être différentes d'une école à une autre. Finalement, plusieurs services sont donnés au sein du groupe classe, par des professionnels.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition

QUESTION

Nombre d'élèves HDAA sur les listes d'attente pour obtenir un accès à une ou des ressources spécialisées au niveau secondaire. Ventiler par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

L'information demandée n'est pas disponible au Ministère puisque l'organisation des services est une responsabilité de la commission scolaire/du centre de services scolaire.

Les élèves considérés handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) par le Ministère sont ceux déclarés par les commissions scolaires/centres de services scolaires comme ayant fait l'objet d'une démarche de plan d'intervention. Les plans d'intervention sont réalisés notamment lorsque la situation d'un élève requiert la mise en place de stratégies d'enseignement ou de matériel scolaire adapté.

De plus, des professionnels présents dans les écoles sont accessibles à tous les élèves. Lorsque les élèves ont plus de 14 ans, ils n'ont pas besoin d'autorisation parentale pour consulter un professionnel. Le choix des ressources relève des commissions scolaires/centres de services scolaires et ces ressources peuvent être différentes d'une école à une autre.

Finalement, plusieurs services peuvent être donnés au sein du groupe classe, par des professionnels.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) sur les listes d'attente pour obtenir un accès à une ou des ressources spécialisées au niveau primaire. Ventiler par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

L'information demandée n'est pas disponible au Ministère puisque l'organisation des services éducatifs complémentaires relève de la commission scolaire/du centre de services scolaire.

Les élèves considérés handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) par le Ministère, dont font partie certains élèves présentant un TSA, sont ceux déclarés par les commissions scolaires/centres de services scolaires comme ayant fait l'objet d'une démarche de plan d'intervention. Les plans d'intervention sont réalisés notamment lorsque la situation d'un élève requiert la mise en place de stratégies d'enseignement ou de matériel scolaire adapté.

Finalement, plusieurs services peuvent être donnés au sein du groupe classe, par des professionnels.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) sur les listes d'attente pour obtenir un accès à une ou des ressources spécialisées au niveau secondaire. Ventiler par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

L'information demandée n'est pas disponible au Ministère puisque l'organisation des services éducatifs complémentaires relève de la commission scolaire/du centre de services scolaire.

Les élèves considérés handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), dont font partie certains élèves présentant un TSA, sont ceux déclarés par les commissions scolaires/centres de services scolaires comme ayant fait l'objet d'une démarche de plan d'intervention. Les plans d'intervention sont réalisés notamment lorsque la situation d'un élève requiert la mise en place de stratégies d'enseignement ou de matériel scolaire adapté.

De plus, des professionnels présents dans les écoles sont accessibles à tous les élèves. Lorsque les élèves ont plus de 14 ans, ils n'ont pas besoin d'autorisation parentale pour consulter un professionnel. Le choix des ressources relève des commissions scolaires/centres de services scolaires et ces ressources peuvent être différentes d'une école à une autre.

Finalement, plusieurs services sont donnés au sein du groupe classe, par des professionnels.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les écoles spécialisées en adaptation scolaire au niveau primaire du réseau public, en 2019-2020 :

- a) La liste des écoles spécialisées, par commission scolaire/centre de services scolaire;
- b) Le montant de la subvention versée à chacune;
- c) Le nombre de places disponibles et le pourcentage d'occupation des places disponibles.

RÉPONSE

- a) *La liste des écoles spécialisées, par commission scolaire/centre de services scolaire;*

Nous pouvons rencontrer deux types d'écoles spécialisées au sein des centres de services scolaires :

1. Les écoles spécialisées offrant des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS)

Ces écoles, dites spécialisées, ou parfois ces classes, visent à répondre aux besoins des élèves lourdement handicapés. La vocation de ces écoles à mandat régional est déterminée par le ministre. Celui-ci mandate un centre de services scolaire pour organiser les SRSS devant accueillir des élèves des centres de services scolaires avoisinants.

La liste des écoles publiques offrant des SRSS (et leurs mandats) se retrouve à l'annexe J du document *Renseignements spécifiques* des règles budgétaires (ci-annexée).

2. Les écoles spécialisées désignées par les centres de services scolaires

Ces écoles, dites spécialisées, sont déterminées par les centres de services eux-mêmes, dans le but de faciliter l'organisation de leurs services. Elles regroupent des élèves de leur territoire, dans des classes spéciales, en fonction de leurs besoins ou de leurs difficultés (ex. : élèves ayant des problèmes d'apprentissages, un handicap particulier, un trouble du comportement, etc.).

La détermination de ces écoles et la formation des groupes relèvent du centre de services scolaire. Ce dernier n'a pas d'autorisation ministérielle à obtenir pour organiser les services éducatifs. Le choix pourrait aussi être fait d'opter pour un modèle d'organisation de services inclusif et de scolariser tous les élèves en classe ordinaire, dans une école régulière.

- b) *Le montant de la subvention versée à chacune;*

Les centres de services scolaires offrant des SRSS reçoivent un financement supplémentaire pour répondre aux besoins spécifiques des élèves scolarisés, par le biais de certaines mesures budgétaires :

- Mesure 15341 : L'allocation associée à cette mesure est basée sur « l'ajustement de postes d'enseignants supplémentaires » calculé selon la présence au 30 septembre des élèves reconnus au service régional de scolarisation. Les montants pour la mesure sont versés a posteriori. Ainsi, le montant pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 seront connus lors de la certification finale de l'année scolaire concernée. Les montants alloués par centre de services scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 sont présentés à l'annexe 1. Les montants ventilés par école ne sont pas disponibles;

- Mesure 15342 : L'allocation est accordée *a priori*, en multipliant l'allocation de l'année scolaire précédente par le taux d'ajustement applicable pour l'année scolaire concernée. Les montants alloués pour la mesure pour l'année scolaire 2019-2020 sont présentés à l'annexe 2. Les montants ventilés par école ne sont pas disponibles.

D'autres mesures budgétaires s'appliquent pour les infrastructures (réaménagement de locaux existants, agrandissement ou construction de bâtiments).

c) *Le nombre de places disponibles et le pourcentage d'occupation des places disponibles.*

Le MEES ne détient aucune information sur le nombre de places disponibles dans les écoles spécialisées puisque cela dépend de la capacité d'accueil physique du bâtiment. Le MEES ne détermine pas un nombre de places dans les écoles offrant des SRSS.

Annexe J

Liste des écoles qui offrent aux élèves lourdement handicapés des services de scolarisation régionaux ou suprarégionaux reconnus par le Ministère

Commission scolaire	École	Mandat ¹								Ordre d'enseignement			Type d'école ²
		23	36+24	42	44	50+24	53	50+34	50+53	M	P	S	
des Rives-du-Saguenay	Le Roseau					X				X	X		C
	Secondaire de l'Odysée					X						X	C
de la Capitale	Anne-Hébert	X								X	X		C
	de l'Escabelle				X					X	X		C
	régionale des Quatre-Saisons						X			X	X	X	E
	de la Cité	X				X ³						X	C
des Découvreurs	Madeleine-Bergeron		X							X	X	X	E
	Saint-Michel					X ³⁹				X	X		C
des Premières-Seigneuries	de l'Envol			X						X	X	X	E
	Joseph-Paquin				X					X	X	X	E
du Chemin-du-Roy	Marie-Leneuf	X				X				X	X	X	E
de la Région-de-Sherbrooke	du Touret	X				X				X	X	X	E
de Laval	J.-Jean-Joubert				X					X	X		C
	Saint-Gilles					X				X	X		C
	Jean-Piaget	X	X							X	X	X	E
	Alphonse-Desjardins					X						X	E
des Samares	Pavillon de l'Espace-Jeunesse	X				X	X			X	X	X	E
de la Seigneurie-des-Mille-Îles	des Érables	X				X	X			X	X	X	E
de la Rivière-du-Nord	de l'Horizon-Soleil	X	X							X	X	X	E
de Saint-Hyacinthe	René-Saint-Pierre	X	X			X				X	X	X	E
des Hautes-Rivières	Marie-Rivier	X	X			X				X	X	X	E
Marie-Victorin	Saint-Jude				X					X	X		E
	Bel-Essor	X	X			X				X	X		E
	Jacques-Ouellette			X						X	X	X	E
	des Remparts						X			X	X		E
	Vent-Nouveau	X	X			X						X	E
du Val-des-Cerfs	De l'Étincelle	X	X			X				X	X		C
	de la Haute-Ville	X	X			X						X	C
des Grandes-Seigneuries	régionale Brenda-Milner	X	X			X				X	X	X	E
de la Pointe-de-l'Île	Marc-Laflamme/Le Prélude								X ⁴	X	X	X	E
	Le Tournesol					X				X	X	X	E

¹ Code de difficulté 23 : Déficience intellectuelle profonde
Code de difficulté 36 : Déficience motrice grave et code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère
Code de difficulté 42 : Déficience visuelle
Code de difficulté 44 : Déficience auditive
Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère
Code de difficulté 53 : Trouble relevant de la psychopathologie
Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté 34 : Déficience langagière
Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté et de difficulté 53 : Trouble relevant de la psychopathologie

² C : Classes spécialisées
E : École spécialisée

³ Code accepté par le Ministère antérieurement : Code 50 seulement considéré au mandat dans le cas d'élèves ayant une situation complexe impliquant de la comorbidité avec un ou plusieurs autres troubles

⁴ Code accepté par le Ministère antérieurement : Code 50 seulement considéré au mandat dans le cas d'élèves ayant un plan d'intervention actif en pédopsychiatrie ou en psychiatrie si l'élève a entre 18 et 21 ans.

Commission scolaire	École	Mandat ¹								Ordre d'enseignement			Type d'école ²
		23	36+24	42	44	50+24	53	50+34	50+53	M	P	S	
de Montréal	Saint-Étienne					X				X	X		C
	Saint-Enfant-Jésus				X					X	X		C
	Gadbois			X ³	X					X	X		E
	Victor-Doré	X	X	X	X					X	X		E
	Saint-Pierre-Apôtre	X								X	X		E
	de l'Étincelle					X				X	X		E
	Irénée-Lussier	X			X ⁴	X						X	E
	Joseph-Charbonneau	X	X	X	X							X	E
	Édouard-Montpetit					X						X	C
	Lucien-Pagé				X							X	C
Marguerite-Bourgeoys	John-F.-Kennedy	X				X				X	X	X	E
English-Montréal	Mackay		X		X					X	X	X	E
	Philip E. Layton			X						X	X	X	E
des Portages-de-l'Outaouais	Euclide-Lanthier	X				X				X	X	X	C
Riverside	Reach	X				X		X		X	X	X	C

¹ Code de difficulté 23 : Déficience intellectuelle profonde
 Code de difficulté 36 : Déficience motrice grave et code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère
 Code de difficulté 42 : Déficience visuelle
 Code de difficulté 44 : Déficience auditive
 Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère
 Code de difficulté 53 : Trouble relevant de la psychopathologie
 Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté 34 : Déficience langagière
 Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté et de difficulté 53 : Trouble relevant de la psychopathologie

² C : Classes spécialisées
 E : École spécialisée

³ Déficience visuelle et déficience auditive

⁴ Déficience auditive et déficience intellectuelle moyenne à sévère et usage de la langue des signes québécois.

SERVICES RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX DE
SCOLARISATION - AJUSTEMENT DE POSTES SUPPLÉMENTAIRES
(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2017-2018
711	des Monts-et-Marées	—
712	des Phares	—
713	du Fleuve-et-des-Lacs	—
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	—
721	du Pays-des-Bleuets	—
722	du Lac-Saint-Jean	—
723	des Rives-du-Saguenay	417 562
724	De La Jonquière	—
731	de Charlevoix	—
732	de la Capitale	1 403 813
733	des Découvreurs	412 516
734	des Premières-Seigneuries	621 353
735	de Portneuf	—
741	du Chemin-du-Roy	478 530
742	de l'Énergie	—
751	des Hauts-Cantons	—
752	de la Région-de-Sherbrooke	775 375
753	des Sommets	—
761	de la Pointe-de-l'Île	1 767 445
762	de Montréal	6 933 571
763	Marguerite-Bourgeoys	1 238 420
771	des Draveurs	—
772	des Portages-de-l'Outaouais	208 707
773	au Coeur-des-Vallées	—
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	—
781	du Lac-Témiscamingue	—
782	de Rouyn-Noranda	—
783	Harricana	—
784	de l'Or-et-des-Bois	—
785	du Lac-Abitibi	—
791	de l'Estuaire	—
792	du Fer	—
793	de la Moyenne-Côte-Nord	—
801	de la Baie-James	—
811	des Îles	—
812	des Chic-Chocs	—
813	René-Lévesque	—
821	de la Côte-du-Sud	—
822	des Appalaches	—
823	de la Beauce-Etchemin	—
824	des Navigateurs	—
831	de Laval	1 896 062
841	des Affluents	—
842	des Samares	571 272
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	942 170
852	de la Rivière-du-Nord	674 210
853	des Laurentides	—
854	Pierre-Neveu	—
861	de Sorel-Tracy	—
862	de Saint-Hyacinthe	323 427
863	des Hautes-Rivières	822 647
864	Marie-Victorin	3 295 748
865	des Patriotes	—
866	Val-des-Cerfs	470 481
867	des Grandes-Seigneuries	24 435
868	de la Vallée-des-Tisserands	—
869	des Trois-Lacs	—
871	de la Riveraine	—
872	des Bois-Francs	—
873	des Chênes	—
881	Central Québec	—
882	Eastern Shores	—
883	Eastern Townships	—
884	Riverside	—
885	Sir-Wilfrid-Laurier	—
886	Western Québec	—
887	English-Montréal	412 117
888	Lester-B.-Pearson	—
889	New Frontiers	—
TOTAL		23 689 861

SERVICES RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX DE SCOLARISATION -
AJUSTEMENTS POUR AUTRES RESSOURCES ÉDUCATIVES (MESURE
15342)

(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2019-2020
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des-Lacs	
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	
721	du Pays-des-Bleuets	
722	du Lac-Saint-Jean	
723	des Rives-du-Saguenay	
724	De La Jonquière	
731	de Charlevoix	
732	de la Capitale	1 114 248
733	des Découvreurs	1 197 057
734	des Premières-Seigneuries	506 505
735	de Portneuf	
741	du Chemin-du-Roy	
742	de l'Énergie	
751	des Hauts-Cantons	
752	de la Région-de-Sherbrooke	
753	des Sommets	
761	de la Pointe-de-l'Île	578 217
762	de Montréal	4 805 721
763	Marguerite-Bourgeoys	1 068 781
771	des Draveurs	
772	des Portages-de-l'Outaouais	
773	au Coeur-des-Vallées	
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	
781	du Lac-Témiscamingue	
782	de Rouyn-Noranda	
783	Harricana	
784	de l'Or-et-des-Bois	
785	du Lac-Abitibi	
791	de l'Estuaire	
792	du Fer	
793	de la Moyenne-Côte-Nord	
801	de la Baie-James	
811	des Îles	
812	des Chic-Chocs	
813	René-Lévesque	
821	de la Côte-du-Sud	
822	des Appalaches	
823	de la Beauce-Etchemin	
824	des Navigateurs	
831	de Laval	1 608 158
841	des Affluents	
842	des Samares	445 331
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	1 057 746
852	de la Rivière-du-Nord	
853	des Laurentides	
854	Pierre-Neveu	
861	de Sorel-Tracy	
862	de Saint-Hyacinthe	324 406
863	des Hautes-Rivières	
864	Marie-Victorin	2 349 449
865	des Patriotes	
866	Val-des-Cerfs	204 291
867	des Grandes-Seigneuries	95 218
868	de la Vallée-des-Tisserands	
869	des Trois-Lacs	
871	de la Riveraine	
872	des Bois-Francis	
873	des Chênes	
881	Central Québec	
882	Eastern Shores	
883	Eastern Townships	
884	Riverside	
885	Sir-Wilfrid-Laurier	
886	Western Québec	
887	English-Montréal	530 378
888	Lester-B.-Pearson	
889	New Frontiers	
TOTAL		15 885 506

Source : Paramètres initiaux pour l'année scolaire 2019-2020.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les écoles spécialisées en adaptation scolaire au niveau secondaire du réseau public, en 2019-2020 :

- a) La liste des écoles spécialisées, par commission scolaire/centre de services scolaire;
- b) Le montant de la subvention versée à chacune;
- c) Le nombre de places disponibles et le pourcentage d'occupation des places disponibles.

RÉPONSE

- a) *La liste des écoles spécialisées, par commission scolaire/centre de services scolaire;*

Nous pouvons rencontrer deux types d'écoles spécialisées au sein des centres de services scolaires :

1. Les écoles spécialisées offrant des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS)

Ces écoles, dites spécialisées, ou parfois ces classes, visent à répondre aux besoins des élèves lourdement handicapés. La vocation de ces écoles à mandat régional est déterminée par le ministre. Celui-ci mandate un centre de services scolaire pour organiser les SRSS devant accueillir des élèves des centres de services scolaires avoisinants.

La liste des écoles publiques offrant des SRSS (et leurs mandats) se retrouve à l'annexe J du document *Renseignements spécifiques* des règles budgétaires (ci-annexée).

2. Les écoles spécialisées désignées par les centres de services scolaires

Ces écoles, dites spécialisées, sont déterminées par les centres de services eux-mêmes, dans le but de faciliter l'organisation de leurs services. Elles regroupent des élèves de leur territoire, dans des classes spéciales, en fonction de leurs besoins ou de leurs difficultés (ex. : élèves ayant des problèmes d'apprentissages, un handicap particulier, un trouble du comportement, etc.).

La détermination de ces écoles et la formation des groupes relèvent du centre de services scolaire. Ce dernier n'a pas d'autorisation ministérielle à obtenir pour organiser les services éducatifs. Le choix pourrait aussi être fait d'opter pour un modèle d'organisation de services inclusif et de scolariser tous les élèves en classe ordinaire, dans une école régulière.

- b) *Le montant de la subvention versée à chacune;*

Les centres de services scolaires offrant des SRSS reçoivent un financement supplémentaire pour répondre aux besoins spécifiques des élèves scolarisés, par le biais de certaines mesures budgétaires :

- Mesure 15341 : L'allocation associée à cette mesure est basée sur « l'ajustement de postes d'enseignants supplémentaires » calculé selon la présence au 30 septembre des élèves reconnus au service régional de scolarisation. Les montants pour la mesure sont versés a posteriori. Ainsi, le montant pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 seront connus lors de la certification finale de l'année scolaire concernée. Les montants alloués par centre de services scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 sont présentés à l'annexe 1. Les montants ventilés par école ne sont pas disponibles;

- Mesure 15342 : L'allocation est accordée *a priori*, en multipliant l'allocation de l'année scolaire précédente par le taux d'ajustement applicable pour l'année scolaire concernée. Les montants alloués pour la mesure pour l'année scolaire 2019-2020 sont présentés à l'annexe 2. Les montants ventilés par école ne sont pas disponibles.

D'autres mesures budgétaires s'appliquent pour les infrastructures (réaménagement de locaux existants, agrandissement ou construction de bâtiments).

c) *Le nombre de places disponibles et le pourcentage d'occupation des places disponibles.*

Le MEES ne détient aucune information sur le nombre de places disponibles dans les écoles spécialisées puisque cela dépend de la capacité d'accueil physique du bâtiment. Le MEES ne détermine pas un nombre de places dans les écoles offrant des SRSS.

Annexe J

Liste des écoles qui offrent aux élèves lourdement handicapés des services de scolarisation régionaux ou suprarégionaux reconnus par le Ministère

Commission scolaire	École	Mandat ¹								Ordre d'enseignement			Type d'école ²
		23	36+24	42	44	50+24	53	50+34	50+53	M	P	S	
des Rives-du-Saguenay	Le Roseau					X				X	X		C
	Secondaire de l'Odysée					X						X	C
de la Capitale	Anne-Hébert	X								X	X		C
	de l'Escabelle				X					X	X		C
	régionale des Quatre-Saisons						X			X	X	X	E
	de la Cité	X				X ³						X	C
des Découvreurs	Madeleine-Bergeron		X							X	X	X	E
	Saint-Michel					X ³⁹				X	X		C
des Premières-Seigneuries	de l'Envol			X						X	X	X	E
	Joseph-Paquin				X					X	X	X	E
du Chemin-du-Roy	Marie-Leneuf	X				X				X	X	X	E
de la Région-de-Sherbrooke	du Touret	X				X				X	X	X	E
de Laval	J.-Jean-Joubert				X					X	X		C
	Saint-Gilles					X				X	X		C
	Jean-Piaget	X	X							X	X	X	E
	Alphonse-Desjardins					X						X	E
des Samares	Pavillon de l'Espace-Jeunesse	X				X	X			X	X	X	E
de la Seigneurie-des-Mille-Îles	des Érables	X				X	X			X	X	X	E
de la Rivière-du-Nord	de l'Horizon-Soleil	X	X							X	X	X	E
de Saint-Hyacinthe	René-Saint-Pierre	X	X			X				X	X	X	E
des Hautes-Rivières	Marie-Rivier	X	X			X				X	X	X	E
Marie-Victorin	Saint-Jude				X					X	X		E
	Bel-Essor	X	X			X				X	X		E
	Jacques-Ouellette			X						X	X	X	E
	des Remparts						X			X	X		E
	Vent-Nouveau	X	X			X						X	E
du Val-des-Cerfs	De l'Étincelle	X	X			X				X	X		C
	de la Haute-Ville	X	X			X						X	C
des Grandes-Seigneuries	régionale Brenda-Milner	X	X			X				X	X	X	E
de la Pointe-de-l'Île	Marc-Laflamme/Le Prélude								X ⁴	X	X	X	E
	Le Tournesol					X				X	X	X	E

¹ Code de difficulté 23 : Déficience intellectuelle profonde
Code de difficulté 36 : Déficience motrice grave et code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère
Code de difficulté 42 : Déficience visuelle
Code de difficulté 44 : Déficience auditive
Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère
Code de difficulté 53 : Trouble relevant de la psychopathologie
Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté 34 : Déficience langagière
Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté et de difficulté 53 : Trouble relevant de la psychopathologie

² C : Classes spécialisées
E : École spécialisée

³ Code accepté par le Ministère antérieurement : Code 50 seulement considéré au mandat dans le cas d'élèves ayant une situation complexe impliquant de la comorbidité avec un ou plusieurs autres troubles

⁴ Code accepté par le Ministère antérieurement : Code 50 seulement considéré au mandat dans le cas d'élèves ayant un plan d'intervention actif en pédopsychiatrie ou en psychiatrie si l'élève a entre 18 et 21 ans.

Commission scolaire	École	Mandat ¹								Ordre d'enseignement			Type d'école ²
		23	36+24	42	44	50+24	53	50+34	50+53	M	P	S	
de Montréal	Saint-Étienne					X				X	X		C
	Saint-Enfant-Jésus				X					X	X		C
	Gadbois			X ³	X					X	X		E
	Victor-Doré	X	X	X	X					X	X		E
	Saint-Pierre-Apôtre	X								X	X		E
	de l'Étincelle					X				X	X		E
	Irénée-Lussier	X			X ⁴	X						X	E
	Joseph-Charbonneau	X	X	X	X							X	E
	Édouard-Montpetit					X						X	C
	Lucien-Pagé				X							X	C
Marguerite-Bourgeoys	John-F.-Kennedy	X				X				X	X	X	E
English-Montréal	Mackay		X		X					X	X	X	E
	Philip E. Layton			X						X	X	X	E
des Portages-de-l'Outaouais	Euclide-Lanthier	X				X				X	X	X	C
Riverside	Reach	X				X		X		X	X	X	C

¹ Code de difficulté 23 : Déficience intellectuelle profonde
 Code de difficulté 36 : Déficience motrice grave et code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère
 Code de difficulté 42 : Déficience visuelle
 Code de difficulté 44 : Déficience auditive
 Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère
 Code de difficulté 53 : Trouble relevant de la psychopathologie
 Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté 34 : Déficience langagière
 Code de difficulté 50 : Trouble du spectre de l'autisme et code de difficulté et de difficulté 53 : Trouble relevant de la psychopathologie

² C : Classes spécialisées
 E : École spécialisée

³ Déficience visuelle et déficience auditive

⁴ Déficience auditive et déficience intellectuelle moyenne à sévère et usage de la langue des signes québécois.

SERVICES RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX DE SCOLARISATION - AJUSTEMENT DE POSTES SUPPLÉMENTAIRES		
(en dollars)		
Code	Nom de la commission scolaire	2017-2018
711	des Monts-et-Marées	—
712	des Phares	—
713	du Fleuve-et-des-Lacs	—
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	—
721	du Pays-des-Bleuets	—
722	du Lac-Saint-Jean	—
723	des Rives-du-Saguenay	417 562
724	De La Jonquière	—
731	de Charlevoix	—
732	de la Capitale	1 403 813
733	des Découvreurs	412 516
734	des Premières-Seigneuries	621 353
735	de Portneuf	—
741	du Chemin-du-Roy	478 530
742	de l'Énergie	—
751	des Hauts-Cantons	—
752	de la Région-de-Sherbrooke	775 375
753	des Sommets	—
761	de la Pointe-de-l'Île	1 767 445
762	de Montréal	6 933 571
763	Marguerite-Bourgeoys	1 238 420
771	des Draveurs	—
772	des Portages-de-l'Outaouais	208 707
773	au Coeur-des-Vallées	—
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	—
781	du Lac-Témiscamingue	—
782	de Rouyn-Noranda	—
783	Harricana	—
784	de l'Or-et-des-Bois	—
785	du Lac-Abitibi	—
791	de l'Estuaire	—
792	du Fer	—
793	de la Moyenne-Côte-Nord	—
801	de la Baie-James	—
811	des Îles	—
812	des Chic-Chocs	—
813	René-Lévesque	—
821	de la Côte-du-Sud	—
822	des Appalaches	—
823	de la Beauce-Etchemin	—
824	des Navigateurs	—
831	de Laval	1 896 062
841	des Affluents	—
842	des Samares	571 272
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	942 170
852	de la Rivière-du-Nord	674 210
853	des Laurentides	—
854	Pierre-Neveu	—
861	de Sorel-Tracy	—
862	de Saint-Hyacinthe	323 427
863	des Hautes-Rivières	822 647
864	Marie-Victorin	3 295 748
865	des Patriotes	—
866	Val-des-Cerfs	470 481
867	des Grandes-Seigneuries	24 435
868	de la Vallée-des-Tisserands	—
869	des Trois-Lacs	—
871	de la Riveraine	—
872	des Bois-Francs	—
873	des Chênes	—
881	Central Québec	—
882	Eastern Shores	—
883	Eastern Townships	—
884	Riverside	—
885	Sir-Wilfrid-Laurier	—
886	Western Québec	—
887	English-Montréal	412 117
888	Lester-B.-Pearson	—
889	New Frontiers	—
TOTAL		23 689 861

SERVICES RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX DE SCOLARISATION -
AJUSTEMENTS POUR AUTRES RESSOURCES ÉDUCATIVES (MESURE
15342)

(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2019-2020
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des-Lacs	
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	
721	du Pays-des-Bleuets	
722	du Lac-Saint-Jean	
723	des Rives-du-Saguenay	
724	De La Jonquière	
731	de Charlevoix	
732	de la Capitale	1 114 248
733	des Découvreurs	1 197 057
734	des Premières-Seigneuries	506 505
735	de Portneuf	
741	du Chemin-du-Roy	
742	de l'Énergie	
751	des Hauts-Cantons	
752	de la Région-de-Sherbrooke	
753	des Sommets	
761	de la Pointe-de-l'Île	578 217
762	de Montréal	4 805 721
763	Marguerite-Bourgeoys	1 068 781
771	des Draveurs	
772	des Portages-de-l'Outaouais	
773	au Coeur-des-Vallées	
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	
781	du Lac-Témiscamingue	
782	de Rouyn-Noranda	
783	Harricana	
784	de l'Or-et-des-Bois	
785	du Lac-Abitibi	
791	de l'Estuaire	
792	du Fer	
793	de la Moyenne-Côte-Nord	
801	de la Baie-James	
811	des Îles	
812	des Chic-Chocs	
813	René-Lévesque	
821	de la Côte-du-Sud	
822	des Appalaches	
823	de la Beauce-Etchemin	
824	des Navigateurs	
831	de Laval	1 608 158
841	des Affluents	
842	des Samares	445 331
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	1 057 746
852	de la Rivière-du-Nord	
853	des Laurentides	
854	Pierre-Neveu	
861	de Sorel-Tracy	
862	de Saint-Hyacinthe	324 406
863	des Hautes-Rivières	
864	Marie-Victorin	2 349 449
865	des Patriotes	
866	Val-des-Cerfs	204 291
867	des Grandes-Seigneuries	95 218
868	de la Vallée-des-Tisserands	
869	des Trois-Lacs	
871	de la Riveraine	
872	des Bois-Francs	
873	des Chênes	
881	Central Québec	
882	Eastern Shores	
883	Eastern Townships	
884	Riverside	
885	Sir-Wilfrid-Laurier	
886	Western Québec	
887	English-Montréal	530 378
888	Lester-B.-Pearson	
889	New Frontiers	
TOTAL		15 885 506

Source : Paramètres initiaux pour l'année scolaire 2019-2020.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les écoles spécialisées en adaptation scolaire au niveau primaire du réseau privé en 2019-2020 :

- a) liste des écoles spécialisées;
- b) le montant de la subvention versée à chacune;
- c) nombre de places disponibles et % d'occupation des places disponibles.

RÉPONSE

a) Liste des écoles spécialisées

- Centre psycho-pédagogique de Québec inc.
- École oraliste de Québec pour enfants sourds
- Centre académique Fournier inc.
- Centre d'intégration scolaire inc.
- Centre de développement Yaldei Shashuim
- Centre François-Michelle
- Centre pédagogique Lucien Guilbault inc.
- École Vanguard
- École le Sommet
- École orale de Montréal pour les sourds, inc.
- École Peter Hall inc.
- École à pas de géant

b) Le montant de la subvention versée à chacune

Les subventions versées à chacune de ces écoles pour l'année scolaire 2019-2020 ne sont pas disponibles car l'année scolaire n'est pas terminée.

Les subventions accordées pour l'année scolaire 2018-2019 sont présentées en annexe.

c) Nombre de places par école et pourcentage d'occupation des places disponibles

Le Ministère ne détient pas cette information.

Le permis délivré à un établissement d'enseignement privé ne précise pas un contingentement à l'admission. Il revient à l'établissement de tenir compte des ressources disponibles en vue d'offrir une organisation pédagogique et matérielle adéquate. Cet aspect est examiné lorsque l'établissement procède à une demande relativement à son permis (renouvellement, modification, etc.)

**SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS
SPÉCIALISÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE POUR
L’ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

(en dollars)

Code	Nom de l’établissement	2018-2019
035500	CTRE AC. FOURNIER (PRIMAIRE)	166 839
037500	Centre d’intégration scolaire inc.	903 616
044500	CENTRE FRANÇOIS-MICHELLE	478 789
053500	Centre psycho-pédagogique de Québec	39 360
227500	ÉCOLE LE SOMMET	934 947
268500	ÉCOLE ORALE DE MTL POUR SOURDS	199 022
278500	ÉCOLE PETER HALL INC.	487 869
345500	ÉCOLE VANGUARD QUÉBEC LIMITÉE	8 532 350
394500	École à pas de géant	360 529
395500	Centre pédagogique Lucien-Guilbault	218 145
523500	Éc. oraliste de Québec enf. sourds	335 210
TOTAL		12 656 675

Source : Certification finale des allocations budgétaires pour l’année scolaire 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les écoles spécialisées en adaptation scolaire au niveau secondaire du réseau privé en 2019-2020 :

- a) liste des écoles spécialisées;
- b) le montant de la subvention versée à chacune;
- c) nombre de places disponibles et % d'occupation des places disponibles.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 127 de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis de l'opposition officielle

QUESTION

Taux de diplomation au secondaire (données les plus récentes) des enfants HDAA selon l'année d'entrée en 1^{ère} secondaire.

RÉPONSE

Le tableau ci-dessous montre que le taux de diplomation et de qualification des élèves identifiés EHDAAs dans le réseau public pour la cohorte de 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 est de 56,2 %.

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, parmi les élèves identifiés EHDAAs qui entrent en 1^{re} secondaire au réseau public pour la cohorte de 2011-2012

Cohorte d'élèves qui entrent en 1 ^{re} secondaire	
2011-2012 (suivie jusqu'en 2017-2018)	
Élèves identifiés EHDAAs	56,2 %

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire – édition 2019.

Note : Les diplômes et qualifications considérés sont les suivants :

- Diplômes :
 - o DES : Diplôme d'études secondaires (formation générale)
 - o DEP : Diplôme d'études professionnelles
 - o ASP : Attestation de spécialisation professionnelle
 - o AEP : Attestation d'études professionnelles
- Qualifications :
 - o CFER : Certificat de formation en entreprise et récupération
 - o ISPJ : Certificat en insertion socioprofessionnelle des jeunes
 - o AFP : Attestation de formation professionnelle
 - o CFMS : Certificat de formation pour un métier semi-spécialisé
 - o CFPT : Certificat de formation préparatoire au travail
 - o CEES : Certificat d'équivalence d'études secondaires
 - o CFISA : Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes
 - o ADC : Attestation de compétences

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis de l'opposition officielle

QUESTION

Taux de diplomation au secondaire (données les plus récentes) des enfants TSA selon l'année d'entrée en 1^{re} secondaire

RÉPONSE

Bien que le terme « trouble du spectre de l'autisme (TSA) » soit désormais en usage, les critères du Ministère pour l'attribution d'un code de handicap aux fins de financement utilisent le terme « trouble envahissant du développement (TED) ».

Le tableau ci-dessous montre que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des enfants identifiés TED dans le réseau public pour la cohorte de 2011-2012 (élèves entrés en 1^{re} secondaire au 30 septembre 2011) suivie jusqu'en 2017-2018 est de 45,6 %.

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, parmi les enfants identifiés TED qui entrent en 1^{re} secondaire au réseau public pour la cohorte 2011-2012.	
	Cohorte d'élèves qui entrent en 1 ^{re} secondaire
	2011-2012 (suivie jusqu'en 2017-2018)
Enfants identifiés TED	45,6 %

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire – édition 2019.

Note : Les diplômes et qualifications considérés sont les suivants :

- Diplômes :
 - o DES : Diplôme d'études secondaires (formation générale)
 - o DEP : Diplôme d'études professionnelles
 - o ASP : Attestation de spécialisation professionnelle
 - o AEP : Attestation d'études professionnelles
- Qualifications :
 - o CFER : Certificat de formation en entreprise et récupération
 - o ISPJ : Certificat en insertion socioprofessionnelle des jeunes
 - o AFP : Attestation de formation professionnelle
 - o CFMS : Certificat de formation pour un métier semi-spécialisé
 - o CFPT : Certificat de formation préparatoire au travail
 - o CEES : Certificat d'équivalence d'études secondaires
 - o CFISA : Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes
 - o ADC : Attestation de compétences

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre moyen d'élèves HDAA, en 2019-2020, par classe par commission scolaire / centre de services scolaire.

RÉPONSE

Le Ministère ne détient pas cette information.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation du financement accordé aux élèves en difficulté depuis 5 ans, par difficulté ou handicap et par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

Le financement accordé aux commissions scolaires/centres de services scolaires pour les élèves en difficulté et handicapés est présenté en annexe pour l'année scolaire 2017-2018.

Les certifications finales des allocations budgétaires pour les années 2018-2019 et 2019-2020 ne sont pas disponibles.

ESTIMATION DES RESSOURCES ALLOUÉES EN ADAPTATION SCOLAIRE PAR
COMMISSION SCOLAIRE/CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2017-2018
(en dollars)

Code	Nom de la commission scolaire	2017-2018	
		Élèves en difficulté	Élèves handicapés
711	des Monts-et-Marées	11 031 943	5 281 355
712	des Phares	14 539 031	11 358 512
713	du Fleuve-et-des-Lacs	8 886 854	3 263 304
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	10 833 484	4 933 065
721	du Pays-des-Bleuets	14 668 784	7 254 160
722	du Lac-Saint-Jean	12 572 841	5 867 589
723	des Rives-du-Saguenay	21 297 668	11 771 245
724	De La Jonquière	14 107 356	5 187 537
731	de Charlevoix	6 316 111	2 402 197
732	de la Capitale	35 359 042	30 206 815
733	des Découvreurs	16 365 808	18 215 337
734	des Premières-Seigneuries	32 162 303	26 975 574
735	de Portneuf	9 414 964	5 288 294
741	du Chemin-du-Roy	27 120 447	18 936 893
742	de l'Énergie	18 643 129	11 247 642
751	des Hauts-Cantons	11 224 481	7 090 908
752	de la Région-de-Sherbrooke	25 000 595	18 753 184
753	des Sommets	13 837 615	9 385 543
761	de la Pointe-de-l'Île	46 434 226	50 102 547
762	de Montréal	133 375 919	113 186 391
763	Marguerite-Bourgeoys	60 185 676	42 908 114
771	des Draveurs	26 261 119	15 013 480
772	des Portages-de-l'Outaouais	18 703 778	16 772 876
773	au Coeur-des-Vallées	10 401 046	7 968 860
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	7 416 728	3 325 102
781	du Lac-Témiscamingue	5 116 549	1 584 076
782	de Rouyn-Noranda	9 343 812	5 008 820
783	Harricana	7 031 497	4 364 752
784	de l'Or-et-des-Bois	10 732 681	6 497 583
785	du Lac-Abitibi	6 492 003	1 676 848
791	de l'Estuaire	10 713 912	5 399 357
792	du Fer	8 499 861	5 376 268
793	de la Moyenne-Côte-Nord	2 470 280	611 901
801	de la Baie-James	5 033 407	2 097 440
811	des Îles	3 671 746	1 884 885
812	des Chic-Chocs	8 242 308	4 324 850
813	René-Lévesque	11 610 386	4 753 239
821	de la Côte-du-Sud	15 106 871	8 074 564
822	des Appalaches	9 588 947	3 823 302
823	de la Beauce-Etchemin	26 602 520	15 117 611
824	des Navigateurs	28 377 868	20 790 678
831	de Laval	52 828 485	70 545 465
841	des Affluents	47 912 347	49 142 489
842	des Samares	35 158 006	30 587 389
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	51 985 832	58 979 046
852	de la Rivière-du-Nord	30 345 620	30 836 501
853	des Laurentides	13 383 356	9 399 229
854	Pierre-Neveu	8 509 894	5 591 019
861	de Sorel-Tracy	9 657 661	7 264 852
862	de Saint-Hyacinthe	17 280 375	20 589 787
863	des Hautes-Rivières	28 956 345	22 177 635
864	Marie-Victorin	47 963 745	55 433 821
865	des Patriotes	40 021 408	33 143 150
866	Val-des-Cerfs	22 946 479	18 609 958
867	des Grandes-Seigneuries	29 984 060	31 573 210
868	de la Vallée-des-Tisserands	17 005 655	7 976 119
869	des Trois-Lacs	17 731 074	14 427 240
871	de la Riveraine	9 024 917	6 201 855
872	des Bois-Francs	18 579 989	9 886 243
873	des Chênes	17 240 440	16 681 315
881	Central Québec	6 702 302	4 156 065
882	Eastern Shores	3 298 685	2 323 688
883	Eastern Townships	9 118 947	7 613 417
884	Riverside	14 459 558	14 742 341
885	Sir-Wilfrid-Laurier	19 780 273	23 149 520
886	Western Québec	11 572 695	10 529 222
887	English-Montréal	42 199 789	48 961 405
888	Lester-B.-Pearson	36 113 311	37 750 694
889	New Frontiers	7 279 505	7 052 021
SOUS-TOTAL		1 441 836 342	1 199 407 393
TOTAL		2 641 243 736	

Sources : Paramètres initiaux des commissions scolaires et Certification finale des allocations budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de dossiers de validation des EHDAA évalués par le MEES; nombre de professionnels associés au dossier; coûts reliés à ces évaluations; délais d'évaluation de ces dossiers.

RÉPONSE**Nombre de dossiers de validation des EHDAA évalués par le MEES**

L'opération de vérification par échantillonnage 2019-2020 porte sur approximativement 1600 codes déclarés par 69 commissions scolaires/centres de services scolaires. Les dossiers de vérification concernent les élèves handicapés (H) ou ayant un trouble grave du comportement (TGC); ces élèves font partie des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).

Nombre de professionnels associés au dossier

Pour la validation de l'échantillonnage 2019-2020, dix professionnels à temps partiel sont associés au dossier.

Coûts reliés à ces évaluations

Les coûts reliés à ces évaluations comprennent une fraction du salaire des personnes associées au dossier et des frais de 600 \$ pour les envois postaux.

Délais d'évaluation de ces dossiers

La validation de l'échantillonnage 2019-2020 se déroule sur une période de trois mois.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'orthopédagogues dans les commissions scolaires/centres de services scolaire en 2018-2019, 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ventilées par commission scolaire/centre de services scolaire et par région.

RÉPONSE

Le tableau en annexe présente le nombre d'orthopédagogues par organisme scolaire¹ et par région pour l'année scolaire 2018-2019.

L'année 2018-2019 est la dernière dont les données sont disponibles.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre d'embauches prévues pour 2020-2021. La détermination des besoins en personnel scolaire relève des organismes scolaires qui sont, à titre d'employeurs, responsables de la gestion des ressources humaines et de l'embauche des ressources selon leurs besoins.

Néanmoins, le Ministère a établi une stratégie pour obtenir des données sur la pénurie d'enseignants. Par exemple, le Ministère a contacté tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires à l'automne dernier pour connaître le nombre de postes vacants. Ce sondage a permis de constater que 350 postes d'enseignants étaient vacants le 1er septembre 2019 dont 84% étaient dans la région de Montréal. Ce nombre avait diminué à 135 postes vacants en date du 30 septembre 2019, dont 70% étaient dans la région de Montréal.

Par ailleurs, une collecte d'information sur les effectifs scolaires est en préparation au Ministère. L'objectif de cette collecte, qui est échelonnée sur tout l'automne 2020, est d'élaborer un portrait précis et complet de la situation d'embauche pour l'ensemble des catégories de personnel, à l'exception du personnel d'encadrement. Il est aussi prévu de documenter la situation des embauches en lien avec le projet de déploiement de la maternelle 4 ans, l'un des engagements prioritaires du Gouvernement.

¹ Dans le but d'alléger le texte, l'expression « organisme » est employée pour désigner « centre de services scolaire francophone » ou « commission scolaire anglophone ».

Nombre d’orthopédagogues par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
01 Bas-Saint-Laurent	711000 des Monts-et-Marées	4	3,2
	712000 des Phares	16	12,4
	713000 du Fleuve-et-des-Lacs	7	3,5
	714000 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	2	1,4
	Total	29	20,5
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	721000 du Pays-des-Bleuets	2	1,6
	722000 du Lac-Saint-Jean	2	2,0
	723000 des Rives-du-Saguenay	7	5,5
	724000 De La Jonquière	2	1,9
	Total	13	11,0
03 Capitale-Nationale	731000 de Charlevoix	5	2,5
	733000 des Découvreurs	14	10,0
	734000 des Premières-Seigneuries	1	0,8
	735000 de Portneuf	10	5,3
	Total	30	18,6
04 Mauricie	741000 du Chemin-du-Roy	57	32,6
	742000 de l'Énergie	30	22,5
	Total	87	55,1
06 Montréal	763000 Marguerite-Bourgeoys	1	0,8
	Total	1	0,8
07 Outaouais	771000 des Draveurs	74	46,0
	772000 des Portages-de-l'Outaouais	18	13,0
	773000 au Coeur-des-Vallées	9	5,8
	774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	8	5,5
	Total	109	70,2
08 Abitibi-Témiscamingue	781000 du Lac-Témiscamingue	2	0,4
	782000 de Rouyn-Noranda	1	1,0
	783000 Harricana	4	1,1
	785000 du Lac-Abitibi	10	6,1
	Total	17	8,6
09 Côte-Nord	791000 de l'Estuaire	9	6,4
	792000 du Fer	1	0,8
	793000 de la Moyenne-Côte-Nord	4	1,6
	Total	14	8,7
10 Nord-du-Québec	801000 de la Baie-James	2	0,6
	Total	2	0,6
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	811000 des Îles	6	0,5
	813000 René-Lévesque	4	3,9
	Total	10	4,4
12 Chaudière-Appalaches	823000 de la Beauce-Etchemin	2	1,0
	824000 des Navigateurs	71	47,7
	Total	73	48,6

Nombre d’orthopédagogues par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
13 Laval	831000 de Laval	9	5,8
	Total	9	5,8
14 Lanaudière	841000 des Affluents	86	69,1
	842000 des Samares	80	62,7
	Total	166	131,8
15 Laurentides	851000 de la Seigneurie-des-Mille-Îles	6	4,6
	852000 de la Rivière-du-Nord	5	3,6
	853000 des Laurentides	5	2,9
	Total	16	11,1
16 Montérégie	861000 de Sorel-Tracy	6	4,6
	863000 des Hautes-Rivières	43	26,1
	864000 Marie-Victorin	22	15,1
	865000 des Patriotes	11	9,4
	867000 des Grandes-Seigneuries	4	2,0
	Total	86	57,2
17 Centre-du-Québec	871000 de la Riveraine	17	14,3
	872000 des Bois-Francis	31	20,5
	873000 des Chênes	26	19,5
	Total	74	54,3
Total		736	507,6

¹. IND : Nombre d’individus
². ETP : Équivalent à temps plein

Note : Un individu peut se retrouver dans plus d’un organisme scolaire.

Source : PERCOS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'orthophonistes dans les commissions scolaires/centres de services scolaire en 2018-2019, 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ventilées par commission scolaire/centre de services scolaire et par région.

RÉPONSE

Le tableau en annexe présente le nombre d'orthophonistes par organismes scolaires¹ et par région pour l'année scolaire 2018-2019.

L'année 2018-2019 est la dernière dont les données sont disponibles.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre d'embauches prévues pour 2020-2021. La détermination des besoins en personnel scolaire relève des organismes scolaires qui sont, à titre d'employeurs, responsables de la gestion des ressources humaines et de l'embauche des ressources selon leurs besoins.

Néanmoins, le Ministère a établi une stratégie pour obtenir des données sur la pénurie d'enseignants. Par exemple, le Ministère a contacté tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires à l'automne dernier pour connaître le nombre de postes vacants. Ce sondage a permis de constater que 350 postes d'enseignants étaient vacants le 1er septembre 2019 dont 84% étaient dans la région de Montréal. Ce nombre avait diminué à 135 postes vacants en date du 30 septembre 2019, dont 70% étaient dans la région de Montréal.

Par ailleurs, une collecte d'information sur les effectifs scolaires est en préparation au Ministère. L'objectif de cette collecte, qui est échelonnée sur tout l'automne 2020, est d'élaborer un portrait précis et complet de la situation d'embauche pour l'ensemble des catégories de personnel, à l'exception du personnel d'encadrement. Il est aussi prévu de documenter la situation des embauches en lien avec le projet de déploiement de la maternelle 4 ans, l'un des engagements prioritaires du Gouvernement.

¹ Dans le but d'alléger le texte, l'expression « organisme » est employée pour désigner « centre de services scolaire francophone » ou « commission scolaire anglophone ».

Nombre d’orthophonistes par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
01 Bas-Saint-Laurent	711000 des Monts-et-Marées	4	3,7
	712000 des Phares	7	5,7
	713000 du Fleuve-et-des-Lacs	2	0,8
	714000 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	3	2,9
	Total	16	13,1
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	721000 du Pays-des-Bleuets	4	3,1
	722000 du Lac-Saint-Jean	3	2,3
	723000 des Rives-du-Saguenay	11	7,5
	724000 De La Jonquière	5	4,2
	Total	23	17,1
03 Capitale-Nationale	731000 de Charlevoix	4	1,8
	732000 de la Capitale	40	28,1
	733000 des Découvreurs	15	12,6
	734000 des Premières-Seigneuries	49	31,2
	735000 de Portneuf	7	3,9
	881000 Central Québec	3	2,6
	Total	118	80,1
04 Mauricie	741000 du Chemin-du-Roy	14	8,5
	742000 de l'Énergie	14	7,8
	Total	28	16,3
05 Estrie	751000 des Hauts-Cantons	9	5,8
	752000 de la Région-de-Sherbrooke	15	10,6
	753000 des Sommets	13	7,6
	883000 Eastern Townships	3	2,1
	Total	40	26,1
06 Montréal	761000 de la Pointe-de-l'Île	46	33,8
	762000 de Montréal	150	111,1
	763000 Marguerite-Bourgeoys	60	46,3
	887000 English-Montreal	19	13,5
	888000 Lester-B.-Pearson	14	11,4
	Total	289	216,1
07 Outaouais	771000 des Draveurs	6	4,0
	772000 des Portages-de-l'Outaouais	10	7,0
	773000 au Coeur-des-Vallées	6	5,0
	774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	2	1,9
	886000 Western Québec	3	2,9
	Total	27	20,7

Nombre d’orthophonistes par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
08 Abitibi-Témiscamingue	781000 du Lac-Témiscamingue	1	0,8
	782000 de Rouyn-Noranda	3	2,1
	783000 Harricana	2	1,4
	784000 de l'Or-et-des-Bois	4	2,7
	785000 du Lac-Abitibi	2	2,0
	Total	12	9,0
09 Côte-Nord	791000 de l'Estuaire	2	1,3
	792000 du Fer	3	2,7
	793000 de la Moyenne-Côte-Nord	1	1,0
	Total	6	5,1
10 Nord-du-Québec	801000 de la Baie-James	1	1,0
	Total	1	1,0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	811000 des Îles	1	0,8
	812000 des Chic-Chocs	3	2,0
	813000 René-Lévesque	5	4,7
	Total	9	7,5
12 Chaudière-Appalaches	821000 de la Côte-du-Sud	7	5,9
	822000 des Appalaches	7	4,4
	823000 de la Beauce-Etchemin	15	10,7
	824000 des Navigateurs	27	13,9
	Total	56	34,9
13 Laval	831000 de Laval	35	23,1
	Total	35	23,1
14 Lanaudière	841000 des Affluents	35	26,9
	842000 des Samares	20	14,5
	Total	55	41,3
15 Laurentides	851000 de la Seigneurie-des-Mille-Îles	38	25,8
	852000 de la Rivière-du-Nord	21	15,7
	853000 des Laurentides	7	4,3
	854000 Pierre-Neveu	3	0,6
	885000 Sir-Wilfrid-Laurier	8	6,5
	Total	77	52,9

Nombre d’orthophonistes par organisme scolaire et par région

(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
16 Montérégie	861000 de Sorel-Tracy	7	4,6
	862000 de Saint-Hyacinthe	11	7,1
	863000 des Hautes-Rivières	16	13,2
	864000 Marie-Victorin	51	37,5
	865000 des Patriotes	38	24,9
	866000 du Val-des-Cerfs	15	10,8
	867000 des Grandes-Seigneuries	25	17,3
	868000 de la Vallée-des-Tisserands	9	6,2
	869000 des Trois-Lacs	12	8,0
	884000 Riverside	6	4,6
	889000 New Frontiers	4	2,4
	Total	194	136,6
17 Centre-du-Québec	871000 de la Riveraine	7	4,5
	872000 des Bois-Francs	11	8,3
	873000 des Chênes	9	6,5
	Total	27	19,4
Total		1 013	720,5

¹. IND : Nombre d’individus

². ETP : Équivalent à temps plein

Note : Un individu peut se retrouver dans plus d’un organisme scolaire.

Source : PERCOS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de psychoéducateurs dans les commissions scolaires/centre de services scolaire en 2018-2019, 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ventilées par commission scolaire/centre de services scolaire et par région.

RÉPONSE

Le tableau en annexe présente le nombre de psychoéducateurs par organisme scolaire¹ et par région pour l'année scolaire 2018-2019.

L'année 2018-2019 est la dernière dont les données sont disponibles.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre d'embauches prévues pour 2020-2021. La détermination des besoins en personnel scolaire relève des organismes scolaires qui sont, à titre d'employeurs, responsables de la gestion des ressources humaines et de l'embauche des ressources selon leurs besoins.

Néanmoins, le Ministère a établi une stratégie pour obtenir des données sur la pénurie d'enseignants. Par exemple, le Ministère a contacté tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires à l'automne dernier pour connaître le nombre de postes vacants. Ce sondage a permis de constater que 350 postes d'enseignants étaient vacants le 1er septembre 2019 dont 84% étaient dans la région de Montréal. Ce nombre avait diminué à 135 postes vacants en date du 30 septembre 2019, dont 70% étaient dans la région de Montréal.

Par ailleurs, une collecte d'information sur les effectifs scolaires est en préparation au Ministère. L'objectif de cette collecte, qui est échelonnée sur tout l'automne 2020, est d'élaborer un portrait précis et complet de la situation d'embauche pour l'ensemble des catégories de personnel, à l'exception du personnel d'encadrement. Il est aussi prévu de documenter la situation des embauches en lien avec le projet de déploiement de la maternelle 4 ans, l'un des engagements prioritaires du Gouvernement.

¹ Dans le but d'alléger le texte, l'expression « organisme » est employée pour désigner « centre de services scolaire francophone » ou « commission scolaire anglophone ».

Nombre de psychoéducateurs par organismes scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
01 Bas-Saint-Laurent	711000 des Monts-et-Marées	12	10,5
	712000 des Phares	12	10,3
	713000 du Fleuve-et-des-Lacs	7	6,3
	714000 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	11	7,7
	Total	42	34,8
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	721000 du Pays-des-Bleuets	14	11,3
	722000 du Lac-Saint-Jean	9	6,3
	723000 des Rives-du-Saguenay	22	19,0
	724000 De La Jonquière	13	10,0
	Total	58	46,6
03 Capitale-Nationale	731000 de Charlevoix	6	3,8
	732000 de la Capitale	43	31,7
	733000 des Découvreurs	12	8,7
	734000 des Premières-Seigneuries	55	35,9
	735000 de Portneuf	8	6,2
	881000 Central Québec	7	5,5
	Total	131	91,8
04 Mauricie	741000 du Chemin-du-Roy	35	26,1
	742000 de l'Énergie	23	17,6
	Total	58	43,7
05 Estrie	751000 des Hauts-Cantons	13	10,3
	752000 de la Région-de-Sherbrooke	48	32,5
	753000 des Sommets	25	19,0
	883000 Eastern Townships	9	7,2
	Total	95	69,0
06 Montréal	761000 de la Pointe-de-l'Île	72	56,7
	762000 de Montréal	214	167,9
	763000 Marguerite-Bourgeoys	92	73,6
	887000 English-Montreal	1	0,5
	888000 Lester-B.-Pearson	1	0,6
	Total	380	299,3
07 Outaouais	771000 des Draveurs	11	9,3
	772000 des Portages-de-l'Outaouais	8	6,8
	773000 au Coeur-des-Vallées	9	7,3
	774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	3	1,1
	Total	31	24,6
08 Abitibi-Témiscamingue	781000 du Lac-Témiscamingue	5	3,8
	782000 de Rouyn-Noranda	5	4,9
	783000 Harricana	8	5,6
	784000 de l'Or-et-des-Bois	8	4,8
	785000 du Lac-Abitibi	12	11,7
	Total	38	30,7

Nombre de psychoéducateurs par organismes scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
09 Côte-Nord	689000 du Littoral	1	1,0
	791000 de l'Estuaire	6	4,7
	792000 du Fer	5	4,3
	Total	12	10,0
10 Nord-du-Québec	801000 de la Baie-James	2	1,9
	Total	2	1,9
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	811000 des Îles	1	0,9
	812000 des Chic-Chocs	4	3,0
	813000 René-Lévesque	7	6,7
	882000 Eastern Shores	1	0,9
	Total	13	11,5
12 Chaudière-Appalaches	821000 de la Côte-du-Sud	14	9,4
	822000 des Appalaches	9	6,8
	823000 de la Beauce-Etchemin	8	5,9
	824000 des Navigateurs	16	9,5
	Total	47	31,7
13 Laval	831000 de Laval	50	39,6
	Total	50	39,6
14 Lanaudière	841000 des Affluents	66	53,3
	842000 des Samares	27	21,2
	Total	93	74,5
15 Laurentides	851000 de la Seigneurie-des-Mille-Îles	33	22,2
	852000 de la Rivière-du-Nord	32	25,2
	853000 des Laurentides	15	8,9
	854000 Pierre-Neveu	9	8,1
	Total	89	64,4
16 Montérégie	861000 de Sorel-Tracy	14	10,9
	862000 de Saint-Hyacinthe	28	23,6
	863000 des Hautes-Rivières	41	32,3
	864000 Marie-Victorin	63	45,6
	865000 des Patriotes	47	36,3
	866000 du Val-des-Cerfs	27	20,2
	867000 des Grandes-Seigneuries	40	31,4
	868000 de la Vallée-des-Tisserands	20	17,6
	869000 des Trois-Lacs	21	16,4
	884000 Riverside	2	1,9
	Total	303	236,2
17 Centre-du-Québec	871000 de la Riveraine	19	13,6
	872000 des Bois-Francs	24	17,9
	873000 des Chênes	41	32,2
	Total	84	63,7
Total		1 526	1 173,9

**Nombre de psychoéducateurs par organismes scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019**

- ¹. IND : Nombre d'individus
- ². ETP : Équivalent à temps plein

Note : Un individu peut se retrouver dans plus d'un organisme scolaire.

Source : PERCOS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de psychologues dans les commissions scolaires/centre de services scolaire en 2018-2019, 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ventilées par commission scolaire/centre de services scolaire et par région.

RÉPONSE

Le tableau en annexe présente le nombre de psychologues par organisme scolaire¹ et par région pour l'année scolaire 2018-2019.

L'année 2018-2019 est la dernière dont les données sont disponibles.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre d'embauches prévues pour 2020-2021. La détermination des besoins en personnel scolaire relève des organismes scolaires qui sont, à titre d'employeurs, responsables de la gestion des ressources humaines et de l'embauche des ressources selon leurs besoins.

Néanmoins, le Ministère a établi une stratégie pour obtenir des données sur la pénurie d'enseignants. Par exemple, le Ministère a contacté tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires à l'automne dernier pour connaître le nombre de postes vacants. Ce sondage a permis de constater que 350 postes d'enseignants étaient vacants le 1er septembre 2019 dont 84% étaient dans la région de Montréal. Ce nombre avait diminué à 135 postes vacants en date du 30 septembre 2019, dont 70% étaient dans la région de Montréal.

Par ailleurs, une collecte d'information sur les effectifs scolaires est en préparation au Ministère. L'objectif de cette collecte, qui est échelonnée sur tout l'automne 2020, est d'élaborer un portrait précis et complet de la situation d'embauche pour l'ensemble des catégories de personnel, à l'exception du personnel d'encadrement. Il est aussi prévu de documenter la situation des embauches en lien avec le projet de déploiement de la maternelle 4 ans, l'un des engagements prioritaires du Gouvernement.

¹ Dans le but d'alléger le texte, l'expression « organisme » est employée pour désigner « centre de services scolaire francophone » ou « commission scolaire anglophone ».

Nombre de psychologues par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
01 Bas-Saint-Laurent	711000 des Monts-et-Marées	3	2,6
	712000 des Phares	3	2,6
	713000 du Fleuve-et-des-Lacs	3	2,8
	714000 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	3	2,6
	Total	12	10,7
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	721000 du Pays-des-Bleuets	9	6,4
	722000 du Lac-Saint-Jean	4	3,7
	723000 des Rives-du-Saguenay	12	9,7
	724000 De La Jonquière	11	10,3
	Total	36	30,1
03 Capitale-Nationale	731000 de Charlevoix	3	2,8
	732000 de la Capitale	45	34,3
	733000 des Découvreurs	16	13,2
	734000 des Premières-Seigneuries	41	31,6
	735000 de Portneuf	8	5,0
	881000 Central Québec	5	3,5
	Total	118	90,3
04 Mauricie	741000 du Chemin-du-Roy	29	21,8
	742000 de l'Énergie	14	11,5
	Total	43	33,3
05 Estrie	751000 des Hauts-Cantons	8	6,3
	752000 de la Région-de-Sherbrooke	25	18,5
	753000 des Sommets	14	9,8
	883000 Eastern Townships	4	3,7
	Total	51	38,2
06 Montréal	761000 de la Pointe-de-l'Île	47	36,2
	762000 de Montréal	36	28,3
	763000 Marguerite-Bourgeoys	68	44,1
	887000 English-Montréal	15	14,0
	888000 Lester-B.-Pearson	25	21,9
	Total	191	144,4
07 Outaouais	771000 des Draveurs	9	6,4
	772000 des Portages-de-l'Outaouais	11	8,3
	773000 au Cœur-des-Vallées	3	2,6
	774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	2	2,2
	886000 Western Quebec	1	0,7
	Total	26	20,1

Nombre de psychologues par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
08 Abitibi-Témiscamingue	781000 du Lac-Témiscamingue	1	0,4
	782000 de Rouyn-Noranda	1	1,0
	783000 Harricana	3	2,5
	784000 de l'Or-et-des-Bois	2	1,9
	785000 du Lac-Abitibi	1	1,0
	Total	8	6,7
09 Côte-Nord	791000 de l'Estuaire	5	4,2
	792000 du Fer	1	1,0
	Total	6	5,2
10 Nord-du-Québec	801000 de la Baie-James	4	3,9
	Total	4	3,9
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	811000 des Îles	2	2,0
	812000 des Chic-Chocs	4	3,9
	813000 René-Lévesque	3	2,4
	Total	9	8,3
12 Chaudière-Appalaches	821000 de la Côte-du-Sud	12	9,2
	822000 des Appalaches	5	4,6
	823000 de la Beauce-Etchemin	20	16,5
	824000 des Navigateurs	28	21,9
	Total	65	52,1
13 Laval	831000 de Laval	44	29,7
	Total	44	29,7
14 Lanaudière	841000 des Affluents	36	23,9
	842000 des Samares	19	15,3
	Total	55	39,2
15 Laurentides	851000 de la Seigneurie-des-Mille-Îles	43	32,1
	852000 de la Rivière-du-Nord	12	7,5
	853000 des Laurentides	2	1,7
	854000 Pierre-Neveu	6	3,7
	885000 Sir-Wilfrid-Laurier	11	7,4
	Total	74	52,4

Nombre de psychologues par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
16 Montérégie	861000 de Sorel-Tracy	3	2,6
	862000 de Saint-Hyacinthe	10	8,4
	863000 des Hautes-Rivières	14	8,4
	864000 Marie-Victorin	46	36,1
	865000 des Patriotes	45	34,3
	866000 du Val-des-Cerfs	16	12,7
	867000 des Grandes-Seigneuries	27	18,8
	868000 de la Vallée-des-Tisserands	8	6,0
	869000 des Trois-Lacs	7	4,8
	884000 Riverside	7	5,5
	889000 New Frontiers	3	1,2
	Total	186	138,9
17 Centre-du-Québec	871000 de la Riveraine	6	4,8
	872000 des Bois-Francs	12	8,6
	873000 des Chênes	9	8,0
	Total	27	21,5
Total		955	725,1

¹. IND : Nombre d’individus
². ETP : Équivalent à temps plein

Note : Un individu peut se retrouver dans plus d’un organisme scolaire.

Source : PERCOS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Total des ressources spécialisées dans les commissions scolaires/centre de services scolaire en 2018-2019, 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ventilées par commission scolaire/centre de services scolaire et par région.

RÉPONSE

Les conventions collectives du personnel scolaire ne précisent pas les corps d'emploi identifiés comme étant des « ressources spécialisées ».

Le tableau en annexe présente la distribution de certains corps d'emploi en service direct à l'élève par organisme scolaire¹ et par région pour l'année scolaire 2018-2019.

L'année 2018-2019 est la dernière dont les données sont disponibles.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre d'embauches prévues pour 2020-2021. La détermination des besoins en personnel scolaire relève des organismes scolaires qui sont, à titre d'employeurs, responsables de la gestion des ressources humaines et de l'embauche des ressources selon leurs besoins.

Néanmoins, le Ministère a établi une stratégie pour obtenir des données sur la pénurie d'enseignants. Par exemple, le Ministère a contacté tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires à l'automne dernier pour connaître le nombre de postes vacants. Ce sondage a permis de constater que 350 postes d'enseignants étaient vacants le 1er septembre 2019 dont 84% étaient dans la région de Montréal. Ce nombre avait diminué à 135 postes vacants en date du 30 septembre 2019, dont 70% étaient dans la région de Montréal.

Par ailleurs, une collecte d'information sur les effectifs scolaires est en préparation au Ministère. L'objectif de cette collecte, qui est échelonnée sur tout l'automne 2020, est d'élaborer un portrait précis et complet de la situation d'embauche pour l'ensemble des catégories de personnel, à l'exception du personnel d'encadrement. Il est aussi prévu de documenter la situation des embauches en lien avec le projet de déploiement de la maternelle 4 ans, l'un des engagements prioritaires du Gouvernement.

¹ Dans le but d'alléger le texte, l'expression « organisme » est employée pour désigner « centre de services scolaire francophone » ou « commission scolaire anglophone ».

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

01 Bas-Saint-Laurent

		IND ¹	ETP ²
711000 des Monts-et-Marées	2106 Agent de réadaptation	6	3,68
	2107 animateur de vie étudiante	1	0,75
	2109 Conseiller d’orientation	7	3,54
	2111 Travailleur social	8	5,35
	2112 Orthophoniste	4	3,74
	2113 Psychologue	3	2,62
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,22
	2123 Orthopédagogue	4	3,19
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	3	1,89
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	0,43
	2149 Agent de service social	3	2,32
	2150 Psychoéducateur	12	10,53
	2154 Conseiller en rééducation	3	2,05
	4205 Technicien en documentation	4	2,27
	4207 Technicien en éducation spécialisée	201	74,32
	4208 Technicien de travail social	17	7,42
	4209 Technicien de travaux pratiques	6	5,35
	4214 Technicien en loisir	26	5,57
	4223 Surveillant d’élèves	177	10,58
	4284 Éducatrice en service de garde	149	27,26
	4285 Technicienne en service de garde	11	5,34
	4286 Préposé aux élèves handicapés	82	7,45

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

01 Bas-Saint-Laurent

		IND ¹	ETP ²
712000 des Phares	2106 Agent de réadaptation	3	0,55
	2107 Animateur de vie étudiante	2	1,96
	2109 Conseiller d’orientation	11	9,92
	2112 Orthophoniste ou audiologiste	7	5,70
	2113 Psychologue	3	2,61
	2116 Ergothérapeute	1	0,19
	2123 Orthopédagogue	16	12,42
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	1	0,97
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	15	2,58
	2150 Psychoéducateur	12	10,27
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	0,04
	4205 Technicien en documentation	6	4,78
	4207 Technicien en éducation spécialisée	234	86,12
	4208 Technicien de travail social	29	16,32
	4209 Technicien de travaux pratiques	16	10,15
	4214 Technicien en loisir	6	4,37
	4223 Surveillant d’élèves	67	4,72
	4226 Surveillant-sauveteur	3	0,01
	4284 Éducatrice en service de garde	298	66,42
	4285 Technicienne en service de garde	19	14,11
	4286 Préposé aux élèves handicapés	52	10,92
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	9	4,86

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

01 Bas-Saint-Laurent

		IND ¹	ETP ²
713000 du Fleuve-et-des-Lacs	2106 Agent de réadaptation	3	1,97
	2109 Conseiller d’orientation	5	4,70
	2112 Orthophoniste	2	0,78
	2113 Psychologue	3	2,83
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	1,00
	2116 Ergothérapeute	1	0,50
	2123 Orthopédagogue	7	3,47
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	3	2,23
	2150 Psychoéducateur	7	6,30
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,47
	2154 Conseiller en rééducation	3	1,05
	4205 Technicien en documentation	2	1,98
	4207 Technicien en éducation spécialisée	120	33,54
	4208 Technicien de travail social	1	1,00
	4209 Technicien de travaux pratiques	6	3,95
	4214 Technicien en loisir	3	1,52
	4223 Surveillant d’élèves	142	6,23
	4284 Éducatrice en service de garde	121	25,60
	4285 Technicienne en service de garde	10	5,71
	4286 Préposé aux élèves handicapés	78	8,10

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

01 Bas-Saint-Laurent

		IND ¹	ETP ²
714000 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	2106 Agent de réadaptation	3	1,20
	2109 Conseiller d’orientation	7	6,59
	2111 Travailleur social	3	1,74
	2112 Orthophoniste	3	2,91
	2113 Psychologue	3	2,63
	2116 Ergothérapeute	2	1,08
	2123 Orthopédagogue	2	1,42
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	1	0,08
	2149 Agent de service social	1	1,00
	2150 Psychoéducateur	11	7,65
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	1,02
	2154 Conseiller en rééducation	5	4,08
	4205 Technicien en documentation	4	3,92
	4207 Technicien en éducation spécialisée	114	40,44
	4208 Technicien de travail social	6	2,76
	4209 Technicien de travaux pratiques	15	8,39
	4214 Technicien en loisir	8	5,90
	4223 Surveillant d’élèves	98	5,59
	4228 Technicien en écriture braille	1	0,08
	4284 Éducatrice en service de garde	234	57,48
	4285 Technicienne en service de garde	17	11,81
	4286 Préposé aux élèves handicapés	83	7,48
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	1	0,85

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

02 Saguenay-Lac-Saint-Jean

		IND ¹	ETP ²
721000 du Pays-des-Bleuets	2106 Agent de réadaptation	1	0,34
	2107 Animateur de vie étudiante	5	4,41
	2109 Conseiller d’orientation	8	7,00
	2111 Travailleur social	8	7,48
	2112 Orthophoniste	4	3,09
	2113 Psychologue	9	6,40
	2116 Ergothérapeute	1	0,94
	2123 Orthopédagogue	2	1,63
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	4	3,63
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	2	1,87
	2149 Agent de service social	3	1,91
	2150 Psychoéducateur	14	11,30
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	2	1,11
	4205 Technicien en documentation	12	6,37
	4207 Technicien en éducation spécialisée	219	90,40
	4208 Technicien de travail social	12	7,20
	4209 Technicien de travaux pratiques	16	11,09
	4214 Technicien en loisir	1	1,00
	4223 Surveillant d’élèves	28	5,34
	4284 Éducatrice en service de garde	183	25,81
	4285 Technicienne en service de garde	37	12,72
	4286 Préposé aux élèves handicapés	47	6,48

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

02 Saguenay-Lac-Saint-Jean

		IND ¹	ETP ²
722000 du Lac-Saint-Jean	2106 Agent de réadaptation	6	2,95
	2109 Conseiller d’orientation	7	5,35
	2111 Travailleur social	3	2,20
	2112 Orthophoniste	3	2,31
	2113 Psychologue	4	3,68
	2123 Orthopédagogue	2	1,99
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	3	1,54
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	6	2,78
	2149 Agent de service social	3	1,91
	2150 Psychoéducateur	9	6,26
	2153 Conseiller en formation scolaire	4	1,15
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,90
	4205 Technicien en documentation	11	8,77
	4207 Technicien en éducation spécialisée	156	67,04
	4208 Technicien de travail social	4	2,29
	4209 Technicien de travaux pratiques	19	10,21
	4214 Technicien en loisir	9	5,06
	4223 Surveillant d’élèves	64	2,58
	4284 Éducatrice en service de garde	210	46,70
	4285 Technicienne en service de garde	17	11,22
	4286 Préposé aux élèves handicapés	58	13,32

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

02 Saguenay-Lac-Saint-Jean

		IND ¹	ETP ²
723000 des Rives-du-Saguenay	2106 Agent de réadaptation	4	1,46
	2107 animateur de vie étudiante	3	2,00
	2109 Conseiller d’orientation	12	10,65
	2111 Travailleur social	9	7,79
	2112 Orthophoniste	11	7,53
	2113 Psychologue	12	9,68
	2123 Orthopédagogue	7	5,50
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	7	5,32
	2149 Agent de service social	1	0,25
	2150 Psychoéducateur	22	19,04
	2154 Conseiller en rééducation	3	0,97
	4205 Technicien en documentation	7	6,32
	4207 Technicien en éducation spécialisée	250	122,89
	4208 Technicien de travail social	2	1,65
	4209 Technicien de travaux pratiques	20	14,75
	4214 Technicien en loisir	4	3,98
	4223 Surveillant d’élèves	67	10,29
	4226 Surveillant-sauveteur	5	0,06
	4230 Technicien-interprète	14	6,73
	4284 Éducatrice en service de garde	364	76,81
	4285 Technicienne en service de garde	28	22,53
	4286 Préposé aux élèves handicapés	23	4,90
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	7	2,55

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

02 Saguenay-Lac-Saint-Jean

		IND ¹	ETP ²
724000 De La Jonquière	2106 Agent de réadaptation	2	0,19
	2109 Conseiller d’orientation	10	8,33
	2112 Orthophoniste	5	4,16
	2113 Psychologue	11	10,30
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,01
	2123 Orthopédagogue	2	1,89
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	4	3,67
	2150 Psychoéducateur	13	10,03
	4205 Technicien en documentation	13	9,43
	4207 Technicien en éducation spécialisée	127	54,56
	4209 Technicien de travaux pratiques	16	11,16
	4214 Technicien en loisir	3	2,76
	4217 Infirmière auxiliaire ou diplômée en soins de santé	1	0,82
	4223 Surveillant d’élèves	38	12,11
	4226 Surveillant-sauveteur	5	0,72
	4284 Éducatrice en service de garde	206	52,72
	4285 Technicienne en service de garde	64	15,90
	4286 Préposé aux élèves handicapés	47	15,27

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

03 Capitale-Nationale

		IND ¹	ETP ²
731000 de Charlevoix	2106 Agent de réadaptation	1	0,46
	2109 Conseiller d’orientation	5	3,86
	2112 Orthophoniste	4	1,81
	2113 Psychologue	3	2,85
	2123 Orthopédagogue	5	2,49
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	1,60
	2150 Psychoéducateur	6	3,84
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	5	2,85
	4205 Technicien en documentation	6	2,57
	4207 Technicien en éducation spécialisée	112	30,51
	4208 Technicien de travail social	14	7,11
	4209 Technicien de travaux pratiques	6	3,50
	4214 Technicien en loisir	4	2,89
	4223 Surveillant d’élèves	63	4,81
	4226 Surveillant-sauveteur	10	0,73
	4284 Éducatrice en service de garde	100	17,64
	4285 Technicienne en service de garde	9	4,45
	4286 Préposé aux élèves handicapés	28	2,49

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

03 Capitale-Nationale

		IND ¹	ETP ²
732000 de la Capitale	2106 Agent de réadaptation	2	1,30
	2107 animateur de vie étudiante	3	1,76
	2109 Conseiller d’orientation	52	42,43
	2112 Orthophoniste	40	28,08
	2113 Psychologue	45	34,28
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	9	7,22
	2150 Psychoéducateur	43	31,66
	2153 Conseiller en formation scolaire	4	4,05
	2154 Conseiller en rééducation	3	1,08
	4205 Technicien en documentation	16	12,35
	4207 Technicien en éducation spécialisée	525	262,84
	4208 Technicien de travail social	31	21,93
	4209 Technicien de travaux pratiques	32	23,33
	4214 Technicien en loisir	16	9,62
	4217 Infirmière auxiliaire ou diplômée en soins de santé	2	1,45
	4223 Surveillant d’élèves	329	15,42
	4230 Technicien-interprète	3	1,76
	4284 Éducatrice en service de garde	1 390	397,40
	4285 Technicienne en service de garde	57	46,04
	4286 Préposé aux élèves handicapés	16	3,63
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	27	17,52

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

03 Capitale-Nationale

		IND ¹	ETP ²
733000 des Découvreurs	2106 Agent de réadaptation	4	2,41
	2107 animateur de vie étudiante	5	0,06
	2109 Conseiller d’orientation	18	12,98
	2111 Travailleur social	1	0,34
	2112 Orthophoniste	15	12,59
	2113 Psychologue	16	13,16
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	2,01
	2116 Ergothérapeute	2	1,95
	2123 Orthopédagogue	14	10,01
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	7	4,57
	2150 Psychoéducateur	12	8,68
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,74
	4205 Technicien en documentation	6	4,94
	4207 Technicien en éducation spécialisée	240	97,25
	4208 Technicien de travail social	6	4,45
	4209 Technicien de travaux pratiques	22	15,94
	4214 Technicien en loisir	9	6,80
	4223 Surveillant d’élèves	211	9,12
	4284 Éducatrice en service de garde	663	179,86
	4285 Technicienne en service de garde	31	23,37
	4286 Préposé aux élèves handicapés	90	21,21
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	20	12,77

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

03 Capitale-Nationale

		IND ¹	ETP ²
734000 des Premières-Seigneuries	2106 Agent de réadaptation	12	4,23
	2109 Conseiller d’orientation	28	21,62
	2111 Travailleur social	1	0,60
	2112 Orthophoniste	49	31,17
	2113 Psychologue	41	31,58
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,65
	2116 Ergothérapeute	1	0,49
	2123 Orthopédagogue	1	0,84
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	9	6,05
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	20	1,49
	2150 Psychoéducateur	55	35,85
	2153 Conseiller en formation scolaire	2	1,13
	2154 Conseiller en rééducation	3	1,77
	4205 Technicien en documentation	15	10,03
	4207 Technicien en éducation spécialisée	579	275,88
	4208 Technicien de travail social	2	1,90
	4209 Technicien de travaux pratiques	30	22,13
	4214 Technicien en loisir	118	13,63
	4223 Surveillant d’élèves	276	34,19
	4228 Technicien en écriture braille	7	5,40
	4230 Technicien-interprète	1	0,73
	4284 Éducatrice en service de garde	1 396	440,17
	4285 Technicienne en service de garde	65	48,69
	4286 Préposé aux élèves handicapés	114	16,64
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	59	30,55

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

03 Capitale-Nationale

		IND ¹	ETP ²
735000 de Portneuf	2107 animateur de vie étudiante	1	0,95
	2109 conseiller d’orientation	7	5,14
	2111 travailleur social	1	0,99
	2112 orthophoniste	7	3,87
	2113 psychologue	8	5,00
	2114 conseiller en information scolaire et professionnelle	3	0,57
	2116 ergothérapeute	1	0,60
	2123 orthopédagogue	10	5,29
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	1	0,69
	2149 agent de service social	2	1,02
	2150 psychoéducateur	8	6,19
	2153 conseiller en formation scolaire	4	1,20
	2154 conseiller en rééducation	1	0,01
	4205 technicien en documentation	4	2,24
	4207 technicien en éducation spécialisée	163	53,15
	4208 technicien de travail social	1	0,37
	4209 technicien de travaux pratiques	11	5,30
	4214 technicien en loisir	3	1,66
	4223 surveillant d’élèves	63	4,35
	4284 éducatrice en service de garde	332	82,88
	4285 technicienne en service de garde	13	10,67
	4286 préposé aux élèves handicapés	82	7,78
	4288 éducatrice en service de garde, classe principale	1	1,00

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

03 Capitale-Nationale

		IND ¹	ETP ²
881000 Central Québec	2106 Agent de réadaptation	3	2,42
	2107 Animateur de vie étudiante	6	1,09
	2109 Conseiller d’orientation	8	5,44
	2112 Orthophoniste	3	2,62
	2113 Psychologue	5	3,48
	2116 Ergothérapeute	2	0,78
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	0,88
	2149 Agent de service social	1	1,00
	2150 Psychoéducateur	7	5,54
	2151 Agent de réadaptation fonctionnelle	1	0,38
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	1,00
	2154 Conseiller en rééducation	1	1,00
	4205 Technicien en documentation	19	6,05
	4207 Technicien en éducation spécialisée	241	57,20
	4208 Technicien de travail social	2	0,99
	4209 Technicien de travaux pratiques	11	2,67
	4214 Technicien en loisir	6	1,69
	4223 Surveillant d’élèves	352	23,89
	4284 Éducatrice en service de garde	228	23,70
	4285 Technicienne en service de garde	89	22,41
	4286 Préposé aux élèves handicapés	81	7,01

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

04 Mauricie

		IND ¹	ETP ²
741000 du Chemin-du-Roy	2106 Agent de réadaptation	45	17,85
	2107 animateur de vie étudiante	5	3,02
	2109 Conseiller d’orientation	17	14,00
	2112 Orthophoniste	14	8,50
	2113 Psychologue	29	21,81
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	1,99
	2116 Ergothérapeute	2	0,90
	2123 Orthopédagogue	57	32,62
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	11	7,69
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	3	1,44
	2150 Psychoéducateur	35	26,11
	2154 Conseiller en rééducation	3	1,57
	4205 Technicien en documentation	19	12,17
	4207 Technicien en éducation spécialisée	460	170,32
	4208 Technicien de travail social	1	0,67
	4209 Technicien de travaux pratiques	43	21,08
	4214 Technicien en loisir	11	6,04
	4217 Infirmière auxiliaire ou diplômée en soins de santé	2	0,99
	4223 Surveillant d’élèves	289	29,11
	4226 Surveillant-sauveteur	24	1,70
	4230 Technicien-interprète	17	8,32
	4284 Éducatrice en service de garde	815	177,99
	4285 Technicienne en service de garde	35	28,04
	4286 Préposé aux élèves handicapés	53	9,94
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	8	5,34

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

04 Mauricie

		IND ¹	ETP ²
742000 de l'Énergie	2106 Agent de réadaptation	6	3,98
	2109 Conseiller d’orientation	9	8,80
	2112 Orthophoniste	14	7,84
	2113 Psychologue	14	11,47
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	1,78
	2116 Ergothérapeute	1	0,96
	2123 Orthopédagogue	30	22,52
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	6	4,08
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	2	1,42
	2150 Psychoéducateur	23	17,58
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,28
	4205 Technicien en documentation	20	6,90
	4207 Technicien en éducation spécialisée	391	130,51
	4209 Technicien de travaux pratiques	19	12,67
	4214 Technicien en loisir	20	9,38
	4223 Surveillant d’élèves	318	21,74
	4226 Surveillant-sauveteur	4	0,11
	4230 Technicien-interprète	17	1,43
	4284 Éducatrice en service de garde	438	67,71
	4285 Technicienne en service de garde	53	27,78
	4286 Préposé aux élèves handicapés	47	7,29

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

05 Estrie

		IND ¹	ETP ²
751000 des Hauts-Cantons	2106 Agent de réadaptation	2	0,33
	2107 Animateur de vie étudiante	1	1,00
	2109 Conseiller d’orientation	11	6,18
	2111 Travailleur social	1	0,48
	2112 Orthophoniste	9	5,79
	2113 Psychologue	8	6,25
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,43
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	4	3,46
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	9	4,02
	2150 Psychoéducateur	13	10,33
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,81
	2154 Conseiller en rééducation	3	1,52
	4205 Technicien en documentation	6	3,66
	4207 Technicien en éducation spécialisée	289	79,77
	4208 Technicien de travail social	3	2,01
	4209 Technicien de travaux pratiques	7	5,41
	4214 Technicien en loisir	3	1,82
	4223 Surveillant d’élèves	288	18,56
	4230 Technicien-interprète	2	0,50
	4284 Éducatrice en service de garde	243	40,87
	4285 Technicienne en service de garde	13	10,16
	4286 Préposé aux élèves handicapés	54	3,59

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

05 Estrie

		IND ¹	ETP ²
752000 de la Région-de-Sherbrooke	2106 Agent de réadaptation	9	1,79
	2107 Animateur de vie étudiante	1	0,07
	2109 Conseiller d’orientation	25	15,42
	2111 Travailleur social	3	1,32
	2112 Orthophoniste	15	10,64
	2113 Psychologue	25	18,49
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	1,08
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	10	8,02
	2149 Agent de service social	1	0,57
	2150 Psychoéducateur	48	32,49
	2153 Conseiller en formation scolaire	2	1,05
	2154 Conseiller en rééducation	3	1,26
	4205 Technicien en documentation	7	3,87
	4207 Technicien en éducation spécialisée	279	119,76
	4208 Technicien de travail social	9	5,00
	4209 Technicien de travaux pratiques	23	15,55
	4214 Technicien en loisir	2	1,09
	4223 Surveillant d’élèves	589	36,15
	4226 Surveillant-sauveteur	7	0,02
	4230 Technicien-interprète	16	7,66
	4284 Éducatrice en service de garde	797	152,32
	4285 Technicienne en service de garde	43	35,43
	4286 Préposé aux élèves handicapés	123	26,13
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	4	2,83

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

05 Estrie

		IND ¹	ETP ²
753000 des Sommets	2106 Agent de réadaptation	2	0,12
	2107 Animateur de vie étudiante	1	1,01
	2109 Conseiller d’orientation	12	8,92
	2111 Travailleur social	1	0,00
	2112 Orthophoniste	13	7,55
	2113 Psychologue	14	9,80
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	6	3,96
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	2,01
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	5	1,27
	2149 Agent de service social	2	2,00
	2150 Psychoéducateur	25	18,97
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	2	0,14
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,10
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,76
	4205 Technicien en documentation	5	3,87
	4207 Technicien en éducation spécialisée	277	92,34
	4208 Technicien de travail social	18	3,77
	4209 Technicien de travaux pratiques	10	8,93
	4214 Technicien en loisir	1	0,67
	4223 Surveillant d’élèves	281	19,80
	4226 Surveillant-sauveteur	11	0,49
	4230 Technicien-interprète	9	3,17
	4284 Éducatrice en service de garde	268	47,00
	4285 Technicienne en service de garde	25	15,07
	4286 Préposé aux élèves handicapés	119	10,24
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	4	1,21

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

05 Estrie

		IND ¹	ETP ²
883000 Eastern Townships	2106 Agent de réadaptation	5	2,60
	2109 Conseiller d’orientation	7	4,29
	2112 Orthophoniste	3	2,12
	2113 Psychologue	4	3,69
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	2	0,23
	2116 Ergothérapeute	3	1,29
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	4	2,47
	2150 Psychoéducateur	9	7,18
	2153 Conseiller en formation scolaire	3	2,05
	2154 Conseiller en rééducation	2	1,68
	4205 Technicien en documentation	7	2,65
	4207 Technicien en éducation spécialisée	136	24,34
	4208 Technicien de travail social	18	4,11
	4209 Technicien de travaux pratiques	6	4,60
	4214 Technicien en loisir	2	1,43
	4223 Surveillant d’élèves	191	11,30
	4230 Technicien-interprète	1	0,60
	4284 Éducatrice en service de garde	153	23,37
	4285 Technicienne en service de garde	40	6,93
	4286 Préposé aux élèves handicapés	200	31,04

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

06 Montréal

		IND ¹	ETP ²
761000 de la Pointe-de-l'Île	2106 Agent de réadaptation	4	1,29
	2107 Animateur de vie étudiante	1	1,00
	2109 Conseiller d’orientation	24	20,25
	2112 Orthophoniste	46	33,83
	2113 Psychologue	47	36,16
	2116 Ergothérapeute	11	7,23
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	10	8,73
	2150 Psychoéducateur	72	56,74
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	16	2,38
	2153 Conseiller en formation scolaire	5	4,00
	2154 Conseiller en rééducation	4	0,96
	4205 Technicien en documentation	13	10,80
	4207 Technicien en éducation spécialisée	415	277,28
	4208 Technicien de travail social	15	11,98
	4209 Technicien de travaux pratiques	37	27,92
	4214 Technicien en loisir	9	6,71
	4216 Technicien en psychométrie	1	0,94
	4223 Surveillant d’élèves	869	99,23
	4226 Surveillant-sauveteur	9	4,58
	4284 Éducatrice en service de garde	758	332,86
	4285 Technicienne en service de garde	49	39,24
	4286 Préposé aux élèves handicapés	261	53,97
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	35	24,47

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

06 Montréal

		IND ¹	ETP ²
762000 de Montréal	2106 Agent de réadaptation	15	2,41
	2109 Conseiller d’orientation	46	34,58
	2111 Travailleur social	3	0,32
	2112 Orthophoniste	150	111,08
	2113 Psychologue	36	28,26
	2116 Ergothérapeute	17	7,60
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	12	8,93
	2149 Agent de service social	2	1,95
	2150 Psychoéducateur	214	167,86
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	14	1,66
	2153 Conseiller en formation scolaire	31	23,36
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,02
	4205 Technicien en documentation	37	29,22
	4206 Infirmière	2	1,90
	4207 Technicien en éducation spécialisée	927	582,23
	4208 Technicien de travail social	14	12,12
	4209 Technicien de travaux pratiques	67	54,62
	4214 Technicien en loisir	26	22,69
	4223 Surveillant d’élèves	1 288	227,25
	4228 Technicien en écriture braille	2	0,98
	4230 Technicien-interprète	6	3,48
	4284 Éducatrice en service de garde	2 056	1 113,26
	4285 Technicienne en service de garde	126	118,84
	4286 Préposé aux élèves handicapés	210	113,20
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	52	45,94

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

06 Montréal

		IND ¹	ETP ²
763000 Marguerite-Bourgeoys	2106 Agent de réadaptation	5	2,50
	2107 Animateur de vie étudiante	8	7,00
	2109 Conseiller d’orientation	40	33,45
	2112 Orthophoniste	60	46,26
	2113 Psychologue	68	44,12
	2116 Ergothérapeute	8	5,65
	2123 Orthopédagogue	1	0,78
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	20	15,69
	2149 Agent de service social	1	1,00
	2150 Psychoéducateur	92	73,62
	2151 Agent de réadaptation fonctionnelle	2	1,58
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	22	3,95
	2153 Conseiller en formation scolaire	15	12,59
	2154 Conseiller en rééducation	17	5,90
	4205 Technicien en documentation	29	21,48
	4207 Technicien en éducation spécialisée	517	321,72
	4208 Technicien de travail social	3	2,62
	4209 Technicien de travaux pratiques	40	25,93
	4214 Technicien en loisir	13	8,91
	4216 Technicien en psychométrie	1	0,90
	4223 Surveillant d’élèves	1 637	179,67
	4226 Surveillant-sauveteur	12	1,07
	4284 Éducatrice en service de garde	1 481	476,48
	4285 Technicienne en service de garde	87	72,28
	4286 Préposé aux élèves handicapés	364	83,47
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	32	22,10

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

06 Montréal

		IND ¹	ETP ²
887000 English-Montréal	2106 Agent de réadaptation	5	4,12
	2109 Conseiller d’orientation	31	24,18
	2111 Travailleur social	3	1,14
	2112 Orthophoniste	19	13,51
	2113 Psychologue	15	13,98
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	17	15,38
	2116 Ergothérapeute	8	5,35
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	16	12,22
	2150 Psychoéducateur	1	0,49
	2153 Conseiller en formation scolaire	5	3,16
	2154 Conseiller en rééducation	4	3,98
	4205 Technicien en documentation	24	19,59
	4207 Technicien en éducation spécialisée	239	124,35
	4208 Technicien de travail social	1	1,00
	4209 Technicien de travaux pratiques	24	18,01
	4214 Technicien en loisir	2	1,78
	4223 Surveillant d’élèves	425	42,62
	4226 Surveillant-sauveteur	3	2,30
	4230 Technicien-interprète	8	4,55
	4284 Éducatrice en service de garde	265	118,54
	4285 Technicienne en service de garde	35	27,46
	4286 Préposé aux élèves handicapés	440	218,61
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	4	3,52

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

06 Montréal

		IND ¹	ETP ²
888000 Lester-B.-Pearson	2106 Agent de réadaptation	13	8,56
	2109 Conseiller d’orientation	15	12,67
	2112 Orthophoniste	14	11,44
	2113 Psychologue	25	21,93
	2116 Ergothérapeute	7	5,12
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	13	9,62
	2149 Agent de service social	1	1,00
	2150 Psychoéducateur	1	0,60
	2151 Agent de réadaptation fonctionnelle	1	0,95
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	2	2,05
	2153 Conseiller en formation scolaire	5	4,01
	2154 Conseiller en rééducation	5	2,70
	4205 Technicien en documentation	32	18,86
	4207 Technicien en éducation spécialisée	96	47,40
	4208 Technicien de travail social	34	20,41
	4209 Technicien de travaux pratiques	22	17,78
	4223 Surveillant d’élèves	679	59,53
	4226 Surveillant-sauveteur	1	0,59
	4284 Éducatrice en service de garde	512	146,85
	4285 Technicienne en service de garde	42	35,10
	4286 Préposé aux élèves handicapés	805	319,52
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	6	2,79

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

07 Outaouais

		IND ¹	ETP ²
771000 des Draveurs	2107 animateur de vie étudiante	2	0,94
	2109 Conseiller d’orientation	7	6,66
	2112 Orthophoniste	6	3,99
	2113 Psychologue	9	6,44
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	5	4,29
	2116 Ergothérapeute	2	0,12
	2123 Orthopédagogue	74	45,99
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	7	5,81
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	0,69
	2149 Agent de service social	3	1,28
	2150 psychoéducateur	11	9,30
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,81
	2154 Conseiller en rééducation	3	1,71
	4205 Technicien en documentation	11	5,80
	4207 Technicien en éducation spécialisée	659	167,67
	4208 Technicien de travail social	65	26,87
	4209 Technicien de travaux pratiques	22	17,55
	4214 Technicien en loisir	8	4,38
	4223 Surveillant d’élèves	487	20,06
	4226 Surveillant-sauveteur	7	1,82
	4284 Éducatrice en service de garde	750	189,45
	4285 Technicienne en service de garde	39	26,88
	4286 Préposé aux élèves handicapés	363	53,23
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	20	12,15

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

07 Outaouais

		IND ¹	ETP ²
772000 des Portages-de- l'Outaouais	2107 animateur de vie étudiante	3	2,11
	2109 Conseiller d’orientation	6	4,82
	2112 Orthophoniste	1	0,85
	2113 Psychologue	10	7,00
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	11	8,26
	2123 Orthopédagogue	2	2,00
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	18	13,01
	2149 Agent de service social	7	4,58
	2150 Psychoéducateur	1	1,00
	4205 Technicien en documentation	8	6,82
	4207 Technicien en éducation spécialisée	12	6,58
	4208 Technicien de travail social	567	133,43
	4209 Technicien de travaux pratiques	11	7,01
	4214 Technicien en loisir	26	14,12
	4223 Surveillant d’élèves	1	0,87
	4226 Surveillant-sauveteur	741	32,64
	4284 Éducatrice en service de garde	1	0,00
	4285 Technicienne en service de garde	802	203,99
	4286 Préposé aux élèves handicapés	39	25,40
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	189	29,22

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

07 Outaouais

		IND ¹	ETP ²
773000 au Cœur-des-Vallées	2107 animateur de vie étudiante	2	1,32
	2109 Conseiller d’orientation	6	5,05
	2112 Orthophoniste	6	5,02
	2113 Psychologue	3	2,56
	2116 Ergothérapeute	1	0,27
	2123 Orthopédagogue	9	5,76
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	3	2,74
	2149 Agent de service social	2	1,16
	2150 Psychoéducateur	9	7,33
	4205 Technicien en documentation	3	1,86
	4207 Technicien en éducation spécialisée	331	67,78
	4208 Technicien de travail social	3	1,05
	4209 Technicien de travaux pratiques	12	5,86
	4214 Technicien en loisir	7	1,06
	4223 Surveillant d’élèves	283	13,78
	4226 Surveillant-sauveteur	3	0,05
	4284 Éducatrice en service de garde	258	45,89
	4285 Technicienne en service de garde	30	14,20
	4286 Préposé aux élèves handicapés	222	24,34
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	2	1,08
774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	2106 Agent de réadaptation	8	5,83
	2109 Conseiller d’orientation	4	2,83
	2111 Travailleur social	1	0,96
	2112 Orthophoniste	2	1,88
	2113 Psychologue	2	2,16
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,12
	2123 Orthopédagogue	8	5,49
	2150 Psychoéducateur	3	1,12
	2153 Conseiller en formation scolaire	3	2,21
	4205 Technicien en documentation	5	2,39
	4207 Technicien en éducation spécialisée	81	26,73
	4208 Technicien de travail social	30	7,01
	4209 Technicien de travaux pratiques	4	1,20
	4214 Technicien en loisir	36	3,52
	4223 Surveillant d’élèves	204	14,32
	4284 Éducatrice en service de garde	82	11,83
	4285 Technicienne en service de garde	4	1,97
	4286 Préposé aux élèves handicapés	107	25,69

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

07 Outaouais

		IND ¹	ETP ²
886000 Western Québec	2106 Agent de réadaptation	1	0,48
	2107 Animateur de vie étudiante	1	0,46
	2109 Conseiller d’orientation	4	3,98
	2111 Travailleur social	1	0,69
	2112 Orthophoniste	3	2,86
	2113 Psychologue	1	0,71
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	5	2,79
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	4	0,34
	2149 Agent de service social	2	0,61
	2153 Conseiller en formation scolaire	3	1,81
	4205 Technicien en documentation	1	1,00
	4207 Technicien en éducation spécialisée	146	46,85
	4208 Technicien de travail social	15	5,31
	4209 Technicien de travaux pratiques	7	3,45
	4214 Technicien en loisir	4	0,84
	4223 Surveillant d’élèves	207	14,55
	4284 Éducatrice en service de garde	177	39,53
	4285 Technicienne en service de garde	20	9,74
	4286 Préposé aux élèves handicapés	274	79,15
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	2	1,65

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

08 Abitibi-Témiscamingue

		IND ¹	ETP ²
781000 du Lac-Témiscamingue	2106 Agent de réadaptation	4	3,20
	2109 Conseiller d’orientation	2	1,20
	2112 Orthophoniste	1	0,80
	2113 Psychologue	1	0,36
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	2	0,94
	2116 Ergothérapeute	1	0,30
	2123 Orthopédagogue	2	0,36
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	1	0,95
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	2	0,25
	2150 Psychoéducateur	5	3,80
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,82
	4205 Technicien en documentation	5	4,87
	4207 Technicien en éducation spécialisée	47	23,88
	4208 Technicien de travail social	5	2,00
	4209 Technicien de travaux pratiques	3	2,75
	4223 Surveillant d’élèves	109	9,55
	4230 Technicien-interprète	1	0,76
	4284 Éducatrice en service de garde	34	5,14
	4285 Technicienne en service de garde	3	2,62
	4286 Préposé aux élèves handicapés	62	4,43

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

08 Abitibi-Témiscamingue

		IND ¹	ETP ²
782000 de Rouyn-Noranda	2106 Agent de réadaptation	4	2,42
	2107 Animateur de vie étudiante	2	2,00
	2109 Conseiller d’orientation	1	0,94
	2112 Orthophoniste	3	2,13
	2113 Psychologue	1	1,00
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,07
	2123 Orthopédagogue	1	1,00
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	1,00
	2150 Psychoéducateur	5	4,87
	2153 Conseiller en formation scolaire	7	4,15
	2154 Conseiller en rééducation	1	1,00
	4205 Technicien en documentation	5	3,77
	4207 Technicien en éducation spécialisée	88	43,68
	4208 Technicien de travail social	2	1,23
	4209 Technicien de travaux pratiques	12	8,59
	4214 Technicien en loisir	2	1,46
	4223 Surveillant d’élèves	108	11,50
	4226 Surveillant-sauveteur	8	0,82
	4230 Technicien-interprète	1	0,65
	4284 Éducatrice en service de garde	194	52,79
	4285 Technicienne en service de garde	16	9,92
	4286 Préposé aux élèves handicapés	41	8,33
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	4	0,52

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

08 Abitibi-Témiscamingue

		IND ¹	ETP ²
783000 Harricana	2106 Agent de réadaptation	1	0,16
	2109 Conseiller d’orientation	1	1,00
	2111 Travailleur social	2	1,94
	2112 Orthophoniste	2	1,43
	2113 Psychologue	3	2,46
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	5	1,72
	2123 Orthopédagogue	4	1,13
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	4	1,33
	2150 Psychoéducateur	8	5,61
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	0,15
	4205 Technicien en documentation	3	2,99
	4207 Technicien en éducation spécialisée	83	42,80
	4208 Technicien de travail social	13	6,36
	4209 Technicien de travaux pratiques	7	3,89
	4214 Technicien en loisir	5	4,48
	4223 Surveillant d’élèves	201	14,22
	4226 Surveillant-sauveteur	11	0,32
	4284 Éducatrice en service de garde	126	21,75
	4285 Technicienne en service de garde	6	3,44
	4286 Préposé aux élèves handicapés	63	5,75

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

08 Abitibi-Témiscamingue

		IND ¹	ETP ²
784000 de l'Or-et-des-Bois	2106 Agent de réadaptation	2	1,33
	2107 animateur de vie étudiante	5	3,60
	2109 Conseiller d’orientation	5	3,67
	2112 Orthophoniste	4	2,67
	2113 Psychologue	2	1,94
	2116 Ergothérapeute	1	0,79
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	1,00
	2150 Psychoéducateur	8	4,76
	2153 Conseiller en formation scolaire	7	3,58
	4205 Technicien en documentation	8	6,14
	4207 Technicien en éducation spécialisée	106	39,36
	4208 Technicien de travail social	5	3,72
	4209 Technicien de travaux pratiques	9	4,49
	4214 Technicien en loisir	8	2,11
	4223 Surveillant d’élèves	220	18,90
	4226 Surveillant-sauveteur	12	0,16
	4230 Technicien-interprète	1	0,70
	4284 Éducatrice en service de garde	186	34,33
	4285 Technicienne en service de garde	19	9,36
	4286 Préposé aux élèves handicapés	62	9,98
785000 du Lac-Abitibi	2106 Agent de réadaptation	1	0,98
	2107 animateur de vie étudiante	1	1,00
	2109 Conseiller d’orientation	2	1,87
	2112 Orthophoniste	2	1,99
	2113 Psychologue	1	0,98
	2123 Orthopédagogue	10	6,13
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	1,00
	2150 Psychoéducateur	12	11,71
	4205 Technicien en documentation	3	1,93
	4207 Technicien en éducation spécialisée	79	35,31
	4208 Technicien de travail social	1	0,98
	4209 Technicien de travaux pratiques	4	2,28
	4214 Technicien en loisir	1	0,59
	4217 Infirmière auxiliaire ou diplômée en soins de santé	1	0,33
	4223 Surveillant d’élèves	141	7,95
	4226 Surveillant-sauveteur	8	0,14
	4284 Éducatrice en service de garde	65	10,73
	4285 Technicienne en service de garde	2	1,96
	4286 Préposé aux élèves handicapés	9	1,59

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

09 Côte-Nord

		IND ¹	ETP ²
689000 du Littoral	2106 Agent de réadaptation	3	1,31
	2107 Animateur de vie étudiante	1	0,84
	2109 Conseiller d’orientation	2	1,79
	2111 Travailleur social	1	0,22
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,63
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	6	0,78
	2150 Psychoéducateur	1	1,00
	4205 Technicien en documentation	8	0,55
	4207 Technicien en éducation spécialisée	44	10,19
	4209 Technicien de travaux pratiques	2	0,01
	4214 Technicien en loisir	16	2,70
	4223 Surveillant d’élèves	26	1,35
	4284 Éducatrice en service de garde	24	1,88
	4285 Technicienne en service de garde	1	0,81
	4286 Préposé aux élèves handicapés	9	1,30

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

09 Côte-Nord

		IND ¹	ETP ²
791000 de l'Estuaire	2106 Agent de réadaptation	3	2,04
	2109 Conseiller d’orientation	6	5,49
	2112 Orthophoniste	2	1,31
	2113 Psychologue	5	4,22
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,98
	2116 Ergothérapeute	1	0,87
	2123 Orthopédagogue	9	6,40
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	3	2,21
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	6	0,58
	2150 Psychoéducateur	6	4,71
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,29
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,93
	4205 Technicien en documentation	10	2,25
	4207 Technicien en éducation spécialisée	160	45,72
	4208 Technicien de travail social	20	6,85
	4209 Technicien de travaux pratiques	9	7,70
	4214 Technicien en loisir	5	1,75
	4223 Surveillant d’élèves	54	3,63
	4226 Surveillant-sauveteur	19	0,69
	4284 Éducatrice en service de garde	156	20,36
	4285 Technicienne en service de garde	25	12,28
	4286 Préposé aux élèves handicapés	33	2,85
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	9	2,35

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

09 Côte-Nord

		IND ¹	ETP ²
792000 du Fer	2106 Agent de réadaptation	2	0,95
	2109 Conseiller d’orientation	8	4,52
	2112 Orthophoniste	3	2,75
	2113 Psychologue	1	0,99
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,77
	2123 Orthopédagogue	1	0,78
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	0,45
	2150 Psychoéducateur	5	4,32
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,29
	2154 Conseiller en rééducation	5	3,18
	4205 Technicien en documentation	4	3,62
	4207 Technicien en éducation spécialisée	199	48,97
	4208 Technicien de travail social	14	6,16
	4209 Technicien de travaux pratiques	9	4,74
	4214 Technicien en loisir	15	1,77
	4223 Surveillant d’élèves	30	5,38
	4226 Surveillant-sauveteur	12	0,06
	4284 Éducatrice en service de garde	141	32,13
	4285 Technicienne en service de garde	22	11,07
	4286 Préposé aux élèves handicapés	53	8,53
793000 de la Moyenne-Côte-Nord	2106 Agent de réadaptation	2	1,74
	2109 Conseiller d’orientation	1	1,00
	2111 Travailleur social	1	0,19
	2112 Orthophoniste	1	1,00
	2123 Orthopédagogue	4	1,57
	2149 Agent de service social	2	0,57
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	1,01
	4205 Technicien en documentation	6	1,04
	4207 Technicien en éducation spécialisée	51	11,32
	4208 Technicien de travail social	6	1,41
	4209 Technicien de travaux pratiques	2	0,98
	4214 Technicien en loisir	2	1,23
	4223 Surveillant d’élèves	34	4,77
	4284 Éducatrice en service de garde	31	5,45
	4285 Technicienne en service de garde	1	0,96
	4286 Préposé aux élèves handicapés	20	2,33

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

10 Nord-du-Québec

		IND ¹	ETP ²
801000 de la Baie-James	2106 Agent de réadaptation	4	1,62
	2107 Animateur de vie étudiante	2	1,53
	2109 Conseiller d’orientation	4	1,17
	2112 Orthophoniste	1	1,00
	2113 Psychologue	4	3,89
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	2	1,74
	2123 Orthopédagogue	2	0,65
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	1	0,80
	2149 Agent de service social	1	0,95
	2150 Psychoéducateur	2	1,87
	4205 Technicien en documentation	5	3,89
	4207 Technicien en éducation spécialisée	135	32,61
	4208 Technicien de travail social	3	0,21
	4209 Technicien de travaux pratiques	4	2,02
	4214 Technicien en loisir	12	1,26
	4223 Surveillant d’élèves	81	4,18
	4284 Éducatrice en service de garde	67	10,59
	4285 Technicienne en service de garde	8	5,37
	4286 Préposé aux élèves handicapés	31	1,61

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

		IND ¹	ETP ²
811000 des Îles	2107 animateur de vie étudiante	2	1,45
	2109 conseiller d’orientation	2	1,00
	2111 travailleur social	2	1,87
	2112 orthophoniste	1	0,83
	2113 psychologue	2	1,96
	2123 orthopédagogue	6	0,51
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	1,18
	2149 agent de service social	2	1,11
	2150 psychoéducateur	1	0,92
	4205 technicien en documentation	1	1,00
	4207 technicien en éducation spécialisée	41	19,11
	4209 technicien de travaux pratiques	2	1,67
	4214 technicien en loisir	3	0,16
	4223 surveillant d’élèves	27	1,29
	4284 éducatrice en service de garde	57	7,56
	4285 technicienne en service de garde	7	2,91
	4286 préposé aux élèves handicapés	31	5,50
812000 des Chic-Chocs	2106 agent de réadaptation	1	0,39
	2109 conseiller d’orientation	5	3,03
	2111 travailleur social	3	1,01
	2112 orthophoniste	3	2,02
	2113 psychologue	4	3,92
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	4	2,33
	2147 conseiller à l’éducation préscolaire	6	0,50
	2150 psychoéducateur	4	2,96
	2154 conseiller en rééducation	1	0,99
	4205 technicien en documentation	18	3,55
	4207 technicien en éducation spécialisée	154	47,47
	4208 technicien de travail social	10	4,21
	4209 technicien de travaux pratiques	12	4,14
	4214 technicien en loisir	23	1,50
	4223 surveillant d’élèves	123	4,64
	4226 surveillant-sauveteur	8	0,37
	4284 éducatrice en service de garde	105	15,38
	4285 technicienne en service de garde	14	7,93
	4286 préposé aux élèves handicapés	36	5,77

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

		IND ¹	ETP ²
813000 René-Lévesque	2106 Agent de réadaptation	3	2,35
	2107 Animateur de vie étudiante	1	1,00
	2109 Conseiller d’orientation	8	6,82
	2112 Orthophoniste	5	4,67
	2113 Psychologue	3	2,39
	2123 Orthopédagogue	4	3,93
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	1,30
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	2	1,99
	2150 Psychoéducateur	7	6,69
	4205 Technicien en documentation	6	3,65
	4207 Technicien en éducation spécialisée	198	62,12
	4208 Technicien de travail social	10	5,93
	4209 Technicien de travaux pratiques	11	4,52
	4214 Technicien en loisir	5	1,64
	4223 Surveillant d’élèves	68	4,84
	4284 Éducatrice en service de garde	178	28,87
	4285 Technicienne en service de garde	11	8,29
	4286 Préposé aux élèves handicapés	115	20,06
882000 Eastern Shores	2106 Agent de réadaptation	1	0,47
	2107 Animateur de vie étudiante	2	0,70
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,06
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	1	0,45
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	2	1,02
	2149 Agent de service social	2	0,61
	2150 Psychoéducateur	1	0,95
	2153 Conseiller en formation scolaire	2	1,32
	4207 Technicien en éducation spécialisée	104	16,24
	4208 Technicien de travail social	7	2,73
	4209 Technicien de travaux pratiques	2	0,13
	4214 Technicien en loisir	6	1,75
	4223 Surveillant d’élèves	92	3,04
	4284 Éducatrice en service de garde	24	2,70
	4285 Technicienne en service de garde	2	0,05
	4286 Préposé aux élèves handicapés	96	21,35

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

12 Chaudière-Appalaches

		IND ¹	ETP ²
821000 de la Côte-du-Sud	2106 Agent de réadaptation	3	0,91
	2109 Conseiller d’orientation	16	10,91
	2112 Orthophoniste	7	5,95
	2113 Psychologue	12	9,18
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,03
	2116 Ergothérapeute	1	0,87
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	9	5,15
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	7	4,06
	2150 Psychoéducateur	14	9,45
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,06
	2154 Conseiller en rééducation	4	3,82
	4205 Technicien en documentation	13	9,40
	4207 Technicien en éducation spécialisée	331	71,27
	4208 Technicien de travail social	2	1,30
	4209 Technicien de travaux pratiques	13	9,00
	4214 Technicien en loisir	15	8,34
	4223 Surveillant d’élèves	135	6,95
	4226 Surveillant-sauveteur	1	0,00
	4284 Éducatrice en service de garde	337	70,81
	4285 Technicienne en service de garde	35	22,62
	4286 Préposé aux élèves handicapés	76	8,51

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

12 Chaudière-Appalaches

		IND ¹	ETP ²
822000 des Appalaches	2106 Agent de réadaptation	2	1,48
	2109 Conseiller d’orientation	7	5,35
	2111 Travailleur social	1	0,02
	2112 Orthophoniste	7	4,36
	2113 Psychologue	5	4,55
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	1,00
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	5	2,08
	2149 Agent de service social	2	0,83
	2150 Psychoéducateur	9	6,79
	2154 Conseiller en rééducation	4	1,49
	4205 Technicien en documentation	2	1,04
	4207 Technicien en éducation spécialisée	125	52,15
	4208 Technicien de travail social	1	0,06
	4209 Technicien de travaux pratiques	14	8,61
	4214 Technicien en loisir	7	3,71
	4223 Surveillant d’élèves	213	16,75
	4284 Éducatrice en service de garde	137	28,79
	4285 Technicienne en service de garde	19	12,23
	4286 Préposé aux élèves handicapés	1	0,05

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

12 Chaudière-Appalaches

		IND ¹	ETP ²
823000 de la Beauce-Etchemin	2109 Conseiller d’orientation	18	13,69
	2111 Travailleur social	4	2,91
	2112 Orthophoniste	15	10,70
	2113 Psychologue	20	16,55
	2116 Ergothérapeute	3	1,82
	2123 Orthopédagogue	2	0,99
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	16	10,37
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	4	2,82
	2150 Psychoéducateur	8	5,94
	2153 Conseiller en formation scolaire	10	6,98
	2154 Conseiller en rééducation	9	5,19
	4205 Technicien en documentation	14	10,64
	4207 Technicien en éducation spécialisée	520	160,83
	4208 Technicien de travail social	20	10,22
	4209 Technicien de travaux pratiques	29	16,97
	4214 Technicien en loisir	11	7,55
	4223 Surveillant d’élèves	243	9,64
	4226 Surveillant-sauveteur	16	0,24
	4230 Technicien-interprète	9	3,24
	4284 Éducatrice en service de garde	856	139,74
	4285 Technicienne en service de garde	69	45,71
	4286 Préposé aux élèves handicapés	352	27,25
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	9	1,68

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

12 Chaudière-Appalaches

		IND ¹	ETP ²
824000 des Navigateurs	2106 Agent de réadaptation	1	0,89
	2107 Animateur de vie étudiante	3	1,87
	2109 Conseiller d’orientation	25	17,72
	2112 Orthophoniste	27	13,94
	2113 Psychologue	28	21,86
	2116 Ergothérapeute	4	1,97
	2123 Orthopédagogue	71	47,66
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	10	7,41
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	4	2,39
	2150 Psychoéducateur	16	9,50
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,81
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,01
	4205 Technicien en documentation	13	9,65
	4207 Technicien en éducation spécialisée	302	161,16
	4208 Technicien de travail social	2	1,53
	4209 Technicien de travaux pratiques	24	20,69
	4214 Technicien en loisir	13	10,42
	4223 Surveillant d’élèves	585	24,82
	4284 Éducatrice en service de garde	940	309,31
	4285 Technicienne en service de garde	36	33,04
	4286 Préposé aux élèves handicapés	84	12,76
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	22	16,72

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

13 Laval

		IND ¹	ETP ²
831000 de Laval	2106 Agent de réadaptation	22	11,88
	2109 Conseiller d’orientation	24	20,06
	2112 Orthophoniste	35	23,10
	2113 Psychologue	44	29,67
	2116 Ergothérapeute	13	7,68
	2123 Orthopédagogue	9	5,78
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	15	9,81
	2149 Agent de service social	3	1,65
	2150 Psychoéducateur	50	39,58
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	13	3,00
	2153 Conseiller en formation scolaire	13	9,07
	2154 Conseiller en rééducation	16	8,65
	4205 Technicien en documentation	22	13,13
	4206 Infirmière	1	1,00
	4207 Technicien en éducation spécialisée	1 191	494,82
	4208 Technicien de travail social	7	5,61
	4209 Technicien de travaux pratiques	57	39,38
	4214 Technicien en loisir	8	4,51
	4216 Technicien en psychométrie	3	2,97
	4223 Surveillant d’élèves	1 762	139,59
	4226 Surveillant-sauveteur	9	2,61
	4230 Technicien-interprète	6	1,35
	4284 Éducatrice en service de garde	1 179	423,65
	4285 Technicienne en service de garde	72	57,77
	4286 Préposé aux élèves handicapés	192	41,73
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	42	26,42

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

14 Lanaudière

		IND ¹	ETP ²
841000 des Affluents	2106 Agent de réadaptation	9	2,53
	2107 Animateur de vie étudiante	4	0,66
	2109 Conseiller d’orientation	14	12,00
	2111 Travailleur social	1	0,79
	2112 Orthophoniste	35	26,87
	2113 Psychologue	36	23,94
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	5	4,09
	2116 Ergothérapeute	11	10,12
	2123 Orthopédagogue	86	69,09
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	2,00
	2150 Psychoéducateur	66	53,26
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	0,07
	2154 Conseiller en rééducation	6	2,85
	4205 Technicien en documentation	9	7,17
	4207 Technicien en éducation spécialisée	816	383,60
	4208 Technicien de travail social	4	3,39
	4209 Technicien de travaux pratiques	59	34,06
	4214 Technicien en loisir	12	8,39
	4216 Technicien en psychométrie	1	0,89
	4223 Surveillant d’élèves	304	46,41
	4226 Surveillant-sauveteur	3	0,80
	4228 Technicien en écriture braille	1	0,98
	4230 Technicien-interprète	2	1,64
	4284 Éducatrice en service de garde	1 621	412,46
	4285 Technicienne en service de garde	68	50,74
	4286 Préposé aux élèves handicapés	286	45,80
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	23	13,45

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

14 Lanaudière

		IND ¹	ETP ²
842000 des Samares	2106 Agent de réadaptation	7	3,22
	2109 Conseiller d’orientation	17	13,01
	2111 Travailleur social	4	1,86
	2112 Orthophoniste	20	14,47
	2113 Psychologue	19	15,30
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	4	3,86
	2116 Ergothérapeute	9	4,74
	2123 Orthopédagogue	80	62,67
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	7	4,87
	2149 Agent de service social	4	1,05
	2150 Psychoéducateur	27	21,24
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,99
	4205 Technicien en documentation	12	7,92
	4207 Technicien en éducation spécialisée	339	194,85
	4208 Technicien de travail social	9	5,06
	4209 Technicien de travaux pratiques	19	12,60
	4214 Technicien en loisir	10	6,98
	4216 Technicien en psychométrie	1	1,00
	4223 Surveillant d’élèves	679	58,27
	4226 Surveillant-sauveteur	2	0,63
	4284 Éducatrice en service de garde	739	161,72
	4285 Technicienne en service de garde	34	26,52
	4286 Préposé aux élèves handicapés	553	86,04

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

15 Laurentides

		IND ¹	ETP ²
851000 de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2106 Agent de réadaptation	36	6,79
	2107 Animateur de vie étudiante	2	2,01
	2109 Conseiller d’orientation	13	11,55
	2112 Orthophoniste	38	25,78
	2113 Psychologue	43	32,06
	2116 Ergothérapeute	7	5,81
	2123 Orthopédagogue	6	4,64
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	4	3,99
	2150 Psychoéducateur	33	22,17
	2153 Conseiller en formation scolaire	18	13,70
	2154 Conseiller en rééducation	7	5,64
	4205 Technicien en documentation	19	13,68
	4207 Technicien en éducation spécialisée	888	409,02
	4208 Technicien de travail social	1	0,93
	4209 Technicien de travaux pratiques	32	23,75
	4214 Technicien en loisir	12	5,84
	4223 Surveillant d’élèves	797	96,63
	4226 Surveillant-sauveteur	2	1,30
	4230 Technicien-interprète	5	2,12
	4284 Éducatrice en service de garde	959	363,51
	4285 Technicienne en service de garde	61	52,22
	4286 Préposé aux élèves handicapés	173	44,37
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	30	20,35

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

15 Laurentides

		IND ¹	ETP ²
852000 de la Rivière-du-Nord	2106 Agent de réadaptation	7	6,11
	2107 Animateur de vie étudiante	1	0,50
	2109 Conseiller d’orientation	16	14,87
	2112 Orthophoniste	21	15,71
	2113 Psychologue	12	7,45
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	9	6,75
	2116 Ergothérapeute	4	3,01
	2123 Orthopédagogue	5	3,57
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	6	2,78
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	4	1,84
	2149 Agent de service social	3	2,90
	2150 Psychoéducateur	32	25,21
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	6	2,10
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,09
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,59
	4205 Technicien en documentation	10	7,37
	4207 Technicien en éducation spécialisée	356	173,49
	4208 Technicien de travail social	9	4,85
	4209 Technicien de travaux pratiques	26	16,11
	4214 Technicien en loisir	14	9,63
	4223 Surveillant d’élèves	722	58,09
	4226 Surveillant-sauveteur	4	1,16
	4230 Technicien-interprète	3	1,02
	4284 Éducatrice en service de garde	595	176,61
	4285 Technicienne en service de garde	50	38,93
	4286 Préposé aux élèves handicapés	195	23,95
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	11	5,05

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

15 Laurentides

		IND ¹	ETP ²
853000 des Laurentides	2109 Conseiller d’orientation	3	2,95
	2112 Orthophoniste	7	4,26
	2113 Psychologue	2	1,74
	2116 Ergothérapeute	2	0,22
	2123 Orthopédagogue	5	2,92
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	2,00
	2149 Agent de service social	4	3,36
	2150 Psychoéducateur	15	8,91
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	0,62
	2153 Conseiller en formation scolaire	7	3,71
	2154 Conseiller en rééducation	5	2,08
	4205 Technicien en documentation	4	3,77
	4207 Technicien en éducation spécialisée	109	46,94
	4208 Technicien de travail social	1	0,92
	4209 Technicien de travaux pratiques	13	8,12
	4214 Technicien en loisir	4	1,58
	4223 Surveillant d’élèves	273	25,89
	4284 Éducatrice en service de garde	164	41,63
	4285 Technicienne en service de garde	18	12,22
	4286 Préposé aux élèves handicapés	150	27,11
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	3	0,84

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

15 Laurentides

		IND ¹	ETP ²
854000 Pierre-Neveu	2106 Agent de réadaptation	2	0,09
	2109 Conseiller d’orientation	3	2,99
	2112 Orthophoniste	3	0,59
	2113 Psychologue	6	3,74
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	2,01
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	0,85
	2150 Psychoéducateur	9	8,09
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	2	1,19
	2153 Conseiller en formation scolaire	2	1,02
	2154 Conseiller en rééducation	5	0,85
	4205 Technicien en documentation	4	2,26
	4207 Technicien en éducation spécialisée	234	69,38
	4208 Technicien de travail social	10	3,69
	4209 Technicien de travaux pratiques	14	3,54
	4214 Technicien en loisir	5	1,84
	4223 Surveillant d’élèves	194	20,48
	4226 Surveillant-sauveteur	6	0,02
	4284 Éducatrice en service de garde	149	27,11
	4285 Technicienne en service de garde	10	5,39
	4286 Préposé aux élèves handicapés	12	3,88
885000 Sir-Wilfrid-Laurier	2109 Conseiller d’orientation	14	12,67
	2111 Travailleur social	3	1,12
	2112 Orthophoniste	8	6,55
	2113 Psychologue	11	7,43
	2116 Ergothérapeute	5	3,34
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	0,91
	2149 Agent de service social	4	1,93
	2154 Conseiller en rééducation	3	1,29
	4205 Technicien en documentation	10	5,17
	4207 Technicien en éducation spécialisée	125	41,75
	4209 Technicien de travaux pratiques	17	9,90
	4223 Surveillant d’élèves	515	50,24
	4226 Surveillant-sauveteur	4	0,17
	4284 Éducatrice en service de garde	244	58,87
	4285 Technicienne en service de garde	30	20,22
	4286 Préposé aux élèves handicapés	406	110,10

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
861000 de Sorel-Tracy	2106 Agent de réadaptation	6	3,38
	2109 Conseiller d’orientation	5	3,96
	2112 Orthophoniste	7	4,59
	2113 Psychologue	3	2,56
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	1,00
	2116 Ergothérapeute	1	0,96
	2123 Orthopédagogue	6	4,63
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	1,57
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	1,00
	2150 Psychoéducateur	14	10,91
	2153 Conseiller en formation scolaire	2	1,03
	2154 Conseiller en rééducation	2	1,40
	4205 Technicien en documentation	2	1,99
	4207 Technicien en éducation spécialisée	118	46,19
	4208 Technicien de travail social	16	6,87
	4209 Technicien de travaux pratiques	9	7,76
	4214 Technicien en loisir	4	2,84
	4223 Surveillant d’élèves	88	8,25
	4284 Éducatrice en service de garde	159	36,32
	4285 Technicienne en service de garde	15	8,80
	4286 Préposé aux élèves handicapés	21	5,06

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
862000 de Saint-Hyacinthe	2106 Agent de réadaptation	5	1,70
	2107 Animateur de vie étudiante	1	0,98
	2109 Conseiller d’orientation	10	7,73
	2112 Orthophoniste	11	7,09
	2113 Psychologue	10	8,41
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,44
	2116 Ergothérapeute	4	2,65
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	6	4,63
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	3	2,32
	2149 Agent de service social	1	0,80
	2150 Psychoéducateur	28	23,63
	2153 Conseiller en formation scolaire	4	2,93
	2154 Conseiller en rééducation	2	1,95
	4205 Technicien en documentation	6	3,27
	4207 Technicien en éducation spécialisée	283	131,91
	4209 Technicien de travaux pratiques	19	13,16
	4214 Technicien en loisir	15	2,16
	4217 Infirmière auxiliaire ou diplômée en soins de santé	7	2,93
	4223 Surveillant d’élèves	387	19,06
	4226 Surveillant-sauveteur	4	0,45
	4230 Technicien-interprète	1	0,79
	4284 Éducatrice en service de garde	637	134,41
	4285 Technicienne en service de garde	32	23,85
	4286 Préposé aux élèves handicapés	300	36,05
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	17	12,51

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
863000 des Hautes-Rivières	2106 Agent de réadaptation	9	2,61
	2109 Conseiller d’orientation	12	9,70
	2111 Travailleur social	1	0,05
	2112 Orthophoniste	16	13,22
	2113 Psychologue	14	8,36
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	1,00
	2116 Ergothérapeute	3	1,02
	2123 Orthopédagogue	43	26,11
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	7	6,00
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	10	4,91
	2150 Psychoéducateur	41	32,31
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	0,07
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,95
	2154 Conseiller en rééducation	6	4,70
	4205 Technicien en documentation	3	1,51
	4207 Technicien en éducation spécialisée	471	159,00
	4208 Technicien de travail social	9	5,14
	4209 Technicien de travaux pratiques	17	14,51
	4214 Technicien en loisir	4	2,41
	4223 Surveillant d’élèves	595	42,62
	4226 Surveillant-sauveteur	14	1,73
	4230 Technicien-interprète	9	5,76
	4284 Éducatrice en service de garde	591	159,35
	4285 Technicienne en service de garde	45	32,05
	4286 Préposé aux élèves handicapés	87	19,18
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	5	2,92

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
864000 Marie-Victorin	2106 Agent de réadaptation	7	2,58
	2109 Conseiller d’orientation	25	19,77
	2111 Travailleur social	1	0,79
	2112 Orthophoniste	51	37,49
	2113 Psychologue	46	36,12
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	2,63
	2116 Ergothérapeute	3	1,85
	2123 Orthopédagogue	22	15,14
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	9	8,31
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	10	6,25
	2149 Agent de service social	9	6,82
	2150 Psychoéducateur	63	45,57
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	2	1,82
	2154 Conseiller en rééducation	4	1,74
	4205 Technicien en documentation	15	10,66
	4207 Technicien en éducation spécialisée	678	337,06
	4208 Technicien de travail social	1	0,33
	4209 Technicien de travaux pratiques	29	22,12
	4214 Technicien en loisir	13	7,38
	4217 Infirmière auxiliaire ou diplômée en soins de santé	1	0,67
	4223 Surveillant d’élèves	982	128,75
	4226 Surveillant-sauveteur	7	3,06
	4228 Technicien en écriture braille	4	2,55
	4230 Technicien-interprète	7	4,62
	4284 Éducatrice en service de garde	973	396,61
	4285 Technicienne en service de garde	60	49,28
	4286 Préposé aux élèves handicapés	216	72,80
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	27	18,13

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
865000 des Patriotes	2106 Agent de réadaptation	3	0,30
	2109 Conseiller d’orientation	20	17,53
	2112 Orthophoniste	38	24,93
	2113 Psychologue	45	34,31
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	2,12
	2123 Orthopédagogue	11	9,39
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	6	5,66
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	2	1,99
	2150 Psychoéducateur	47	36,33
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	3	0,22
	2154 Conseiller en rééducation	2	0,69
	4205 Technicien en documentation	8	4,69
	4207 Technicien en éducation spécialisée	414	225,73
	4208 Technicien de travail social	3	2,49
	4209 Technicien de travaux pratiques	30	23,26
	4214 Technicien en loisir	12	9,23
	4216 Technicien en psychométrie	2	1,11
	4223 Surveillant d’élèves	690	83,47
	4226 Surveillant-sauveteur	5	0,78
	4230 Technicien-interprète	5	2,66
	4284 Éducatrice en service de garde	1 405	401,95
	4285 Technicienne en service de garde	66	54,92
	4286 Préposé aux élèves handicapés	239	50,16
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	14	6,32

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
866000 du Val-des-Cerfs	2106 Agent de réadaptation	4	1,60
	2109 Conseiller d’orientation	15	12,08
	2111 Travailleur social	3	1,22
	2112 Orthophoniste	15	10,75
	2113 Psychologue	16	12,73
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	2	1,57
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	9	8,41
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	8	6,15
	2149 Agent de service social	6	3,11
	2150 Psychoéducateur	27	20,22
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,73
	2154 Conseiller en rééducation	3	0,82
	4205 Technicien en documentation	12	8,04
	4207 Technicien en éducation spécialisée	301	95,63
	4208 Technicien de travail social	20	11,33
	4209 Technicien de travaux pratiques	22	15,95
	4214 Technicien en loisir	1	0,00
	4223 Surveillant d’élèves	438	35,28
	4230 Technicien-interprète	4	2,49
	4284 Éducatrice en service de garde	445	98,41
	4285 Technicienne en service de garde	35	26,56
	4286 Préposé aux élèves handicapés	374	43,16
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	3	1,00

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
867000 des Grandes-Seigneuries	2106 Agent de réadaptation	4	2,11
	2107 Animateur de vie étudiante	3	1,99
	2109 Conseiller d’orientation	20	13,92
	2112 Orthophoniste	25	17,30
	2113 Psychologue	27	18,77
	2123 Orthopédagogue	4	1,95
	2141 Animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	8	6,98
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	0,82
	2150 Psychoéducateur	40	31,35
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	8	1,54
	2153 Conseiller en formation scolaire	4	2,69
	2154 Conseiller en rééducation	9	2,68
	4205 Technicien en documentation	2	1,20
	4207 Technicien en éducation spécialisée	351	197,66
	4208 Technicien de travail social	3	1,95
	4209 Technicien de travaux pratiques	30	17,73
	4214 Technicien en loisir	89	4,27
	4223 Surveillant d’élèves	654	54,34
	4230 Technicien-interprète	2	0,67
	4284 Éducatrice en service de garde	1 019	276,77
	4285 Technicienne en service de garde	44	36,01
	4286 Préposé aux élèves handicapés	373	43,65
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	21	14,18

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
868000 de la Vallée-des-Tisserands	2106 Agent de réadaptation	7	4,00
	2107 animateur de vie étudiante	2	2,01
	2109 Conseiller d’orientation	5	4,37
	2112 Orthophoniste	9	6,23
	2113 Psychologue	8	6,00
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	1,00
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	3	2,01
	2150 Psychoéducateur	20	17,59
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	0,07
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,65
	4205 Technicien en documentation	5	3,99
	4207 Technicien en éducation spécialisée	244	79,08
	4208 Technicien de travail social	8	5,69
	4209 Technicien de travaux pratiques	21	10,06
	4214 Technicien en loisir	1	0,99
	4223 Surveillant d’élèves	249	13,37
	4284 Éducatrice en service de garde	243	55,33
	4285 Technicienne en service de garde	22	16,07
	4286 Préposé aux élèves handicapés	112	30,49
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	3	2,38

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
869000 des Trois-Lacs	2106 Agent de réadaptation	5	1,69
	2107 animateur de vie étudiante	2	1,43
	2109 Conseiller d’orientation	9	7,61
	2111 Travailleur social	1	0,67
	2112 Orthophoniste	12	7,96
	2113 Psychologue	7	4,83
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	5	3,00
	2116 Ergothérapeute	2	1,35
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	7	6,92
	2149 Agent de service social	3	1,09
	2150 Psychoéducateur	21	16,44
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	0,05
	2153 Conseiller en formation scolaire	2	0,97
	4205 Technicien en documentation	1	0,94
	4207 Technicien en éducation spécialisée	240	88,12
	4208 Technicien de travail social	3	1,78
	4209 Technicien de travaux pratiques	17	14,14
	4214 Technicien en loisir	11	8,01
	4223 Surveillant d’élèves	352	32,26
	4226 Surveillant-sauveteur	12	0,59
	4230 Technicien-interprète	2	1,52
	4284 Éducatrice en service de garde	425	134,47
	4285 Technicienne en service de garde	32	24,18
	4286 Préposé aux élèves handicapés	112	23,77
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	11	5,86

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
884000 Riverside	2106 Agent de réadaptation	2	1,28
	2107 Animateur de vie étudiante	1	1,00
	2109 Conseiller d’orientation	4	2,83
	2112 Orthophoniste	6	4,61
	2113 Psychologue	7	5,54
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	2,98
	2116 Ergothérapeute	2	0,41
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	0,20
	2150 Psychoéducateur	2	1,87
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	1	0,11
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,85
	2154 Conseiller en rééducation	2	1,92
	4205 Technicien en documentation	6	3,22
	4207 Technicien en éducation spécialisée	108	64,31
	4208 Technicien de travail social	6	5,23
	4209 Technicien de travaux pratiques	9	8,64
	4214 Technicien en loisir	1	1,00
	4217 Infirmière auxiliaire ou diplômée en soins de santé	2	0,67
	4223 Surveillant d’élèves	325	20,46
	4230 Technicien-interprète	1	0,70
	4284 Éducatrice en service de garde	262	74,35
	4285 Technicienne en service de garde	21	17,62
	4286 Préposé aux élèves handicapés	281	91,99
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	6	3,98

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

16 Montérégie

		IND ¹	ETP ²
889000 New Frontiers	2106 Agent de réadaptation	1	0,87
	2109 Conseiller d’orientation	1	0,97
	2112 Orthophoniste	4	2,43
	2113 Psychologue	3	1,23
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,91
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	2	0,65
	2153 Conseiller en formation scolaire	3	2,60
	2154 Conseiller en rééducation	2	1,52
	4205 Technicien en documentation	2	1,28
	4207 Technicien en éducation spécialisée	83	34,99
	4208 Technicien de travail social	13	4,91
	4209 Technicien de travaux pratiques	5	2,49
	4214 Technicien en loisir	8	5,17
	4223 Surveillant d’élèves	113	9,83
	4284 Éducatrice en service de garde	75	15,79
	4285 Technicienne en service de garde	8	4,12
	4286 Préposé aux élèves handicapés	139	46,86

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

17 Centre-du-Québec

		IND ¹	ETP ²
871000 de la Rivéraine	2106 Agent de réadaptation	7	2,74
	2109 Conseiller d’orientation	4	3,05
	2112 Orthophoniste	7	4,52
	2113 Psychologue	6	4,81
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	5	4,11
	2123 Orthopédagogue	17	14,31
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	6	3,58
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	5	3,50
	2150 Psychoéducateur	19	13,56
	2153 Conseiller en formation scolaire	1	0,78
	2154 Conseiller en rééducation	1	0,63
	4205 Technicien en documentation	4	3,02
	4207 Technicien en éducation spécialisée	169	68,33
	4209 Technicien de travaux pratiques	45	5,54
	4214 Technicien en loisir	6	3,45
	4223 Surveillant d’élèves	171	13,58
	4230 Technicien-interprète	2	1,45
	4284 Éducatrice en service de garde	188	29,57
	4285 Technicienne en service de garde	11	9,19
	4286 Préposé aux élèves handicapés	45	4,64

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

17 Centre-du-Québec

		IND ¹	ETP ²
872000 des Bois-Francs	2107 animateur de vie étudiante	1	0,82
	2109 conseiller d’orientation	11	8,66
	2112 orthophoniste	11	8,33
	2113 psychologue	12	8,60
	2114 conseiller en information scolaire et professionnelle	1	0,03
	2123 orthopédagogue	31	20,47
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	7	5,11
	2147 conseiller à l’éducation préscolaire	5	3,99
	2150 psychoéducateur	24	17,92
	2152 agent de correction du langage et de l’audition	5	0,95
	2154 conseiller en rééducation	1	0,71
	4205 technicien en documentation	8	6,10
	4207 technicien en éducation spécialisée	289	124,43
	4208 technicien de travail social	3	2,13
	4209 technicien de travaux pratiques	20	13,13
	4214 technicien en loisir	9	5,89
	4223 surveillant d’élèves	398	31,09
	4230 technicien-interprète	10	4,62
	4284 éducatrice en service de garde	379	94,55
	4285 technicienne en service de garde	38	21,61
	4286 préposé aux élèves handicapés	245	27,24
	4288 éducatrice en service de garde, classe principale	3	2,50

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

17 Centre-du-Québec

		IND ¹	ETP ²
873000 des Chênes	2106 Agent de réadaptation	2	1,25
	2109 Conseiller d’orientation	10	7,66
	2112 Orthophoniste	9	6,51
	2113 Psychologue	9	8,04
	2116 Ergothérapeute	3	2,33
	2123 Orthopédagogue	26	19,51
	2141 animateur vie spirituelle et d’engagement communautaire	4	3,51
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	1	0,15
	2150 Psychoéducateur	41	32,24
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	2	0,52
	2153 Conseiller en formation scolaire	6	4,79
	2154 Conseiller en rééducation	2	0,84
	4205 Technicien en documentation	8	5,24
	4207 Technicien en éducation spécialisée	379	142,14
	4208 Technicien de travail social	3	1,03
	4209 Technicien de travaux pratiques	18	12,68
	4214 Technicien en loisir	7	4,61
	4223 Surveillant d’élèves	336	21,99
	4226 Surveillant-sauveteur	1	0,33
	4230 Technicien-interprète	11	3,71
	4284 Éducatrice en service de garde	687	121,39
	4285 Technicienne en service de garde	39	25,27
	4286 Préposé aux élèves handicapés	59	9,75
	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	11	3,10

**Distribution de certains corps d'emploi en service direct à l'élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)**

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

Ensemble des commissions scolaires

		IND ¹	ETP ²
	2106 Agent de réadaptation	352	153,99
	2107 animateur de vie étudiante	87	56,31
	2109 Conseiller d’orientation	817	644,73
	2111 Travailleur social	76	46,90
	2112 Orthophoniste	1 013	720,48
	2113 Psychologue	955	725,11
	2114 Conseiller en information scolaire et professionnelle	122	83,94
	2116 Ergothérapeute	151	93,10
	2123 Orthopédagogue	736	507,58
	2141 Animateur vie spirit. et engag. communautaire	361	261,91
	2147 Conseiller à l’éducation préscolaire	156	69,87
	2149 Agent de service social	75	46,71
	2150 Psychoéducateur	1 526	173,91
	2151 Agent de réadaptation fonctionnelle	4	2,91
	2152 Agent de correction du langage et de l’audition	113	27,67
	2153 Conseiller en formation scolaire	190	131,16
	2154 Conseiller en rééducation	177	94,77
	4205 Technicien en documentation	652	418,31
	4206 Infirmière	3	2,89
	4207 Technicien en éducation spécialisée	20 044	8 291,22
	4208 Technicien de travail social	617	314,57
	4209 Technicien de travaux pratiques	1 291	834,42
	4214 Technicien en loisir	756	286,22
	4216 Technicien en psychométrie	9	7,81
	4217 Infirmière auxiliaire ou diplômée en soins de santé	16	7,85
	4223 Surveillant d’élèves	24 265	2 152,86
	4226 Surveillant-sauveteur	273	30,69
	4228 Technicien en écriture braille	15	9,99
	4230 Technicien-interprète	176	79,40
	4284 Éducatrice en service de garde	32 525	9 201,50
	4285 Technicienne en service de garde	2 254	1 553,62
	4286 Préposé aux élèves handicapés	10 456	2 256,99

Distribution de certains corps d’emploi en service direct à l’élève
par région et par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

	4288 Éducatrice en service de garde, classe principale	592	367,27
--	--	-----	--------

- 1. IND : Nombre d’individus
- 2. ETP : Équivalent à temps plein

Note : Un individu peut se retrouver dans plus d’un organisme scolaire et dans plus d’un corps d’emploi.

Source : PERCOS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de conseillers en orientation pour 2018-2019, 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ventilées par commission scolaire/centre de services scolaire et par région.

RÉPONSE

Le tableau en annexe présente le nombre de conseillers d'orientation par organisme scolaire¹ et par région pour l'année scolaire 2018-2019.

L'année 2018-2019 est la dernière dont les données sont disponibles.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre d'embauches prévues pour 2020-2021. La détermination des besoins en personnel scolaire relève des organismes scolaires qui sont, à titre d'employeurs, responsables de la gestion des ressources humaines et de l'embauche des ressources selon leurs besoins.

Néanmoins, le Ministère a établi une stratégie pour obtenir des données sur la pénurie d'enseignants. Par exemple, le Ministère a contacté tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires à l'automne dernier pour connaître le nombre de postes vacants. Ce sondage a permis de constater que 350 postes d'enseignants étaient vacants le 1er septembre 2019 dont 84% étaient dans la région de Montréal. Ce nombre avait diminué à 135 postes vacants en date du 30 septembre 2019, dont 70% étaient dans la région de Montréal.

Par ailleurs, une collecte d'information sur les effectifs scolaires est en préparation au Ministère. L'objectif de cette collecte, qui est échelonnée sur tout l'automne 2020, est d'élaborer un portrait précis et complet de la situation d'embauche pour l'ensemble des catégories de personnel, à l'exception du personnel d'encadrement. Il est aussi prévu de documenter la situation des embauches en lien avec le projet de déploiement de la maternelle 4 ans, l'un des engagements prioritaires du Gouvernement.

¹ Dans le but d'alléger le texte, l'expression « organisme » est employée pour désigner « centre de services scolaire francophone » ou « commission scolaire anglophone ».

Nombre de conseillers d’orientation par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
01 Bas-Saint-Laurent	711000 des Monts-et-Marées	7	3,5
	712000 des Phares	11	9,9
	713000 du Fleuve-et-des-Lacs	5	4,7
	714000 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	7	6,6
	Total	30	24,7
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	721000 du Pays-des-Bleuets	8	7,0
	722000 du Lac-Saint-Jean	7	5,4
	723000 des Rives-du-Saguenay	12	10,6
	724000 De La Jonquière	10	8,3
	Total	37	31,3
03 Capitale-Nationale	731000 de Charlevoix	5	3,9
	732000 de la Capitale	52	42,4
	733000 des Découvreurs	18	13,0
	734000 des Premières-Seigneuries	28	21,6
	735000 de Portneuf	7	5,1
	881000 Central Québec	8	5,4
	Total	118	91,5
04 Mauricie	741000 du Chemin-du-Roy	17	14,0
	742000 de l'Énergie	9	8,8
	Total	26	22,8
05 Estrie	751000 des Hauts-Cantons	11	6,2
	752000 de la Région-de-Sherbrooke	25	15,4
	753000 des Sommets	12	8,9
	883000 Eastern Townships	7	4,3
	Total	55	34,8
06 Montréal	761000 de la Pointe-de-l'Île	24	20,2
	762000 de Montréal	46	34,6
	763000 Marguerite-Bourgeoys	40	33,5
	887000 English-Montréal	31	24,2
	888000 Lester-B.-Pearson	15	12,7
	Total	156	125,1
07 Outaouais	771000 des Draveurs	7	6,7
	772000 des Portages-de-l'Outaouais	6	4,8
	773000 au Cœur-des-Vallées	6	5,1
	774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	4	2,8
	886000 Western Québec	4	4,0
	Total	27	23,4

Nombre de conseillers d’orientation par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
08 Abitibi-Témiscamingue	781000 du Lac-Témiscamingue	2	1,2
	782000 de Rouyn-Noranda	1	0,9
	783000 Harricana	1	1,0
	784000 de l'Or-et-des-Bois	5	3,7
	785000 du Lac-Abitibi	2	1,9
	Total	11	8,7
09 Côte-Nord	689000 du Littoral	2	1,8
	791000 de l'Estuaire	6	5,5
	792000 du Fer	8	4,5
	793000 de la Moyenne-Côte-Nord	1	1,0
	Total	17	12,8
10 Nord-du-Québec	801000 de la Baie-James	4	1,2
	Total	4	1,2
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	811000 des Îles	2	1,0
	812000 des Chic-Chocs	5	3,0
	813000 René-Lévesque	8	6,8
	Total	15	10,8
12 Chaudière-Appalaches	821000 de la Côte-du-Sud	16	10,9
	822000 des Appalaches	7	5,3
	823000 de la Beauce-Etchemin	18	13,7
	824000 des Navigateurs	25	17,7
	Total	66	47,7
13 Laval	831000 de Laval	24	20,1
	Total	24	20,1
14 Lanaudière	841000 des Affluents	14	12,0
	842000 des Samares	17	13,0
	Total	31	25,0
15 Laurentides	851000 de la Seigneurie-des-Mille-Îles	13	11,6
	852000 de la Rivière-du-Nord	16	14,9
	853000 des Laurentides	3	3,0
	854000 Pierre-Neveu	3	3,0
	885000 Sir-Wilfrid-Laurier	14	12,7
	Total	49	45,0

Nombre de conseillers d’orientation par organisme scolaire et par région
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)
Année scolaire 2018-2019

		IND ¹	ETP ²
16 Montérégie	861000 de Sorel-Tracy	5	4,0
	862000 de Saint-Hyacinthe	10	7,7
	863000 des Hautes-Rivières	12	9,7
	864000 Marie-Victorin	25	19,8
	865000 des Patriotes	20	17,5
	866000 du Val-des-Cerfs	15	12,1
	867000 des Grandes-Seigneuries	20	13,9
	868000 de la Vallée-des-Tisserands	5	4,4
	869000 des Trois-Lacs	9	7,6
	884000 Riverside	4	2,8
	889000 New Frontiers	1	1,0
	Total	126	100,5
17 Centre-du-Québec	871000 de la Riveraine	4	3,0
	872000 des Bois-Francs	11	8,7
	873000 des Chênes	10	7,7
	Total	25	19,4
Total		817	644,7

¹. IND : Nombre d’individus
². ETP : Équivalent à temps plein
Note : Un individu peut se retrouver dans plus d’un organisme scolaire.
Source : PERCOS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Total des ressources spécialisées en 2018-2019, 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 dans les ventilés par commission scolaire/centre de services scolaire.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 138 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des projets soumis et retenus au programme « Aide aux devoirs » pour l'année scolaire 2019-2020 par commission scolaire/centre de services scolaire et par école privée subventionnée, avec les montants versés.

RÉPONSE

Pour l'année scolaire 2019-2020, cinq mesures budgétaires, dont la mesure 15021 – Aide individualisée, ont été fusionnées en une seule nouvelle mesure visant à assurer un seuil minimal de services directs aux élèves dans les écoles. Le Ministère a alloué aux commissions scolaires/centres de services scolaires une somme de 300,5 M\$ pour cette nouvelle mesure pour l'année scolaire 2019-2020.

L'enveloppe budgétaire pour cette mesure n'était pas attribuée après dépôt et analyse de projets, mais versée *a priori* selon les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Montant total alloué pour l'aide au devoir en 2019-2020, ventilé par commissions scolaire/centre de services scolaire et par région et les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE

Pour l'année scolaire 2019-2020, cinq mesures budgétaires, dont la mesure 15021 – Aide individualisée, ont été fusionnées en une seule nouvelle mesure visant à assurer un seuil minimal de services directs aux élèves dans les écoles. Le Ministère a alloué aux commissions scolaires/centres de services scolaires une somme de 300,5 M\$ pour cette nouvelle mesure pour l'année scolaire 2019-2020.

Les prévisions pour 2020-2021 ne sont pas disponibles.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation de l'aide financière accordée aux services de garde en milieu scolaire ainsi que la fréquentation, par commission scolaire/centre de services scolaire et par région ainsi que par école privée subventionnée en 2019-2020.

RÉPONSE

Les montants pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 ne sont pas disponibles. Ceux de l'année scolaire 2017-2018 sont présentés en annexe. Le Ministère verse des subventions aux commissions scolaires qui le répartissent entre leurs écoles. Ainsi, les sommes par école ne sont pas disponibles.

Un seul établissement d'enseignement privé agréé aux fins de subventions reçoit une subvention du Ministère pour les services de garde en milieu scolaire, soit l'École oraliste de Québec. Pour 2018-2019, le montant était de 129 693 \$.

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX SERVICES DE GARDE ET FRÉQUENTATION PAR COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 (en dollars)			
2017-2018			
Code	Nom de la commission scolaire	Allocation	Nombre d'élèves à statut régulier
711	des Monts-et-Marées	791 799	734
712	des Phares	2 206 473	2 035
713	du Fleuve-et-des-Lacs	831 836	536
714	de Kamouraska–Rivière-du-Loup	1 732 816	1 616
721	du Pays-des-Bleuets	1 013 896	888
722	du Lac-Saint-Jean	1 231 877	1 125
723	des Rives-du-Saguenay	2 701 736	2 673
724	De La Jonquière	1 692 130	1 697
731	de Charlevoix	495 073	397
732	de la Capitale	10 127 952	9 976
733	des Découvreurs	4 982 864	4 826
734	des Premières-Seigneuries	10 240 751	10 263
735	de Portneuf	1 718 846	1 605
741	du Chemin-du-Roy	4 264 905	3 917
742	de l'Énergie	2 478 174	1 970
751	des Hauts-Cantons	1 426 594	1 118
752	de la Région-de-Sherbrooke	4 311 105	4 564
753	des Sommets	1 594 462	1 486
761	de la Pointe-de-l'Île	10 436 696	8 859
762	de Montréal	29 614 666	25 485
763	Marguerite-Bourgeoys	13 390 216	12 203
771	des Draveurs	5 180 812	5 322
772	des Portages-de-l'Outaouais	5 643 620	5 521
773	au Coeur-des-Vallées	1 545 758	1 560
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	355 488	184
781	du Lac-Témiscamingue	310 140	243
782	de Rouyn-Noranda	1 415 799	1 440
783	Harricana	603 175	504
784	de l'Or-et-des-Bois	1 175 534	1 083
785	du Lac-Abitibi	358 459	285
791	de l'Estuaire	899 003	805
792	du Fer	963 461	938
793	de la Moyenne-Côte-Nord	130 893	119
801	de la Baie-James	383 535	331
811	des Îles	305 752	280
812	des Chic-Chocs	612 335	518
813	René-Lévesque	1 031 544	949
821	de la Côte-du-Sud	1 740 748	1 509
822	des Appalaches	999 388	964
823	de la Beauce-Etchemin	4 791 305	4 285
824	des Navigateurs	7 733 403	7 597
831	de Laval	11 431 910	10 652
841	des Affluents	10 798 708	9 745
842	des Samares	4 188 552	3 868
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	10 557 525	9 933
852	de la Rivière-du-Nord	5 087 042	5 071
853	des Laurentides	1 295 447	1 288
854	Pierre-Neveu	812 166	658
861	de Sorel-Tracy	1 177 826	1 055
862	de Saint-Hyacinthe	6 947 724	6 605
863	des Hautes-Rivières	4 395 161	4 535
864	Marie-Victorin	11 443 729	10 641
865	des Patriotes	11 121 062	11 185
866	Val-des-Cerfs	3 169 324	3 172
867	des Grandes-Seigneuries	7 811 570	7 234
868	de la Vallée-des-Tisserands	1 858 270	1 738
869	des Trois-Lacs	3 767 919	4 054
871	de la Riveraine	1 341 354	1 088
872	des Bois-Francis	2 458 991	2 330
873	des Chênes	3 158 556	2 858
881	Central Québec	920 127	867
882	Eastern Shores	112 073	79
883	Eastern Townships	856 777	796
884	Riverside	2 624 042	2 540
885	Sir-Wilfrid-Laurier	2 430 418	2 333
886	Western Québec	1 426 449	1 277
887	English-Montréal	5 759 312	3 565
888	Lester-B.-Pearson	5 369 395	4 817
889	New Frontiers	639 222	567
TOTAL		266 425 670	246 961

Sources : Certification finale des allocations budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 et Lecture finale de la clientèle dans le système de déclaration de l'effectif scolaire Charlemagne.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2019-2020, le nombre d'éducatrices et d'éducateurs dans les services de garde en milieu scolaire, par commission scolaire/centre de services scolaire et par région.

RÉPONSE

Le nombre d'éducatrices et d'éducateurs de services de garde pour l'année scolaire 2018-2019, par organisme scolaire¹ et par région, est présenté en annexe.

L'année 2018-2019 est la dernière dont les données sont disponibles.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre d'embauches prévues pour 2020-2021. La détermination des besoins en personnel scolaire relève des organismes scolaires qui sont, à titre d'employeurs, responsables de la gestion des ressources humaines et de l'embauche des ressources selon leurs besoins.

Néanmoins, le Ministère a établi une stratégie pour obtenir des données sur la pénurie d'enseignants. Par exemple, le Ministère a contacté tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires à l'automne dernier pour connaître le nombre de postes vacants. Ce sondage a permis de constater que 350 postes d'enseignants étaient vacants le 1er septembre 2019 dont 84% étaient dans la région de Montréal. Ce nombre avait diminué à 135 postes vacants en date du 30 septembre 2019, dont 70% étaient dans la région de Montréal.

Par ailleurs, une collecte d'information sur les effectifs scolaires est en préparation au Ministère. L'objectif de cette collecte, qui est échelonnée sur tout l'automne 2020, est d'élaborer un portrait précis et complet de la situation d'embauche pour l'ensemble des catégories de personnel, à l'exception du personnel d'encadrement. Il est aussi prévu de documenter la situation des embauches en lien avec le projet de déploiement de la maternelle 4 ans, l'un des engagements prioritaires du Gouvernement.

¹ Dans le but d'alléger le texte, l'expression « organisme » est employée pour désigner « centre de services scolaire francophone » ou « commission scolaire anglophone ».

Éducatrices et éducateurs dans les services de garde par organisme scolaire
Année scolaire 2018-2019
(excluant les commissions scolaires Crie et Kativik)

		IND ¹	ETP ²
01 Bas-Saint-Laurent	711000 des Monts-et-Marées	149	27,3
	712000 des Phares	303	71,3
	713000 du Fleuve-et-des-Lacs	121	25,6
	714000 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	235	58,3
	Total	808	182,5
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	721000 du Pays-des-Bleuets	183	25,8
	722000 du Lac-Saint-Jean	210	46,7
	723000 des Rives-du-Saguenay	365	79,4
	724000 De La Jonquière	206	52,7
	Total	964	204,6
03 Capitale-Nationale	731000 de Charlevoix	100	17,6
	732000 de la Capitale	1 397	414,9
	733000 des Découvreurs	675	192,6
	734000 des Premières-Seigneuries	1 426	470,7
	735000 de Portneuf	333	83,9
	881000 Central Québec	228	23,7
	Total	4 159	1 203,5
04 Mauricie	741000 du Chemin-du-Roy	821	183,3
	742000 de l'Énergie	438	67,7
	Total	1 259	251,0
05 Estrie	751000 des Hauts-Cantons	243	40,9
	752000 de la Région-de-Sherbrooke	800	155,1
	753000 des Sommets	268	48,2
	883000 Eastern Townships	153	23,4
	Total	1 464	267,6
06 Montréal	761000 de la Pointe-de-l'Île	777	357,3
	762000 de Montréal	2 101	1 159,2
	763000 Marguerite-Bourgeoys	1 505	498,6
	887000 English-Montréal	269	122,1
	888000 Lester-B.-Pearson	514	149,6
	Total	5 166	2 286,8
07 Outaouais	771000 des Draveurs	762	201,6
	772000 des Portages-de-l'Outaouais	814	217,8
	773000 au Cœur-des-Vallées	258	47,0
	774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	82	11,8
	886000 Western Québec	178	41,2
	Total	2 094	519,4

		N° : EDUC-144	
		Annexe	
		IND ¹	ETP ²
08 Abitibi-Témiscamingue	781000 du Lac-Témiscamingue	34	5,1
	782000 de Rouyn-Noranda	194	53,3
	783000 Harricana	126	21,7
	784000 de l'Or-et-des-Bois	186	34,3
	785000 du Lac-Abitibi	65	10,7
	Total	605	125,3
09 Côte-Nord	689000 du Littoral	24	1,9
	791000 de l'Estuaire	162	22,7
	792000 du Fer	141	32,1
	793000 de la Moyenne-Côte-Nord	31	5,5
	Total	358	62,2
10 Nord-du-Québec	801000 de la Baie-James	67	10,6
	Total	67	10,6
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	811000 des Îles	57	7,6
	812000 des Chic-Chocs	105	15,4
	813000 René-Lévesque	178	28,9
	882000 Eastern Shores	24	2,7
	Total	364	54,5
12 Chaudière-Appalaches	821000 de la Côte-du-Sud	337	70,8
	822000 des Appalaches	137	28,8
	823000 de la Beauce-Etchemin	859	141,4
	824000 des Navigateurs	956	326,0
	Total	2 289	567,0
13 Laval	831000 de Laval	1 200	450,1
	Total	1 200	450,1
14 Lanaudière	841000 des Affluents	1 635	425,9
	842000 des Samares	739	161,7
	Total	2 374	587,6
15 Laurentides	851000 de la Seigneurie-des-Mille-Îles	979	383,9
	852000 de la Rivière-du-Nord	598	181,7
	853000 des Laurentides	164	42,5
	854000 Pierre-Neveu	149	27,1
	885000 Sir-Wilfrid-Laurier	244	58,9
	Total	2 134	694,0

		IND ¹	ETP ²
16 Montérégie	861000 de Sorel-Tracy	159	36,3
	862000 de Saint-Hyacinthe	643	146,9
	863000 des Hautes-Rivières	595	162,3
	864000 Marie-Victorin	991	414,7
	865000 des Patriotes	1 410	408,3
	866000 du Val-des-Cerfs	446	99,4
	867000 des Grandes-Seigneuries	1 031	290,9
	868000 de la Vallée-des-Tisserands	245	57,7
	869000 des Trois-Lacs	429	140,3
	884000 Riverside	266	78,3
	889000 New Frontiers	75	15,8
	Total	6 290	1 851,0
17 Centre-du-Québec	871000 de la Riveraine	188	29,6
	872000 des Bois-Francs	380	97,0
	873000 des Chênes	689	124,5
	Total	1 257	251,1
Total		32 852	9 568,8

1. IND : Nombre d’individus

2. ETP : Équivalent à temps plein

Note : Un individu peut se retrouver dans plus d’un organisme scolaire.

Source : PERCOS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Bilan des actions prises pour assurer une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail en 2019-2020.

RÉPONSE

Les actions mises en œuvre par le Ministère pour favoriser un meilleur arrimage de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire aux besoins de main-d'œuvre et de compétences des entreprises sur le marché du travail se sont inscrites dans les suites:

- des Budgets du Québec 2015 à 2018;
- du Plan d'action gouvernemental en adéquation formation 2017-2020 (PAGAFE - 2016);
- du Plan d'action concerté en adéquation formation 2017-2020 de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT - 2017);
- du Rendez-vous national de la main-d'œuvre (RVNMO - 2017);
- de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 (SNMO - 2018).

Projets d'apprentissage accru en milieu de travail

En formation professionnelle, 26 projets d'apprentissage sont actuellement en développement ou mis en œuvre. Plus d'une vingtaine de cohortes d'élèves ont amorcé leur formation. Prévue à la SNMO, une évaluation des projets sera réalisée et des pistes d'amélioration pourront ainsi être dégagées en vue d'arriver à une applicabilité durable de cette voie de formation.

Au collégial, depuis 2015, cinq appels de projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail (AMT) ont été lancés et un sixième est en cours, permettant ainsi d'adapter et de mettre en œuvre jusqu'à maintenant trente-trois programmes de formation technique.

À la suite d'un réinvestissement dans la SNMO, 1,1 M\$ sont annuellement alloués à cette mesure en 2018-2019 et en 2019-2020.

Soutien de l'offre régionale

En formation professionnelle, un montant de 4,5 M\$ est prévu en 2019-2020 pour les commissions scolaires afin de faciliter le démarrage de petites cohortes, notamment en région plus éloignée. Un montant de 9 M\$ sur trois ans était initialement prévu pour la mesure (2016-2017 à 2018-2019). À noter que les allocations pour cette mesure sont accordées *a posteriori*: Donc les sommes accordées pour 2019-2020 seront seulement disponibles lors de la certification finale des allocations budgétaires 2019-2020.

En formation technique, les cégeps peuvent depuis 2017-2018 déposer des projets visant à délocaliser l'offre de formation pour offrir des programmes d'études à de petits groupes. À cette fin, une somme de 1,4 M\$ est prévue. Ce montant a été reconduit en 2019-2020.

Le Ministère soutient également les programmes d'études préuniversitaires et techniques des cégeps en difficulté de recrutement. Pour être soutenu, un seuil minimal de sept débutants a été fixé. Ce seuil, auparavant de dix débutants, a été réduit dans la foulée de la révision du modèle FABES.

Faciliter l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en bonifiant le soutien aux établissements

En formation professionnelle, des sommes de 3,5 M\$ ont été octroyées pour mieux accompagner les personnes désirant faire reconnaître des acquis et des expériences de travail au regard d'un programme d'études, et ainsi faciliter l'obtention d'un diplôme qualifiant.

En formation technique, un montant fixe de 20 800\$ est accordé aux collèges publics

depuis 2018-2019 pour soutenir la consolidation de leurs services de RAC. Un montant total de 3,3 M\$ était initialement prévu pour les activités de RAC en 2019-2020.

De plus, une nouvelle instrumentation en *Techniques de l'informatique* a été rendue disponible en 2019-2020 pour bonifier l'offre de services. L'instrumentation pour la formation générale a également été renouvelée pour la clarifier auprès des candidats et intervenants en RAC.

À l'enseignement universitaire, une enveloppe de 10 M\$ sur cinq ans est disponible pour favoriser l'essor de la reconnaissance des acquis et des compétences dans les universités, ce qui correspond à 2 M\$ par année entre 2017-2018 et 2021-2022. Cette enveloppe vise à permettre à chaque établissement universitaire de développer des services de RAC et de soutenir les activités d'une instance de concertation interuniversitaire sur la RAC.

Ainsi, en 2019-2020, une somme de 1,8 M\$ a été allouée aux établissements universitaires afin de leur permettre d'embaucher une ressource dédiée à la RAC, de consolider les postes de conseiller en RAC ou de réaliser des activités qui correspondent à leur situation particulière en matière d'offre de services de RAC.

En outre, un contrat de service a été conclu entre le Ministère et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) pour mettre en place un groupe de travail interuniversitaire sur la RAC, dont les activités s'échelonnent de 2018 à 2022, dans le but d'assurer la concertation entre les établissements universitaires au sujet de leur vision de la RAC et de leurs pratiques en la matière. En 2019-2020, la somme consentie à ce contrat de services est de 200 000 \$.

Accélérer la reconnaissance des acquis et des compétences

En formation professionnelle, 0,5 M\$ sur cinq ans, dont 0,1 M\$ en 2018-2019, ont été accordés afin d'apporter des améliorations aux initiatives annoncées au Plan économique 2017. Cette mesure vise à examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec.

Faciliter l'accès aux études à temps partiel en formation professionnelle et technique

En formation professionnelle, 4,8 M\$ est mise à la disposition des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions en 2019-2020.

En formation technique, 1,5 M\$ a été mise à la disposition des établissements collégiaux pour l'année 2017-2018 et pour 2018-2019. Ainsi, depuis 2018, la gratuité scolaire est accordée pour les étudiants de la formation continue (AEC) à temps partiel.

Accroître l'accessibilité à la formation continue et à la formation d'appoint

En formation professionnelle, l'enveloppe dédiée aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte a été bonifiée de 1,2 M\$ en 2019-2020, passant à 11,07 M\$.

À l'éducation des adultes, de 2016-2017 à 2019-2020, plus de 6 M\$ ont été accordés aux services aux entreprises des commissions scolaires pour soutenir la promotion de l'offre de formation générale de base et de francisation en entreprise.

En formation technique, 3,5 M\$ récurrents accordés à compter de 2017-2018 aux établissements collégiaux pour accroître l'offre de formation continue. Également un soutien financier est disponible pour soutenir le développement de programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans des secteurs de formation qui répondent aux besoins névralgiques de main-d'œuvre et de compétences sur le marché du travail. Cette enveloppe s'élevait à 0,45 M\$ en 2019-2020.

Dans le cadre de la SNMO, 1,4 M\$ additionnels ont été accordés pour accroître davantage l'offre de formation continue, notamment dans les domaines des sciences et technologies, du génie et des mathématiques (STGM). De ce montant, 1,3 M\$ ont été alloués à une bonification du financement pour l'offre des formations admissibles dans le réseau des cégeps.

Un montant annuel de 0,1 M\$ est attribué à l'enveloppe des AEC des collèges privés subventionnés pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

Mieux outiller les jeunes et les adultes par rapport à leur orientation scolaire et professionnelle et leur intégration en emploi

À l'issue du RVNMO de 2017, 0,25 M\$ ont été alloués aux commissions scolaires en 2018-2019 pour mettre en œuvre des tables régionales de concertation sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles en partenariat avec des organismes en employabilité dans le but de faire connaître davantage ces services auprès de la population peu scolarisée.

Augmenter les services de soutien professionnel directs aux élèves

En formation professionnelle, 11,5 M\$ sont mis à la disposition des commissions scolaires en 2019-2020 pour la mise en place de services éducatifs complémentaires, par le biais de la mesure *Accroche-toi*. Ces sommes sont dédiées à l'embauche ou au maintien de ressources professionnelles et de soutien. Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves, dont ceux avec des besoins particuliers, et de soutenir les enseignants accompagnant ces élèves dans chaque centre de formation professionnelle. Les services offerts peuvent notamment concerner le soutien à l'apprentissage et à la transition vers le marché du travail des élèves.

Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes

En formation professionnelle, 0,1 M\$ sont mis à la disposition des commissions scolaires en 2019-2020 pour la mise en œuvre de projets entrepreneuriaux. De plus, 1,9 M\$ sont consacrés au soutien financier des écoles primaires et secondaires ainsi que des centres d'éducation aux adultes désireux de s'investir dans une démarche entrepreneuriale avec leurs élèves.

Favoriser la réussite dans les programmes d'études en demande

- 1- Diplômer davantage d'étudiantes et d'étudiants dans le domaine des sciences et technologies, du génie et des mathématiques (mesure STGM)
 - En formation technique : 5,3 M\$ en 2019-2020 alloués aux établissements collégiaux pour favoriser l'augmentation de diplômés dans des programmes associés aux STGM;
 - En formation universitaire : 8 M\$ en 2019-2020 alloués aux universités afin d'augmenter le financement général des facultés de génie.
- 2- Diplômer davantage d'étudiantes et d'étudiants en soins infirmiers (cliniques écoles)
 - En 2018-2019, 1,5 M\$ ont été alloués à la création de l'annexe budgétaire *Cliniques-écoles dans les programmes d'études techniques du domaine de la santé*. La règle vise à favoriser les apprentissages pratiques dans les programmes d'études associés au domaine de la santé par le déploiement de cliniques-écoles.
 - En 2019-2020, cette annexe budgétaire n'a pas été reconduite, mais le financement demeure disponible via le financement général des programmes (formule FABRES).

Voie de double diplomation DES-DEP : Métier d'avenir-études et son volet facultatif d'exploration des métiers

En formation professionnelle, cette mesure vise à offrir la possibilité aux élèves d'obtenir une double diplomation DES-DEP afin de leur donner plus de choix dans leur parcours scolaire, tout en augmentant le nombre de jeunes de moins de 20 ans obtenant un premier diplôme qualifiant¹.

Le volet facultatif *Exploration des métiers* de la mesure *Métier d'avenir-études* s'adresse aux élèves qui souhaitent cheminer dans un parcours *Métier d'avenir-études*, mais qui n'ont pas encore confirmé leur choix d'orientation scolaire et professionnelle. Le cheminement de l'élève dans le volet *Exploration des métiers* et la confirmation de son choix doivent être soutenus par une démarche structurée d'orientation scolaire et professionnelle.

¹ Il s'agit de l'élargissement de la mesure 13030 – Concomitance formation générale et formation professionnelle avec horaire intégré des règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires.

Soutenir la concertation régionale pour que l'offre de formation professionnelle forme un tout cohérent, nécessaire à une réponse adaptée aux besoins du marché du travail local

En formation professionnelle, cette mesure vise le développement harmonieux et complémentaire de l'offre de formation de qualité et viable dans toutes les régions, soutenu par des actions régionales concertées et cohérentes en matière de formation (1,1 M\$ en 2019-2020).

À noter que les allocations pour cette mesure sont accordées *a posteriori* : Donc les sommes accordées pour 2019-2020 seront seulement disponibles lors de la certification finale des allocations budgétaires 2019-2020.